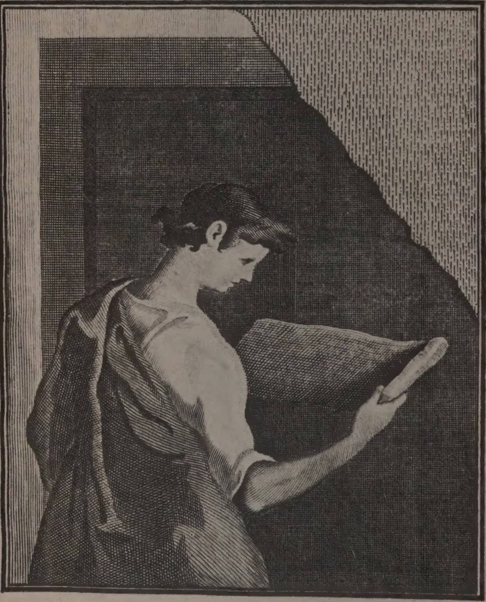

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

JOURNAL
DE
TRÉVOUX.

AVRIL 1767.

TOME CCLXIII. PREMIERE PART.

7762
2
EX LIBRIS DOMUS
Bibliotheca
- artium -
R29
SANCTI STANISLAI

AVIS.

Le prix de la ſouſcription pour ces Mémoires, dont il paroîtra réguliérement un volume le premier de chaque mois, ſera de 10 livres pour les douze volumes, rendus chez les Abonnés à Paris aux adreſſes indiquées, & de 13 livres 12 ſols, rendus en Province, où ils ſeront envoyés ſans frais par la Poſte. La modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'a été continuée d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

On pourra également ſouſcrire pour les 14 volumes de l'année derniere au prix ci-deſſus annoncé.

Le prix de chaque volume, pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit, ſera de 20 *ſ. br.*

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez P. Fr. Didot le jeune, *Libraire, rue du Hurepoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins, près du Pont S. Michel, à S. Auguſtin*, chez lequel on voudra bien adreſſer tous les Avis concernant cet Ouvrage, & les Livres que l'on ſouhaitera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres & des paquets.

Pluſieurs perſonnes déſirant ſavoir le prix de chaque Ouvrage annoncé, nous prions Meſſieurs les Auteurs & Libraires qui nous en communiquent, d'avoir la bonté d'y mettre le prix.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Commencés en 1701, & connus sous le nom de *JOURNAL DE TREVOUX.*

TOME CCLXIII. AVRIL, 1767.

A PARIS,

CHEZ P. FR. DIDOT LE JEUNE,
Quai des Augustins, près du Pont S. Michel.

M. D. CC. LXVII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

Ces Mémoires, commencés en Janvier 1701, forment (y compris celui ci) 870 volumes, qui doivent être reliés en 263 Tomes.

ANN.	VOL.	ANN.	VOL.	ANN.	VOL.
1701.	9.	1725.	12.	1749.	14.
1702.	11.	1726.	12.	1750.	15.
1703.	12.	1727.	12.	1751.	14.
1704.	13.	1728.	12.	1752.	15.
1705.	12.	1729.	12.	1753.	16.
1706.	12.	1730.	12.	1754.	16.
1707.	12.	1731.	12.	1755.	16.
1708.	12.	1732.	12.	1756.	16.
1709.	12.	1733.	12.	1757.	16.
1710.	12.	1734.	12.	1758.	16.
1711.	12.	1735.	14.	1759.	16.
1712.	12.	1736.	15.	1760.	16.
1713.	12.	1737.	13.	1761.	16.
1714.	12.	1738.	13.	1762.	16.
1715.	12.	1739.	14.	1763.	16.
1716.	12.	1740.	13.	1764.	16.
1717.	12.	1741.	12.	1765.	16.
1718.	12.	1742.	12.	1766.	14.
1719.	12.	1743.	12.	1767.	4.
1720.	5.	1744.	12.		
1721.	12.	1745.	12.		
1722.	12.	1746.	15.		
1723.	12.	1747.	14.		
1724.	12.	1748.	15.		

Chacun de ces volumes se vend 20 sols broché.

JOURNAL DE TRÉVOUX.

ARTICLE XXIII.

ESSAI sur la Vie & sur les Découvertes de GALILEO GALILÉE, par le P. FRISI, Barnabite, de la Soc. Roy. de Londres, & des Acad. des Sciences de Boulogne, Berlin, Pétersbourg, Stockolm; Corresp. de l'Acad. des Sciences de Paris, & Prof. de Mathém. dans les Univ. de Milan, Pise & Boulogne, imprimé à Bresse en 1765, traduit de l'Italien par le fils de M. FLONCEL, Cens. Royal, lequel n'a pas encore vingt ans.

ON lit dans la Préface des Mémoires de l'Académie de Dijon,

un jugement très avantageux, porté ſur les Découvertes & ſur le mérite de Galilée. On y lit auſſi que pendant que François Bacon indiquoit en Angleterre le chemin de la vérité, Galilée en Italie y marchoit déja à grands pas; que ce même Galilée fut aſſez clair-voyant pour découvrir les loix de la chûte des corps peſans; loix qui, depuis, généraliſées par Newton, nous ont expliqué le grand Syſtême de l'Univers; qu'il acquit par ſes inſtrumens merveilleux un nouveau Monde à la Philoſophie; que le Ciel à ſes yeux ſembla s'accroître, & la Terre ſe peupler de nouveaux Habitans; que Galilée, non content de la ſimple gloire d'avoir fait de nouvelles Découvertes, y joignit celle d'en tirer les plus grands avantages pour le genre humain; & qu'après avoir obſervé pendant 27 ans les Satellites de Jupiter,

il fit ſervir les Tables de leurs mouvemens à déterminer les Longitudes, & à perfectionner la Géographie & la Marine; que ſes Expériences ſur la peſanteur de l'air firent naître une Phyſique toute nouvelle, qui conduiſit Torricelli à expliquer la preſſion de l'Atmoſphere, & la ſuſpenſion du Mercure dans les Barometres; que ſes Obſervations ſur le mouvement du Pendule, mirent les Aſtronomes & les Phyſiciens en état de meſurer le tems avec préciſion, de fixer la variation des poids dans les climats différens, & de déduire la vraie figure de la Terre; & on conclut que Galilée a beaucoup découvert, & a acquis des droits évidens ſur les découvertes des autres.

A ce que les Académiciens de Dijon en ont dit, on peut joindre le témoignage de beaucoup de nos Auteurs Italiens, qui ont fait les

plus grands éloges de Galilée. En Hollande Hugues Grotius dit que ses Ouvrages surpassent les forces humaines; Huygens l'appelle *un très grand Homme.* Leibnits en Allemagne, & Jean Bernoulli le reconnurent *pour le plus clair-voyant de son tems*; & Kepler écrit qu'il montoit *sur les plus hautes murailles de l'Univers*, & qu'il découvroit tout, depuis le commencement d'une chose jusqu'à la fin. Newton en Angleterre cita plusieurs fois les Théorêmes & les Découvertes de Galilée. Keill a écrit aussi que Galilée, avec le secours de la Géométrie, pénétra les secrets les plus cachés de la nature, & créa une nouvelle connoissance du mouvement; & Maclaurin exalta beaucoup les services qu'il nous a rendus par le secours du Télescope, & la maniere claire & géométrique, avec laquelle il nous a expliqué la

Théorie des corps pesans qui tombent ou qui sont jettés en quelque direction que ce soit. David Hume, dans son Appendix à l'Histoire de Jacques premier, fait un parallele des plus exacts entre François Bacon & Galilée. Il dit que Bacon étoit inférieur à Galilée, son Contemporain, & peut-être même à Kepler; que Bacon avoit seulement montré la route où Galilée marchoit à grands pas; que le premier ne savoit pas la Géométrie; que le second la possédoit parfaitement, ainsi que la Philosophie naturelle; que le premier méprisoit le Systême de Copernic, que le second avoit établi, par des preuves tirées de la raison & du bon sens; que le style du premier étoit dur, & celui du second, agréable & brillant, quoique quelquefois prolixe. L'Historien Anglois dit fort agréablement, que l'Italie ne fit

pas peut-être de Galilée le càs qu'il méritoit, à cause de la quantité d'Hommes illustres qui y fleurissoient alors.

Galileo Galilée naquit à Pise en 1564, & y fut fait Lecteur de Mathématique en 1589; trois ans après il le fut à Padoue: en 1610 il fut fait Mathématicien du Grand Duc Ferdinand II, & retourna en Toscane, où il mourut en 1640 dans la Villa d'Accetri près de Florence: il naquit l'année où mourut à Rome Michel-Ange Buonarotti, & mourut l'année que naquit en Angleterre Isaac Newton. En 1583, comme l'atteste Magalotti dans ses Essais sur l'Académie del Cimento & Viviani dans sa Vie, étant assis dans la Chaise primatiale à Pise, il observa qu'une Lampe mise en mouvement faisoit ses vibrations dans des tems sensiblement égaux, quoique les arcs qu'elles décri-

voient fussent sensiblement inégaux entr'eux. Cette importante Observation fut poussée si loin par Galilée, qu'il imagina de se servir d'un pendule pour mesurer exactement le tems, & l'appliqua dans sa vieillesse à l'Horloge. Becker dans une Dissertation sur la mesure du tems, atteste avoir entendu dire au Comte Magalotti, que Galilée fit faire à Florence, par Marc Treffler, Horloger du Grand Duc, la premiere Horloge à Pendule; quoique le même Magalotti dans ses Essais sur l'Académie del Cimento, dise qu'il est vrai que ce fut Galilée qui imagina l'application du Pendule à une Horloge, mais que ce fut son fils Vincent qui, en 1649, la mit en pratique. Nous avons cependant les Lettres de Galilée à Beaugrand, & celles de Realio & d'Hortensius, qui, avec ce que dit Viviani, font croire indubi-

tablement que ce fut lui qui ajouta le Pendule à l'Horloge. Elie Diodati en 1637, envoya au pere du célebre Huygens la Defcription de l'Horloge à Pendule faite par Galilée. Becker ajoute qu'on en envoya un modele en Hollande. Tout ceci fuffit pour répondre à Huygens, à Muffchembroeck, & à beaucoup d'autres, qui voudroient enlever à l'Italie la gloire de cette belle Invention. Huygens inventa un Pendule qui faifoit fes vibrations dans les arcs d'une cicloïde. L'invention eft très ingénieufe, & la théorie géométrique que l'Inventeur en donna, eft une des plus belles productions de la Géométrie; mais pour ce qui regarde la commodité de la pratique, le Pendule cicloïdal fut bientôt abandonné, & nous nous fervons préfentement de Pendules, qui fe meuvent en petits arcs circulai-

res, comme Galilée l'avoit inventé d'abord.

Quand il fut Lecteur à Pise, il commença diverses expériences publiques sur la chûte des corps pesants, & fit voir à tout le monde que le bois, les métaux & les autres corps, quoiqu'ils fussent de pesanteurs différentes, tomboient dans le même espace de tems, & avec une égale vitesse, de la même hauteur. Il tira delà l'important théoreme, que la gravité absolue des corps est proportionnelle à la quantité de leur matiere. L'année 1597, il inventa à Padoue son compas de proportion, qui est & sera toujours un instrument fort utile. Il fut le premier qui inventa le Thermometre, & trouva la maniere d'augmenter cent quatre-vingt fois la force de l'Aimant; & ayant entendu dire, en 1609, qu'un Hollandois avoit fait une

Lunette qui rapprochoit les objets, il en devina tout de ſuite la conſtruction, & en fit une pareille le jour ſuivant; & ſix jours après il en porta une à Veniſe qui agrandiſſoit 33 fois le diametre des objets. Il fait voir lui-même dans ſon eſſai par quels raiſonnements ſimples, ou, pour mieux dire, par quelle expérience facile, il y étoit parvenu. Il connut aiſément que les objets ne pouvoient pas s'aggrandir, ni s'éclaircir avec un, ou pluſieurs verres plans, ni avec une lentille concave qui les rapetiſſe, ni avec une lentille convexe qui les groſſit & qui les confond. *Il ſe borna à éprouver ce que produiroit un verre convexe & un verre concave, & il vit que l'effet répondoit à ſon idée.* On a fait depuis des Lunettes qui groſſiſſoient davantage & embraſſoient un champ plus vaſte avec deux lentilles convexes, & d'autres combinaiſons de ver-

res; mais il n'y a pas un mot à redire à la Théorie de Galilée.

Plusieurs Auteurs ont trouvé les traces de cette Découverte dans les Œuvres de Roger Bacon & de Jean-Baptiste Porta, & leur ont attribué l'invention du Télescope. Mais le célebre Robert Smith, dans son Traité de l'Optique, après avoir examiné tous les fragmens de Roger Bacon, a fait voir que cet homme, que M. de Voltaire avoit déja appellé un *or encrouté de toutes les ordures de son siecle*, n'avoit non-seulement pas l'idée du Télescope, mais ignoroit même les effets de chaque Lentille prise séparément; & M. de la Hire, dans les Mémoires de l'Académie de Paris en 1717, a prouvé que Porta dans cette partie spécieuse de sa Magie naturelle, ne parloit pas d'autre chose que d'une simple Lunette, dans laquelle il avoit tellement combiné un verre

convexe avec un concave, qu'ils aidoient la vûe de ceux *qui ne voyoient plus que confusément*. M. de Montucla toujours fort bon juge & apologiste des inventions Italiennes, est du même sentiment, & dit dans son Histoire des Mathématiques, qu'avant le tems de Galilée, on ne connoissoit pas le Télescope. Galilée s'appliqua toujours à le perfectionner, tellement qu'il en inventa un, moyennant lequel on pouvoit regarder avec les deux yeux; il l'envoya en 1618 à l'Archiduc d'Autriche Léopold: il est fort étonnant que Rhéita, dans un Livre imprimé en 1645, ait voulu en paroître l'inventeur.

On en doit estimer plus l'usage que l'invention. La Lunette en Hollande, fut, comme l'aimant à la Chine, un objet de simple curiosité. Galilée dans la même année 1609, regardant avec la

Lunette la Lune, obſerva que les progrès de la lumiere après la nouvelle Lune, étoient irréguliers, quelques traits de lumiere s'élançant ſucceſſivement du fond encore obſcur. N'étant point aſſervi aux préjugés des anciennes Ecoles, il connut tout de ſuite que la Lune étoit ſemblable à notre Globe, &, comme lui, couverte de vallées & de montagnes encore plus hautes que les nôtres. Galilée dans ſon premier Dialogue ſur le Syſtême du Monde, expliqua fort bien la reſſemblance qui eſt entre ces deux Planettes: elle fut (cette reſſemblance) portée plus loin par d'autres Auteurs, qui reconnurent autour de la Lune divers indices d'une Atmoſphere plus raréfiée & plus variable que la nôtre, & voulurent ainſi expliquer le cercle qui entoure la Lune dans le tems des Eclipſes de Soleil, & les variations que MM.

de Mairan, Caſſini, de la Hire, Maraldi, Kirk & de l'Isle ont obſervées pluſieurs fois dans les Planettes & les Etoiles fixes, voiſines du diſque Lunaire ; & Galilée, d'après la découverte de la Lunette, continua toujours ſes Obſervations ſur la Lune ; car peu d'années avant que de perdre la vue, comme le dit Viviani, il découvrit la libration du Corps Lunaire par les Obſervations qu'il fit de la même tâche *Grimaldi* & de *Mare Criſium*, qui occupa tant enſuite Grimaldi, Hevelius & Bouillaud. L'Obſervation eſt décrite dans le Dialogue que nous avons cité, où il ſemble encore qu'au numéro 59 ſoit prévenue la conjecture de Newton ſur la cauſe pour laquelle la Lune tourne toujours le même côté vers la Terre. On y lit qu'il eſt *manifeſte que la Lune, comme attirée par une vertu magnetique, tourne*

toujours le même côté vers le Globe terreſtre, & ne change jamais.

Le Ciel entier ſembloit offrir à Galilée de nouveaux Phénomenes ; la voie Lactée lui parut formée d'une quantité innombrable de très petites Etoiles : il en compta plus de 40 dans le ſeul grouppe des Pleyades, & plus de 500 dans la conſtellation d'Orion ; la ſeule nebuleuſe d'Orion lui parut compoſée de 22 Etoiles fort petites & très près les unes des autres ; celle du Cancer d'environ 40 : il vit auſſi les quatre Satellites de Jupiter, découvrit les taches du Soleil, les phaſes de Vénus & de Mars : il obſerva certaines apparences dans Saturne, qui furent enſuite conſidérées plus au long par Huygens, qui les a expliquées par l'hypothèſe d'un Anneau. Galilée porta au plus haut degré de perfection ſes Obſervations ſur Jupiter. Après un travail de trois ans, il com-

mença la Théorie des Satellites, & jusqu'au commencement de 1613, il osa prédire toutes leurs configurations pendant deux mois consécutifs. Il imagina ensuite d'en faire usage pour le Problême des Longitudes; & en 1636, par le moyen de Hugues Grotius, il offrit aux Etats de Hollande de s'y appliquer entierement : les Etats accepterent volontiers sa demande, destinerent à Galilée une Chaîne d'or, & députerent quatre Commissaires pour conférer avec lui. Martin Hortensius, un d'eux, se transporta en Toscane peu de tems avant que Galilée perdit la vue. Galilée après ce malheur, communiqua ses Observations & ses Ecrits à Renieri, qui fut ensuite Mathématicien à Pise, & qui fut chargé par le Grand Duc d'étendre les Tables & les Ephémérides des Satellites de Jupiter. Renieri les étendit vé-

ritablement, & les montra au Grand Duc & à beaucoup d'autres, comme Viviani l'assure. Il étoit en 1648 sur le point de les publier, lorsqu'il perdit la vie par une maladie subite. Je ne sais par quel accident on a perdu ses papiers, & ceux qu'il avoit eus de Galilée.

Les phases de Vénus prouverent ce que des Astronomes anciens avoient seulement supposé; que Vénus ne se mouvoit point autour de la Terre, mais autour du Soleil. Corpernic embrassa cette hypothèse, & ajouta encore, qu'il étoit nécessaire que les phases de Vénus ressemblassent à celles de la Lune. La Lunette de Galilée fit voir la ressemblance des phases de Vénus, & quelques inégalités de Mars; phénomenes qui prouvent évidemment le mouvement de Vénus & de Mars autour du Soleil, & d'où l'on peut

croire que les autres Planettes principales se meuvent également autour du Soleil. Quelle auroit été la joie de Copernic, s'il avoit pu alléguer de pareilles preuves en sa faveur, comme l'a très bien observé M de Montucla? Galilée a beaucoup contribué par ses Dialogues sur le Systême du Monde, au triomphe qu'a remporté depuis le Systême de l'illustre Prussien, & qui fut si funeste à notre Italien. Dans le second Dialogue, les phénomenes terrestres sont si bien expliqués, & dans le troisieme, tous les célestes; la simplicité de l'hypothèse de Copernic est si bien relevée, & les inconvéniens des autres hypothèses de Ptolomée & de Tycho Brahé expliqués si clairement, que l'on commença par ces Dialogues à connoître le mouvement de la Terre avec autant de certitude qu'il peut y en avoir dans les

matieres physiques, même avant que Bradley, en Angleterre, eut découvert l'aberration de la lumiere, vérifiée en Italie par Eustache Manfredi, qui vivra toujours dans l'Histoire & dans les fastes de l'Astronomie.

Galilée avant que de partir de Padoue, avoit découvert les taches du Soleil; & étant à Rome, au mois d'Avril 1611, il les avoit fait voir à plusieurs personnes distinguées qui l'attesterent. Les premieres Observations de Scheiner furent postérieures de six mois: il les publia ensuite en 1612, sous le titre *Apelles post tabulam*, avec trois Lettres adressées à Velser. Galilée répondit aussi-tôt, & s'assura l'honneur d'avoir découvert le premier ces taches. Il fit même voir que le feint Apelle en avoit donné une théorie toute opposée, en assurant que ces taches se mouvoient d'Orient en Occi-

dent, & qu'elles déclinoient vers le Midi ; tandis que réellement elles ſe meuvent d'Occident en Orient, & qu'elles déclinent vers le Nord ; peut-être que l'Apelle, attaché à l'ancienne opinion de l'incorruptibilité des Cieux, penſa que ces taches étoient des Planettes. Pour Galilée, qui étoit un homme au-deſſus de tout préjugé, il dit dans ſes premieres Lettres à Velſer, que ces taches étoient des matieres très proches de la ſuperficie du Soleil, qui ſe raſſembloient & ſe diſſipoient, & en produiſoient de nouvelles, à la reſſemblance des vapeurs de notre atmoſphere ; & il jugea par le mouvement de ces taches, que le Soleil tourne autour de lui-même, environ dans l'eſpace d'un mois Lunaire. M. de Montucla a laiſſé à Galilée l'honneur d'avoir, quoique le premier, parlé plus judicieuſement que les autres ſur ces taches.

Ce

Ce fut l'année 1612, que Galilée commença à publier ses découvertes sur les taches du Soleil, dans l'Ouvrage sur les corps qui surnagent sur un fluide, ou qui s'y meuvent. Il rétablit par ce Discours, la doctrine hydrostatique d'Archimede, & démontra que l'immersion des solides dans un fluide, ou leur supernatation, ne dépend point du tout de la configuration de ces solides, mais de leur gravité spécifique. Dans l'Ouvrage intitulé *Saggiatore* ou *le Sondeur*, que le Comte Algarotti reconnoît pour le meilleur Ouvrage polémique dont l'Italie puisse se vanter; dans cet Ouvrage, dis-je, il est formellement établi pour maxime, que les qualités sensibles, comme la couleur & le goût, ne résident point proprement dans ces corps, mais en nous-mêmes; maxime que l'on devoit plutôt attribuer aux an-

ciens Philosophes, qu'à Descartes. Ainsi Galilée fixa les principes de l'Hydrostatique & de la Physique : il créa le premier la Méchanique. Dès l'année 1602, il écrivoit au Marquis Del Monte qu'il avoit observé que les vibrations des corps mobiles attachés à des fils de différentes longueurs, se font en des tems qui sont entr'eux comme les racines de leurs longueurs. Il annonça dans une Lettre écrite de Padoue, en 1604, le Théorême que les espaces que des corps pesans parcourent en tombant, sont comme les quarrés des tems, & que cependant les espaces qu'ils parcourent en tems égaux sont comme, 1, 3, 5, 7, &c. La premiere Edition de ses Dialogues sur la Méchanique, parut dans la même année, 1638, que le Traité du mouvement de Baliani; mais les Ecrits & les Découvertes de Galilée sur les Méchaniques

s'étoient bien avant ce tems répandues en deçà des Monts ; & il n'est pas vraisemblable que Descartes, & encore moins Baliani, en ayent trouvé plusieurs sans avoir lu Galilée.

Parmi les principales Découvertes qui se trouvent dans son Dialogue de la Méchanique, je compte en premier lieu, le principe de la composition & de la résolution du mouvement, que Galilée a expressément enseigné dans le Théorême second du mouvement des projectiles & dans la Note du Théorême second du mouvement accéléré. Je compte en second lieu, les loix du mouvement uniforme & du mouvement accéléré, d'où résultent les deux formules si connues, communément appellées *les Formules de Galilée*. 1°. Que la force multipliée par l'élement du tems, est égale à l'élément de la vîtesse ; 2°. que

la force multipliée par l'élément de l'espace, est égale à l'élément de la vîtesse multiplié par toute la vîtesse. Galilée considéra ces deux formules dans le cas de la force constante, & Newton les étendit ensuite généralement à toutes les hypothèses de la force variable. Mais tout ce qui s'est fait depuis dans les Méchaniques, dépend entierement de ces deux formules, & du principe de la composition & de la résolution du mouvement. Le Traité du mouvement sur les plans inclinés & dans les cordes des arcs circulaires, est plein d'élégance géométrique; & on sera toujours étonné qu'un homme seul soit arrivé à ce point sans le secours de l'Algebre. Les Problêmes dans lesquels on cherche l'inclinaison des plans, par laquelle un corps peut passer le plus vîte, ou d'un point donné à une ligne horisontale donnée de position, ou

d'une ligne horiſontale à un point donné ; ces Problêmes, dis-je, ſont de la plus grande fineſſe.

Galilée a merveilleuſement traité dans ſon quatrieme Dialogue la Baliſtique qui étoit totalement ignorée avant lui ; car Cardan & Tartaglia ſoupçonnerent ſeulement que les projectiles lancés ſe meuvent dans une ligne compoſée d'une ligne droite & d'un arc circulaire. Galilée avec le principe de la compoſition du mouvement, démontra non-ſeulement que les projectiles lancés décrivent une parabole, mais enſeigna même tout ce qui appartient à l'étendue du jet, portée, hauteur & direction ; car de deux de ces quantités, on peut toujours tirer les deux autres. Enfin dans le ſecond Dialogue, il jetta encore les principes de toute la doctrine de la réſiſtance des ſoli-

des, qui fut enſuite pouſſée ſi loin par Viviani & par Grandi.

Galilée, dans ſon premier & troiſieme Dialogue, en traitant du Cylindre creuſé dans un hémiſphere, & des eſpaces parcourus dans le mouvement accéléré, nous a laiſſé les traces de la méthode des indiviſibles, en conſidérant les ſolides comme compoſés d'une infinité de plans, & les plans d'une infinité de lignes. Mais la vérité nous oblige ici d'obſerver; 1°. que Kepler avoit déja dans ſa Stéréométrie introduit l'infini dans les Mathématiques, & fourni l'idée des indiviſibles; 2°. que Cavalieri employa avec beaucoup de précaution ces mêmes phraſes Métaphyſiques, comme il paroît par la Préface du ſeptieme Livre de ſa Géométrie, & comme a obſervé Mac-Laurin; 3°. que, quoique Galilée eût deſſein de com-

poser un Traité Géométrique sur les indivisibles, il n'eut aucune part au grand Ouvrage de Cavalieri. On pourroit joindre à tant de preuves qu'on en a, celle d'une Lettre que Cavalieri écrivit à Galilée, le 21 Mars 1616, qui est une preuve incontestable que le premier avoit terminé cet Ouvrage avant que le dernier eût seulement commencé le sien. *Pour ce qui est de l'Ouvrage sur les indivisibles* (dit-il) *je serois charmé que vous vous y appliquassiez au plutôt, afin que je puisse expédier le mien; auquel je retoucherai en attendant*, &c. Cavalieri publia son Ouvrage trois ans après, & il fut la base principale du Calcul différentiel & intégral.

Mais pour revenir aux Dialogues, dans la premiere Edition & dans le troisieme de ces Dialogues, Galilée donna comme un axiome, qu'un corps mobile paf-

ſant d'un point donné par un plan incliné quelconque à une ligne horiſontale donnée, y arrive toujours avec la même vîteſſe. Viviani fut le premier à lui faire voir que ce principe a beſoin de quelque démonſtration; & Galilée, quoiqu'aveugle, la trouva ſur-le champ, & en fit part à Viviani de la maniere que nous le voyons dans les autres Editions de ſes Dialogues. Galilée dans ſon Diſcours ſur la Riviere Biſenzio, appliqua cette propoſition au cas des eaux courantes; & expliqua dans un autre Théorême, que les vîteſſes ſont les mêmes dans deux Canaux de différente longueur & de différentes ſinuoſités, quand ils ont ſeulement la même hauteur, c'eſt-à-dire quand ils reſtent fixés dans les mêmes limites. Dans le cas particulier des Rivieres, il y a à conſidérer les réſiſtances & beau-

coup d'autres choſes ; mais la proportion généralement priſe, eſt très vraie ; & l'application que Galilée a faite le premier de la Géométrie à la connoiſſance des eaux courantes, lui fait beaucoup d'honneur.

Varignon a relevé une erreur qui eſt dans le dix-ſeptieme Théorême du troiſieme Dialogue, où Galilée ſuppoſe qu'un corps paſſant d'un plan à un autre d'une inclinaiſon différente, retient toute la vîteſſe correſpondante à la premiere chûte ; mais Grandi, dans ſes Notes au même Dialogue, dit que le paſſage de Galilée ne devoit pas s'entendre abſolument, mais dans une ſimple hypothèſe, dont il devoit partir, pour arriver enſuite à la chûte des corps dans les arcs circulaires. Il eſt très vrai que dans les arcs circulaires, comme dans toutes les lignes courbes, il n'y a point d'al-

tération ſenſible, par rapport aux différentes inclinaiſons des petits arcs, dont la ligne courbe eſt compoſée, comme Varignon, Grandi & beaucoup d'autres l'ont démontré. On ne peut voir un Théorême plus élégant, que celui auquel Galilée s'eſt frayé une route, avec cette hypothèſe, qu'un corps deſcend plus vîte par un arc circulaire, que par la corde. Jean Bernoulli a entendu trop généralement ce Théorême, comme ſi Galilée avoit cru que la deſcente ſe faiſoit plus vîte par un arc circulaire, que par toute autre ligne courbe quelconque, compriſe entre deux points donnés; enſuite Bernoulli a prouvé que la courbe de la plus vîte deſcente eſt une cicloïde, & non un arc circulaire. Mais la Note du Théorême vingt-deuxieme ſuffit pour faire voir que Galilée n'a voulu dire que ce qui eſt très vrai : *Quo igi-*

tur per inſcriptòs polygonos magis ad circumferentiam accedimus, eo citius abſolvitur motus inter duos terminos ſignatos.

On a pourtant imputé généralement à Galilée d'avoir cru que la ligne courbe parabolique, dans laquelle les corps lancés ſe meuvent, eſt la même, à laquelle ſe conforme une chaîne ſuſpendue par ſes extrémités, & qui s'appelle *Chaînette*; & il eſt ſingulier que ce ſoit Krafft qui, dans ces derniers tems, en ait fait l'apologie dans le cinquieme Tome des nouveaux Commentaires de Péterſbourg, citant le paſſage qui ſuit la quatorzieme propoſition du quatrieme Dialogue, qui dit uniquement que les deux courbes ne different pas beaucoup entr'elles. *La corde tendue, plus ou moins tirée, ſe plie en ligne, qui approche aſſez des paraboliques; & la reſſemblance eſt telle, que ſi vous*

marquez sur une surface plane & élevée à l'horison une ligne parabolique, & la tenez renversée, c'est-à-dire le sommet en bas, & avec la base parallele à l'horison, tenant suspendue une petite chaîne soutenue par les extrémités de la base de la parabole marquée, vous verrez en lâchant plus ou moins, ladite petite chaîne se courber & s'adapter à la même parabole; & cette adaptation est d'autant plus précise, que la parabole marquée sera moins courbe, c'est-à-dire plus étendue; tellement que dans les paraboles décrites avec l'élevation de quarante-cinq degrés, la chaîne marche presque ad unguem sur la parabole.

Galilée passa peu après à une autre proposition. Qu'une corde horisontale tournant sur deux pivots, & considérée comme ne pesant rien, soit tendue avec deux très gros poids attachés aux extrêmités; si on attache au milieu

un autre poids quelque petit qu'il ſoit, elle pliera dans le milieu, & par conſéquent ne ſera plus droite; Viviani en écrivant au Prélat Ricci, éleve quelques doutes par rapport à la démonſtration de Galilée tirés premierement de ce que le mouvement des deux poids qui montent lorſque la corde ſe plie n'eſt point égal. Cette difficulté, quoiqu'approuvée par des hommes illuſtres ne paroît pas pouvoir s'adapter au cas de Galilée, dans lequel ſuppoſant des poids infiniment grands, eu égard au petit corps attaché au milieu de la corde, leur mouvement ne peut être que fort petit & par conſéquent uniforme. Il eſt vrai que le cas de l'Equilibre n'eſt pas préciſément celui que Galilée a ſuppoſé dans ſa démonſtration, comme le ſoupçonnoit Viviani, & comme Simpſon l'a démontré dans le trente-huitieme Problême de l'applica-

tion de l'Algebre à la Géométrie. Mais la démonstration de Galilée se peut adapter également au vrai cas de l'Equilibre, & la proposition principale est toujours très vraie. A ces difficultés Méchaniques, on en joint quelques-autres, physiques & astronomiques qui se réduisent principalement à trois ; 1°. que Galilée a attribué l'élévation de l'eau dans les pompes à l'horreur du vuide ; 2°. qu'il a voulu expliquer le flux & reflux de la mer par la combinaison du mouvement journalier & annuel de la Terre ; 3°. qu'il n'a pas cru que les Cometes étoient des Planettes qui tournent autour du Soleil. Quant à la premiere Objection, Galilée, dans le premier Dialogue, a décrit simplement ce phénomene que l'eau ne s'éleve qu'à trente-deux pieds dans les pompes, & en a simplement inferé que la force né-

ceſſaire pour détruire le vuide égale un cylindre d'eau de trente-deux pieds de hauteur; & à cela il n'y a rien à dire; quoique Galilée ait ajouté d'autres conjectures qui ne ſont pas également ſolides. Galilée a encore propoſé une machine pour meſurer combien la force de la cohéſion eſt plus forte, que celle qu'on cherche pour procurer le vuide; & a enſuite donné deux manieres différentes pour meſurer même le poids de l'air: & quoique dans ſes expériences il n'ait tiré d'autre proportion entre le poids de l'air & de l'eau, que celle d'un à 400, on doit cependant les regarder comme le fondement & le principe de tout ce qu'on a fait depuis à ce ſujet.

L'hypothèſe donnée dans le quatrieme Dialogue ſur le Syſtême du Monde, pour expliquer le flux & reflux, eſt fort ingénieuſe, & c'eſt

la premiere par laquelle les Philosophes ont tenté d'expliquer physiquement ce phénomene singulier; & quoique l'hypothèse ne soit pas vraie, Descartes, qui a écrit depuis Galilée, n'en a pas donné une meilleure. Pour ce qui regarde les Cometes, Galilée a objecté à son Adversaire, qu'il n'étoit pas encore prouvé que les Cometes fussent des corps solides & inaltérables, & que la parallaxe sert à mesurer la distance des corps, mais ne peut pas s'appliquer aux simples apparences optiques, parmi lesquelles on comptoit alors les Cometes. Cassini a soutenu aussi, dans un Livre imprimé en 1653, & dédié au Duc de Modene, que les Cometes étoient un amas des exhalaisons de la Terre & des Planettes, Ce fut peu de tems après, comme le remarque M. de Fontenelle, que Cassini ayant trouvé que les irrégulari-

tés du mouvement des Cometes étoient purement apparentes ; & que les Cometes même, ainſi que les Planetes, pouvoient être aſſujetties au calcul, tous les Aſtronômes commencerent avec fondement à croire que les Cometes étoient des corps ſolides, & que de même que les autres Planetes, elles tournent autour du Soleil.

M. de Fontenelle, dans ſon Eloge de Viviani, regarde Galilée comme un génie rare, dont le nom ſera toujours à la tête des Découvertes les plus importantes, ſur leſquelles la Philoſophie eſt fondée : Deſcartes, ſi inférieur à Galilée, a blâmé en lui ce qui juſtement étoit le plus louable, ſavoir de ce qu'il ſe contentoit des faits & des démonſtrations, & de ce qu'il ne remontoit pas aux cauſes premieres. Newton dont le génie a ſurpaſſé l'eſprit humain, a peut-être plus

d'erreurs que Galilée. Nous devons admirer dans Galilée un Philosophe, un Géometre, un Méchanicien & un Astronôme, qui n'avoit pas moins de pratique, que de Théorie; celui qui a dissipé les erreurs de l'ancienne Ecole, l'Ecrivain le plus solide & le plus élégant qu'ait produit l'Italie; le Maître de Torricelli, de Castelli, Aggiunti, Viviani, Borelli, Paul & Candide del Buono. Ce sont les quatre derniers qui ont formé l'Académie del Cimento, dont les Essais, dignes du siecle de Newton, sembloient écrits par le génie de Galilée, comme on voit dans la Préface des Mémoires de l'Académie de Dijon, citée au commencement de cet Essai.

ARTICLE XXIV.

OCTAVE ET LE JEUNE POMPÉE, ou le TRIUMVIRAT; avec des Remarques ſur les Proſcriptions. A Amſterdam; & ſe trouve à Paris, chez Lacombe, Libraire, quai de Conti, 1767, 1 vol. *in-8°. Prix 1 liv. 16 ſols.*

PAR le compte que nous allons rendre de cette Piéce & des morceaux qui l'accompagnent, on en devinera aiſément l'Auteur; &, quoique caché ſous le titre d'Editeur dans la Préface, ſon ſtyle ſeul le fera reconnoître.

En convenant que dans *cette Tragédie aſſez ignorée, qui lui eſt tombée entre les mains*, l'Hiſtoire eſt preſqu'entierement falſifiée, il avoue que cependant les mœurs des Romains du tems du Trium-

virat, y ſont repréſentées avec le pinceau le plus fidele. » Ce contraſte ſingulier, ajoute-t il,
» m'a engagé à la faire imprimer
» avec des Remarques que j'ai
» faites ſur ces tems illuſtres &
» funeſtes d'un Empire, qui,
» tout détruit qu'il eſt, attirera
» toujours les regards de vingt
» Royaumes élevés ſur ſes débris,
» & dont chacun ſe vante aujour-
» d'hui d'avoir été une Province
» des Romains, & une des pié-
» ces de ce grand édifice. Il n'y
» a point de petite Ville qui ne
» cherche à prouver qu'elle a eu
» l'honneur autrefois d'être ſac-
» cagée par quelque Conſul Ro-
» main; & on va même juſqu'à
» ſuppoſer des titres de cette eſ-
» pece de vanité humiliante. Tout
» vieux château dont on ignore
» l'origine, a été bâti par Céſar:
» du fond de l'Eſpagne au bord
» du Rhin, on voit par-tout une

» tour de César, qui ne fit éle-
» ver aucune tour dans les Pays
» qu'il ſubjugua, & qui preféroit
» ſes camps retranchés à des ou-
» vrages de pierres & de ciment,
» qu'il n'avoit pas le tems de conſ-
» truire dans la rapidité de ſes
» expéditions. Enfin les tems des
» Scipions, de Silla, de César,
» d'Auguſte ſont beaucoup plus
» préſens à notre mémoire que
» les premiers événemens de nos
» propres Monarchies. Il ſemble
» que nous ſoyons encore Sujets
» des Romains «.

Le feint Editeur dit enſuite, qu'ayant fait une étude particuliere de l'Hiſtoire, & *non pas du Théâtre, qu'il connoît aſſez peu*; qu'aimant à voir dans un Ouvrage dramatique les mœurs de l'antiquité, & à comparer les Héros qu'on met ſur le Théâtre, avec la conduite & le caractere que les Hiſtoriens leur attribuent; qu'a-

yant enfin trouvé dans la Tragédie qu'il commente, des objets qui se rapprochent plus de sa maniere de penser & de celle de quelques Lecteurs, *qui, sans exclure aucun genre, aiment les peintures des grandes révolutions ou plutôt des hommes qui les ont faites*, il s'en est servi comme d'un sujet qui lui a fourni des Réflexions sur le caractere des Romains, sur ce qui intéresse l'humanité, & sur ce qu'on peut découvrir de vérités historiques.

Avant que de parcourir ces Réflexions, nous allons jetter un coup d'œil rapide sur la Tragédie même. Il a semblé à l'*Editeur* que l'*Auteur* écrivoit plus pour les Lecteurs que pour les Spectateurs; sa Piéce lui a paru tenir beaucoup plus du terrible que du genre qui attendrit le cœur & qui le déchire. » On m'assure même, dit-il, » que l'*Auteur* n'a point préten-

» du faire une Tragédie pour le » Théâtre de Paris, & qu'il n'a » voulu que rendre odieux la plûpart des personnages de ces » tems atroces «. Quelqu'ait été le dessein de l'*Auteur* (mieux connu de l'*Editeur* que de qui que ce soit,) nous conviendrons avec celui-ci, qu'il a très bien réussi dans la peinture de ses caracteres. Nous n'entrerons dans aucun détail sur la bonne ou mauvaise fortune de cette Piéce au Théâtre: nous n'entreprendrons pas non plus de l'analyser; mais nous en rapporterons quelques morceaux, pour en donner au moins une légere idée à nos Lecteurs.

La premiere Scène se passe entre Fulvie, femme de Marc Antoine, & Albine, Suivante de Fulvie. *Le Théâtre représente l'Isle où les Triumvirs firent les proscriptions & le partage du monde. La Scène est obscurcie : on entend le*

tonnerre, on voit des éclairs, &c. Albine dit :

Ces tremblemens ſoudains, ces rochers renverſés,
Ces volcans infernaux juſqu'au ciel élancés,
Ce fleuve ſoulevé roulant ſur nous ſon onde,
Ont fait craindre aux Romains les derniers jours du monde.
La foudre a dévoré ce déteſtable airain,
Ces tables de vengeance, où le fatal burin
Epouventoit nos yeux d'une liſte de crimes,
De l'ordre du carnage & des noms des victimes.
Vous voyez en effet que nos proſcriptions
Sont en horreur au Ciel, ainſi qu'aux Nations.

Fulvie répond :

Tombe ſur nos Tyrans cette foudre égarée,
Qui frappant vainement une terre abhorrée,
A

A détruit dans les mains de nos Maîtres
cruels
Les instrumens du crime, & non les criminels!

Elle peint ensuite Octave, surnommé depuis Auguste: *Que son caractere*, dit-elle:

Est différent en tout du grand cœur de
son pere!
Je l'ai vu, dans l'erreur de ses égaremens,
Passer Antoine même en ses emportemens.
Je l'ai vu des plaisirs goûter la folle
ivresse;
Je l'ai vu des Catons affecter la sagesse.
Après m'avoir offert un criminel amour,
Ce Protée à ma chaîne échappa sans retour.
Tantôt il est affable, & tantôt sanguinaire.
Il adore Julie, il a proscrit son pere;
Il hait, il craint Antoine, & lui donne
sa Sœur:
Antoine est forcené, mais Octave est
trompeur.

Ce ſont-là les Héros qui gouvernent la
terre ;
Ils font, en ſe jouant, & la paix & la guerre ;
Du ſein des voluptés ils nous donnent des
fers.
A quels Maîtres, grands Dieux ! livrez-
vous l'Univers !
Albine, les lions au ſortir des carnages,
Suivent en rugiſſant leurs Compagnes
ſauvages ;
Les tigres font l'amour avec férocité ;
Tels ſont nos Triumvirs.

Lépide ne paroît point dans cette Piéce ; mais, ſur ce qu'Albine, après s'être écrié :

Quoi ! les Maîtres du monde en ſont l'i-
gnominie,

Ajoute :

Je penſois que Lépide aujourd'hui
Contre ces deux ingrats vous ſerviroit
d'appui :
Vous unites vous-même Antoine avec
Lépide,

Fulvie dit :

A peine eſt-il compté dans leur troupe
homicide.
Subalterne Tyran, Pontife mépriſé,
De ſon foible génie ils ont trop abuſé ;
Inſtrument odieux de leurs ſanglans caprices,
C'eſt un vil ſcélérat ſoumis à ſes complices ;
Il ſigne leurs décrets ſans être conſulté,
Et penſe agir encore avec autorité.

Dans une Scène entre Octave & Julie, celle ci s'écrie avec indignation : *Vous le Fils de Céſar !*

Ô Héros ! ô généreux Vainqueur !
Quel Fils as-tu choiſi ! quel eſt ton Succeſſeur !
Céſar vous a laiſſé ſon pouvoir en partage ;
Sa magnanimité n'eſt pas votre héritage.
S'il verſa quelquefois le ſang du Citoyen,
Ce fut dans les combats en répandant le
ſien.

C'est par d'autres exploits que vous briguez l'Empire.
Il savoit pardonner, & vous savez proscrire.
Prodigue de bienfaits, & vous d'assassinats,
Vous n'êtes point son Fils : je ne vous connois pas (1).

On ne sera pas fâché de voir ici comment Crébillon à l'âge de quatre-vingt un ans, s'exprimoit en traitant le même sujet. Dans sa Tragédie du Triumvirat, Tullie, Fille de Cicéron, adresse ce Discours à la Statue de César :

Toi qui fis en naissant honneur à la nature,
Sans avoir des vertus que l'heureuse imposture,
Trop aimable Tyran, illustre ambitieux,
Qui triomphas du sort de Caton & des Dieux,
Brutus, s'il est ton Fils, a plus fait pour ta gloire
Que ce Tigre adopté pour flétrir ta mémoire :
César, vois à quel titre il prétend t'égaler ;
Mais c'est en proscrivant qu'il fait se signaler.
Sacrifie à nos pleurs ce Successeur profane ;
Si ton cœur l'a choisi, ta gloire le condamne.
Ce n'est pas sous son nom qu'un glorieux burin
Enchaînera jamais & la Seine & le Rhin.
Sous un joug annobli par l'éclat de tes armes
Nous respirions du moins sans honte & sans allarmes ;

Fulvie est représentée dans cette Piéce comme une Femme ex-

Loin de rougir des fers qu'illustroit ta valeur,
On se croyoit paré des lauriers du Vainqueur;
Mais sous le joug honteux & d'Antoine & d'Octave,
Rome, arbitre des Rois, va gémir en Esclave.

Dans la Scène suivante, Sextus, sous le nom de *Clodomir*, fait une peinture affreuse des Proscriptions:

. . . .
Les autels ne sont plus qu'un refuge effroyable
Que fouille impunément le glaive impitoyable.
Un Tribun massacré par ses propres Soldats
Ne sert que de signal pour d'autres attentats.
Un fils, presque à mes yeux, vient de livrer son pere;
J'ai vu ce même fils égorgé par sa mere.
On ne voit que des corps mutilés & sanglans;
Des Esclaves traîner leurs Maîtres expirans.
Le carnage assouvi rechauffe le carnage.
J'ai vu des furieux dont la haîne & la rage
Se disputoient des cœurs encor tout palpitans.
On diroit à les voir l'un l'autre s'excitans,
Déployer à l'envi leur fureur meurtriere,
Que c'est le dernier jour de la nature entiere.

trême en ses fureurs. Elle excite le jeune Pompée à profiter des

---

Lépide dans une autre Scène, se peint ainsi lui-même aux yeux de Tullie :

Confondez-vous Lépide avec des furieux,
Opprobres à la fois des Hommes & des Dieux?
Triumvir malgré moi, Tyran sans barbarie,
Je venois avec vous pleurer sur la Patrie,
Et dire à votre Pere un éternel adieu.
Ma vertu souffre trop en ce funeste lieu,
Dont je ne puis chasser mes Collegues impies,
Monstres dans les enfers nourris par les furies;
Et le Sénat en proye à ces deux inhumains
Me charge des forfaits réservés à leurs mains.
Tandis que nos malheurs sont leur unique ouvrage;
La haîne & le mépris vont être mon partage.
. . . .
Je vais chercher, Madame, un ciel moins corrompu,
Pour sauver mon honneur, mon nom & ma vertu.

Tullie répond :

Ah! la vertu qui fuit ne vaut pas le courage
Du crime audacieux qui fait braver l'orage :
Que peut craindre un Romain des caprices du sort,
Tant qu'il lui reste un bras pour se donner la mort?

ténebres de la nuit pour aſſaſſiner Octave. *Approchez*, dit-elle à Aufide, Tribun militaire :

Que fait-on dans ces tentes coupables !

AUFIDE.

Le ſommeil y répand ſes pavots favorables,
Lorſque les murs de Rome au carnage livrés ;
Retentiſſent au loin des cris déſeſpérés
Que jettent vers les cieux les filles & les meres,
Sur les corps étendus des enfans & des peres.
Le ſang ruiſſelle à Rome ; Octave dort en paix.

POMPÉE.

Vengeance, éveille-toi ! Mort, punis ſes forfaits !

Il vole effectivement à la tente d'Octave ; mais il ſe méprend & immole un Eſclave, au lieu de cet

Usurpateur. Il n'attend plus lui-même que la mort. Il exhorte Julie à conserver pour les Tyrans *une haîne éternelle.*

C'est ainsi qu'à Pompée il faut être fidele.
Pour moi, digne de vivre & mourir votre Epoux,
Je leur vendrai bien cher des jours qui sont à vous.
Le lâche fuit en vain; la mort vole à sa suite:
C'est en la défiant que le brave l'évite.

Octave pardonne à Pompée; & la Piéce finit par cet acte de clémence, à l'occasion duquel on tâche de prouver dans les Notes, que celui qu'Auguste exerce envers Cinna dans la Tragédie de Corneille, n'est nullement probable; que si l'aventure est vraie, Auguste ne pardonna que malgré lui, vaincu par les raisons ou par les importunités de Livie; qu'il a pu quelquefois par politique,

affecter de la grandeur d'ame, mais qu'il n'en avoit pas ; que, ſous quelques traits héroïques qu'il puiſſe être repréſenté ſur le Théâtre, on ne peut avoir d'autre idée de lui que celle d'un homme uniquement occupé de ſon intérêt pendant toute ſa vie : mais qu'après tout, » un trait de clé-
» mence eſt toujours grand au
» Théâtre, & ſur-tout quand cette
» clémence expoſe à quelque dan-
» ger «.

Ces Notes contiennent beaucoup d'autres réflexions ſemblables. On y reproche amerement à Virgile & à Horace, d'avoir prodigué des éloges à Auguſte ; l'*Auteur* de la Tragédie a bien raiſon de dire, ſuivant l'*Editeur :*

A quels mortels, grands Dieux, livrez-vous l'Univers !

» Le monde, ajoute-t-il, fut ra-
» vagé depuis l'Euphrate juſqu'au

» fond de l'Espagne, par deux » scélérats (Octave & Antoine) » sans pudeur, sans loi, sans » honneur, sans probité, four- » bes, ingrats sanguinaires, qui, » dans une République bien po- » licée, auroient péri par le der- » nier supplice. Nous sommes en- » core éblouis de leur splendeur, » & ne devrions être étonnés que » de l'atrocité de leur conduite. » Une observation qu'il ne faut pas omettre est celle concernant les Arts : *Toutes ces abominations Romaines sont du tems où ils étoient perfectionnés en Italie.* » La Phi- » losophie morale, qui avoit fait » tant de progrès dans Cicéron, » dans Atticus, dans Lucrece, » dans Memmius, & dans les » esprits de tant d'autres dignes » Romains, ne put rien contre » les fureurs des Guerres civiles. » Il est absurde & abominable » de dire que les Belles-Lettres

» avoient corrompu les mœurs.
» Antoine, Octave & leurs Suivans ne furent pas méchans à cause de l'étude des Lettres, mais malgré cette étude. C'est ainsi que du tems de la Ligue, les Montagne, les Charron, les de Thou, les l'Hôpital, ne purent s'opposer au torrent des crimes dont la France fut inondée (1) «.

(1) Nous retrouvons à-peu près la même observation dans la Lettre de M. de Voltaire à M. Rousseau, au sujet de son Discours sur l'inégalité des conditions. » Avouez que » ni Cicéron, ni Varron, ni Lucrece, » ni Virgile, ni Horace n'eurent la » moindre part aux Proscriptions. Marius » étoit un ignorant. Le barbare Sylla, » le crapuleux Antoine, l'imbécille Lépide lisoient peu Platon & Sophocle; » & pour le Tyran sans courage, Octave Cépias, surnommé si lâchement » *Auguste*, il ne fut un déteftable assassin, que dans le tems où il fut privé » de la société des Gens de Lettres «.

Après les Notes, on trouve deux morceaux intéressans, l'un sur le Gouvernement & la Divinité d'Auguste ; l'autre sur les Conspirations contre les Peuples ou les Proscriptions. L'Auteur range dans cette classe les châtimens des Juifs après l'Idolatrie du Veau d'or, &c. *De telles Proscriptions*, dit-il, *commandées par la Divinité même, ne doivent pas sans doute être imitées par les hommes.* Il parle ensuite du Massacre de tous les Romains dans l'Asie Mineure, ordonné par Mythridate ; des Proscriptions de Marius & de Sylla ; de celle d'Antoine, d'Octave & de Lépide ; du Massacre que les Juifs, sous Trajan, firent, dit-on, de plus de deux cens vingt mille personnes dans la Cyrenaïque & dans Chypre ; de la Proscription des Habitans de Thessalonique par Théodose ; de l'ordre que don-

na au milieu du neuvieme Siecle l'Impératrice Théodora de tuer tous les Manichéens dans ſes Etats; de la premiere expédition de Pierre l'Hermite, dans laquelle une horde de Croiſés fit vœu d'égorger tous les Juifs qu'ils rencontreroient ſur leur route; de la Conſpiration contre les Albigeois; de la journée des Vêpres Siciliennes; du Supplice des Templiers, qu'il met, dit-il, ſans difficulté au rang des Proſcriptions; des douze millions d'hommes détruits dans le vaſte continent du nouveau Monde, *Proſcription qui*, ſuivant ſes termes, *eſt à l'égard de toutes les autres, ce que ſeroit l'incendie de la moitié de la terre à celui de quelques villages*; de la Proſcription juridique des Habitans de Merindole & de Cabriere, ſous François I, en 1546, *la ſeule qui fut revêtue des formes de la juſtice ordinaire*; de la journée de la S. Barthélemy; de la Conjuration

dès Irlandois Catholiques contre les Proteftans, fous Charles I, en 1641, *fidele imitation*, dit-il, *de la S. Barthélemy*; enfin de la *Profcription des Habitans des Vallées du Piémont en* 1655. » Il faut, » ajoute-t-il, faire entrer dans ce » trifte Catalogue les Maffacres » des Cévennes & du Vivarès, » qui durerent pendant dix ans » au commencement de ce Siecle. » Ce fut en effet un mêlange con- » tinuel de Profcriptions & de » Guerres civiles «.

L'Auteur termine ce morceau par les Réflexions fuivantes: » Eft-ce l'Hiftoire des Serpens & » des Tigres que je viens de fai- » re? Non, c'eft celle des Hom- » mes. Les Tigres & les Serpens » ne traitent point ainfi leur ef- » pece. C'eft pourtant dans le » fiecle de Cicéron, de Pollion, » d'Atticus, de Varius, de Ti- » bulle, de Virgile, d'Horace, » qu'Augufte fit fes Profcriptions.

» Les Philosophes de Thou & » Montagne, le Chancelier de » l'Hôpital vivoient du tems de » la S. Barthélemy; & les Massa- » cres des Cévennes sont du Sie- » cle le plus florissant de la Mo- » narchie Françoise. Jamais les » esprits ne furent plus cultivés, » les talens en plus grand nom- » bre, la politesse plus générale. » Quel contraste, quel cahos, » quelles horribles inconséquen- » ces composent ce malheureux » monde! On parle des pestes, » des tremblemens de terre, des » embrasemens, des déluges qui » ont désolé le Globe; heureux, » dit-on, ceux qui n'ont pas vécu » dans le tems de ces bouleverse- » mens! Disons plutôt, heureux » ceux qui n'ont pas vu les crimes » que je retrace! « L'Auteur ajoute à la fin : *Puissent ces Réflexions satisfaire les ames sensibles, & adoucir les autres!*

ARTICLE XXV.

PRINCIPES DU DROIT DE LA NATURE ET DES GENS. Par S. J. BURLAMAQUI; avec la ſuite du Droit de la Nature qui n'avoit pas encore paru. Le tout conſidérablement augmenté, par M. le Profeſſeur DE FELICE. A Yverdon ; & ſe trouve à Paris, chez Deſaint, rue du Foin S. Jacques, 1766, 2 vol. *in*-8°. *Prix 7 liv. 10 ſols rel.*

ON connoît depuis long-tems les Principes du Droit de la Nature de Burlamaqui, Profeſſeur à Geneve. Cet Ouvrage, qui mérite la réputation dont il jouit, n'étoit cependant, ainſi que l'Auteur le dit lui même, que le commencement d'un ſyſtême complet ſur le Droit de la Nature & des

Gens, qu'il se proposoit de donner au Public. Les circonstances ne lui avoient pas permis d'y mettre la derniere main : mais des copies manuscrites d'après les cayers dressés pour son usage, dans le tems qu'il enseignoit la Jurisprudence, s'étant répandues, & craignant que cet Ouvrage ne fût imprimé avec ses imperfections ; Burlamaqui se détermina à publier ce qui étoit fait, incertain, dit-il, si le reste pourroit suivre. On regrettoit que ce Savant Professeur n'eût pas fait l'application de ses Principes généraux aux différens devoirs de l'Homme à l'égard de Dieu, à l'égard de soi-même & à l'égard des autres Hommes. Enfin le manuscrit de Burlamaqui, très abregé, fort peu assorti au reste de l'Ouvrage, étant heureusement tombé entre les mains de M. de Felice, il l'a rempli lui-même en suivant les prin-

cipes généraux de l'Auteur ; c'est-à-dire, qu'il a accompagné le texte des principales Remarques qu'il avoit faites pendant plusieurs années qu'il l'a expliqué.

Voici en substance quel est le travail de cet habile Commentateur.

Il a cru que la connoissance de la maniere de penser des Anciens & des Modernes sur les Loix Naturelles & de leurs différens systêmes de Morale, seroit très utile à la jeunesse ; il a donné en conséquence, dans une Introduction historique & critique du Droit Naturel, une idée abrégée des principaux Auteurs anciens & modernes, avec une courte analyse de leurs systêmes.

L'objet des Notes, qui sont imprimées du même caractere que le Texte & qui n'en sont distinguées que par une main indicative au commencement & à la fin de cha-

que remarque, eſt, ou de combattre les idées de Burlamaqui, qui ne ſe trouvoient point conformes à celles de M. de Felice, ou d'en développer quelques autres; ou enfin d'étendre, le plus qu'il a été poſſible à ce Savant Profeſſeur, les maximes propres à former le cœur des jeunes gens à l'inſtruction deſquels il conſacre ſes travaux.

Quand au ſecond Ouvrage de Burlamaqui, intitulé *Principes du Droit politique*, & dont M. de Felice a changé le titre en celui *du Droit des Gens*, nous en parlerons, lorſqu'il ſera publié & qu'il nous ſera parvenu: il nous ſuffit de faire obſerver que le Commentateur a ſuivi la même méthode que dans les deux premiers Volumes dont nous rendons compte.

L'abrégé des ſyſtêmes de Morale anciens & modernes, que fait M. de Felice dans ſon intro-

duction, en donne en peu de mots l'idée la plus claire ; une Critique juste, une Morale saine brillent dans ses jugemens, & les vues Philosophiques y sont toujours ramenées à la Religion qui les rectifie. Il remonte aux premiers hommes ; il examine quelle fut parmi eux la Science des Mœurs. « Dans » les premiers âges du Monde, » dit-il, un guide plus sûr que » tous nos traités les dirigeoit. » Certains faits bien avérés, cer» taines vérites regardées comme » indubitables & confirmées fré» quemment par des faits nou» veaux, étoient pour eux des » principes évidens, des axiômes » sur lesquels le Sophisme ne s'é» toit pas encore exercé. De ces » principes sans beaucoup de rai» sonnemens, chacun tiroit par » des conséquences certaines dont » l'ame sentoit la justesse, des » regles sûres de conduite, des

» directions pour les démarches
» que l'occasion requéroit. Un
» pere sans Philosophie, donnoit
» ces préceptes de vertu à ses en-
» fans, un chef de Peuple à ceux
» qu'il gouvernoit. Toute la Mo-
» rale consistoit dans ces précep-
» tes que l'on exprimoit simple-
» ment, avec briéveté, avec clar-
» té, en forme d'axiômes incon-
» testables, dont personne ne s'a-
» visoit de penser qu'il fut per-
» mis de s'écarter. Telle est l'i-
» dée que les premiers Ecrivains
» nous donnent de la Morale de
» leur tems & des tems qui les
» ont précédés.

» Leurs Principes sont l'exis-
» tence d'un Dieu, une Provi-
» dence qui prend garde à ce que
» font les hommes, une autorité
» céleste qui leur inspire l'obliga-
» tion d'obéir, une volonté di-
» vine qui exige la vertu & qui
» défend le crime, &c. «

M. de Felice confirme ce sentiment sur la Morale des premiers âges avant l'établissement des Ecoles des Philosophes Grecs, par l'exemple de la Morale d'Homere & d'Hésiode; il ne cite point le premier comme Moraliste, mais comme témoin de l'existence des principes qui faisoient les fondemens de la Morale : quelqu'absurde que soit sa Théologie, » il » pose toujours pour base, & sans » s'amuser à le prouver, l'exis- » tence des Dieux, leur Provi- » dence, leur attention aux vices » & aux vertus des humains, & » leur résolution à les punir de » leurs crimes, la nécessité de la » vertu en général pour leur plai- » re, & l'impossibilité d'en être » protégé long-tems lorsqu'on » est injuste «. M. de Felice rapporte plusieurs passages de l'un & de l'autre, & il ajoute que telle étoit la Morale chez les Indiens,

chez les Perſans, chez les Phéniciens, chez les Egyptiens, plus éclairés encore que les autres Peuples, chez les Grecs, chez les Gaulois, chez les Latins, &c. Par-tout on a eu l'idée d'une autre vie où les bons ſeroient récompenſés, & les méchans punis. La Morale, dit M. de Felice, ne perdit cette utile ſimplicité, que lorſque les Philoſophes ſe mirent à la traiter.

Il en vient enfin à l'Hiſtoire de cette Science, depuis Pythagore juſques à nos jours : il donne un précis des ſyſtêmes & des opinions de Pythagore, de Thalès, de Socrate, d'Ariſtippe, de Phædon, d'Euclide, de Platon, d'Ariſtote, d'Antiſthenes, de Zenon, de Xenophanes de Colophon, de Démocrite & d'Epicure. Il paſſe enſuite aux Romains, c'eſt-à-dire au tems où Lucullus attira les Philoſophes de la Grece : il fait un

abrégé très instructif & d'une précision lumineuse, de la Morale de Cicéron, qu'il extrait des Livres Philosophiques de cet Orateur ; & après avoir analysé celle de Seneque, il passe à la plus pure de toutes les Morales, celle de l'Evangile. Il examine celle des Docteurs & des Peres ; & par des passages qu'il tire de leurs Ouvrages, il fait voir qu'ils l'ont quelquefois outrée. Nous n'en citerons qu'un seul exemple : Saint Cyprien met au rang des plus grands crimes, tels que l'Adultere, de donner une couleur à sa chevelure, de porter de faux cheveux, de teindre des étoffes, &c.

M. de Felice conduit l'Histoire de la Philosophie ou plutôt de la Morale, jusqu'au XIV^e Siecle, époque de la renaissance des Lettres. Alors on ne s'attacha qu'à la Littérature ; mais les progrès dans l'art de raisonner furent très lents,

lents. Ce ne fut que dans le XVI^e^ Siecle, que quelques grands hommes secouerent le joug d'une Philosophie pédantesque : dans le XVII^e^ parurent Bacon & Hobbes en Angleterre, Campanella en Italie, Grotius en Hollande, Puffendorff en Allemagne. M. de Felice donne une Analyse des Ouvrages de ces Savans, & n'oublie point Cumberland, Barbeyrac, Wolaston, Wolff, Vattel, Hutcheson, &c. Il convient avec Locke qu'au moyen des Ouvrages de Grotius, de Puffendorff & de Barbeyrac, on se trouve en état de faire une étude complette du Droit de la nature.

Telle est en substance l'*Introduction Historique & Critique au Droit naturel*, du savant Commentateur de Burlamaqui. Quant à ses Notes, sa modestie ne lui permet pas de dissimuler à ses Lecteurs les sources dans lesquel-

les il en a puisé une partie : ces sources sont *l'Essai sur l'Entendement humain*, & *l'Essai sur le Gouvernement, Civil de* LOCKE ; *la Recherche de la Vérité, de* MALLEBRANCHE ; *l'Essai Analytique des facultés de l'ame, de* BONNET ; *le Traité des Sensations, l'Essai sur l'origine des Connoissances humaines, & le Traité des Animaux, de M. l'Abbé* DE CONDILLAC ; *le Droit de la Nature & des Gens, de* PUFFENDORFF ; *les Devoirs de l'Homme & du Citoyen*, du même Auteur ; *le Droit de la Guerre & de la Paix, de* GROTIUS ; *le Traité Philosophique des Loix naturelles, de* CUMBERLAND ; *les Notes de* BARBEYRAC sur ces trois derniers Auteurs ; *le Citoyen, de* HOBBES ; *l'Esprit des Loix, de* MONTESQUIEU ; *les divers Corps politiques ; le Droit des Gens, & les Pieces diverses de* VATTEL ; *la Regle des Devoirs que la nature inspire à tous*

les hommes; les Institutions du Droit Politique, de BIELEFELD; *l'Origine des Loix, des Sciences & des Arts; Jus naturæ* VOLFFII & *Jus Gentium; Selecta Juris Gentium* BUDDÆI; HUBNER, *Essai d'Histoire du Droit naturel; Essais sur différens Sujets, de M. L.* TRUBLET; BRUCKER, *Historia Philosophiæ; la Science du Gouvernement, de M. de* REAL; *Ebauche de la Religion naturelle, de* WOLASTON.

L'Ouvrage de Burlamaqui est trop connu pour nous y arrêter; nous nous bornerons à donner une idée des Commentaires de M. de Felice: nous en citerons quelques-uns; & ce ne sera que relativement aux remarques, que nous parlerons du texte, dont nous remettrons cependant les matieres sous les yeux du Lecteur.

Burlamaqui traite de la nature de l'homme considéré par rapport au Droit; de l'entendement &

de ce qui a rapport à cette faculté : c'eſt le ſujet du premier Chapitre. Cette matiere eſt continuée dans le ſecond, où Burlamaqui parle encore de la volonté & de la liberté. Des principes qu'il y établit, il tire cette conſéquence, que l'homme eſt une créature capable de direction morale & comptable de ſes actions : c'eſt l'objet du Chapitre III. Des nouveaux principes établis dans le quatrieme Chapitre, ſur la nature humaine relativement aux divers états de l'homme, il conclut dans le cinquieme, que l'homme doit ſuivre une regle dans ſa conduite : il indique les moyens de trouver cette regle, ce qui le mene à établir les fondemens du Droit en général. Il entre dans le ſixieme en un détail plus circonſtancié des regles générales de conduite que la raiſon nous donne. Il y traite de la nature de l'obli-

gation & de ſes premiers fondemens. Dans le ſeptieme, en parlant des diverſes acceptions du terme de *Droit*, il s'arrête au Droit pris pour faculté & à l'obligation qui y répond. Dans le huitieme, il parle de la Loi en général. Dans le neuvieme, des fondemens de la Souveraineté ou du Droit de commander. Dans le Dixieme, de la fin des Loix, de leurs caracteres, &c. Dans le onzieme, de la moralité des actions humaines. C'eſt par-là qu'il termine la premiere Partie.

Les principes ſont plus particuliers dans la ſeconde Partie. Burlamaqui définit 1°. la Loi naturelle, & établit qu'il y en a une: ſes premieres conſidérations ſont priſes de l'exiſtence de Dieu & de ſon autorité ſur nous, en conſéquence de laquelle, 2°. il a voulu nous preſcrire des Loix & des regles de conduite. 3°. L'Au-

teur indique les moyens qui nous font discerner le juste de l'injuste ; 4°. les principes d'où la raison peut déduire les Loix naturelles. 5°. Il prouve que les Loix naturelles ont été suffisamment notifiées : il indique les caracteres qui leur sont propres, & l'obligation qu'elles produisent. 6°. Il discute cette question : y a-t-il quelque moralité dans les actions, quelqu'obligation & quelque devoir, antécédemment aux Loix naturelles, & indépendamment de l'idée du Législateur ? 7°. Il tire dans ce Chapitre des conséquences du précédent, qu'il accompagne de réflexions sur la distinction du juste, de l'honnête & de l'utile. 8°. Il applique les Loix naturelles aux actions humaines ; application qui le conduit à parler de la conscience ; & 9°. du mérite & du démérite des actions humaines, & de leur im-

putation relativement aux Loix naturelles. 10°. Il applique les principes qu'il vient d'établir, à différentes especes d'actions, pour juger comment elles doivent être imputées. 11°. Il traite de l'autorité & de la sanction des Loix naturelles, & des biens & des maux qui sont la suite naturelle & ordinaire de la vertu & du vice; ce qui l'engage, 12°. à rapporter quelques preuves de l'immortalité de l'ame, & à établir qu'il y a une sanction proprement dite des Loix naturelles. 13°. Il conclut en faisant voir que les preuves qu'il vient d'alléguer sont d'une telle vraisemblance & d'une telle convenance, qu'elles doivent suffire pour fixer notre créance, & pour déterminer notre conduite.

Tel est l'ordre de l'Ouvrage de Burlamaqui. Il ne nous reste qu'à parcourir quelques Remarques de

ſon Commentateur. En parlant de la Loi en général, Burlamaqui la définit *une regle preſcrite par le Souverain d'une ſociété à ſes ſujets ; ſoit pour leur impoſer l'obligation de faire ou de ne pas faire certaines choſes, ſous la menace de quelque peine ; ſoit pour leur laiſſer la liberté d'agir ou de ne pas agir en d'autres choſes, comme ils le trouveront à propos, & leur aſſurer une pleine jouiſſance à cet égard.* M. de Felice rapporte la définition de Grotius & celle de Puffendorff & les trouve incomplettes : il ajoute que » celle de Burlama» qui n'eſt pas meilleure ; car les » mots, dit-il, *ſoit pour leur laiſ-» ſer la liberté d'agir ou de ne pas » agir en d'autres choſes, comme » ils le trouveront à propos, & » leur aſſurer une pleine jouiſſance » de leurs droits à cet égard*, ces » mots, dis-je, viſent à y com-» prendre la *Loi de permiſſion*, que

» nous démontrerons n'être pas
» une Loi proprement dite «.

Voici la définition que M. de Felice substitue à celle de Burlamaqui : la Loi est *une regle prescrite par le Souverain d'une société à ses sujets, pour leur imposer l'obligation de faire ou de ne pas faire certaines actions, sous la menace de quelque peine*. C'est au Lecteur à décider quelle est la meilleure de ces définitions.

En parlant des preuves de l'existence de Dieu, Burlamaqui rapporte quelques raisonnemens absurdes de ceux qui ont voulu soutenir l'*éternité du monde*. » Comment est-il arrivé, dit son Commentateur, que tant d'habiles
» gens aient embrassé des systê-
» mes si contraires au bon sens
» & à l'histoire ? Les raisons n'en
» sont pas difficiles à trouver :
» quand on pense qu'il falloit que
» la raison atteignît jusqu'à la

» création, on ne peut que plaindre l'eſprit humain de le voir occupé à un travail fort au deſſus de ſes forces, & placé dans un détroit plein d'abymes & de précipices. Ne connoiſſant pas de puiſſance aſſez grande pour créer la matiere, la création ayant été connue par la révélation, la raiſon humaine n'avoit pas aſſez de force pour faire cette découverte. Réduits à choiſir entre un monde éternel & un monde formé par le hazard, les uns croyoient trouver beaucoup moins de difficultés à prendre le parti de l'éternité de l'Univers, quelque contraire qu'il fût à l'hiſtoire, contre le concours fortuit des atômes que les autres adoptoient, &c. «

Il ajoute que » le Syſtême des Epicuriens avoit un grand avantage ſur celui de l'éternité du monde, dans lequel ils trou-

» voient par-tout des vestiges de
» sa nouveauté ; que l'objection
» prise des déluges & des embra-
» semens étoit très frivole ; car
» ces événemens n'ayant pu dé-
» truire que quelques Contrées,
» attendu que pour les supposer
» universels, il eût fallu néces-
» sairement supposer un ordre
» surnaturel ; les Nations préser-
» vées de ces malheurs, auroient
» reçu ceux qui y auroient échap-
» pé, & leur auroient commu-
» niqué leur avantage «.

D'ailleurs, à supposer que ces restes du genre humain eussent subsisté seuls, » ils n'auroient pas
» oublié les commodités néces-
» saires à la vie. Les Maisons,
» les Navires, le Pain, le Vin,
» les Loix, la Religion, étoient
» de ces choses qu'un déluge ou
» un embrasement ne pouvoit ef-
» facer de la mémoire des hom-
» mes, sans détruire entierement

» le genre humain, &c. «

Burlamaqui définit la Conſcience : *la Raiſon elle-même conſidérée comme inſtruite de la regle que nous devons ſuivre, ou de la Loi naturelle ; & jugeant de la moralité de nos propres actions & de l'obligation où nous ſommes à cet égard, en les comparant avec cette regle, conformément aux ideés que nous en avons.*

M. de Felice fait à cet égard l'obſervation ſuivante : cette façon de parler de la Conſcience, qui eſt au reſte fort exacte, ne s'accorde gueres avec le Chap. VI de l'Auteur ; car ſi la Conſcience n'eſt que la raiſon inſtruite de la regle que nous devons ſuivre, donc la raiſon n'eſt pas elle-même cette regle, comme il s'efforce de le prouver dans l'endroit cité.

Nous voudrions pouvoir nous étendre ſur le Chap. XII, dans lequel il eſt parlé de l'immortali-

té & de la ſpiritualité de l'ame. Tout ce qu'on y trouve à ce ſujet, ſoit dans le Texte, ſoit dans le Commentaire, eſt très ſatisfaiſant. Les preuves ſont claires, & les démonſtrations évidentes : il y en a pluſieurs qui appartiennent à l'Auteur des Notes. Ce Commentaire jette un grand jour ſur le Texte : on pourroit peut-être lui reprocher un peu trop de prolixité ; mais M. de Felice a prévenu ce reproche. » J'aurois pu, » dit-il, aiſément abréger celles » de mes Remarques qui paroîtront diffuſes, & par-là donner » matiere de réfléchir. Mais connoiſſant par expérience la pareſſe des jeunes gens, j'ai cru » devoir leur montrer la maniere » dont ils doivent s'y prendre ; » car avant de prétendre que la » jeuneſſe penſe par elle même, » il faut lui faire bien comprendre les principes qui doivent la » guider dans ſes penſées «.

ARTICLE XXVI.

NOUVELLES RECHERCHES SUR LA FRANCE, ou Recueil de Mémoires Historiques sur quelques Provinces, Villes & Bourgs du Royaume; Ouvrage qui peut servir de Supplément à l'Etat de la France par M. DE BOULAINVILLIERS, & à la Description du Royaume par M. PIGANIOL. A Paris, chez Hérissant fils, Libraire, rue S. Jacques, 1766, 2 vol. *in*-12. le premier de 528 pag. & le second de 530. *Prix 6 liv. rel.*

. . . Ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

La Fontaine.

Cette estimable Collection mérite d'être distinguée de la plûpart de ces Descriptions de Provinces

& de Villes, de ces Recherches pénibles qu'un Savant sans sortir de son cabinet, fait avec le secours de ses Livres, guides souvent trompeurs, & dont il lui est presque toujours impossible de rectifier les infidélités. Les Mémoires qui composent ce Recueil ont été faits sur les lieux, par des Ecrivains sages & éclairés ; il n'y en a aucun dont l'état & le caractere n'attestent la véracité.

Le but qu'on s'est proposé en publiant cet Ouvrage, est de fournir des matériaux utiles pour une Description générale du Royaume ; Description à laquelle on n'a jamais pu parvenir, malgré les soins du Duc de Bourgogne, pere du Roi, & les ordres de Louis XIV, qui enjoignit aux Intendans de fournir des Mémoires sur leurs Généralités, pour l'exécution de ce projet. On sait que l'*Etat de la France* du Comte de

Boulainvilliers, n'eſt que la rédaction de ces Mémoires. Mais cet Ouvrage quelque digne d'éloges qu'il ſoit, n'eſt pas moins inſuffiſant que la *Deſcription de la France* de Piganiol.

Une nouvelle édition de la *Bibliotheque hiſtorique de la France*, *par le P. le Long*, que le ſieur Hériſſant imprimoit, en 3 vol. *in*-fol. a fait naître ce Recueil. En 1764 l'Editeur & l'Imprimeur avoient communiqué le projet de cette édition à tous les Savans & à toutes les Compagnies littéraires du Royaume, en les engageant de concourir à leurs vues. M. le Contrôleur Général les y excita encore en faiſant écrire au nom du Roi dans toutes les Généralités. Parmi les Savans qui envoyerent des Mémoires, il y en avoit pluſieurs qui ne connoiſſoient ni la nature ni la forme de l'Ouvrage du P. le Long, de ſorte qu'au lieu

de titres d'Ouvrages & de Notes Bibliographiques qu'on leur demandoit, l'Imprimeur reçut d'eux des notices faites avec beaucoup de ſoin ſur les lieux où ils demeuroient. Ces piéces étoient très bien redigées & contenoient des détails curieux & intéreſſans ; leur nombre donna l'idée d'en faire une collection, & d'y inſérer quelques piéces hiſtoriques relatives au même but, éparſes dans divers écrits périodiques : l'Editeur a accompagné le tout de Notes hiſtoriques qui ajoutent à l'utilité de ces matériaux.

Ces piéces ſont au nombre de quarante deux, ſous les titres de Mémoires, Notices, Extraits, Hiſtoires abrégées, Lettres, Deſcriptions hiſtoriques, Remarques, Recherches, Etats. Elles concernent les villes d'Annonay, d'Avalon, d'Aveſnes, de Bar-ſur-Seine, de Beziers, de Braine, Domfront,

Donchery - sur - Meuse, Gondrecourt-le-Château, Laval dans le Maine, Mantes, Mariembourg, Milly, Montargis, Mont - de-Marsan, Nuys, Roye, Sainte-Menehould, S. Quentin, Saulieu, Sezanne, Vallogne, Viel-Evreux, Bayeux, Nemours; les lieux qui produisent les meilleurs vins de Bourgogne; la Baronie de Chacenay, la Champagne, les Bourgs de Charenton, de Condé sur-Noireau, de Creully, d'Illiers; les Chatellenies de Moley-Bacon, de S. Pierre de Semilly; le Soisonnois, le Pays de Gex, la Charnie canton du pays du Maine, l'Abbaye de Sablanceaux, les Communautés du Diocèse de Rieux, les Mines de Gascogne, le Siége de S. Jean-de-Laone. Plusieurs Auteurs n'ont mis à leurs Mémoires que les lettres initiales de leurs noms: les autres sont M. Rouget, Maire de Bar-sur-Seine;

MM. Guibal & Bouillet, de l'Académie de Beziers; M. Jardel, Officier du Roi, Auteur de deux Mémoires ou Lettres; M. Beziers, Curé de S. André de Bayeux, Auteur de quatre Mémoires; M. Thebault de Champaſſis, Subdélégué de Domfront; M. Gentyt de Tillancourt, Subdélégué de Bar en Lorraine; M. Durand, Profeſſeur au College d'Evreux; M. François, de Marienbourg en Hainaut; M. Vigier, Subdélégué de Rieux; M. Joliclerc, Avocat; M. l'Abbé Peitavi, Chanoine de Saint-Quentin; M. Merle, Subdélégué de Saulieu; M. Brulley de Marnay, Conſeiller Doyen du Bailliage de Sezanne; M. Hervieu de Vaudival, Greffier de Valogne; M. Bois-Lambert, Curé du Viel Evreux.

Il n'y a aucune des piéces de ces Auteurs qui ne renferme quelque Anedocte intéreſſante : on y

observe la ſituation de la ville ou du lieu, ſon antiquité, ſon origine, l'étymologie vraie ou fauſſe de ſon nom, les événemens hiſtoriques, ſon état préſent, ſes privileges, ſon château, ſes forces, ſes monumens, ſes édifices, ſes productions, ſa fertilité, ſon commerce, ſes manufactures, l'hiſtoire naturelle du Pays, ſa population, l'induſtrie de ſes habitans, leurs mœurs, leur caractere, leurs facultés, les Tribunaux, les Egliſes, les Hommes célebres que la ville a produits, &c.

Comme cet Ouvrage eſt peu ſuſceptible d'un extrait, après avoir indiqué en général tout ce qu'il contient, nous nous bornerons à quelques anedoctes ou curioſités.

Dans le Mémoire ſur Charenton, on trouve un fait atteſté par pluſieurs Hiſtoriens. Sur le terrein que Charles Bailly, Préſi-

dent de la Chambre des Comptes, donna aux Carmes pour leur établissement, il y avoit un bâtiment en forme d'Eglise & découvert, lequel formoit un écho qui répétoit un mot dix-huit fois, très distinctement & par égale mesure. Un seul instrument touché avec art, imitoit l'harmonie d'un concert par les modulations multipliées de l'air que ce bâtiment réfléchissoit. Duchêne dit que *le son en étoit si violent, que les boulets de canon emportés des feux & de la poudre, ne sifloient pas avec plus de véhémence*. On dit même, ajoute l'Auteur du Mémoire, que l'écho ne se bornoit pas à ces dix-huit réponses; dès qu'il les avoit faites, il pressoit un peu la mesure, & affoiblissoit la voix par dégré jusqu'à trente fois. L'Auteur décrit le bâtiment & la position où devoit être celui qui appelloit l'écho.

On trouve à l'article de Domfront, l'événement qui donna lieu à la prise & à la mort de Montgommeri. Après l'accident funeste qui fit périr Henri II, ce Seigneur ne se croyant pas en sûreté à la Cour de France, passa en Angleterre. Montgommeri revint en France, & se mit à la tête des Protestans révoltés. Ils s'étoient emparés d'une grande partie de la Normandie, & rendus maîtres de Domfront, où Montgommeri se retira pendant que les François assiégeoient Saint-Lo. Le Comte de Matignon vint mettre le Siege devant Domfront; la Ville s'étant rendue, Montgommeri se retira dans le Château, où il résista quelque tems, & fit de vigoureuses sorties; mais l'artillerie de Matignon y ayant fait une brêche de cinquante pas, Montgommeri abandonné par une partie de sa troupe, fut forcé de ca-

pituler le 26 Mai 1574, & de se rendre sous promesse qu'il ne seroit traité que comme prisonnier de guerre; mais la Reine mère ayant donné ordre qu'on l'envoyât à Paris, lui fit faire son procès. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté.

A une demie lieue de Mariembourg, sur le pays de Liége, entre Couvin & le Village de Nismes, la petite Riviere appellée *l'Eau noire*, se perd sous une haute montagne, dont les côteaux sont couverts de bois, & dont le sommet est une plate-forme spacieuse. La nature a pratiqué un canal qui sert de lit à la riviere, sous cette montagne, dont elle traverse l'épaisseur, qui est de près d'un quart de lieue; après quoi, elle sort de cette espece de prison, & reparoît auprès du Village de Nismes; là reprenant son cours, elle fait tourner un moulin.

Le Carrillon de Rieux eſt fort renommé par ſon harmonie. Barthe, Organiſte de la Cathédrale, quoiqu'aveugle de naiſſance, dirigea l'emplacement des cloches & des petites chaînes de fil d'archal qui aboutiſſent des battans au clavier, qui eſt placé vers le milieu de la hauteur du clocher. Cet Organiſte, habile Muſicien, avoit appris ſon Art avec des notes de bois, & l'enſeigna de la même maniere à ſes enfans.

Il faut lire dans le Recueil même la Deſcription du Siege & de la défenſe de S. Jean-de-Laone: elle fut auſſi honorable aux Habitans de S. Jean-de-Laone, que la défenſe de Calais le fût aux Caléſiens; mais les premiers furent plus heureux, en ce que l'Ennemi ſe vit obligé de lever le Siege.

Dans l'article Saint-Quentin, on trouve un détail curieux ſur la fabrique & le commerce des toiles,

toiles qui se font dans cette Ville. On y voit que ce commerce, qui, au commencement de ce Siecle, n'étoit que de sept à huit cens mille livres, a été porté dans les dernieres années jusqu'à sept millions; qu'avant 1740, il étoit d'environ soixante mille pieces, & que dans les dernieres années il a été jusqu'à cent vingt mille.

Nous ne suivrons pas tous les articles de cette curieuse Collection; le Mémoire seul sur Valogne mériteroit une extrait particulier: les Mémoires de M. Beziers ne sont pas moins intéressans. Il peut y avoir quelques erreurs dans ce Recueil; mais elles sont legeres & sans conséquence. Dans l'article Montesquiou, par exemple, Communauté du Diocèse de Rieux, on dit que M. de la Loubere y naquit, quoiqu'il soit né à Toulouse. Cette faute est relevée à la vérité par l'Edi-

teur ; mais il n'en releve pas une plus essentielle du même article. On y avance que *M. de la Loubere a établi à Toulouse l'Académie des Jeux Floraux.* Cette Société est le plus ancien de tous les Corps littéraires qui subsistent aujourd'hui en France & peut-être en Europe ; son établissement remonte au treizieme Siecle : il fut érigé en Académie la seconde année de la fondation de l'Académie Françoise : il est vrai que les soins de M. de la Loubere contribuerent à l'obtention & à l'expédition des Lettres-Patentes.

En général, cette Collection est de la plus grande utilité ; & il seroit à desirer que toutes les Villes de France donnassent des Mémoires sur le modele de ceux qui la composent.

ARTICLE XXVII.

LETTRE adressée aux Auteurs de ces Mémoires, par M. MARET, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon.

MESSIEURS,

PLUSIEURS Villes de la Grece prétendirent à l'honneur d'avoir vu naître Homere.

La célébrité de *Crébillon* est bien capable d'exciter la même émulation parmi les Villes de notre Province.

Dans le second volume des *Nouvelles Recherches sur la France*, imprimé chez Hérissant l'année derniere, on trouve un Mémoire sur la ville de Nuits, dans lequel on lit.

» *Prosper Joliot de Crébillon*,
» célebre Poëte Tragique, mort

» à Paris le 18 Juin 1762, étoit
» Fils d'un Procureur & Notaire
» à Nuits. »

On pourroit induire de ce passage que *Crébillon* est né à Nuits. L'Auteur du Mémoire d'où il est tiré, a peut être eu l'intention de faire prendre cette idée ; mais quoi qu'il en soit, l'Académie, qui veut conserver à Dijon l'honneur d'avoir été le Berceau de ce grand Homme, vous prie, Messieurs, de faire savoir :

Que *Prosper Joliot de Crébillon*, Poëte Tragique, est né à Dijon le 15 Février 1674, ainsi qu'il paroît par les Registres de la Paroisse de S. Philibert ; & que son Pere, qui étoit domicilié en cette Ville, y est mort Greffier en chef de la Chambres des Comptes.

Je suis, &c.

MARET, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

A Dijon, ce 3 Janvier 1767.

ARTICLE XXVIII.

RÉFUTATION des Principes hazardés dans le Traité des Délits & des Peines, traduit de l'Italien. A Lausanne; & se trouve à Paris, chez Desaint, Libr. rue du Foin S. Jacques, 1767, broch. *in*-12. Par M. MUYARD DE VOUGLANS. *Prix* 1 *liv.* 4 *s.*

NOUS ne doutons point que l'Auteur du Traité des Délits & des Peines, n'ait été excité par l'amour de l'humanité; mais il n'a pas fait attention qu'une clémence excessive est souvent une grande cruauté. Telle seroit l'humanité d'un Général qui, pour ménager le sang, refuseroit de livrer une bataille, dont l'événement termineroit d'un seul coup une longue guerre. M. Muyard

de Vouglans s'attache dans l'Ecrit que nous annonçons, à combattre la tolérance de l'Auteur du Traité des Délits & des Peines, par des principes qu'il tire de la Jurisprudence, des Loix, de l'Usage ; & par des raisonnemens souvent justes, toujours séveres & quelquefois un peu forcés.

Il extrait d'abord les Assertions de l'Auteur Italien. Nous ne rapporterons que quelques-unes de ses Réponses, & nous éviterons de nous engager dans une Dissertation également pénible, soit qu'on prenne le parti de la douceur, soit qu'on embrasse celui de la sévérité.

M. Muyard de Vouglans ne pouvoit employer de moyen plus efficace pour détruire ce que l'Auteur du Traité dit contre la Jurisprudence Françoise & sur l'irrégularité des Procédures criminelles, que d'en rapporter les Actes

principaux, & de faire un Précis de notre maniere de procéder à l'instruction & à la punition des crimes, portée par l'Ordonnance de 1670, qui prescrit toutes les précautions que les Juges doivent prendre pour la conviction du coupable, pour sa justification, & pour que l'innocence ne subisse point la peine dûe aux crimes.

1°. Sur l'imputation que l'Auteur Italien fait à la Jurisprudence Françoise, d'*admettre les Accusations secretes*, M. Muyard de Vouglans répond que ces Accusations ont été abolies avec les actions populaires, qui leur avoient donné naissance ; que nous ne connoissons d'autres Accusateurs que ceux qui ont quelqu'intérêt à la punition du crime, soit par le devoir de leur charge, comme le ministere public, soit par le préjudice réel qu'on en ressent, ou comme particulier, ou comme

membre de la Société. 2°. L'Auteur Italien nous reproche *de ne point admettre le témoignage des femmes* : on lui répond que l'exclusion du témoignage des femmes n'a lieu que par rapport aux testamens. 3°. On prouve contre l'imputation de cet Auteur, que rien n'est plus contraire à l'esprit de nos Loix, que la prétendue *liberté qu'il suppose dans les Juges, de déterminer les indices suffisans pour emprisonner un Citoyen.* L'Ordonnance exige que, pour toutes sortes de decréts, les Juges considerent la nature du crime & la qualité de l'accusé, & ne décernent des decrets de prise-de-corps contre des personnes domiciliées, que dans le cas de crimes méritans peine afflictive ou infamante. 4°. L'Auteur du Traité *avance que la prison porte infamie* ; M. de Vouglans répond que cette peine est si peu infamante, qu'elle

a lieu en matiere civile. 5°. Il ſoutient contre la ſuppoſition de l'Auteur Italien, que les *Interrogations ſuggeſtives* ſont ſi bien réprouvées par l'Ordonnance, qu'elle exige que les Juges puiſent dans les interrogatoires, les faits juſtificatifs de l'accuſé. 6°. Sur ce que cet Auteur dit *qu'on ne garde aucune regle pour la preuve & la punition des crimes atroces qui ſont occultes de leur nature, tels que la Pédéraſtie, l'Adultere, l'Infanticide, & qu'on ſe contente à cet égard des plus legers indices;* M. Muyard de Vouglans répond que la preuve par indices peut être auſſi complette dans ſon genre que celle par témoins, ce qui s'entend lorſque ces indices ſont tels qu'on ne peut les regarder que comme une conſéquence néceſſaire du crime, qu'ils ſont en certain nombre & qu'ils ſont prouvés, chacun en particulier,

par deux témoins ; & ils doivent être, sur-tout, accompagnés du Corps du Délit.

La Torture doit-elle être abolie, & n'est-elle pas plus dangereuse pour l'innocence, qu'utile pour parvenir à la conviction du coupable? Cette question a souvent été agitée. L'Auteur du Traité soutient l'affirmative. M. de Vouglans, pour étayer le sentiment opposé, rapporte les précautions indiquées à cet égard par l'Ordonnance : celui qui est dans le cas d'éprouver ce tourment est plus qu'à demi convaincu du crime ; & pour un exemple, dit M. de Vouglans, que l'on pourroit citer depuis un Siecle d'un innocent qui ait cédé à la violence du tourment, il y en a un million d'autres qui peuvent justifier que sans le secours de cette voie, la plûpart des crimes les plus atroces seroient restés impunis. Cette raison ne nous

paroît pas bonne ; car elle suppose qu'on peut citer des exemples d'innocens vaincus par la douleur ; & il faudroit qu'il n'y en eût jamais eu. M. de Vouglans prouve l'utilité de la torture par l'avantage particulier qu'a l'accusé de se trouver par ce supplice, Juge dans sa propre cause, & le maître d'éviter la peine capitale attachée au crime dont il est prévenu. Cette raison nous paroît encore former une nouvelle difficulté ; car si l'accusé est coupable, & s'il a la force de résister à la torture, la torture est donc inutile pour la conviction de l'accusé.

L'Auteur Italien veut qu'on abolisse la peine de mort & qu'on y substitue celle de l'esclavage perpétuel, » parceque, dit-il, les loix » n'étant que la somme des portions de liberté de chaque particulier, les plus petites que

» chaque particulier ait pû céder,
» l'on ne doit point préſumer
» que perſonne ait voulu donner
» aux autres hommes, le droit
» de lui ôter la vie... qu'il ne
» pouvoit pas même le céder,
» n'ayant pas celui de ſe tuer lui-
» même... que d'ailleurs cette
» peine ne ſe trouve autoriſée
» par aucun droit; & qu'elle ne
» pourroit l'être que dans un ſeul
» cas, ſavoir, lorſque privé de
» ſa liberté, le Citoyen auroit
» encore des relations & une
» puiſſance qui pourroient trou-
» bler la tranquillité d'une Na-
» tion, & produire une révolu-
» tion dans la forme du Gouver-
» nement «.

Un autre motif qu'il donne au projet de ſubſtituer l'eſclavage perpétuel à la mort, eſt que la durée & non l'intenſité de la peine, fait le plus grand effet ſur l'eſprit humain, & que la peine de mort, exerçant

toute sa force dans un court espace de tems, est un frein moins puissant pour le crime, que l'exemple durable d'un homme privé de sa liberté & devenu un animal de service.

M. de Vouglans attaque d'abord le prétendu *Contrat social*, où l'on suppose, dit-il, que les hommes auroient cédé la moindre portion de liberté qu'ils auroient pû, tandis qu'ils se seroient reservé tacitement le droit de priver les autres de la vie, sans craindre d'éprouver le même sort; d'un *Contrat où chaque homme se fait le centre de toutes les combinaisons de l'Univers, & auroit entendu lier les autres envers lui, sans se lier lui-même.* Où seroit donc cette réciprocité qui doit faire la base de tous les engagemens, &c?

Après avoir établi que ce Systême est contraire au Droit naturel,

aux Droits des Gens, Civil, Canonique & Commun de toutes les Nations & à l'expérience de tous les Siecles, il ſoutient que l'eſclavage perpétuel eſt une peine inſuffiſante, qui ne remplit aucune des fins pour leſquelles les peines ſont établies, c'eſt-à-dire, qu'il ne répare pas le préjudice fait au particulier par le crime, qu'il n'aſſure pas l'ordre public en détournant les autres du même crime par la ſévérité de l'exemple, & enfin qu'il ne contient ni n'empêche le criminel de retomber lui-même dans le crime, & de nuire davantage à la Société.

L'Auteur Italien ſe plaint de la cruauté des peines : il veut qu'on préfere celles qui font l'impreſſion la plus efficace & la plus durable ſur l'eſprit des hommes, & en même tems celles qui ſont les

moins cruelles ſur le corps du coupable.

M. de Vouglans trouve une contradiction dans cette propoſition, & ſoutient que c'eſt préciſément parceque l'homme a une horreur naturelle pour la douleur, qu'il eſt néceſſaire de préférer dans le choix des peines, celle qui eſt la plus cruelle, pour qu'elle faſſe une impreſſion durable.

Nous terminons ici cet Extrait, que nous avons peut-être pouſſé trop loin pour notre ſenſibilité & pour celle de nos Lecteurs : nous ſommes forcés de convenir, quelque humanité qui regne dans le Traité Italien, qu'il n'y a d'autre moyen d'arracher le glaive des mains de la Juſtice, que de rétablir chez tous les hommes, l'innocence de mœurs des premiers âges du monde, où l'exemple rare du crime & la honte dont il couvroit le coupable faiſoient plus ſur la

Société naiſſante, que ne fait dans un ſiecle corrompu & ſur une nature dégradée, la ſévérité des Supplices.

ARTICLE XXIX.

PRINCIPES DE TOUT GOUVERNEMENT, ou Examen des Cauſes de la ſplendeur ou de la foibleſſe de tout Etat conſidéré en lui-même, & indépendamment des Mœurs. A Paris, chez J. Th. Hériſſant fils, Libraire, rue S. Jacques, 1766, 2 vol. *in*-12. *Prix 4 liv. 10 ſols.*

QUELLE eſt la conſtitution la plus ſimple que l'on puiſſe ſuppoſer à un Etat naiſſant ? C'eſt celle que choiſiroient infailliblement, dans le premier inſtant de leur réunion, pluſieurs familles libres, qui ſe raſſembleroient volontai-

rement pour former une Nation. La néceſſité d'une Hiérarchie eſt prouvée par les déſordres & les malheurs qu'eſſuieroit une Peuplade ſans Gouvernement & ſans Loix. Dans l'Etat le plus ſimple où l'on puiſſe ſuppoſer une Nation Agricole, elle renferme cinq ſortes de Claſſes ou de Conditions ; celle des Cultivateurs, pour laquelle les autres ſemblent devoir être faites ; celle des ſuprêmes Magiſtrats ; celle des Commandans en ſous ordre ; celle des Supôts de Juſtice ; & enfin celle des Ouvriers de néceſſité. L'Auteur fait d'abord ſentir les cauſes naturelles de l'établiſſement de ces cinq Claſſes, & l'effet ſucceſſif de l'action de ces cauſes : il examine les chocs & les réactions réciproques de ces Claſſes différentes ; ce que produit l'accroîſſement ou le décroîſſement de chacune d'elle priſe en particulier ;

ce qui résulte de leur accroîssement général ou des progrès de la population totale dans l'Etat; enfin le plus ou le moins d'aisance où se trouve la Nation, suivant la qualité du sol qu'elle occupe; & le plus ou le moins de travail que ce sol exige. Dans cet examen on découvre les vrais principes qui doivent invariablement servir de regle à toute législation politique.

L'aisance a fait naître les Arts, les Métiers de commodité, le Luxe. L'Auteur passe donc à l'établissement des Artistes, & à celui des autres Classes de Citoyens chez les Peuples opulens, & aux effets que ces nouvelles Classes doivent produire sur les premieres Classes fondamentales de l'Etat. Quoique l'effet de ces Classes parasites soit d'énerver le Corps politique, d'autant plus qu'elles deviennent plus fortes, on doit

les tolérer, parcequ'elles doivent leur naissance à la nature même ; c'est-à-dire à l'abondance & à la félicité des Citoyens : mais il ne faut pas que le Gouvernement les favorise ; il ne peut le faire qu'au préjudice des autres Classes.

Notre Auteur examine ensuite par quelles voies le Corps politique amené à un certain point de formation, pourroit parvenir au plus haut dégré possible, & les obstacles qui pourroient arrêter son accroîssement ou le faire dépérir. Ces obstacles seroient tout renversement d'une Classe sur une autre, toute vicissitude, tout mouvement. Les causes politiques de ces mouvemens destructeurs, sont les variations dans la masse & dans la valeur des Monnoies, les changemens de Goûts & de Modes, la variété toujours mobile des Impôts, les opérations des Finances, les altérations du

Commerce intérieur. Il faut donc, autant qu'il eſt poſſible, arrêter ces mouvemens, les contrebalancer & les tempérer. L'Auteur applique ces principes à un exemple particulier. Le Luxe change continuellement d'objet ; les Modes varient ; delà l'incertitude du ſort de l'Ouvrier du Luxe. Une partie périt dans la ſouffrance, une autre ſe diſſipe, & l'Etat perd des Citoyens ; l'abondance dont jouiſſent les Ouvriers heureux ne dédommage pas l'Etat de cette perte. Quand le Commerce paſſe d'une Ville dans l'autre, on voit bientôt dans la Ville qui le perd une quantité de familles ruinées s'éteindre ; le bas Peuple moins employé, ne reçoit plus que ce qui lui eſt néceſſaire pour ſubſiſter ; delà la miſere & les vagabonds : ainſi chaque viciſſitude a ſon effet deſtructeur. L'Auteur prouve que la Nature, indépen-

dament des Loix & ſans leur ſecours, tend toujours à tenir toutes les Claſſes d'un Etat fixées à la juſte proportion où elles doivent être les unes à l'égard des autres, pour procurer le plus grand bien général, & à les ramener à cette proportion; en ſorte que ſi elle n'étoit pas gênée par la législation politique, elle porteroit chaque Etat au plus haut point de ſplendeur & de force. La population ne ceſſeroit de s'accroître, que lorſqu'il n'y auroit plus de nouvelles terres à défricher: l'étendue du Luxe & des Arts ſeroit toujours proportionnée à la force de la Population & à la fécondité des terres; ainſi point d'Artiſtes & d'Ouvriers de Luxe qu'il ne pût entretenir. L'Auteur conſidere tous ces effets dans une Nation iſolée quelconque, & fait voir que la Nature a donné à tous les Peuples qui exiſtent dans l'Univers, les mê-

mes ſources d'accroîſſement & de ſplendeur, les mêmes loix d'équilibre entre les différentes Claſſes, & les mêmes cauſes de mouvement. Ainſi les Loix de la Nature tendant en toutes circonſtances à ramener les choſes à un juſte équilibre, affoibliſſent & arrêtent à la fin tous les mouvemens deſtructeurs qui ont pu être occaſionnés dans un Etat; mais lorſque ces mouvemens ont été exceſſifs & multipliés, la Nature ne peut parvenir qu'après bien du tems à rétablir entierement l'équilibre néceſſaire entre les différentes Claſſes; c'eſt à la législation à l'aider. C'eſt donc, ſelon l'Auteur, la ſtabilité des Claſſes qui fait le bonheur des Peuples; les cauſes extérieures qui naiſſent des différens intérêts & des jalouſies des Nations voiſines, eu égard aux Etats non iſolés, ralentiſſent & empêchent le retour de cette ſtabilité.

L'Auteur ne parle point de ces caufes extérieures, qui ne font pas de fon plan.

Tel eft en fubftance cet utile Ouvrage, qui n'eft que le dévelop-pement & la preuve des principes que l'on vient de voir, & que nous avons extraits de la Préface. Il eft divifé en onze Chapitres, qui font fubdivifés en plufieurs Articles. Dans le premier, l'Auteur envi-fage l'établiffement de la Société comme néceffaire à la conferva-tion, au bonheur & à la multi-plication des hommes ; foit qu'on en confidere la totalité, foit qu'on les veuille confidérer féparément. Dans le fecond, il établit la Hié-rarchie & les autres Claffes nécef-faires à un Peuple cultivateur. Il y parle, 1°. des prépofés au main-tien de l'ordre public ; 2°. de la diftribution naturelle des travail-leurs en Colons & en Ouvriers de premiere néceffité, & il indi-

que le premier mouvement des différentes Classes qui s'établiront; 3°. de la qualité du sol, relativement à la prospérité d'un Etat naissant; 4°. de la condition des travailleurs, proportionnément à la population; 5°. des mouvemens de la Classe des Gentilhommes; 6°. des mouvemens occasionnés par la vicissitude de l'Impôt sur les terres. Le troisieme Chapitre traite de la naissance, & des progrès des Arts & Métiers du Luxe. Le quatrieme a pour objet les possessions des terres. Le cinquieme, les Monnoies. Le sixieme, qui est le premier du second volume, traite du Commerce intérieur. Le septieme, roule sur le taux de l'argent & le prix des terres. Le huitieme, sur le Luxe. Le neuvieme, sur l'Impôt, sur sa *posée* & sur ses effets. Le dixieme, sur les Finances. Le onzieme, sur l'Etat considéré dans sa plénitude de population.

Comme

Comme dans cet Ouvrage les principes émanent, pour ainſi dire, les uns des autres, il ſeroit difficile de les ſéparer ſans leur faire beaucoup perdre. Nous nous contenterons de rapporter quelques réflexions & de les ſoumettre au jugement de nos Lecteurs ; nous les prendrons dans le Chapitre qui traite des Finances.

L'Auteur s'attache à prouver que les Finances ne peuvent abſolument point augmenter la totalité des richeſſes d'un Etat, & contribuer à la félicité des Citoyens : il fait cette queſtion à ceux qui ſoutiennent l'avis contraire : » Si pluſieurs perſonnes renfer- » mées dans un eſpace détermi- » né, ont entr'elles dix mille » écus ; en leur appliquant un » Syſtême de Finances, c'eſt-à- » dire, en partageant entr'elles » leur argent ſuivant certaine » proportion, ou en leur faiſant

» faire entr'elles des billets obli-
» gatoires, la totalité de leurs
» Richesses se trouvera-t-elle aug-
» mentée ? »

Il convient que de bons projets de Finance peuvent être utiles à un Etat. » Ils augmenteront le
» produit des Impôts par la sim-
» plification de leur régie. Ils fe-
» ront établir de bonnes Loix,
» qui, sans gêner le Commerce,
» préviendront les fraudes qu'on
» pourroit faire, pour soustraire à
» l'Impôt les Marchandises qu'on
» y a soumises : ils montreront
» la maniere la moins onéreuse
» d'asseoir les nouveaux Impôts,
» & la façon de rendre les an-
» ciens plus aisés à supporter ; ils
» donneront au Gouvernement
» les moyens de faire les Em-
» prunts dont il aura besoin, à
» un intérêt moins fort que celui
» qu'il a coutume de donner : »
mais l'Auteur conclut que, quelques bons effets que produise un

bon Syſtême de Finance, que, quelque précieux qu'un bon Financier ſoit à l'Etat, toutes ſes opérations n'augmenteront jamais en rien la maſſe totale des Richeſſes d'un Etat. » La Finance, » ajoute-t-il, n'opere que ſur » l'Impôt. Soutenir qu'elle enri- » chit l'Etat, c'eſt ſoutenir que » l'Impôt en augmente par lui- » même les richeſſes : c'eſt ſou- » tenir qu'il procure la félicité » des Peuples «.

L'Auteur va plus loin, il établit que les Finances n'augmentent point la circulation des eſpeces, & qu'elles ne peuvent tout au plus que la changer. » Il le prouve. » Sur 1200 liv. de rente, j'en » paie 400 d'impôts ; il eſt cer- » tain que les Finances font cir- » culer les 400 liv. que je don- » ne ; mais en demeurant à ma » diſpoſition, ces 400 liv. n'au- » roient pas moins circulé. De

» 1200 liv. je me vois réduit » à 800 Je n'achete d'effets » que pour 800 liv. au lieu de » 1200 liv. On ne peut pas dire » que j'aurois ſerré mes 400 liv. » car Impôts ou non, & quel- » ques forts que ſoient les Im- » pôts, il y aura toujours égale- » ment des Avares qui encaiſſe- » ront, & des Prodigues qui fe- » ront ſortir l'argent de ceux là; » en leur vendant leur fonds «.

Cette hypothèſe ne nous paroît pas concluante : car il eſt certain qu'il dépend de l'Avare de ſerrer ſes 400 liv. & du Prodigue de ne pas vendre ſon fonds; au lieu qu'il ne dépend pas de l'Avare de ne pas payer ces 400 liv. que vous ferez circuler.

On objecte en faveur des Finances, qu'il eſt ſouvent très utile à l'Etat de pouvoir emprunter; que l'Impôt ne donne de l'argent que tard; que l'Etat ne trouve à

faire des emprunts que chez les Financiers. L'Auteur répond à cette objection que » les Financiers, quels qu'ils soient, prêtent, ou comme Financiers; ou comme Riches; s'ils prêtent en qualité de Financiers, » c'est donc en vertu des profits » qu'ils font sur l'Etat, qu'ils prêtent à l'Etat; & dans ce cas, » on doit croire que ces profits » sont bien forts. S'ils prêtent » uniquement parcequ'ils sont riches, ce n'est plus aux Finances que l'on doit l'emprunt; » car s'il n'y avoit pas de Financiers, il n'y auroit pas moins » de gens riches dans l'Etat, puisque les richesses n'y seroient » pas moindres «. Il est vrai qu'il n'y auroit pas moins de richesses; mais il est vrai aussi qu'étant divisées sur un plus grand nombre de têtes, les emprunts seroient plus longs & plus difficiles. Il faut

dans le cas d'un emprunt, que l'État sache à qui s'adresser sur-le-champ.

Parmi les principes excellens qu'on trouve dans cet Ouvrage, il y en a quelques uns qui nous ont paru hazardés ; & nous sommes fâchés que les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de les relever : mais en général, il est fait avec méthode, & peut être très utile.

ARTICLE XXX.

Les Intérêts des Nations de l'Europe, développés relativement au Commerce. A Paris, chez Desaint, Libraire, rue du Foin S. Jacques, 1767, 4 vol. *in*-12. *Prix* 12 *liv. rel.*

VOILA un Livre bien capable de faire sensation. Il paroît avoir

été dicté par un zele très vif pour le bien de l'humanité. Il comprend les principales branches du Commerce, & les objets les plus intéressans pour l'Administration & pour les Négocians. L'Auteur, en le dédiant à S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, dit qu'il rend hommage à la Science du Gouvernement, *à cette Science qui s'occupe essentiellement de la prospérité de l'Etat, de la félicité des Peuples & des vrais moyens de la procurer.*

Il traite dans le premier Volume, de l'Equilibre; du Commerce en général; de l'Agriculture, aussi prise généralement; du Portugal; de l'Espagne; des autres Nations en général; de la France & de l'Angleterre: dans le second, de la Hollande; des Pays-bas Autrichiens; de l'Allemagne en général; du Palatinat; de la Saxe; des Etats du Roi de

Prusse ; de la Hongrie ; de l'Italie ; de la Suisse ; du Nord, qui comprend le Dannemarck, Hambourg, Dantzick, la Suéde, & la Russie ; des Côtes de Barbarie ; du Crédit public & des Richesses artificielles ; des Banques ; des Effets de l'abondance de l'Or & de l'Argent ; de la proportion entre ces deux Métaux ; de l'Intérêt de l'argent, de la légitimité des Intérêts d'argent qui ont cours dans le Commerce, & des Monts de piété ou Lombards ; enfin des Compagnies des Indes, Chapitre qui est terminé par l'extrait d'un *Pamphlet* publié à Londres en 1759, adressé *aux Seigneurs*, contenant un détail assez instructif sur l'intérêt général de l'Europe dans le Commerce des Indes Orientales, & en particulier sur celui de l'Angleterre, *dont les efforts pour se rendre la Nation dominante dans les Indes, doivent*, dit

l'Auteur, *attirer l'attention de toutes les autres Nations*. Ce morceau eſt encore ſuivi de Réflexions ſur les avantages du Commerce.

Les matieres traitées dans le troiſieme Volume, ſont les Loix du Commerce en général, la Juriſdiction, les Faillites & les Contraintes par corps, les Lettres de change, les Tarifs & les Loix prohibitives, les Aſſurances, les Priſes, les Manufactures en général, les Colporteurs, les Hôpitaux, le Luxe, la Balance; l'Impôt, & les Découvertes. Viennent enſuite des Réflexions ſur le Commerce maritime, ſur le Commerce conſidéré à l'égard de la Population, puis ſur le Commerce de la Librairie. On retrouve dans ces dernieres, le mot de M. de Voltaire, au ſujet du reproche qu'on peut faire aux Libraires, d'avoir ſouvent reſſerré eux-mê-

mes les limites de l'Imprimerie & de leur Commerce, par la dureté des conditions qu'ils imposent aux Auteurs : » les Libraires & les Ac-
» teurs sont les Créatures des
» Auteurs, & ces Créatures trai-
» tent fort mal leurs Créateurs. »

Le quatrieme Volume présente tout ce qui concerne, 1°. le Négociant, les Livres ou Ecritures & Comptes, la Correspondance, le Crédit, les Banqueroutes & Faillites, les Denrées & les Matières premieres, les Entrepôts, les Manufactures, le Commerce de Commission, les Voyages, les Correspondans, le Commerce de Fret & la Navigation, les Avaries & les Assurances, le Commerce maritime en tems de guerre, & la Spéculation. 2°. Les Changes, les Papiers de Commerce, le Commerce de Banque, l'Escompte, le Commerce de l'Amérique, les Avis, & la légitimité

des bénéfices du Commerce en général, la Contrebande ou Commerce clandestin, les Contestations & Procès, les Compagnies, Sociétés & Maîtrises. Ce dernier Volume est terminé par des Considérations sur le bonheur dans la profession du Commerce, bonheur qui consiste, suivant l'Auteur, en ce que *le Commerce est de tous les états, celui qui présente le plus grand nombre d'occasions d'exercer la bienfaisance, ou ce qui est la même chose, de faire du bien à ses semblables.* Il rapporte à ce sujet plusieurs anecdotes honorables pour le Commerce & les Négocians, entr'autres, celle de Strozzy, le dernier de sa maison, qui avoit quatre-vingt mille livres de rente, & qui en dépensoit six mille seulement pour lui, & le reste en bienfaisance. » Peu de tems avant » le bouleversement de Lisbonne, » il y étoit passé avec tous ses

» biens. Cet homme, peut-être » unique, a péri ſous les ruines » de cette malheureuſe Ville. Ce » grand homme écrivoit peu de » jours avant à l'un de ſes amis : » *félicitez-moi, je viens de décou-* » *vrir un nouveau moyen de faire* » *du bien aux hommes.* «

On voit par ce coup d'œil général ſur l'Ouvrage dont nous rendons compte, que l'Auteur eſt entré dans des détails qui ne nous permettent pas de le ſuivre. Mais s'il ne nous eſt pas poſſible de faire l'analyſe de ſon Livre, il nous eſt facile au moins d'en indiquer le but ; & nous trouvons dès le premier Chapitre des réflexions qui annoncent les vûes les plus louables, les intentions les plus pures. En parlant de l'Equilibre de l'Europe, qui a été depuis quelque tems le grand reſſort de la Politique, il dit que tendre à cet Equilibre par la guerre, c'eſt pourſuivre un

phantôme; que toute guerre entreprise uniquement pour l'établir, se borne, sans mener à ce but, à répandre à grands flots le sang & les trésors des Nations belligérantes; qu'une Nation n'est pas puissante en raison de l'espace qu'elle occupe sur le globe, mais en raison de sa population, de son travail & de son industrie; qu'il est par conséquent plus sûr & plus humain de tâcher de parvenir à l'Equilibre par le Commerce. » La
» grandeur de l'Angleterre, ajou-
» te-t-il, *cette Nation si fiere de*
» *sa liberté & si jalouse de celle*
» *des autres*, n'est point l'ouvrage
» de la guerre : elle n'en est que
» que plus redoutable. Elle a été
» formée par un vaste Commerce,
» qui a pour base une Agriculture
» & des Manufactures florissan-
» tes; & voilà précisement la
» route que les Nations doivent
» tenir, si elles veulent tendre

» férieuſement à l'Equilibre . . . ?
» Un Politique comparoît, il y a
» quelque tems, le Roi & le Peu-
» ple d'Angleterre à deux hom-
» mes couchés dans le même lit.
» Le Roi attire à lui la couverture
» chaque fois qu'il remue ; le
» Peuple en murmure, mais il le
» laiſſe faire juſqu'à ce qu'il ait le
» derriere découvert : alors il ſe
» retourne, ſe jette ſur la couver-
» ture avec fureur, & l'attire à lui
» avec violence. La Nation Bri-
» tanique n'eſt-elle point un Roi
» d'Angleterre à l'égard des autres
» Nations de l'Europe, & ne de-
» vroient-elles pas imiter le Peu-
» ple Anglois ? »

L'Auteur ſouhaite que l'eſprit de Commerce ſe répande par tout : les guerres en deviendront moins fréquentes ; la rivalité des Nations n'excitera plus qu'une émulation générale ; au lieu de faire aſſaut de puiſſance, on n'en fera

que d'induſtrie. Puiſſent ces vérités, s'écrie-t-il, *frapper les Conducteurs des divers Etats qui compoſent la grande famille Européenne* ! » Puiſſe notre Siécle mériter » enfin le titre de Siécle Philoſophique, titre que juſqu'à préſent il n'a qu'uſurpé ! Puiſſe-t-on voir gravée dans tous les » cabinets des Princes, ainſi que » dans leurs cœurs, cette belle » ſentence d'un Ancien : *C'eſt aux » peſtes, aux tremblemens de terre » & aux autres fléaux de la nature, à faire périr les hommes ; » mais c'eſt aux Princes à les conſerver* ! »

L'Ouvrage offre une foule de réflexions pareilles, & qui inſpirent de l'eſtime pour l'Auteur par le ſentiment qui y regne. S'agit-il de l'Agriculture : » Cet Art, » comme tous les autres, demande » des bras, dit cet Auteur. Ce » ſera ſans doute l'un des prin-

» paux objets des Sociétés d'Agri-
» culture. Elles demanderont des
» bras au Luxe, des bras & des
» encouragemens à l'Administra-
» tion de la Finance, qui peut
» trouver dans une sage écono-
» mie, de quoi enrichir en même
» tems l'Agriculture & le Trésor
» public. Elles demanderont en-
» core des Cultivateurs aux ri-
» ches Propriétaires, à la No-
» blesse oisive.... Elles sauront
» faire connoître combien un
» homme est précieux à l'Etat, &
» combien est fausse & ridicule
» la maxime triviale, que la perte
» d'un homme n'est d'aucune con-
» séquence, parcequ'il s'en pré-
» sente cent pour le remplacer «.
Est-il question des Indiens de l'Amérique méridionale : l'Auteur prouve qu'ils sont moins barbares qu'on ne le croit communément; qu'il est aisé de les réduire au degré de soumission le plus heureux

pour la culture des terres, & pour le Commerce. » Divisés en un » nombre infini de Nations dif- » férentes, toujours en guerre, » il est bien naturel que la mé- » fiance soit la premiere impres- » sion que leur fait la vue d'un » Etranger ; & cette méfiance » devient quelquefois plus forte » encore par la difficulté de s'en- » tendre ; qui seule a souvent don- » né lieu à des hostilités entre les » Sauvages & les Européens «. L'Auteur ajoute à cette observation, que l'Histoire est remplie de carnages commis *faute de s'entendre*, par les Nations les plus éclairées, & qui se prétendent les plus raisonnables ; qu'on juge mal du caractere des Sauvages par des traits de cette nature ; que s'ils pouvoient plaider leur cause eux-mêmes contre les Européens, ils auroient des exemples inouis de surprise, de tromperie, de

mauvaise foi, d'oppression, de vexation, à rapporter; tandis qu'on ne pourroit peut être leur opposer, du moins au plus grand nombre, que les précautions prématurées d'une défense légitime, ou les excès de la passion de se venger. » Leri assure *qu'il dormoit » parmi les Sauvages d'un profond » sommeil; qu'il n'avoit aucune » inquiétude sur leur droiture & » leur bonté; que s'ils détestent » leurs Ennemis, ils portent une » extrême affection à leurs Amis » & Alliés; & que pour les garantir du moindre déplaisir, ils se » feroient hâcher en piéces* «.

Nous n'oublierons pas les sages réflexions que l'Auteur fait sur l'honneur, en se plaignant de ce qu'en France on n'a jamais permis à la Noblesse de faire le Commerce, par une suite de cet injuste préjugé, que l'honneur s'associe mal dans un cœur avec l'intérêt,

& que *l'intérêt est la première divinité des Commerçans.* » L'honneur, dit-il, est une expression
» à laquelle on attache différentes idées. Distinguons ici trois
» sortes d'honneurs relativement
» à notre objet. Celui qui consiste dans une exacte probité,
» dans une droiture inflexible
» même en secret à la vue des plus
» pressans besoins, qu'aucun intérêt, qu'aucune passion ne peut
» entamer : cet honneur a peu de
» martyrs. Il est un autre honneur
» plus commode, qu'on regarde
» comme un ornement, dont on
» se pare avec ostentation ; honneur souvent de mode ou de situation : cet honneur est dans
» la bouche de tout le monde.
» Tout méprisable qu'il est, il
» n'est cependant pas inutile au
» bien de la Société ; on en peut
» dire ce que disoit Quintilien
» de l'ambition : *Licet sit vitium*

» *ambitio, tamen causa virtutum* » *est.* Il est une troisieme sorte » d'honneur, qui distingue es- » sentiellement l'état des Négo- » cians de toutes les autres Clas- » ses des Citoyens ; qui consiste » dans la bonne foi, dans la fi- » délité & dans l'exactitude la » plus ponctuelle à remplir leurs » engagemens. Cet honneur, qui » est la base du crédit du Négo- » ciant, & qui se confond même » tellement avec son crédit, » qu'on ne peut intéresser l'un » sans l'autre, qu'on ne peut » donner atteinte à son honneur » sans altérer son crédit, ni tou- » cher à son crédit sans donner » atteinte à son honneur ; cet » honneur, dis-je, fait la par- » tie la plus précieuse de la for- » tune du Négociant : il est l'ali- » ment de son industrie, la base, » le soutien, l'ame de son Com- » merce. C'est la source de ses

» richeſſes.... Il ſeroit à deſirer
» que cet honneur, qui ſemble
» relégué dans l'ordre des Négo-
» cians, pût ſe répandre & régner
» avec la même autorité dans les
» autres Claſſes des Citoyens ;
» qu'on pût effacer, en France
» ſur-tout, la ligne de ſéparation
» que le préjugé a miſe entre la
» Nobleſſe & les Négocians ; &
» que les Nobles auxquels les
» Loix de l'Etat permettent le
» Commerce en gros, y devinſ-
» ſent ſenſibles au même point
» d'honneur, & ſoumis à l'em-
» pire de la même Loi «.

En général, nous connoiſſons peu d'Ouvrages où les Négocians puiſſent prendre une plus haute idée de leur état, que dans ce Livre ſur les Intérêts des Nations. Le Chapitre du *Négociant*, par lequel il eſt terminé, quoiqu'il ſemble n'avoir qu'un objet particulier, ne tient pas moins à cet

intérêt commun, qui résulte *de la discussion des devoirs, des fonctions, de l'intelligence & des vertus qui appartiennent à la profession du Négociant.* » Si toutes les » Nations ont raison de regarder » aujourd'hui le Commerce comme la base de leur puissance, » elles doivent voir dans les Négocians, les Artisans de cette » puissance. Le Souverain en jetteroit inutilement les premiers » fondemens, sans le secours des » Négocians : c'est à eux principalement qu'il appartient d'assurer la prospérité du Commerce National ; & leurs succès » dépendent infiniment de leurs » lumieres, de leurs connoissances & de leur vertu. En un mot, » les Négocians intelligens, vertueux, & vraiment Citoyens, » sont la premiere richesse des » Etats commerçans. Ce Chapitre est par conséquent une inf-

» truction très intéressante pour
» toutes les Nations commerçan-
» tes, (instruction) qu'on a tou-
» jours négligé d'offrir aux jeunes
» Négocians : car on ne peut
» donner ce nom à des Tables
» méchaniques sur les Changes,
» sur les prix des Monnoies, sur
» les Poids & Mesures, sur l'A-
» rithmétique, &c. qui ne pré-
» sentent que très peu de chose
» à l'esprit, & rien au cœur «.

L'Auteur dans cette Instruction, dont il détaille ainsi lui-même les avantages, invite le jeune Négociant, né dans le Commerce, qui pourroit être tenté de quitter l'état de son pere, pour la Magistrature ou l'Epée, à jetter un moment les yeux sur l'Angleterre, *sur la Nation la plus fiere, & qui se pique le plus de génie & de magnanimité.* » Il y
» trouvera, dit il, des Freres
» cadets des Pairs de la Grande-

» Bretagne, occupés dans des » comptoirs, des premiers élé- » mens pratiques du Commerce «. Ici l'Auteur s'appuie de l'autorité de M. de Voltaire, & cite en note le passage suivant des Mêlanges Littéraires de ce célebre Ecrivain. *Tout le monde a vu le Frere de Mylord Towshend, Ministre d'Etat, Marchand dans la Cité. Dans le tems que Mylord Oxford gouvernoit l'Angleterre, son Cadet étoit Facteur à Alep, d'où il ne voulut pas revenir, & où il est mort. Cette coutume, qui pourtant commence trop à se passer, paroît monstrueuse à des Allemands entêtés de leurs quartiers : ils ne sauroient concevoir que le Fils d'un Pair d'Angleterre ne soit qu'un riche & puissant Bourgeois, au lieu qu'en Allemagne tout est Prince. On a vu jusqu'à trente Altesses du même nom, n'ayant pour tout bien que des armoiries & de l'orgueil.*

Telle

Telle eſt l'habileté de notre Auteur à ſaiſir dans nos meilleurs Ecrits tout ce qui eſt capable de faire eſtimer & chérir le Commerce, de le rendre précieux aux yeux du Négociant, de le lui faire enviſager *en Philoſophe & en Citoyen, comme en bon Pere de famille*, & de lui inſpirer le goût des connoiſſances néceſſaires pour s'y diſtinguer. Dans les conſidérations ſur le bonheur attaché à cet état, il obſerve judicieuſement que, quoique le Négociant, comme tous les autres hommes, ſe propoſe d'abord ſon bien-être, il eſt bien flatteur pour lui de ne pouvoir le fonder que ſur celui d'autrui, *pendant qu'il y a tant d'autres profeſſions qui ne procurent le bien-être à ceux qui les exercent, que par le malheur de leurs ſemblables.* » L'amour de ſoi-même, » ajoute-t-il, qu'il faut bien diſ- » tinguer de l'amour-propre,

» puiſqu'il n'eſt pas excluſif comme lui, bien loin d'être un mal, eſt la regle & la meſure de l'amour du prochain. La Religion Chrétienne, qui éleve l'homme en quelque ſorte, au-deſſus de lui-même, a conſacré ce beau précepte de la Loi naturelle, en ordonnant d'aimer ſon prochain comme ſoi-même «.

Le Commerce, dit encore notre eſtimable Ecrivain, compte parmi ſes membres une multitude de Philanthropes. On ne doit pas en être étonné : comme il embraſſe néceſſairement dans ſes opérations l'utilité publique, les Négocians contractent inſenſiblement l'habitude de la bienfaiſance. » Toutes les fois qu'il y a des malheurs particuliers ou publics à réparer, on les voit s'empreſſer de donner des preuves d'humanité, de patriotiſme & de zele. En 1711, après une guer-

» re longue & ruineuſe, les Fi-
» nances de France ſe trouvoient
» épuiſées; les Négocians de S.
» Malo verſerent tout-à-coup dans
» le Tréſor Royal pluſieurs mil-
» lions, & ſauverent le Royau-
» me. Dans la guerre de 1741,
» l'Angleterre ſe trouva dans une
» criſe affreuſe, ſon crédit ébran-
» lé alloit tomber. Un Négociant
» célebre de Londres tend la main
» à ce crédit, le ſoutient, le re-
» leve & le raffermit «. En voilà aſſez, conclut l'Auteur, pour faire voir que *cette Profeſſion eſt toujours ſur la route de la bienfaiſance, & par conſéquent ſur celle qui doit conduire plus sûrement au bonheur.*

En ne conſidérant cet intéreſſant Ouvrage, que relativement à quelques-unes de ſes parties, ainſi que nous venons de le faire, on en conçoit la plus grande eſtime; & cette opinion

avantageuse s'accroît encore quand on l'envisage sous tous ses autres aspects. Mais comment pouvoir dans un simple extrait, offrir le tableau des objets importans dont il est rempli, des vûes nouvelles, des considérations, des plans, des principes que l'on y trouve rassemblés, tant sur l'Agriculture, que sur le Commerce & la Finance ? Un tel tableau, quelque resserré qu'il fût, occuperoit trop de place dans notre Journal ; & nous aimons mieux renvoyer nos Lecteurs à l'Ouvrage même, qui est *le fruit de plusieurs années de pratique, de voyages & d'observations*, qui mérite par conséquent d'être médité & approfondi dans toutes ses parties, & que l'on peut regarder, suivant l'intention de l'Auteur, *comme un Recueil indispensablement nécessaire pour former un Corps complet d'Agriculture, d'Arts & de Commerce.*

Et pourquoi, dirons-nous avec lui en finiſſant, n'attendrions-nous pas ce Corps complet, du zele & des lumieres des Sociétés d'Agriculture, d'Arts & de Commerce, établies depuis peu en Europe ? » Pourquoi ces Sociétés » n'auroient-elles pas des Obſer- » vateurs Voyageurs, comme les » Académies des Sciences ? Pour- » quoi n'iroit-on pas obſerver les » productions de la nature qui » appartiennent à l'Agriculture, » avec les mêmes ſoins qu'on » donne à obſerver celles qui ap- » partiennent plus particuliere- » ment à la Botanique, ou en » général à l'Hiſtoire naturelle; » & les Arts & le Commerce chez » les Etrangers, tous ces monu- » mens de l'induſtrie humaine va- » riés à l'infini, répandus chez les » différentes Nations, comme on » va obſerver ce qui appartient » à l'Aſtronomie ? «

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

RUSSIE.

DE PETERSBOURG.

LE 10 Janvier dernier, M. Diderot, & M. Falconnet Professeur de Peinture & de Sculpture de l'Académie de Paris, furent reçus au rang des Associés Etrangers de l'Académie Impériale des Arts de Pétersbourg. Melle. Collot, jeune Françoise, qui a déja donné des preuves d'un talent distingué dans la Sculpture, & qui a accompagné en Russie M. Falconnet, de qui elle est Eleve, a été reçue Académicienne.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT.

Essai sur les Erreurs & les Superstitions anciennes & modernes, par M. L. CASTILHON. Nouvelle Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée. A Francfort, chez Knoc & Eslinger; & se trouve à Paris, chez Lacombe, Libr quai de Conti, 1766, 2 vol. *in*-8°. *Prix 5 liv. rel.* Malgré les négligences, les incorrections & les fautes de toutes especes, dont la premiere édition de cet Ouvrage étoit remplie, & que l'Auteur n'avoit pas été le maître d'éviter, elle a eu du succès & a été bientôt épuisée. M. Castilhon y a fait des corrections sans nombre, & des augmentations de plus de moitié. Des Chapitres importans étoient décousus & tronqués : il les a rétablis & a développé

ſes principes. Il y a ajouté une Vie d'*Appolonius de Thyane*, qu'il a rendue très intéreſſante, & dont il a tiré les conſéquences les plus juſtes pour ſon ſujet. Nous donnerons un Extrait de cet Eſſai, que l'on peut regarder comme paroiſſant pour la premiere fois.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

La Société Royale de cette Ville vient d'admettre au nombre de ſes Membres, le P. Meyer, Jéſuite, Recteur du College de Heydelberg, célebre Mathématicien & Aſtronôme de la Cour de Manheim.

FRANCE.

DE PAU.

L'Académie Royale des Sciences & Beaux Arts de cette Ville,

ayant reſervé les Prix qu'elle avoit à diſtribuer cette année, en donnera trois en 1768. Le premier, qui ſera double, ſera adjugé à un Ouvrage en Proſe contenant le *Précis hiſtorique des troubles de la Religion en Béarn dans le ſeizieme Siecle*; le ſecond, à un Ode ou Poëme, au choix des Auteurs, ſur *les Plaiſirs de l'Eſprit*; & le troiſieme, à un ſecond Ouvrage de Proſe, dont le ſujet eſt l'*Eloge de Pierre de Monteſquiou d'Artagnan, Maréchal de France.*

DE MONTPELLIER.

M. François Boiſſier de Sauvages, Profeſſeur Royal en l'Univerſité de Montpellier, Membre de la plûpart des Académies Savantes de l'Europe, & connu par différens Ouvrages, eſt mort en cette Ville le 19 Février dernier, âgé de 61 ans.

DE VANNES.

Epitome Gradualis Romani, ſeu Cantus Miſſarum Dominicalium & Feſtivarum totius anni: editio prima, cantui Romano ſimillima. — *Epitome Antiphonarii Romani, ſeu Veſperale pro Dominicis & Feſtis, in quo continentur antiphonæ, pſalmi, capitula, hymni, orationes, commemorationes, completorium, & officium hebdomadæ ſanctæ ex integro: editio prima, &c.* A Vannes, chez la veuve Jean. Nic. Galles, Impr. de Mgr. l'Evêque, du Clergé & du Collége; & ſe vendent à Paris, chez Barbou, rue des Mathurins, 1766, 2 vol. *in-12. Prix 2 liv. br. chaque.* Ce Graduel & ce Veſpéral ſont exactement conformes aux dernieres Editions des grands Livres de Chœur imprimés à Lyon. Dans l'édition du Graduel, plus complette que les précédentes, les

longues ſont marquées avant les breves ; & l'on trouve à la fin de chaque Piéce les véritables tons ſur leſquels on doit les chanter. Le Veſpéral contient des augmentations eſſentielles, entr'autres l'Office de la Semaine Sainte en entier.

DE PARIS.

Lettres d'Affi à Zurac, Publiées par M. DE LA CROIX. A la Haye ; & ſe trouve à Paris, chez Durand neveu, Libraire, rue S. Jacques, 1767, 1 vol. *in*-12. *Prix* 1 *liv.* 10 *ſ.* Affi, que ſes malheurs & la mort de ſa Maîtreſſe ont fait quitter ſa Patrie, vient à Paris ; il a laiſſé en Turquie Zurac ſon ami : ce Roman eſt leur Correſpondance. Affi devient amoureux de Mlle. d'Orgeval, qui pénétrée du beau caractere du jeune Turc, renonce à un établiſſement avantageux, ſans eſpoir

d'épouser Affi à cause de sa Religion ; il en change & ils s'épousent. Voilà le fond du Roman. Mais les sentimens épurés, la tendresse d'Affi pour sa Maîtresse & pour son Ami, ses réflexions sur la Religion & mille traits de Morale épars dans cet Ouvrage, le font lire avec attendrissement & avec fruit.

L'Amitié Scythe, ou Histoire sécrete de la Conjuration de Thebes. A Issedon ; & se trouve à Paris, chez Venre, Libraire, Montagne Sainte-Genevieve, 1767, *in*-12. *Prix* 1 *liv.* 4 *s.* Le sujet de ce Roman est l'institution du Bataillon sacré. Selon l'Auteur, qui dit avoir puisé cette Anecdote dans un Manuscrit anonyme, ce Bataillon dut son origine à une aventure particuliere, où la force de l'amitié se montra dans tout son éclat. On sait que ce Bataillon

se maintint invincible jusqu'à la journée de Chéronnée. Le Héros de ce petit Roman est délivré du plus grand danger par Sysinnès, Scythe, son ami & son rival secret, qui, malgré son amour, protege celui de son ami, l'unit à Palmis qu'ils adorent l'un & l'autre, & se tue après les avoir unis. L'Auteur semble avoir mis en action plusieurs traits de l'éloge que Lucien a fait de l'amitié des Scythes.

Le Lord impromptu, nouvelle Romanesque, traduite de l'Anglois. A Amsterdam, chez Arkstée & Merkus : on en trouve des Exemplaires à Paris, chez H. C. de Hansy le jeune, rue S. Jacq. 1767, 2 parties *in*-12. *Prix* 2 *liv.* 8 *s. br.* Le titre Anglois de ce Livre est *la Magie blanche*, ou *la surprenante aventure de Richard Oberthon.* Cet Oberthon est un jeune homme que son infortune fait passer par divers

états. Une femme qu'il ne connoît point & qu'il retrouve dans les évenemens fâcheux qui lui arrivent, le console, le guide & l'éclaire : elle lui apparoît, tantôt sous un habit de Bohemienne, tantôt sous celui d'une Dame respectable, enfin sous celui de Capitaine ; elle lui donne toujours les meilleurs conseils, &, quand elle l'a conduit au point où elle le veut, elle se fait connoître pour sa mere, & lui raconte ses aventures, qui ne sont pas moins intéressantes que celles de son fils.

L'Ecole des Peres & des Meres ; ou les trois Infortunées. A Amsterdam ; & se trouve à Paris, chez H. C. de Hansi, Libraire, rue S. Jacques, 1767, 2 parties *in*-12. *Prix* 2 *l.* 8 *s. br.* Les trois Histoires que contient ce Roman, ont le même objet. Le jeune Auteur de cet Ouvrage s'est attaché à tracer

le tableau des malheurs qui ſont les ſuites des Mariages mal aſſortis. Il n'a pas cherché des ſujets feints ; il a cru que la vérité produiroit plus d'effet. Ces Hiſtoires ſont écrites avec facilité, avec chaleur, & annoncent un talent heureux.

On trouve chez le même Libraire, *l'Oraiſon Funebre de* FRANÇOIS *I. Empereur, pour le jour de l'Anniverſaire*, *par le R. P.* LE CHAPELAIN, *Prédicateur de leurs Majeſtés Imp. & Roy.* A Liége, 1767. *Prix* 1 *liv.* 10 *ſols.*

Les Ennemis réconciliés, *Piéce Dramatique en trois Actes, en Proſe, dont le Sujet eſt tiré d'une des Anedoctes les plus intéreſſantes du tems de la Ligue.* A la Haye ; & ſe trouve à Paris, chez Lacombe, Libraire, quai de Conti, 1766, *in*-8°. avec une belle gravure des Sieurs Eiſen & Aliamet.

Prix 1 *liv.* 10 *sols.* La vengeance la plus attroce, excitée par le plus juste motif, vaincue & amortie par la générosité de deux jeunes Amans, est le sujet de ce Drame attendrissant, écrit avec noblesse & conduit avec simplicité.

Marianne ou la Paysanne de la forêt d'Ardennes, Histoire mise en Dialogues. A Liége; & se trouve à Paris, chez H. C. de Hansy, Libr. rue S. Jacq. 1767, *in*-12. *Prix* 1 *liv.* 16 *sols br.* L'Auteur avoue que l'Héroïne de ce Roman en a dicté les principaux événemens, & qu'il s'est attaché à conserver la simplicité & la naïveté de son style : il nous a paru qu'il y avoit réussi au-delà de ses espérances.

Avis du Libraire C. Panckouke, concernant l'Histoire naturelle de MM. DE BUFFON *&* D'AUBEN-

TON, *en* 15 *vol. in*-4°. *& en* 32 *vol. in*-12. Le Public a toujours desiré avec impatience la suite d'un Ouvrage qui fait tant d'honneur aux Lettres & à la Nation ; & c'est pour répondre à son empressement qu'on a publié depuis quelques années, plusieurs Volumes *in*-4°. & 14 vol. *in*-12. afin de mettre cette Edition au pair avec l'*in*-4°. On publie aujourd'hui le tome 15 *in*-4°. & les tomes 24, 25, 26 & 27 *in*-12. qui répondent aux tomes 12 & 13 *in*-4°. Le tome 15 comprend la suite de l'Histoire des Singes, & une Table générale & raisonnée, faite par M. de Buffon ; Table traitée avec tant de soin, qu'on peut la regarder comme un abrégé supérieurement fait de tout l'Ouvrage. Ce volume termine l'Histoire générale & particuliere de tous les Animaux quadrupedes Les autres volumes qui

suivront formeront un Ouvrage à part. On a cru que dans une aussi vaste entreprise, le Public verroit avec plaisir, que chaque Partie, quoique dépendante du plan général de l'Ouvrage, composât autant d'Ouvrages particuliers qu'on aura la liberté d'acquérir séparément. » La partie de l'His-
» toire naturelle qui renferme
» l'Histoire & la Description de
» tous les Animaux quadrupedes,
» n'a même été traitée avec tant
» d'étendue, que parcequ'elle est
» une des plus importantes, &
» qu'on y a joint la plus grande &
» la plus belle suite d'Anatomie
» comparée qui ait jamais été fai-
» te «. *Prix de l'Ouvrage entier en* 15 *vol. in-4°. rel.* 155 *liv. Chaque vol. in-4°. rel.* 17 *liv. & br.* 15 *liv.* 12 *sols. L'Ouvrage en* 28 *vol. in-12. rel.* 92 *liv.* 8 *sols. L'Ouvrage complet en* 32 *vol. in-12. rel.* 106 *liv.* 16 *sols. Chaque vol. in-12. rel.* 3 *l.*

12 *sols*; *& br.* 3 *liv.* 3 *sols.* Les tomes 28, 29, 30 & 31 de l'*in*-12, qui répondent aux tomes 14 & 15 *in*-4°. sont sous presse à l'Imprimerie Royale, & paroîtront dans tout le courant de cette année.

Avis sur les Deuils de Cour. Le Public ayant fait l'accueil le plus favorable à l'établissement des Annonces des Deuils de Cour, on s'est fait un devoir de se conformer à tout ce qu'il a paru desirer pour la perfection dont cet établissement pouvoit être susceptible. Dans les Deuils de longue durée, on a fait ce que la modicité du prix des abonnemens ne permettoit pas de croire possible. On a joint à la fin de chaque année, à une récapitulation historique de tous les Princes morts pendant le cours de la même année, le Nécrologe des Hommes

célebres de la Nation, » qui ne » méritent pas moins que les Prin» ces, l'attention de l'Hiſtoire & » de la Poſtérité «. Juſqu'à préſent, on n'avoit tiré du Nécrologe qu'autant d'Exemplaires qu'il y avoit de Souſcripteurs, & le débit en étoit, pour ainſi dire, limité à la Capitale. Mais le nombre des Abonnés devenant de jour en jour plus conſidérable, & pluſieurs perſonnes dans les principales villes des Provinces, ayant demandé de ſouſcrire pour cet Ouvrage & pour les Annonces, on réunira dorénavant les deux Souſcriptions en une ſeule; l'augmentation des frais ne permettant plus de les diviſer. On a réimprimé le Nécrologe dans un format qui le rend plus propre à être placé dans les Bibliotheques. Ceux qui ont déja été donnés paroiſſent actuellement réimprimés, & contiennent les Eloges Hiſtoriques &

le Catalogue des Ouvrages de près de vingt Artiſtes & Gens de Lettres. Cette réimpreſſion pour laquelle on n'a rien négligé, ſera délivrée gratuitement à ceux qui ont reçu les précédens Nécrologes, & à tous ceux qui s'abonneront ou qui renouvelleront leur abonnement pour les Annonces des Deuils. Celui de cette année contient les Eloges du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, de MM. le Comte de Caylus, de Jullienne, de Villaret, de Méhégan, Servandoni, Hardion, Aved, Doulcet, Aſtruc, d'Argenville, Hellot, du P. de la Tour, de M. l'Abbé Ladvocat, & d'Armand, Comédien du Roi. On invite les familles intéreſſées à la gloire des Hommes célebres dont on ſe propoſe de parler, ainſi que les Académies des Provinces, à vouloir bien faire parvenir des Mémoires fideles à M.

Jouve & Compagnie, au Bureau Royal de Correſpondance générale, Place des Victoires, à Paris, où le Bureau des Souſcriptions ſera déſormais ouvert. *Le prix ſera de 6 liv. ſeulement pour Paris, & de 12 liv. pour la Province, attendu qu'on recevra francs de port le Nécrologe & les Annonces.* Les Lettres d'Avis, ainſi que l'argent, ſeront adreſſés, port franc, à M. *Demérolles*, Receveur des Souſcriptions pour les Deuils, audit Bureau Royal de Correſpondance générale.

Carte de la Babylonie, nommée aujourd'hui Hierac-Arab, *avec les noms, tant anciens que modernes, & les Routes des Expéditions de Cyrus & de Julien l'Apoſtat, & celles de Texeira, Benjamin & autres Voyageurs modernes; Ouvrage poſthume de* GUILLAUME DE L'ISLE, *publié par M.* DE L'ISLE,

ſon frere, premier Aſtronome & Géographe de la Marine, Doyen de l'Académie Royale des Sciences, & des Lecteurs & Profeſſeurs Royaux, &c. A Paris, chez Lattré, Graveur ordinaire de Monſeigneur le Dauphin, rue Saint-Jacques, près de la Fontaine S. Severin. M. BONNE, Maître de Mathématiques, a joint à cette Carte, une Explication, en forme d'Avertiſſement, où il décrit toute la marche de l'Empereur Julien, depuis ſon entrée dans la Babylonie juſqu'à ſon paſſage du Tygre, après lequel il s'engagea dans un Pays totalement ruiné, où il périt; celle de Benjamin de Tudelle, qui, pour voir les Juifs diſperſés dans les Contrées de l'Orient, parcourut la Babylonie entiere; & celle de Texeira, Voyageur Portugais, qui traverſa la même Contrée du Sud au Nord. M. Bonne dit qu'il ſeroit à ſou-

haiter qu'à l'exemple de Guillaume de l'Isle, quelque Géographe habile traçât toutes les routes des Voyageurs estimés. Ce seroit une source féconde de richesses géographiques où l'on puiseroit au besoin.

M. de l'Isle a publié en même tems une petite *Carte de la Retraite des dix mille, accordée aux Observations de l'Académie, & insérée dans ses Mémoires dès l'année* 1721. C'est encore un Ouvrage du Savant Géographe son frere. Cette Carte, qui se vend à Paris, chez le même Artiste que la précédente, » pourra beaucoup » aider, dit M. Bonne, à l'intel- » ligence de l'Histoire de cette fa- » meuse Retraite par Xenophon, » traduite par Charpentier «. *Le prix de ces deux Cartes est de* 2 *liv.* 10 *sols.*

Le bon Jardinier, Almanach pour l'année 1767, *contenant une idée*

idée générale des quatre ſortes de Jardins, les regles pour les cultiver, la maniere de les planter, & celle d'élever les plus belles fleurs. Nouvelle Edition, conſidérablement augmentée, & dans laquelle la partie des Fleurs a été entierement refondue par un Amateur. Paris, Guillyn, quai des Auguſtins. *Prix* 1 *liv.* 16 *ſols rel.*

Il paroît chez le même Libraire, un nouveau volume des *Eſſais Hiſtoriques ſur les Régimens d'Infanterie, Cavalerie & Dragons, par M.* DE ROUSSEL, 1767, *in*-12. *Prix* 3 *liv. rel.* Ce volume renferme l'Hiſtoire de quatre Régimens; ſavoir, *la Marine, Flandre, Dauphiné & Médoc.* Leur origine juſqu'à préſent ignorée ou contredite, y eſt conſtatée de la maniere la plus ſatisfaiſante. Voici quelques-uns des faits honorables qui y ſont rapportés en faveur de

chaque Régiment. Celui de la Marine fut chargé de la principale attaque à l'assaut de Fribourg, le 3 Novembre 1744. Il essuya pendant trois heures le feu le plus vif, & parvint, malgré la valeur des Assiégés, à s'établir dans le bastion; quelques Grenadiers même avoient déja pénétré dans la Ville, quand l'ordre vint de se retirer. Fribourg capitula trois jours après. » Le propos que tint le » nommé Bourbonnois, Grenadier de la Marine, sur le bastion de Fribourg, mérite de » trouver place dans l'Histoire de » ce Corps. S. Jacques, son Camarade, lui faisoit observer que » ce bastion étoit miné: *Tais-toi*, » lui dit-il, *tu intimiderois nos* » *Posliches* «. Le Régiment de Flandre a servi dès son origine avec tant de valeur, qu'il a mérité des distinctions particulieres, dont il a joui pendant long-tems;

comme d'avoir à la tête de la Compagnie Colonelle, des Trabans & deux piéces de Canon. » Cette réputation de bravoure, » soutenue dans toutes les occa- » sions, a été portée à un tel dé- » gré sous les Comtes de Sault, » qui l'ont commandé dans le » 16^e^. Siécle, que l'on disoit » alors : *Gardez-vous du feu, de » l'eau, & du Régiment de Sault* «. La bataille de Raucoux mit le comble à la gloire de ce Corps. Le Prince de Monaco, Colonel, y fut blessé. » Le Sieur Vidal, » Sergent, donnoit le bras à ce » Prince pour le conduire au dé- » pôt, quand il reçut un coup de » feu qui le lui fracassa. Le Sieur » Vidal, sans s'émouvoir, ne fit » que changer de bras : *Prenez » celui-ci, mon Prince*, dit-il, » *l'autre ne vaut plus rien*. Ce » brave Homme a été fait Offi- » cier «. La réforme qui suivit

de près la Paix des Pyrenées, mécontenta le Régiment de Dauphiné, qui refusa d'abord de s'y soumettre. Il avoit ses quartiers sur les frontieres de la Champagne & de la Lorraine, dans le voisinage des terres du Marquis de Nettancourt, son ancien Mestre-de Camp, qui lui fournissoit de quoi subsister. » Cette désobéissance ne pouvoit pas durer » long-tems. Les Officiers tinrent » conseil entr'eux, & délibérerent de faire une députation » au Cardinal Mazarin. La Commission étoit délicate. On proposa de tirer au sort celui qui » en seroit chargé. Le plus ancien Capitaine refusa cet expédient, & offrit d'aller lui-même plaider la cause du Corps. » Il fit si bien valoir les services » importans que le Régiment » avoit rendus à l'Etat depuis sa » création, que le Cardinal, au

» lieu de le réformer en entier, » ainsi qu'il avoit été réglé en » premier lieu, consentit qu'il » fût conservé sur le pied de 400 » hommes en 4 Compagnies «.

Le nommé Picon, originaire d'Alais, dans les Cevennes, Grenadier au Régiment de Médoc, donna en 1734, des marques d'une intrépidité singuliere, dans une expédition où les Ennemis, quoique fort mal-traités quelques jours auparavant au bord du Pô, passoient ce fleuve sur un pont volant. » Cet homme, désespéré » de voir qu'ils continuoient à » passer, s'élance dans le Pô, son » sabre entre les dents, s'appro- » che en nageant du cable qui » retenoit le pont, & s'efforce » en vain de le couper à coups » de sabre. Ce cable à demi ten- » du, n'opposant pas assez de ré- » sistance, Picon est obligé de » renoncer à son entreprise : il

» revient sain & sauf, après avoir
» essuyé pendant long-tems tout
» le feu des Troupes qui étoient
» sur ce pont. Ses Camarades
» étonnés l'accueillent en Héros,
» & le comblent d'éloges. M. le
» Chevalier de Tretz (Lieute-
» nant-Colonel du Régiment),
» aussi connoisseur qu'un autre
» en valeur, lui accorda une ré-
» compense. Le brave Picon a
» été dans la suite Sergent, puis
» Sous-Lieutenant de Grenadiers.
» Il a fait toute la guerre de 1741,
» & a eu sa retraite à l'Hôtel des
» Invalides en 1749 «.

La Campagne, Roman traduit de l'Anglois, par M. DE PUISIEUX. A Londres; & se vend à Paris, chez la veuve Duchesne, rue S. Jacques, 1767, 2 vol. *in*-12. *Prix* 4 *liv.* 10 *f.* L'Auteur de ce Roman ne court ni après le merveilleux, ni après le guindé. Il en a pris

tous les événemens dans le cours ordinaire de la vie humaine : il s'est plus attaché à la vérité qu'à la singularité des caracteres, des portraits & du dialogue, dont le ton & l'expression sont toujours conformes au rang & aux mœurs de la personne qui parle. Ce Roman mérite d'être distingué de la foule. La morale en est simple, naturelle & saine. Le Traducteur paroît avoir bien saisi le génie de son Auteur.

Lettre de M. A. Petit, Docteur-Régent, & ancien Professeur de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, Membre des Académies Royales des Sciences de Paris & de Stockolm, &c. à M. le Doyen de la Faculté de Médecine, sur quelques faits relatifs à la pratique de l'Inoculation. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Vallat-la-Chapelle, au Palais,

1767, br. *in*-8°. de 40 pag. *Prix 15 sols.* M. Petit dans cette Lettre, rapporte deux faits dont il vient d'être le témoin oculaire. Le premier, est un exemple de deux vraies petites véroles naturelles, survenues à une jeune Demoiselle après l'Inoculation pratiquée avec succès; exemple auquel M. Petit ajoute des réflexions, dont le but est de prouver qu'il ne porte point atteinte aux calculs qu'il a faits dans son Rapport en faveur de cette pratique. Le second est une véritable petite vérole confluente, prise par la Sœur cadette de cette Demoiselle, *qui avoit été inoculée dans le même tems, par le même Praticien, & avec le même succès.* M. Petit joint à ces deux faits authentiques, & apparemment afin de les balancer, la description de deux maladies qui au premier coup d'œil pouvoient être prises pour

de vraies petites véroles, mais qui n'en avoient réellement que l'apparence; & il conclut, que » si toutes les maladies de ce » genre avoient été observées » avec attention, par des yeux » connoisseurs, & par des per- » sonnes exemptes de partialité; » on ne citeroit pas beaucoup » d'exemples de gens qui ont » éprouvé plus d'une fois la pe- » tite vérole «.

Principes des Langues Françoise & Latine, par M. MELIN, *Maître-ès-Arts, ancien Principal du College de Chaource, Maître de Pension à Troyes. (Non assuescat, nedum infans quidem est, sermoni qui dediscendus sit.* Quintil.) A Troyes, chez Michel Gobelet, Grande rue; & se trouve à Paris, chez Paul-Denis Brocas, rue S. Jacques, 1766, br. *in-8°.* de 77 pages. *Prix* 1 *liv.* 10 *sols br.*

Ces Principes ont paru il y a près de deux ans, en six feuilles propres à être appliquées sur autant de cartons, pour être un Livre toujours ouvert sous les yeux des Enfans, & il furent alors accueillis favorablement du public ; mais les inconvéniens de ces cartons ont déterminé l'Auteur à les faire imprimer en un petit Livre, sans aucun changement pour le fonds. Il y a seulement ajouté quelques exemples nécessaires, sur-tout pour les personnes qui peuvent être tentées d'apprendre sans Maître.

L'Ami de la Vérité, ou Lettres impartiales, semées d'Anecdotes curieuses, sur toutes les Piéces de Théâtre de M. DE VOLTAIRE. Par l'Auteur de l'Essai Historique & Philosophique sur les principaux ridicules des différentes Nations. A Amsterdam ; & se vend à Pa-

ris, chez Jorry, rue de la Comédie Françoise, Gueffier, rue de la Harpe, & Delalain, rue S. Jacques, 1767, brochure *in*-12. de 140 pages. *Prix* 1 *liv.* 10 *sols.* M. Gazon Dourxigné a cru avec raison que tout ce qui concerne un Écrivain aussi célebre que M. de Voltaire, devoit-être généralement intéressant ; c'est ce qui l'a engagé à publier ces Lettres, où, en rendant justice aux beautés d'*Œdipe*, d'*Alzire*, de *Zaïre*, &c. il reléve avec beaucoup de circonspection les défauts qu'il a cru y trouver. Nous rapporterons ici quelques-unes des Anecdotes dont il a accompagné ses judicieuses remarques. Au sortir d'une des premieres représentations d'*Œdipe*, un homme de la Cour qui donnoit la main à une Dame tout à fait attendrie, dit à l'Auteur : » voici » deux beaux yeux auxquels vous » venez de faire répandre bien

» des larmes ». *Ils s'en vengeront sur bien d'autres*, lui repliqua M. de Voltaire. Dumont, bel-esprit subalterne, sortant extasié de la premiere représentation de *Mérope*, entra dans le Caffé de *Procope*, en s'écriant : *En vérité Voltaire est le Roi des Poëtes*. L'Abbé Pellegrin, qui y étoit, se leva aussi-tôt, & d'un air piqué, dit brusquement : « Eh ! qui suis je » donc, moi ? » *Vous ! . . . vous en êtes le Doyen*, lui répondit Dumont. M. de Voltaire travaillant à cette même Tragédie, éveilla un jour son Laquais à trois heures du matin ; & lui donna des vers, pour qu'il les portât sur le champ, au Sieur Paulin, qui faisoit le rôle de Tyran dans cette Piéce. Le Domestique s'en excusant, sous prétexte que c'étoit l'heure du sommeil : *Va, te dis-je*, continua M. de Voltaire ; *les Tyrans ne dorment jamais*. M. Gazon

Dourxigné fait obſerver à l'occaſion de *Zaïre* què c'eſt ſur-tout dans cette Tragédie qu'on reconnoît un Auteur *qui s'eſt identifié* Racine. On y trouve même, dit-il, quelques vers imités de près, quant à la penſée, & quant à l'expreſſion. Il cite entre autres ceux-ci :

Mais que fait Oroſmane ? Il ne s'informe
pas
Si j'attends loin de lui la vie ou le trépas.

Hermione avoit dit dans *Andromaque*, en parlant de *Pirrhus* :

Triomphant dans le Temple, il ne s'informe pas
Si l'on ſouhaite ailleurs ſa vie ou ſon trépas.

Mais voici une reſſemblance plus frappante qu'il a ignoré ou qu'il a négligé de faire remarquer. En parlant du *Duc de Foix*, il dit très ſenſément, que cette Tragé-

die suffiroit pour prouver que l'Auteur du *Siége de Calais* n'a point ouvert une nouvelle carriere, (comme plusieurs personnes l'ont cru) en puisant le fond de sa Piéce dans l'Histoire de la Nation, & en introduisant sur notre Scêne des Héros François. Il ajoute, qu'à l'exemple de Sophocle, qui ne dédaignoit pas de flatter les Athéniens par des louanges d'autant plus délicates qu'elles paroissent sans dessein, M. de Voltaire à dit dans *Zaïre* :

Lorsque des fiers Anglois la valeur menaçante,
Cédant à nos efforts trop longtems captivés,
Satisfit en tombant aux lis qu'ils ont bravés.

La même impartialité qui a engagé notre Critique à citer les vers imités de Racine, lui auroit

dû faire rappeller à l'occasion de ces derniers, ceux de du Jarry :

Pareils à ces roseaux qu'on voit, baissant la tête,
Résister par foiblesse aux coups de la tempête,
Tandis que jusqu'aux Cieux les cédres élevés,
Satisfont en tombant, aux vents qu'ils ont bravés.

Projet de Souscriptions en faveur de l'Agriculture. M. le Rebours, qui travailloit ci-devant à la rédaction de la Gazette du Commerce, joignoit à la partie qui lui étoit confiée, des réflexions dont l'objet étoit d'inspirer à ses Lecteurs la noble générosité d'une légere contribution annuelle, pour exciter en France, en faveur de l'Agriculture, la même émulation qui fait tant d'honneur à l'Angleterre. Son zele n'a pas été infruc-

tueux : plusieurs Citoyens ont mis par leurs largesses la Société d'Agriculture de Paris en état d'ajouter aux Prix proposés par ses Membres, deux autres Prix assez considérables. M. le Rebours a depuis adressé à la Société un Mémoire où il expose que ces Citoyens zelés désireroient qu'elle se rendît elle-même dépositaire de leurs fonds, & qu'elle prît des mesures pour les mettre à portée d'être instruits directement de ses opérations, & de recevoir les observations qu'ils croiroient lui devoir communiquer. La Société, pour entrer dans des vûes si généreuses, veut bien se charger des sommes destinées à récompenser ceux qui travailleront utilement pour les progrès de l'Agriculture. M. de Palerne, Trésorier général de Mgr. le Duc d'Orléans, & Secrétaire perpétuel de ladite Société, a consenti à se rendre le dépositaire

de ces ſommes; & il a été arrêté dans une aſſemblée, qu'il ſera donné à chacun des Souſcripteurs une reconnoiſſance de ſa contribution; que leurs noms ſeront inſcrits dans un regiſtre dont l'extrait ſera imprimé tous les ſix mois; que cet imprimé ne contiendra cependant que les noms de ceux qui voudront bien être connus; qu'on n'y obſervera d'ailleurs d'autres rangs que celui de la date des Souſcriptions; & qu'afin de profiter des ſecours d'un autre genre que la Société peut attendre du zele & des lumieres des Souſcripteurs, elle admettra à ſes Aſſemblées particulieres, ſix d'entre eux, pour juger des Mémoires qui lui ſeront envoyés, ou des Expériences qui auront été faites pour concourir aux prix qu'elle aura propoſés. Elle tiendra chaque année deux Aſſemblées, l'une le premier Jeudi d'après la Quaſimodo;

& l'autre le premier Jeudi de Décembre. On fera part dans ces Assemblées des travaux qui se seront faits d'une séance à l'autre; on y indiquera le sujet des Prix, & on distribuera ceux qui auront été mérités. Ce sera dans ces mêmes Assemblées, que les Souscripteurs choisiront parmi eux, à la pluralité des voix, les six que la Société admettra dans ses séances particulieres pendant le cours d'une année. Ce plan d'association a été approuvé par le Roi. Il n'y a personne qui ne sente les avantages qui doivent résulter d'un pareil établissement.

La même Société ayant proposé plusieurs Prix aux Cultivateurs qui feroient produire sur cinq arpens de terre la plus grande quantité de bled possible sans employer des moyens dispendieux, le Sieur Charlemagne, Laboureur à Bobigny, a rempli ses vûes à

tous égards. En conséquence, la Société lui a adjugé un des Prix proposés, qui consiste en une Médaille d'or de six cents livres, & l'a admis au nombre de ses Membres. Elle fera imprimer incessamment la Méthode de ce Laboureur & les procès-verbaux qui ont été dressés conséquemment à cette Méthode, afin que les Cultivateurs puissent être à portée de l'essayer sur des terres de même nature.

Description abrégée des Plantes usuelles, avec leurs vertus, leurs usages & leurs propriétés; par l'Auteur du Manuel des Dames de Charité, & pour servir de suite au même Ouvrage. Paris, Debure pere, Quai des Augustins, 1767, 1 vol. *in-12. Prix 2 liv. 10 sols rel.*

Les Vies des Hommes Illustres de la France, continuées par M. TURPIN. *Tomes 24 & 25, con-*

tenant la Vie de LOUIS DE BOURBON, *II du nom, Prince* DE CONDÉ. A Amſterdam; & ſe vend à Paris, chez Knapen, Pont-Saint-Michel, & grande Salle du Palais, 1767, 2 vol. *in*-12. *Prix* 6 *liv.* Les 25 Tomes ſe vendent reliés en veau 75 *liv.*

Le Pere paralytique ſervi par ſes enfans: Eſtampe nouvelle, dédiée à l'Impératrice Catherine II, Souveraine de toutes les Ruſſies, gravée par M. J. J. FLIPART, *Graveur du Roi, d'après le Tableau original de M.* GREUZE, *qui eſt dans la gallerie du Palais impérial à Petersbourg.* A Paris, chez M. Greuze, Peintre du Roi, rue de Sorbonne. *Prix* 16 *liv.* Cette Eſtampe répond parfaitement à la beauté du Tableau, dont il a paru dans le tems une Deſcription en vers, que nous nous contenterons de rappeller dans la Note ſuivante,

pour donner à nos Lecteurs une idée du sentiment qui anime cette riche composition de M. Greuze (1).

---

(1) Un logis se présente où des Enfans heureux
Envers un Pere infirme acquittoient la nature ;
Heureux par la volupté pure
Qu'au premier des devoirs attacherent les Dieux.
Un fauteuil simple étoit le trône
Où, sur un coussin de duvet,
Le Vieillard d'un air satisfait,
Recevoit ces doux soins que l'amour assaisonne.
Ses bras tomboient, privés de sentiment ;
Son cœur seul est entier & vole sur sa bouche :
De ses enfans la piété le touche.
Son gendre, leur donnant l'exemple en ce moment,
Aidé par une sœur aimable,
Qui soutenoit ce corps foible & souffrant,
Nourrissoit de ses mains ce pere respectable.
Un autre enfant s'avance, & porte un vase plein
De la liqueur enchanteresse
Qui console, ranime & soutient la vieillesse.
Un troisieme, à son air impatient, chagrin,
Trop jeune encor, fait voir une vive contrainte
De ne pouvoir servir ce pere à son déclin.
Sous un tissu de laine un quatrieme enfin

*Catalogue de Livres rares & curieux du Cabinet de feu M. A*** qui seront vendus à l'amiable, depuis le 6 Avril jusqu'au dernier jour du même mois.* Paris, Vallat-la-Chapelle, Libr. au Palais. *Prix 6 sols br.*

Entretient de ses pieds la chaleur presque éteinte.
Une sœur deja mere, instruite en l'art d'aimer,
Tendre & belle sans imposture,
Orne aussi cette Scène où brille la nature,
Et tient un Livre pour charmer
Les maux que ce Vieillard endure.
La mere les voit tous à l'envi s'animer ;
La mere suspend un ouvrage
Destiné pour ce digne Epoux,
Et lit dans l'avenir tout ce que lui présage
Pour elle-même un spectacle si doux.
Le plus jeune de sa famille,
Un enfant, qui comptoit à peine trois printems,
Fruit précieux de l'hymen de sa fille,
Veut aussi prendre part à des soins si touchans,
Accourt de ses bras innocens
Offrir le foible ministere,
Et, de son jeune cœur suivant le mouvement,
Pour distraire l'ennui du respectable pere,
Lui présente un oiseau qu'il chérit tendrement

. . . .

TABLE DES ARTICLES

Du Journal d'Avril 1767.

ARTICLE XXIII. *Essai sur la Vie & sur les Découvertes de Galilée*, par le P. Frisi, *traduit de l'Italien par M.* Floncel *le fils*, page 5

ART XXIV. *Octave & le jeune Pompée, ou le Triumvirat, &c.* 43

ART. XXV. *Principes du Droit de la Nature & des Gens*, 64

ART. XXVI. *Nouvelles Recherches sur la France*, 86

ART. XXVII. *Lettre adressée aux Auteurs de ces Mémoires*, 99

ART. XXVIII. *Réfutation des Principes hazardés dans le Traité des Délits & des Peines*, 101

ART. XXIX. *Principes de tout Gouvernement*, 112

ART. XXX. *Les Intérêts des Nations de l'Europe, développés relativement au Commerce*, 126

NOUVELLES LITTERAIRES. *Election de l'Académie Impériale des Arts de Pétersbourg*, 150. *Essai sur les Erreurs & les Superstitions*, 151. *Election de la Société Royale de Londres*, 152. *Prix de l'Académie de Pau*, ibid. *Mort de M.* François Boissier de Sauvages, 153. *Epitome Gradualis Romani*; *Epitome Antiphonarii Romani*, 154. *Lettres d'Affi à Zurac*, 155. *L'Amitié Scythe*, 156. *Le Lord impromptu*, 157. *L'Ecole des Peres & des Meres*, 158. *Oraison Funebre de* François I, *Empereur*, 159. *Les Ennemis réconciliés*, ibid. *Marianne ou la Paysanne*

de la forêt d'Ardennes. Avis de C. Panckoucke, Libraire, au sujet de l'Histoire Naturelle de M. de Buffon, ibid. *Avis sur les Deuils de Cour*, 163. *Carte de la Babylonie*, 166. *Carte de la Retraite des dix mille*, 168. *Le bon Jardinier, Almanach*, ibid. *Essais historiques sur les Régimens d'Infanterie, Cavalerie & Dragons*, 169. *La Campagne, Roman traduit de l'Anglois*, 174. *Lettre de M. A.* Petit, *à M. le Doyen de la Faculté de Médecine*, 175. *Principes des Langues Françoise & Latine*, 177. *L'Ami de la Vérité, ou Lettres Impartiales sur les Piéces de Théâtre de M.* de Voltaire, 178. *Projet de Souscriptions en faveur de l'Agriculture*, 183. *Description abrégée des Plantes usuelles*, 187. *Les Vies des Hommes illustres de la France*, ibid. *Le Pere paralytique, Estampe d'après M.* Greuze, 188. *Catalogue de Livres rares & curieux*, 190.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 28 Mars 1767.

GENET, Doct. de la Maif. & Soc. de Sorb. de l'Acad. des Arcades de Rome.

De l'Imprimerie de DIDOT.

JOURNAL
DE
TRÉVOUX.

MAI 1767.

TOME CCLXIII. SECONDE PART.

AVIS.

Le prix de la souscription pour ces Mémoires, dont il paroîtra régulierement un volume le premier de chaque mois, sera de 10 livres pour les douze volumes, rendus chez les Abonnés à Paris aux adresses indiquées, & de 13 livres 12 sols, rendus en Province, où ils seront envoyés sans frais par la Poste. La modération du port de chaque Journal à six sols n'a été continuée d'être accordée par Messieurs les Administrateurs généraux des Postes, que sous la condition expresse qu'il n'en sera expédié aucun sans être affranchi à Paris.

On pourra également souscrire pour les 14 volumes de l'année derniere au prix ci-dessus annoncé.

Le prix de chaque volume, pour ceux qui n'auront pas souscrit, sera de 20 *s. br.*

Le Bureau d'adresse pour les abonnemens, est chez P. FR. DIDOT LE JEUNE, *Libraire, rue du Hurepoix, à l'entrée du Quai des Augustins, près du Pont S. Michel, à S. Augustin*, chez lequel on voudra bien adresser tous les Avis concernant cet Ouvrage, & les Livres que l'on souhaitera faire analyser. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres & des paquets.

Plusieurs personnes désirant savoir le prix de chaque Ouvrage annoncé, nous prions Messieurs les Auteurs & Libraires qui nous en communiquent, d'avoir la bonté d'y mettre le prix.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX-ARTS.

Commencés en 1701, & connus ſous le nom de
JOURNAL DE TREVOUX.

TOME CCLXIII. MAI, 1767.

A PARIS,
CHEZ P. FR. DIDOT LE JEUNE,
Quai des Auguſtins, près du Pont S. Michel.

M. D. CC. LXVII.
AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

Ces Mémoires, commencés en Janvier 1701, forment (y compris celui ci, 871 volumes, qui doivent être reliés en 263 Tomes.

Ann.	Vol.	Ann.	Vol.	Ann.	Vol.
1701.	9.	1725.	12.	1749.	14.
1702.	12.	1726.	12.	1750.	15.
1703.	12.	1727.	12.	1751.	14.
1704.	13.	1728.	12.	1752.	15.
1705.	12.	1729.	12.	1753.	16.
1706.	12.	1730.	12.	1754.	16.
1707.	12.	1731.	12.	1755.	16.
1708.	12.	1732.	12.	1756.	16.
1709.	12.	1733.	12.	1757.	16.
1710.	12.	1734.	12.	1758.	16.
1711.	12.	1735.	14.	1759.	16.
1712.	12.	1736.	15.	1760.	16.
1713.	12.	1737.	13.	1761.	16.
1714.	12.	1738.	13.	1762.	16.
1715.	12.	1739.	14.	1763.	16.
1716.	12.	1740.	13.	1764.	16.
1717.	12.	1741.	12.	1765.	16.
1718.	12.	1742.	12.	1766.	14.
1719.	12.	1743.	12.	1767.	5.
1720.	5.	1744.	12.		
1721.	12.	1745.	12.		
1722.	12.	1746.	15.		
1723.	12.	1747.	14.		
1724.	12.	1748.	15.		

Chacun de ces volumes se vend 20 sols broché.

JOURNAL DE TRÉVOUX.

ARTICLE XXXI.

RÉCRÉATIONS Historiques, Critiques, Morales & d'Erudition, avec l'Histoire des Fous en titre d'Office, par M. D. D. A., Auteur des Anecdotes des Rois, Reines & Régentes de France. A Paris, chez Robustel, rue S. Jean-de Beauvais; & chez la veuve Duchêne, rue S. Jacques, 1767, 2 vol. *in*-12. *Prix 5 liv. rel.*

L'AUTEUR de ces Récréations, déja connu par plusieurs Ouvra-

ges, publie celui-ci comme de ſimples amuſemens d'un homme de Lettres : il lui ſuffit, dit-il, qu'ils inſtruiſent en amuſant, ou du moins qu'ils n'ennuient point en inſtruiſant; nous pouvons aſſurer qu'ils inſtruiſent quelquefois, qu'ils amuſent ſouvent; & que s'ils ennuient par intervalles, ce n'eſt pas la faute de l'Auteur : il a bien fait tout ce qu'il a pû pour y répandre de la gaieté & de l'intérêt. Nous prendrons au hazard quelques Anecdotes pour juſtifier notre ſentiment, après que nous aurons donné une idée de l'Hiſtoire des Fous en titre d'Office, que pour bonnes raiſons M. D. D. A. met à la tête de ce Recueil.

» Il eſt étonnant, dit-il, que » nos Rois aient eu des Fous en » titre d'Office, auprès d'eux de- » puis ſi long-tems, ſans qu'il en » ſoit preſque rien dit dans nos » Hiſtoriens «. Une preuve que

l'usage des Fous est très ancien à la Cour, se tire du Jeu des Echecs, où l'on place ordinairement auprès du Roi les deux Piéces qu'on appelle *les Fous*, ce qui a fait dire à Regnier, dans ses Satyres :

Les Fous sont aux Echecs les plus proches des Rois.

L'Auteur n'a pû remonter qu'à Charles V, dit *le Sage*. Le plus ancien monument qu'il rapporte, est une Lettre de ce Roi, par laquelle il ordonne aux Maire & Echevins de Troyes, de lui envoyer un Fou, *suivant la coutume*, pour remplacer celui qu'il venoit de perdre. M. D. D. A. conjecture de-là que la Champagne avoit l'*honneur exclusif* de fournir des Fous à nos Rois du tems de Charles V.

Triboulet, Fou de Louis XII & de François I, est celui qui s'est acquis le plus de célébrité

dans l'Hiſtoire des Fous, & même dans celle de France. On connoît la plaiſanterie qu'il fit à François I ſur le libre paſſage que ce Prince donna ſi généreuſement à Charles-Quint dans ſes Etats, & ſur les différens moyens de s'ouvrir un chemin en Italie, propoſés par les Généraux François, ſans ſonger à la retraite. Comme ces traits ſont fort connus, nous ne les rapporterons point.

A Triboulet ſuccéda Bruſquet, qui ſe ſignala dans l'emploi de Fou du Roi, ſous les Regnes de Henri II, de François II & de Charles IX. L'Auteur fait le détail de ſa vie, avant que d'entrer dans celui des actions ſingulieres qui lui ont donné la réputation du Fou le plus plaiſant de l'Europe. Toutes les Anecdotes qu'on trouve ici ſur ſon compte, nous ont paru, à quelques égards, aſſez amuſantes; mais la plûpart ſont

peu ſuſceptibles d'un Extrait. Ce qu'il y a de ſingulier, & ce qu'on aura de la peine à croire dans un Siécle auſſi ſérieux que le nôtre, c'eſt que le Maréchal Strozzi faiſoit aſſaut de plaiſanterie avec Bruſquet, & qu'ils ſe jouoient mutuellement des tours ſur leſquels nous n'entendrions pas raillerie. » La Reine ayant voulu
» voir la femme de Bruſquet, *qui*
» *n'avoit pas autrement d'envie de*
» *la faire paroître à la Cour*, il
» falut néanmoins obéir; mais il
» prit ſes meſures : il dit à ſa fem-
» me, qu'il fit parer comme une
» Princeſſe, que la Reine étoit
» devenue extrêmement ſourde;
» qu'ainſi elle ne pouvoit parler
» trop haut. Peut-être, ajouta-
» t-il, y trouverez-vous le Ma-
» réchal Strozzi : il a la même
» incommodité. D'un autre côté,
» il dit auſſi à la Reine qu'il au-
» roit l'honneur de lui préſenter

» sa femme, puisqu'elle le lui or-
» donnoit; mais qu'elle n'en au-
» roit que du désagrément, sa
» femme étant sourde comme une
» enclume. Qu'on juge de la con-
» versation. La Reine parloit aussi
» haut qu'il lui étoit possible, la
» femme de Brusquet ne se mé-
» nageoit point; & quand il s'a-
» gissoit de parler au Maréchal,
» elle s'approchoit de son oreille
» & crioit comme un Démon.
» L'entretien ne dura pas long-
» tems. Le Maréchal pour se ven-
» ger, fit venir un Valet de Li-
» mier avec un Cor-de-Chasse,
» il lui ordonna d'en donner à
» ses oreilles jusqu'à la rendre
» sourde «. Brantome dit qu'on
eût fait un gros Livre des bons
mots, contes, traits & tours de
Brusquet. L'Auteur des Récréa-
tions rapporte quelques prétendus
bons mots, qu'il auroit pu se dis-
penser de citer comme tels, en-

tr'autres celui-ci. » Plusieurs per-
» sonnes étoient occupées à sel-
» ler une mulle très vive, & ne
» pouvoient en venir à bout. *Eh!*
» *Messieurs*, leur dit-il, *allez*
» *trouver le Secrétaire de M. le Chan-*
» *celier, il en viendra bien à bout;*
» *il scelle tout* «. Celui qui suit
ne méritoit gueres mieux d'être
recueilli. » On parloit devant lui
» des moyens de prendre Calais,
» & des difficultés de l'entrepri-
» se. *Il n'y a qu'à*, dit Brusquet,
» *y envoyer N....* c'étoit un
» Conseiller au Parlement, dont
» la réputation n'étoit pas fort
» entiere : *il prendra la place;*
» *car il prend tout* «.

Thoni fut Contemporain de Brusquet, auquel succéda Sibilot, qui parut sous Henri III, & qui donna lieu au Proverbe *être Fou comme Sibilot.* A celui-ci succéderent, sous Henri IV, M^e^. Guillaume & Chicot. Le pre-

mier étoit Normand. » Il étoit » ennemi mortel des Pages & » des Laquais, & portoit tou- » jours ſous ſa robe un bâton » court, qu'il appelloit ſon *Oy-* » *ſel*, & en frappant, crioit tou- » jours le premier au meurtre. Il » diſoit que lorſque Dieu faiſoit » les Anges, le Diable faiſoit les » Pages & les Laquais «. Il fut contemporain de Mathurine, Folle aux gages du Roi, & d'Angoulevent, ſurnommé le *Prince des Sots*. L'Angeli leur ſuccéda, & vécut ſous Louis XIII.

Après avoir fait l'Hiſtoire des Fous en titre d'Office, M. D. D. A. fait celle des Poëtes du Roi ou de la Reine. » On pourroit, » dit-il, trouver des *Poëtes du* » *Roi* en titre, depuis Charle- » magne juſqu'à Henri IV, ſans » compter Louis de Neuf-Ger- » main, qui prend très ſérieuſé- » ment à la tête de ſes Poëſies &

» Rencontres, la qualité de *Poë-*
» *te Hétéroclite de Monſeigneur,*
» *Frere unique de Sa Majeſté*
» (Louis XIII) «.

Après les Poëtes Royaux viennent les Nains, depuis ceux qui chez nos anciens Romanciers donnoient du Cor ſur le donjon du Château à l'arrivée des Chevaliers & des Dames, juſqu'à Nicolas Ferri ou Bébé, mort en 1764, qui appartenoit au Roi Stanislas, Duc de Lorraine & de Bar.

Les Poëtes ne ſeront pas flattés de trouver ici leur Hiſtoire confondue avec celle des Fous & des Nains; mais pour les en conſoler, M. D. D. A. à la ſuite de l'article de Bébé, place celui du Cardinal de Richelieu, Grand homme à bien des égards, & Nain à beaucoup d'autres. Cet article eſt un des plus curieux de l'Ouvrage. Celui de Law, que nous

appellons *Las* ou *Laſſe*, ne l'eſt pas moins. Cet homme n'eſt pas connu, dit l'Auteur, auſſi généralement qu'il devroit l'être. En effet, on ne connoît ſa vie, ni avant ſa fortune, ni après qu'il fut ſorti de France. Cet article eſt d'autant plus intéreſſant, que l'Auteur parle d'après un Mémoire que M. de Secondat, fils du célebre Monteſquieu, lui a communiqué, pour rédiger l'Eloge hiſtorique de ce Grand homme, qui eut ſouvent occaſion de voir Law dans le voyage qu'il fit à Veniſe en 1726 : *c'étoit*, dit M. de Monteſquieu, *le même homme, toujours l'eſprit occupé de projets, toujours la tête remplie de calculs & de valeurs numéraires & repréſentatives.* Il ne lui reſtoit de tant de millions, de tant de terres, qu'un gros diamant blanc, qu'il mettoit quelquefois en gage. On eut dit, ajoute l'Auteur, on eut

dit de Marius dans les Marais de Minturne. Il est mort à Venise le 21 Mars 1729.

M. D. D. A. restitue à leurs véritables Auteurs plusieurs Contes & bons mots, attribués à d'autres : il en trouve l'origine dans quelques Poëtes anciens, dans les Sermons de Maillard, Menot, Barlette, Raullin, dans les Légendes, & dans les Poësies de nos anciens Troubadours.

Il parcourt plusieurs superstitions : il en rapporte de bien singulieres. » En 1012, Hugues, Chapelain d'Aymeric, Vicomte de » Rochechouard, se trouva avec » son Maître à Toulouse, où il » célébra les Fêtes de Pâques ; ce » fut le Vicomte qui eut l'honneur de donner le soufflet au » Juif, suivant l'usage immémorial qui s'y observe. Il *colaphisa*, ou donna ce soufflet avec » tant de force, qu'il fit sortir

» la cervelle & les yeux de la » tête du malheureux Juif, qui » tomba mort à ses pieds «.

L'Auteur s'étend beaucoup sur les Sermons de Barlette & d'autres anciens Prédicateurs, dans lesquels il puise des facéties très singulieres, que personne n'avoit encore relevées.

Le nom de *Gazette* ne vient pas, selon lui, de *Gaza*, Trésor. » Il vient d'Italie, & est Italien. » En cette Langue, *Gaza*, Gazette, signifie une Pie, Oiseau » *jaseur* : on l'appelle *Agasse* ou » *Ajace* en Poitou (1) «.

En parlant de l'orgueil Espa-

(1) Dans la Fable intitulée l'*Aigle & la Pie*, la Fontaine dit, en parlant de ce dernier Oiseau :

Caquet-bon-bec alors de jaser au plus dru,
Sur ceci, sur cela, sur tout. L'homme d'Horace
Disant le bien, le mal, à travers champs, n'eût sû
Ce qu'en fait de babil y savoit notre *Agasse*.

gnol, il rapporte, que » quand » M. de Vendôme fit ſigner les » Chefs de la Nobleſſe en faveur » de Philippe V, pluſieurs d'en- » tr'eux ajouterent à leur ſignatu- » re, *Noble comme le Roi*. Le Duc » de Vendôme les laiſſa faire, ne » voulant pas préjudicier aux af- » faires du Prince pour lequel il » agiſſoit. On dit qu'il perdit » pourtant patience lorſque l'un » d'entr'eux, allant encore plus » loin que les autres, ajouta à » la qualité de Noble comme le » Roi, ces mots, *& un poco piu*. » Apparemment, Seigneur Cava- » lier, lui dit M. de Vendôme, » vous ne révoquez pas en doute » la Nobleſſe de la Maiſon de » Bourbon, la plus ancienne de » l'Europe entiere. *Non, Sei-* » *gneur Duc*, reprit l'Eſpagnol; » *mais Philippe V eſt François*, » *& j'ai l'honneur d'être Caſtillan* «.
Quelques traits ſur la Reine

Chriſtine font beaucoup rabatre des éloges qui lui ont été prodigués. L'Auteur dit que ſon maintien à la Cour étoit *celui du Page le plus effronté ; que la pudeur n'étoit pas ſon foible , ou , ſi l'on veut , ſon ſort ;* que ſes amuſemens à Rome étoient de s'habiller en Evêque avec ſes femmes , &c.

M. D. D. A. s'attache à donner des preuves de toute eſpece d'érudition. Ovide, qu'on regarde comme l'Écrivain le plus aiſé à entendre , offre aux Savans de grandes difficultés. L'Auteur en rapporte beaucoup de vers , expliqués & corrigés par Le Fevre ; mais ce même Le Fevre , ſi ſavant , ſi ingénieux , d'une imagination ſi brillante , il le trouve en défaut : il cite , comme une preuve du danger d'écrire dans une langue morte , une faute échappée à ce Savant. Elle eſt dans ſon Epitre Dédicatoire à M. le Procureur Gé-

néral Fouquet. » Le Fevre veut » dire que peut-être son Livre » ne lui déplaira pas, lorsqu'il » y verra la Note d'un si grand » nombre d'endroits des anciens » que personne n'avoit essayé » d'expliquer, ou dans l'explica- » tion desquels personne avant » lui n'avoit réussi. Il s'exprime » ainsi *Ubi vel indicem tot loco-* » *rum legeris, quos antehac aut* » *tentaverat nemo, AUT FRUS-* » *TRA TENTAVERAT* «.

M. D. D A. remarque que Le Fevre dit le contraire de ce qu'il a voulu dire, puisque *nemo frustrà tentaverat* signifie que personne ne l'avoit tenté en vain.

Après un Voyage fait au Parnasse par l'Auteur, & sur lequel nous ne nous arrêterons pas, parceque nous craindrions d'en faire une censure trop amere, on trouve une Lettre à M. D. par laquelle cette Collection est terminée. Cet-

te Lettre a pour objet *la foi & hommage dûs pour raiſon des fiefs que nos Rois tiennent en leur main, relevant de leurs Sujets; & l'uſage obſervé en différens tems ſur la preſtation de cette foi & hommage.* L'Auteur prouve que cet uſage a toujours été le même, & que l'Ordonnance de Philippe le Bel n'y a apporté aucun changement réel, & n'a fait au contraire que fixer les principes & la pratique.

Ces Récréations, qui ſont dans le genre & le ſtyle des *Ana*, nous ont paru en général extrêmement variées; & c'eſt peut être le premier mérite de ces ſortes d'Ouvrages: mais on y veut encore du goût & de la délicateſſe dans le choix des morceaux, de la fineſſe & de la légereté dans les critiques; & c'eſt ce qui y manque le plus ſouvent.

ARTICLE XXXII.

RECUEIL d'Obſervations d'Anatomie & de Chirurgie, pour ſervir de baſe à la théorie des Léſions de la tête par contre-coup. A Paris, chez Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, *au Lys d'or*, 1766, petit volume *in*-8°. de 270 pages. *Prix 5 liv. 5 ſols rel.*

L'INTENTION qu'on a eue en formant ce Recueil, & les Piéces dont il eſt compoſé le rendent fort recommandable. L'Académie Royale de Chirurgie avoit déja propoſé deux fois pour le ſujet du grand prix qu'elle diſtribue chaque année la queſtion ſuivante, *établir la théorie des Léſions de la tête par contre-coup, & les conſéquences pratiques qu'on peut en tirer.* Cette matiere, l'une des plus

obſcures, & par conſéquent l'une des plus difficiles de l'Art, méritoit d'être approfondie. Le point eſſentiel ſeroit d'établir le diagnoſtic. Le mot de *contre-coup* eſt aſſez expreſſif : c'eſt une Léſion produite par un coup, dans une autre partie que celle qui a été frappée. Les Anciens ont cru devoir caractériſer ce genre de maladie par la dénomination de *calamité* & d'*infortune*. Il y a dans les Auteurs, tant anciens que modernes, des Obſervations qui montrent l'exiſtence des contre-coups ; mais on ne les a gueres connus que par l'ouverture des cadavres, & il faudroit rendre ces connoiſſances utiles aux vivans. C'eſt le vœu & l'objet des travaux de l'Académie de Chirurgie. Pour y parvenir, il ne ſuffit pas de ranger les faits de pratique que les Livres ont tranſmis, ſous pluſieurs claſſes qui en établiſſent les différen-

ces. Cette méthode est bonne dans l'ordre scholastique ; mais il faudroit en tirer d'autres avantages qui puissent servir dorénavant de guides dans la pratique. Or cela ne peut-être que le fruit d'une méditation profonde sur toutes les circonstances de chaque fait particulier. Il faut les scruter ; examiner quels phénomenes ils ont présentés ; les symptômes qui auroient pû éclairer du vivant du malade, sur l'existence du contre-coup ; la manifestation prompte ou tardive de ces symptômes ; dans quel ordre ils se sont présentés ; les obstacles qui ont pû s'opposer à leur manifestation ; les moyens qui auroient pû, en certains cas, lever tout-à-fait ces obstacles ou les rendre moindres ; enfin il faudroit par l'appréciation des faits, tâcher de faire tomber le voile qui a tant de fois dérobé la maladie aux yeux des gens de l'Art, pour le malheur des bléssés.

Telle eſt la maniere dont M. LOUIS, *Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie*, s'exprime dans un Diſcours lu à la derniere ſéance publique de cette Société, & qui eſt imprimé à la tête de ce Recueil. Il y indique la voie qu'il faut ſuivre pour faire un bon Mémoire ſur cette matiere épineuſe ; & il ne diſſimule pas que quand on ſera parvenu, par une ſuite de conſéquences déduites des faits bien obſervés, à poſer les regles, on les trouvera ſuſceptibles d'exceptions très délicates & fort difficiles à ſaiſir. Les Obſervations doivent être faites avec ſcrupule ſur les plus petits détails. Une circonſtance obmiſe feroit peut-être capable de fournir un rayon de la plus vive lumiere, en la comparant avec d'autres phénomenes, dont l'examen pris ſéparément ne paroîtroit d'aucune conſéquence.

Les

Les ſources où l'on pouvoit puiſer des connoiſſances fondamentales ſur ce ſujet, n'ont pas été aſſez connues de ceux qui ont eſſayé de réſoudre la queſtion propoſée. Le Recueil que nous annonçons y pourvoit. Voici le titre des Ouvrages dont il eſt compoſé.

Nouveau Syſtême du cerveau; par M. POURFOUR-DU-PETIT. Les obſervations de cet habile Médecin, membre de l'Académie Royale des Sciences, ont été publiées à Namur, en 1710 : elles ſont très eſtimées, & étoient infiniment rares, l'Auteur n'en ayant fait tirer que 200 Exemplaires : les faits & les expériences en font un morceau très précieux.

Obſervations de VALSALVA.

Commentaires ſur les obſervations de Valſalva, par M. MORGAGNI.

De la cause de l'Hémiplégie ; par M. MORGAGNI.

Observations Anatomiques de SANTORINI.

Expositions Anatomiques sur le croisement des nerfs, par M. WINSLOW.

Experiences Anatomiques de MOLINELLI.

Dissertation inaugurale de Chirurgie médicale, par M. THON. C'est une Dissertation théorique & pratique en forme de These, soutenue à Helmstad, en 1752, sous la présidence de M. Heister. L'Auteur y établit que la cure de l'apoplexie est plus du ressort de la Chirurgie que de la Médecine. Il est certain, suivant l'Editeur de ce Recueil, que, quoique l'objet essentiel ait été de perfectionner la pratique de la Chirurgie,

on verra l'importance des obſervations qu'on publie, pour le progrès de la Médecine interne dans le traitement des apoplexies & autres maladies du cerveau; & il le prouve par l'examen des effets, qui ſont les mêmes, & qui ſe manifeſtent par des ſymptomes ſemblables, ſoit que la cauſe de ces déſordres ſoit interne ou qu'ils ſoient occaſionnés par un coup ou par une chûte. Ceux qui douteroient de cette vérité fondamentale ſont priés de conſulter la théorie de l'apoplexie dans les ouvrages de Médecine, dont les Auteurs, ou n'ont pas connu les expériences qu'on publie, ou n'ont pas jugé à propos d'en faire la baſe de leur Doctrine : on voit qu'ils manquent de lumieres ſur le caractere du mal, & qu'ils n'ont pû preſcrire les ſecours ſuivant les vûes méthodiques qui doivent diriger aujourd'hui. La connoiſ-

ſance des principes eſt faite pour guider dans les ſentiers épineux de la pratique. La vie & la mort ne dépendent que trop ſouvent d'une ſaignée faite ou omiſe: les ſecouſſes cauſées par un émétique, ſi utiles en certain cas, peuvent dans d'autres augmenter l'épanchement & le rendre mortel. Les ſaignées, ſi efficaces dans l'apoplexie ſanguine, peuvent être utiles ou funeſtes dans la ſéreuſe; & il n'y a perſonne qui ſans être de l'Art, ne décide dans l'occaſion pour ou contre l'uſage ou la préférence de ces différens ſecours, avec une aſſurance & une légereté qui font frémir ceux qui en ſentent les conſéquences.

La collection que nous annonçons doit-être bien reçue du Public, & particulierement des gens de l'Art. Il y a peu de ſujets plus intéreſſans, & les connoiſſances d'Auteurs d'un mérite ſi diſtingué,

réunies ſous le même point, forment un foyer de lumiere capable de faire appercevoir les objets qui auroient échappé à leurs recherches.

ARTICLE XXXIII.

BAGATELLES anonymes, recueillies par un Amateur; & ſuite dudit Recueil. A Genève; & ſe vend à Paris, chez Delalain, Libraire, rue S. Jacques, 1766, 2 brochures *in*-8°. de 36 pages chacune, ornées de jolies vignettes. *Prix 2 livres 8 ſols.* *Nota.* On trouve chez le même Libraire, toutes les Piéces en ce genre, compoſées par M. DORAT, & autres Auteurs, grand *in*-8°. avec figures.

UN coup d'œil très rapide ſur ces Bagatelles, va nous acquiter

envers le Public & envers l'Auteur, à qui nous en devons l'annonce depuis longtems.

Le premier Recueil renferme une *Epître à M. de Voltaire sur la complaisance qu'il a d'écrire à tout le monde ;* des *Vers extraits d'une Lettre écrite à M. de P .... voyageant ;* une *Epitre à M* * *.* & une autre *Epitre à l'Auteur des Graces* (*M. de Saint-Foix*). La premiere Piéce a couru manuscrite dans quelques Sociétés. »Les » fanatiques Admirateurs de M. » de Voltaire seront peut-être » choqués, dit l'Editeur, de » plusieurs traits de cet Ouvrage ; » mais les gens sensés ne pourront qu'applaudir à ce ton libre » & vrai, aussi éloigné de la bassesse de l'adulation, que de » l'amertume de la critique. C'est » insulter aux grands hommes » que de les louer sans restric-

» tion «. Le ton de cette Epitre eſt en effet très libre ; il l'eſt même quelquefois un peu trop. Par exemple, ces vers ſont-ils bien décens ?

Pour t'égayer dans tes ennuis,
Tu pourſuivis, ſans conſéquence,
DIEU, la Beaumelle & Maupertuis :
Je les mets ſur ta conſcience.

Il y a encore dans cette Piéce quelques autres traits répréhenſibles. Pour nous ſervir de la même expreſſion que l'Auteur, *nous les mettons ſur ſa conſcience* ; & nous allons en rapporter d'autres, où il n'y a rien de ſemblable à reprendre.

Tes drames ont charmé la France ;
De la Scêne ils ſont l'ornement.
Ils manquent un peu d'ordonnance :
Mais, toujours pleins de ſentiment,
De pathétique & d'éloquence,
On les attaque vainement ;

Ils ont nos larmes pour défenſe.

. . . . . .

Volage amant de la ſageſſe,
Dont tu reſſuſcitas les droits,
Tu reprends encor quelquefois
Tous les hochets de ta jeuneſſe.

. . . .

Mais, dis moi, par quelle indulgence,
Ou bien par quels motifs ſecrets,
Soutiens-tu la correſpondance
De ces innombrables roquets,
Qui fatiguent ta patience
Par leurs petits vers indiſcrets ?

. . . .

Ta louange bien diſpenſée,
Doit, pour échapper aux Railleurs,
Etre ſemblable à la roſée
Qui féconde le ſein des fleurs ;
Non à cette pluie abondante
Qu'un ſombre nuage produit,
Et qui, courbant la jeune plante,
Souvent la noie & la détruit.

. . . .

Toujours friand de renommée,

Car c'eſt le vice des grands cœurs,
Peut-être contre tes Cenſeurs
Prétend-tu lever une armée,
Et t'y ſoudoyer des prôneurs;
Mais crains du moins leur maladreſſe:
Ils te nuiſent par leur yvreſſe.
Croirois-tu bien qu'on les entend
Oubliant tout ce qui t'honore,
Louer ta *Prude* obſtinement,
Et vanter intrépidement
Samſon, tes Odes & *Pandore*.

Dans ton Commentaire charmant *,
Depuis qu'il t'a pris fantaiſie

---

* » Ce Commentaire, dit l'Auteur dans une » note, eſt plein de goût, de raiſon, ſouvent » de vérité: tout ce que l'on hazarderoit d'y re- » prendre, c'eſt ce *ton ironique & léger qui y* » *regne d'un bout à l'autre*. Il a ſemblé a plu- » ſieurs perſonnes que le grand nom de Corneille » devoit le mettre à l'abri, ſinon de la critique, » au moins du ridicule «. Cela eſt vrai : mais M. de Voltaire n'auroit il pas la même choſe à dire à l'Anonime; & eſt-il bien aiſé de concilier le ton de cette Epitre, avec la réflexion précédente, avec cette autre réflexion de l'Editeur: » on ſuppoſe à M. de Voltaire une façon de

De persiffler si lestement
Le grand Peintre de *Cornélie*,
Qui, sublime tout bonnement,
Ne sut persiffler de sa vie ;
Ne voilà-t-il pas tous nos sots
Qui vont étayant ton systême,
Et sont de ton nouveau blasphême
Les infatigables échos ?

L'Epitre à M. de P... qui suit celle à M. de Voltaire, est en

---

» penser trop supérieure, pour imaginer un
» instant qu'il puisse être blessé d'un *badinage*
» *où l'on a tâché d'imiter sa franchise & sa*
» *noble familiarité* » ; & avec les vers suivans,
qui terminent l'Epitre :

Adieu : de ce vain badinage
Ne va point te formaliser :
Un fou peut-il blesser un sage,
En ne voulant que l'amuser ?
Ne cherche pas qui je puis être :
Je donne un conseil à mon Maître,
Dont j'idolâtre les talens.
Sous le voile qui m'enveloppe,
Je viens de rire à tes dépens ;
Et je vais pleurer à *Mérope*.

quelque ſorte, ſelon l'Éditeur, le correctif de celle-ci; l'Auteur y dit, à propos des *Délices* :

Mais de quoi vais-je te parler ?
Le Peintre adoré de *Zaïre*
A quitté ce paiſible empire :
C'eſt à Ferney qu'il faut voler.
A la Mecque, en pélerinage,
On va religieuſement
Y viſiter le monument
D'un Impoſteur ſoi-diſant ſage,
Qui mériteroit nos mépris,
Malgré la ſecte qui lui reſte,
N'étoient les Vierges bleu-celeſte
Dont il meubla ſon paradis.
Or, ce Mahomet qu'on revere,
Tapi dans le creux d'un tombeau,
Qu'eſt-ce auprès de notre Voltaire,
Riche Seigneur d'un bon château ?
L'un content d'être formidable,
Fut un Charlatan ſans gaieté :
L'autre eſt un Enchanteur aimable,
Qui du fard brillant de la fable
Enlumina la vérité.

Les vers ſuivans de l'Epitre à M***. qui contient des regrets ſur la vie champêtre, méritent d'être remarqués :

Je n'entendrai plus les marteaux,
Dans tes forges retentiſſantes
Frappant des coups toujours égaux,
Soumettre aux flammes jailliſſantes
Le plus indompté des métaux.
Laſſé des champêtres tableaux,
J'errois ſous la voûte bruyante,
Où Vulcain, d'une main ardente,
Lui-même attiſe tes fourneaux.
Souvent j'y devançois l'aurore.
Eh ! peut-on voir avec ennui
Un feu pétillant & ſonore,
Chercher, dans le fer qu'il dévore,
Un aliment digne de lui ?
Du métal vaincre la rudeſſe,
A cent formes l'aſſujettir,
D'un fil lui donner la ſoupleſſe,
Ou le forcer de s'arrondir ?
Ah ! que dans nos plaines fertiles,
Par lui nos ſocs ſoient façonnés !
Qu'il ſe courbe en ſerpes utiles.

Par qui nos grains ſoient moiſſonnés.

Qu'il n'arme point la barbarie
De ces cohortes de brigands
Qui courent prodiguer leur vie
Pour déſennuyer leurs tyrans !

Dans l'Epitre à M. de Saint-Foix, l'Auteur loue ainſi cet ingénieux Ecrivain :

De jeux toujours environné,
Peintre charmant, Peintre des graces,
Des fleurs dont tu ſemas leurs traces,
Ton front doit être couronné.
Juſqu'ici ta touche légere
N'a point rencontré de rivaux ;
L'amour fit placer tes tableaux
Dans tous les boudoirs de Cythère.
Ah ! ſois mon Maître déſormais ;
Apprends moi cet art de ſéduire,
Cet art qui fixe les ſuccès :
Tu ne veux plus que nous inſtruire ;
Donne moi tes premiers ſecrets.

Toutes les Piéces de la ſeconde brochure ont couru manuſcrites

dans le monde ; en voici les titres : *Cloé* ; *Epitre à Damon, qui, à mon départ pour l'armée restoit avec Cloé à la Campagne* ; *Epitre à mon Ami, des bosquets de Saint-Maur, ce premier Mai 1763. Epitre à l'Auteur de la Lettre du Comte de Comminge à sa mere* ; *Vers au sommeil* ; *Avis aux Nymphes de la Seine sur le Poëme des Tourterelles* ; *Stances* ; *Imitation de Pétrarque* ; *Stances à Silvie sur l'absence* ; *le Midi, fragment* ; *Hymne à la Nature* ; *Epitre d'un Aide-Maréchal des Logis à une jolie Femme.*

Il y a du sentiment dans les Vers au Sommeil :

Sommeil consolateur, seul bien des misérables,
Ferme des yeux lassés de l'aspect des coupables.

. . . .

Amant de la nature & de l'humanité,
Je pensois que les dons & *tous* les avantages

Que verse à pleines mains la suprême
bonté,
Etoient pour ses enfans de communs hé-
ritages;
Qu'à l'orphelin errant je devois un abri,
A l'aveugle mes yeux, au foible mon
appui;
Au timide indigent les moissons de mes
plaines;
Au voyageur brûlé les eaux de mes fon-
taines;
Et, qu'un jour, si j'étois atteint des coups
du sort,
Le riche à mes besoins ouvriroit son tré-
sor.
Mortels, que cette erreur est prompte à
disparoître!
Il faut, pour vous aimer, ne jamais vous
connoître.

. . . .

O sommeil, puisqu'ici le Protecteur
ignore
Combien l'infortuné lui fait grace &
l'honore,
Quand il daigne de lui recevoir un bien-
fait,

Combien un vil reproche est un affreux
forfait * ;
Puisque l'honneur ici n'est plus qu'un vain
phantôme ;
Puisque le crime ici force à créer des Loix ;
O sommeil, puisque l'homme est esclave
de l'homme ;
Et que le pauvre envain gémit aux pieds
des Rois ;
Sommeil consolateur ; seul bien des mi-
sérables,
Ferme des yeux lassés de l'aspect des cou-
pables.

Le sujet de la sixieme Piéce est agréablement indiqué dès les premiers vers :

Vous avez vû ces Tourterelles
Que la plus crédule des Belles
Osa donner à ce Berger ?
Eh bien ; il a chanté pour elles ?
Ne vient-il pas de les manger ?....

(1) *On connoît le Vers :*
Un bienfait reproché tint toujours lieu d'offense.

Vénus dérobe le tonnerre,
Saisis les célestes carreaux,
Pour en frapper ce téméraire
Qui fait rôtir tes Tourtereaux.

Une tournure heureuse distingue l'Epitre de l'Aide-Maréchal des Logis à une jolie Femme :

Quand vous trouvez dans la prairie
L'onde qui, fuyant sous vos pas,
A la tendre mélancolie
Vous méne en murmurant tout bas,
Vous écoutez ce doux murmure,
Piége tendu par les amours :
Moi, je vois si cette onde pure
Est guéable pour les Pandours.
Pour embellir le paysage
Par quelques douces fictions,
Votre esprit facile & volage
Se peint, sur la cime des monts,
La pastorale & fraîche image
D'un Berger gardant ses moutons,
Et répétant quelques chansons
Pour quelque Beauté du Village :
Moi, je place-là des canons
Qui doivent faire un beau tapage.

Dans les bois vous cherchez l'ombrage;
Moi, de vrais postes à voleurs :
Dans les prés vous cherchez des fleurs;
Et moi, belle Eglé, du fourage.

O voit par les morceaux que nous venons de transcrire, qu'il y a en général, dans les Piéces dont ces deux Recueils sont composés, de la gaieté, des graces & de la facilité.

ARTICLE XXXIV.

ESSAI SUR LES ERREURS ET LES SUPERSTITIONS, anciennes & modernes. Par M. L. CASTILHON. Nouvelle édition revue corrigée & considérablement augmentée. A Francfort, chez Knoc & Eslinger; & se trouve à Paris, chez Lacombe, Libr. Quai de Conti, 1766, 2 vol. *in-8°. Prix 5 liv. rel.*

LA premiere édition de cet Ouvrage parut en 1765, en un petit volume *in-12*, rempli, comme nous l'avons déjà fait observer (1), de négligences, d'incorrections & de fautes de toutes especes. M. Castilhon avoue avec une louable modestie, qu'on a eu raison de

(1) Journal d'Avril, page 151.

lui reprocher » d'avoir usé trop » fréquemment de réticence, de » n'avoir pas osé tirer des conséquences des principes qu'il » avoit établis, d'avoir laissé paroître les Chapitres les plus intéressans, décousus, tronqués » & mutilés «. Il ajoute qu'il avoit prévu ces critiques; mais qu'il n'avoit pas été le maître d'éviter ces fautes. Malgré tant d'imperfections, cette édition fut bientôt épuisée : si la rapidité du débit d'un Ouvrage correctement imprimé & fini, est un heureux préjugé en sa faveur, & si l'Auteur est dans le cas de s'en applaudir, M. Castilhon doit à bien plus forte raison être flatté du succès d'une ébauche informe; & il a encore plus lieu d'espérer l'accueil du Public pour cette seconde édition, où il a fait beaucoup de corrections, beaucoup d'augmentations nécessaires, & où les ma-

tieres font traitées dans toutes leur étendue. »Si cet Ouvrage, » dit-il, n'eut point eu de fuccès, » je me ferois bien gardé d'y ja- » mais retoucher ; mais c'eft pré- » cifement parcequ'il en a eu plus » qu'il ne méritoit d'en avoir, » que je me fuis cru obligé de le » rendre moins imparfait, & » plus agréable à lire «. Le principal mérite de cet Effai, eft que les idées Philofophiques y font fondues dans un ftyle facile & animé, & qu'elles font, pour ainfi dire, le refultat des faits rapportés par l'Auteur ; que les conféquences y naiffent naturellement des principes, & que les principes y font fondés fur l'expérience de tous les âges ; que l'érudition dont il eft rempli, loin de paroître un étalage faftueux, y eft néceffaire, & qu'elle prouve en amufant. Ceft non-feulement l'Hiftoire de la Superftition repro-

duite dans tous les siécles, sous des formes toujours nouvelles; mais l'analyse des causes premieres de la Superstition. Epicure & Lucréce, aveuglés par les apparences, voyoient dans la Religion la cause de nos erreurs & de nos maux, & en conséquence ils proscrivoient toute Religion; M. Castilhon trouve dans l'abus & dans le mépris sacrilege que les hommes ont fait de cette Religion, l'origine & l'explication de nos préjugés, de nos maux, de nos erreurs & de la Superstition.

L'Histoire de toutes les Nations nous retrace, après des siécles d'innocence, un déluge, une inondation universelle qui punit le crime répandu sur la surface de la terre. Le petit nombre d'hommes échappés au naufrage général, conserva le souvenir de cette terrible catastrophe; ces hommes le transmirent à leurs

descendants : mais ceux-ci, au lieu d'éviter les crimes qui avoient attiré le couroux céleste, se livrerent à leurs penchans, & à la crainte d'une nouvelle punition. C'est de cette terreur que M. Castilhon fait naître la Superstition. Au lieu d'adorer dans l'innocence, un Dieu juste & bienfaisant, ils ne s'attacherent qu'à chercher les moyens d'appaiser un Dieu terrible & vengeur. La crainte est foible & crédule. Tous les hommes n'en furent pas également pénétrés ; il s'en trouva qui, profitant de la foiblesse & de la frayeur du Peuple, qui les avoit choisis pour maintenir l'ordre dans leurs cérémonies à l'égard du Dieu terrible, s'érigerent eux-mêmes en Dieux, ou firent l'apothéose des Grands dont ils étoient les complices. Si Lucrece eût dit dans ce sens, que les Dieux durent leur existence à la crainte, son systême n'auroit

rien de répréhenſible, parcequ'il eût ſuppoſé comme M. Caſtilhon dans les premiers hommes, la connoiſſance d'un premier Etre; au lieu qu'il attribue ſon exiſtence à la crainte qu'ils eurent de quelques phénomenes de la Nature. *Primus in orbe Deos fecit timor.* » La Superſtition, dit l'Auteur, » fut portée à ſon comble, quand » la fourberie des uns, l'igno- » rance & le fanatiſme des autres, » eûrent accrédité les principes » faux & groſſiers de la Science » de l'avenir « : c'eſt de ce principe qu'il part pour tracer l'Hiſtoire ancienne & moderne de la Superſtition. La folie du Poliṫhéiſme s'eſt évanouie; mais la terreur & l'orgueil ſubſiſtent encore dans toute leur vigueur. » Ces deux paſſions ont conſta- » ment produit la défiance & la » cruauté dans les tyrans, l'im- » poſture dans les fourbes, le fa- » natiſme

» natiſme & la crédulité dans les
» Peuples ; les plus ſages n'ont
» pû s'en défendre «. La valeur
& l'intrépidité étoient en apparence les deux grandes vertus des Spartiates, & toute-fois la terreur avoit à Lacedemone un Temple, des Autels & des Prêtres. Chez les Romains Tullus Hoſtilius inſtitua un culte en l'honneur de la crainte ; on l'adora ſous les noms de Jupiter, d'Apollon, de Mercure, &c. C'eſt à elle que les Groënlandois s'adreſſent avant que de rien entreprendre ; c'eſt elle qui rend nos Laboureurs ſi crédules aux apparitions & aux actes inſenſés de la ſorcellerie.
» Il n'eſt donc pas étonnant,
» conclut M. Caſtilhon, que les
» mêmes paſſions ayant guidé les
» hommes dans leurs plus impor-
» tantes recherches, ils ſe ſoient
» ſi fort imités dans leurs inſtitu-
» tions ; qu'ils ayent adopté les

» mêmes préjugés, qu'ils se soient » asservis aux mêmes superstitions. Il n'est pas étonnant que » la Métaphysique, la Philosophie, & toutes les Sciences » qui roulent sur des objets in- » tellectuels, n'aient fait aucun » progrès, & qu'à cet égard, » comme à beaucoup d'autres, » nous nous trouvions encore » dans l'enfance du monde. «.

Cette conséquence engage l'Auteur à examiner la question suivante : Les Anciens étoient-ils plus savans que nos peres ? nos peres étoient-ils plus ignorans que nous ? Il considere l'absurdité des rêves philosophiques des Sages de la Grece : il croit que Pythagore a été le moins déraisonnable de tous; non que son monstrueux systême lui paroisse plus vrai, mais parceque c'est celui qui approche le plus de la vraisemblance, & parceque, quand il fut inventé, ce systême

ne combattoit aucune des opinions reçues, qu'il n'étoit opposé directement à aucune sorte de dogme, de culte, de croyance.

» En effet, dit M. Castilhon, » la transmigration des ames n'exclut ni leur immortalité, ni la » doctrine d'un Dieu vengeur & » rémunérateur, ni rien de ce qu'il » importe le plus aux hommes » de toutes les nations & de tous » les âges de croire. Aussi le bon » Pere Tessier, Moine savant autant qu'il pouvoit l'être, soutint-il publiquement à Besiers, » vers la fin du dernier siecle, » qu'il étoit très probable que Pythagore & ses Disciples eussent » été tout autant de Religieux de » l'Ordre du Mont Carmel. Il est » vrai que cette these fut condamnée à Rome par Décret du 25 » Janvier 1684; mais, moins » docile à la censure des Exami-

» nateurs Romains, qu'enchanté
» de l'idée du Pere Teſſier, M.
» Mayer, ſans adopter entiére-
» ment cette opinion, ne crut
» pas non plus devoir la rejetter,
» par déférence aux lumieres de
» quelques Eſprits prévenus, in-
» quiets, ou jaloux «. Ici l'Auteur s'égaye ſur le but que s'eſt propoſé M. Mayer dans une Diſſertation intitulée : *Utrùm Pythagoras Judæus fuerit, an Monachus Carmelita?* mais ce qu'il dit à ce ſujet, feroit déplacé dans notre Journal.

Nous avons cité ce morceau entier pour donner une idée de l'agrément que M. Caſtilhon a cherché à répandre ſur un ſujet ſérieux par lui-même. Dans l'impoſſibilité où nous ſommes de faire une analyſe ſuivie de ſon Ouvrage, nous nous contenterons d'en indiquer les matieres.

L'Auteur définit d'abord l'Er-

reur ; il recherche ensuite les causes de l'incertitude des Jugemens ; puis il se fait cette question : *Qu'est-ce que l'Ame ?* & , après avoir rapporté les différentes opinions des Philosophes, & résumé leurs raisons, il répond naïvement, comme ils auroient tous dû répondre : *Je n'en sais rien* (1). Il s'en tient à un oracle plus sûr, à la révélation. Après avoir établi la terreur & l'orgueil comme les causes universelles des erreurs & des superstitions ; après avoir discuté si nous sommes moins ignorans que nos peres, &

(1) *Fatale ambition de connoître ce qu'une obscurité profonde dérobe à nos regards*, s'écrie ailleurs M. Castihon ! *c'est à toi qu'il faut rapporter l'origine de la Philosophie, art cruel, science pernicieuse, qui, au lieu d'éclairer les Peuples, les a précipités dans un vaste océan de préjugés, d'erreurs & de superstitions, qu'une Philosophie, & plus vraie & plus pure, s'efforcera vainement dans la suite & de combattre & de détruire.*

nos peres plus ſavans que les Anciens, il met en queſtion, s'il y a autant de ſuperſtitions qu'on le croit communément? Il examine ce que c'eſt que la ſuperſtition, & à quels ſignes on peut la reconnoître. Il s'étend ſur la diverſité des anciens cultes. Ce Chapitre eſt rempli de force & d'érudition. Il parle des Sacrifices & des Victimes humaines, des Oracles & des Préſages, de l'Aſtrologie judiciaire, de la Magie, de la Sorcellerie, des Sorciers & des Sortileges, des Enchantemens, des Songes, des Phantômes, Spectres & Revenans, & enfin des Impoſteurs.

Ce dernier Chapitre l'entraîne dans les détails les plus curieux: il entreprend de tracer la vie de trois fourbes, Appollone de Thyane, Mahomet, & le Comte de Zinzendorff. Après avoir rapporté les principaux événemens de la vie d'Appollone, il fait voir comment

ſes fourberies furent érigées en miracles par la ſuperſtition ; il traite en paſſant, du danger, de la diverſité & de l'univerſalité des ſuperſtitions ; il examine ſi par-tout où il y a des hommes, il y a auſſi des ſuperſtitions. On ſent bien qu'après avoir établi l'orgueil & la terreur comme les cauſes de la ſuperſtition, il décide pour l'affirmative. Mais ce qui l'étonne le plus, c'eſt qu'à l'exception de Confucius & de Socrate, il n'y ait aucun Philoſophe qui ait donné aux hommes une idée moins effrayante de la Divinité que celle qu'ils avoient déja. Il demande de quelle utilité peuvent être les ſuperſtitions ? Ce Chapitre eſt un des plus intéreſſans de l'Ouvrage : il eſt comme l'Avant-propos de la Vie de Mahomet. L'Auteur parle en détail des Superſtitions, de la Doctrine & des Mœurs des Arabes, lorſque cet impoſteur vint au monde ; des

différentes opinions ſur Mahomet, de ſa naiſſance, de ſon enfance, des premiere actions de ſa vie, de ſon mariage, des ſoins qu'il prit pour diſpoſer les eſprits à recevoir l'Islamiſme, de ſes premieres impoſtures, ſecondées par la Superſtition des Arabes; de ſa Viſion, & des progrès de l'Islamiſme. L'Auteur examine quel étoit le moyen le plus sûr que Mahomet pût mettre en uſage pour achever d'aſſervir les Arabes; il entre dans un détail critique de l'Alkoran & de ſon véritable Auteur; il tire un grand avantage, en faveur de ſon ſyſtême, de la cruauté de Mahomet & de la ſtupidité de ſes Diſciples; il expoſe, dans un Chapitre écrit avec la gaieté la plus légere, les débauches de Mahomet & l'aveuglement de ſes Sectateurs; il met en queſtion, ſi Mahomet fut ſuperſtitieux ou fanatique, ou ſeulement impoſteur; il décide cette

queſtion en traçant ſon caractere dans la plus exacte vérité. Un Chapitre qui n'eſt pas moins intéreſſant, c'eſt celui où il examine dans quel pays Mahomet, s'il étoit né de nos jours, eût pu ſe flatter de fonder ſa Religion (1). Cet Ouvrage eſt terminé par l'Abrégé de la Vie du Comte de Zinzendorff, Chef de la Secte des Hernhutes, Abrégé qui forme ici un morceau neuf & bien aſſorti au ſujet. M. Caſtilhon y fait, d'après les Mémoires les plus sûrs, le détail des

(1) *Il échoueroit*, dit-il, *ainſi que tout Innovateur, en Europe, où le culte le plus pur, une Religion ſimple & auguſte par ſa ſimplicité, des dogmes lumineux, des préceptes ſublimes, toujours d'accord avec les loix établies, avec l'attachement des Peuples à leur conſtitution ; enfin, où la tranquillité publique aſſurée, & les vertus ſociales protégées par tant d'heureux moyens, ne lui laiſſeroient que la honte d'avoir formé d'audacieuſes entrepriſes, des projets odieux.*

égaremens des erreurs, des principes & des dogmes de ce célebre
Nous aurions bien voulu nous
imposteur.
étendre davantage sur cet Essai, aussi curieux qu'instructif, & dans lequel l'Auteur a trouvé le moyen de concilier la Philosophie avec les principes de la Religion; mais nous nous hâtons de passer aux autres Livres dont nous avons à rendrec ompte.

ARTICLE XXXV.

DESCRIPTION D'UNE MACHINE A FEU, construite pour les Salines de Castiglione, avec des détails sur les Machines de cette espece les plus connues, & sur quelques autres Machines hydrauliques; suivie d'un Mémoire sur la Construction des Salines, & sur la qualité des Sels, &c. Dédiée à Son Altesse Royale Pierre Léopold, Prince Royal de Hongrie & de Bohême, Archiduc d'Autriche, Grand Duc de Toscane, &c. Par LOUIS GUILLAUME DE CAMBRAY, Ecuyer, Sieur de Digny, Directeur de l'Epargne de S. A. R. à Florence, Membre de l'Académie des Sciences de Sienne. Imprimée à Parme, par Philippe Carmignani; & se trouve à Paris, chez Molini, Libraire,

Quai des Auguſtins, 1766, 1 vol. *in-4°. Prix 7 livres 10 ſols broché.*

LE ſeul titre de cet Ouvrage en annonce l'utilité; mais, quelque deſir que nous ayons de faire connoître tous les détails de l'importante Machine qui y eſt décrite, il nous eſt impoſſible de l'entreprendre, parcequ'il faudroit pouvoir mettre ſous les yeux du Lecteur les figures qui la repréſentent. Il y en a dix dans l'Ouvrage, toutes gravées avec le plus grand ſoin, & d'un détail très curieux.

Après avoir remonté, dans ſon Introduction, à l'origine des Moulins à feu, M. de Cambray diſcute les prétentions du Baron de *Vorceſter*, celles de *Saveri* & de *Papin*; &, quoiqu'il convienne que la Machine de Saveri a quelques avantages ſur celle de Papin, il

s'attache néanmoins à celle de ce dernier par préférence, en cherchant à en rendre le service plus commode. M. de Cambray assure que celle qu'il propose, a cet avantage, d'être moins dispendieuse que celle de Saveri, & qu'elle peut être très utile en petit dans les jardins de plaisance, où, ayant l'eau en médiocre quantité, on peut en faire usage pour l'élever à 28 pieds au moins. Elle peut aussi, dit-il, en la construisant en grand, servir à mouvoir des Moulins de toutes especes.

L'Ouvrage de M. de Cambray est divisé en sept Chapitres, dont les six premiers ont pour objet les Machines à feu, & le septieme est consacré à la description d'un Soufflet à eau pour les Forges.

Les Machines qui furent d'abord construites pour les Salines, sont l'objet du 1er. Chapitre. Ces Machines n'étoient autre chose que

des Moulins à chapelets. Outre les grandes dépenses que leur service occasionnoit, elles avoient encore un défaut très essentiel, en ce que les Ingénieurs n'avoient pas profité de toute la longueur du levier, eu égard à la maniere selon laquelle ils avoient appliqué la puissance; & M. de Cambray démontre par un calcul fort aisé à suivre, qu'ils auroient pu se procurer 29700 pieds cubes d'eau de plus dans l'espace de 24 heures.

Il est parlé dans le second Chapitre, de Machines projetées, & dont l'exécution n'a point eu lieu. On voit parmi celles-ci la description que Bélidor fait de la Machine de Saveri; l'Auteur fait sentir en peu de mots le défaut de ces différentes Machines. Ses calculs & ses démonstrations sont très simples: il ne les donne point comme un examen critique, mais comme une spéculation impartiale

pour disposer ses Lecteurs à la connoissance de sa Machine.

Les Machines à feu les plus connues, décrites dans le troisieme Chapitre, sont toutes construites sur le même principe; leur différence ne vient que de la diversité de l'application de ce principe. Les unes, dit M. de Cambray, comme celle de Saveri, peuvent se distinguer par le nom de *Moulins à balancier*; les autres, comme celle de Papin, par celui de *Pompes à feu*. L'Auteur ne fait ici qu'analyser ce qu'ont écrit avant lui Bélidor sur la premiere, & Musschenbroeck sur la seconde: il rend, avec beaucoup de précision & de netteté la description de ces Machines. Après avoir dit comment Défaguliers perfectionna la Machine de Papin, il ajoute que ni Papin ni Défaguliers n'avoient trouvé le moyen d'entretenir leur chaudiere; » car, dit-il, Papin n'en

» parle pas, & Désaguliers avoue
» qu'après quelques heures de tra-
» vail il falloit arrêter la Machi-
» ne, pour remplir la chaudiere,
» ce qui devoit causer une perte
» de tems considérable; & le pro-
» duit de leur Machine devoit
» être très irrégulier, & diminuer
» à proportion que l'eau se con-
» sommoit, la vapeur devenant
» d'autant moins élastique qu'elle
» trouvoit plus d'espace à remplir.

Nous ne releverons point cette expression de M. de Cambray, *la vapeur devient moins élastique*; on sent bien qu'il a voulu dire que le ressort de la vapeur est moins tendu, lorsqu'elle occupe un plus grand espace; ce qui ne fait rien à la vertu élastique qui reste toujours la même, quoiqu'on ne profite point de toute son intensité.

Le quatrieme Chapitre a pour objet la description de la Machine de Castiglione. L'Auteur examine

d'abord avec attention le but auquel il doit atteindre, & les moyens les plus sûrs pour y arriver. » Il falloit, dit-il, inventer » un méchanisme capable de produire cet effet (fournir plus de » 150000 pieds cubes d'eau en 24 » heures); il falloit aussi trouver » un moyen capable de lui donner » le mouvement. J'imaginai, continue-t-il, qu'une roue mue par » un courant d'eau ménagé avec » celle même du réservoir qui recevroit l'eau que produiroit la » Machine, pourroit donner le » mouvement à toutes ses parties. » Pour que ce mouvement fût » uniforme, il étoit nécessaire que » le réservoir fût entretenu à une » hauteur à peu près constante; » il falloit donc que la Machine » fournît constamment de l'eau. » Il étoit simple d'imaginer deux » pompes qui se déchargeassent

» alternativement dans le réser-
» voir «.

Craignant de refouler l'eau pour évacuer les pompes, M. de Cambray les ouvrir par le flanc ; méchanique difficile à exécuter. Il falloit encore entretenir la chaudiere, donner cours à l'eau d'injection, & l'intercepter ; ce qui demandoit beaucoup d'exactitude de la part de la Machine, & des connoissances plus qu'ordinaires dans les Méchaniques, pour exécuter tous ces effets avec simplicité, uniformité, & avec peu de résistance.

M. de Cambray rend compte des dimensions de sa chaudiere & de son fourneau, des raisons qui l'ont déterminé à adopter celles de la Machine décrite par Bélidor, & à donner à chacune de ses pompes un vuide d'environ 15 pieds cubes. Il entre ensuite dans le détail

de leurs dimenſions : il calcule la vîteſſe uniforme avec laquelle l'eau peut monter juſqu'à leur hauteur totale, qu'il a fixée à 18 pieds & démi, & les dimenſions qu'il doit donner à l'orifice par lequel ſes pompes doivent ſe dégorger, en ſuppoſant qu'elles doivent fournir 15 pieds cubes en 4 ſecondes : il évalue, après cela, les réſiſtances qu'il a à vaincre. Les Phyſiciens liront avec plaiſir cette Théorie, faite avec beaucoup de ſoin.

Après ces détails préliminaires & fort intéreſſans, M. de Cambray donne la deſcription des différentes parties de ſa Machine; deſcription fort étendue, & que nous ne pourrions faire entendre, comme nous l'avons déja dit, ſans le ſecours de pluſieurs figures. Nous obſerverons ſeulement que ſa chaudiere a 8 pieds de diametre vers ſon fond, qu'elle eſt évaſée vers le haut, & que ſon diametre

total vers cette partie, eu égard à un rebord d'un pied pour la jonction du couvercle, eſt de 11 pieds. Les parties en ſont tellement jointes enſemble par des rivures, qu'elles n'ont pas beſoin d'être ſoudées. M. de Cambray expoſe, après cela, les moyens qu'il a imaginés pour réduire les proportions d'une telle chaudiere à une Théorie générale, qui peut ſervir dans tous les cas où l'on voudroit en conſtruire de plus grandes ou de plus petites. Cette méthode nous a paru fort commode, & très propre à conduire les Ouvriers, en leur procurant le moyen de tracer les eſpaces ou les panneaux, ſans leſquels ils ne parviendroient pas à accorder toutes les pieces. L'Auteur décrit enſuite ſon fourneau & ſes dimenſions; puis il paſſe à la deſcription de ſes pompes & de leurs parties, telles que les piſtons, les ajutages, les ſoupapes,

&c. Il faut lire cette deſcription dans l'Ouvrage même.

Dans le Chapitre cinquieme, M. de Cambray donne une méthode de réduction des principales pieces de ſa Machine, & il entre dans le détail des frais de ſa conſtruction & de ſon exercice. Il fait monter les frais de conſtruction à 50000 liv. & ceux du ſervice à 8000 liv. En comparant cette dépenſe avec celle qu'entraînent néceſſairement les premieres Machines qu'on avoit imaginées pour les Salines, il fait voir qu'il y a au moins 6000 liv. d'épargne.

Après avoir décrit, dans le ſixieme Chapitre, une Pompe faite en Angleterre & ſur un méchaniſme nouveau, & après avoir démontré par l'examen qu'il en fait, que cette Machine eſt plus belle par ſon méchaniſme, qu'utile par ſon produit, M. de Cambray en vient au ſeptieme & der-

nier Chapitre, dans lequel il traite d'un Soufflet à eau pour les Forges. Le but de l'Auteur eſt d'entretenir un courant d'air continuel, ce qui s'exécute de cette maniere : Imaginez un réſervoir rempli d'eau, d'où ce fluide s'échappe avec beaucoup de vîteſſe, pour ſe porter alternativement dans deux citernes. A proportion que l'eau en remplit une, elle y comprime la maſſe d'air qui y eſt renfermée : cette compreſſion, portée juſqu'à un certain point, oblige l'air à forcer une ſoupape placée vers le haut de la citerne; il entre donc alors dans une petite cellule diſpoſée de façon, que ne pouvant s'en échapper que par un petit canal, il ſouffle avec impétuoſité dans le fourneau. Lorſque l'une des citernes eſt remplie, & qu'on a tiré tout le ſervice qu'on pouvoit attendre de la maſſe d'air qu'elle contenoit, on évacue cette citerne, & l'on

permet à l'air extérieur de prendre la place de l'eau qui s'évacue : pendant ce tems on ouvre une communication entre le réservoir & la seconde citerne, & on obtient le même effet que dans la précédente ; & on l'évacue ensuite de la même maniere : par ce moyen on se procure, à l'aide d'une chûte d'eau, un courant d'air continuel. Il faut lire encore dans l'Ouvrage même la description de cette Machine, suivre sur les figures la maniere selon laquelle on la fait agir, & voir comment on entretient avec la plus grande simplicité, le courant d'air dont nous venons de parler.

On trouve à la suite de cet Ouvrage, un *Mémoire sur l'étendue des Salines, leurs divisions, la consommation de l'eau, leur produit ; avec l'analyse succinte des especes de sels qu'elles produisent.* « L'é-
» tendue des Salines de Casti-

» glione, toute environnée d'une » forte digue, pour les défendre » des inondations auxquelles la » plaine où elles ſont ſituées eſt » fort ſujette; la ſymmétrie qui » regne dans leurs parties; des » réſervoirs conſidérables & tirés » au cordeau; un édifice conſ- » truit dans la mer, pour placer ſix » Machines auxquelles la mien- » ne a ſuccédé, édifice capable » de réſiſter aux plus grands ef- » forts des flots; un canal navi- » gable qui traverſe les Salines, » pour le tranſport des ſels; des » magaſins revêtus intérieure- » ment de pierre de taille pour » leur conſervation, compoſent » un enſemble qui fait l'éloge du » projet & de l'exécution «.

Ces Salines ſont de deux eſpeces: les unes fourniſſent un ſel commun, dont les parties, en forme de cubes, ont 3 ou 4 lignes de groſſeur; les autres donnent un ſel

ſel que l'Auteur préfere à celui de Trapani. Les parties de ce dernier ont environ un pouce & demi de groſſeur. Cette différence de l'un à l'autre ne vient que de la manipulation.

» Les Salines de ſel commun, » dit M. de Cambray, ſont au » nombre de 240, & produiſent » chacune à chaque traite, qui ſe » fait tous les ſix jours, environ » 1800 livres de ſel; c'eſt en tout » 432000 livres: &, comme l'eau » de la mer contient, ſuivant mes » expériences, un vingt-deuxieme » de ſel, cela ſuppoſe une évapo» ration de 9504000 livres. Il y » a huit Salines où ſe fait le ſel à » la façon de Trapani, qui en » vingt jours donnent enſemble » 1440000 livres de ſel; ce qui » ſuppoſe une évaporation de » 31680000 livres «.

Le plus grand réſervoir de ces Salines fut augmenté, l'année der-

niere, de 500000 pieds quarrés environ de ſuperficie, ſur deux pieds de hauteur; de ſorte qu'il tient en tout 2500000 pieds cubes d'eau. M. de Cambray deſireroit qu'il fût encore augmenté, pour qu'on eût plus d'eau en réſerve; ce qui lui donneroit plus de maturité, & accéléreroit à proportion le travail. Il confirme ſon opinion par des expériences qu'il a faites & qu'il rapporte.

Il fait voir, dans la ſeconde partie de ce Mémoire, les avantages du ſel des Salines de Caſtiglione; & pour les développer comme il convient, il compare les ſels qui en réſultent avec ceux de pluſieurs Salines étrangeres: il expoſe les réſultats des expériences faites par un très habile Chymiſte. Ces expériences ſont précédées de onze caracteres diſtinctifs, établis par le célebre Hoffman, pour nous faire juger de la bonté

d'un ſel. M. de Cambray joint des réflexions fort intéreſſantes à cette partie de ſon Mémoire; & il réſulte de ſes obſervations & des expériences qu'il cite, que les ſels de Caſtiglione ſurpaſſent effectivement tous les autres, excepté le ſel de Hall.

M. de Cambray termine ſon Livre par un Supplément, dans lequel il rend compte de quelques changemens qu'il a faits à ſa Machine pendant l'impreſſion de cet Ouvrage, qui eſt rempli d'exactitude, de bons principes, de calculs fort aiſés, d'applications heureuſes, & que les Phyſiciens liront avec plaiſir.

ARTICLE XXXVI.

HISTOIRE de BERTRAND DU GUESCLIN, Comte de Longueville, Connétable de France. Par M. GUYARD DE BERVILLE. A Paris, chez H. C. de Hansy, rue S. Jacques, 1767, 2 vol. in-12. *Prix 6 liv. reliés.*

LA France, avant du Guesclin, n'avoit pas produit de Général que l'on pût lui comparer; & après lui, notre Histoire offre des Guerriers égaux à ce grand homme, mais elle n'en présente point qui lui soient supérieurs. » Si, parmi » cette foule de Héros connus » dans nos Annales, il étoit per» mis, dit un Historien moder» ne (1), d'en choisir un pour le » placer à côté de lui, le grand

(1) M. Villaret, tome 11 de l'Histoire de France.

» Turenne ſeroit peut-être celui » qui paroîtroit le plus propre à » être mis en parallele avec le *bon* » *Connétable ;* car c'eſt de ce nom » que nos Aïeux appelloient du » Gueſclin long-tems après ſa » mort «. En effet, il y a entre ces deux grands Capitaines des rapports bien frappans : même bravoure, même modeſtie, même générosité : Turenne fit diſtribuer ſa vaiſſelle d'argent à ſes ſoldats ; du Gueſclin vendit ſes terres pour payer ſon armée : les deux plus belles campagnes de l'un & de l'autre ſe reſſemblent : tous deux aimerent également leur Patrie & leur Souverain ; tous deux les ſervirent utilement. » Illuſtrés par les » mêmes vertus, ajoute l'Hiſto- » rien que nous venons de citer, » s'ils éprouverent des contradic- » tions par les intrigues de quel- » ques Courtiſans qu'offuſquoit » l'éclat de leur mérite, ils furent

» dédaigner ces frivoles maneges.
» Enfin, après une révolution de
» trois ſiecles, ces deux Guer-
» riers, l'honneur de la France,
» entre leſquels tant de qualités
» héroïques ont mis une reſſem-
» blance ſinguliere, ſe ſont trou-
» vés réunis preſque ſous la même
» tombe, auprès des Souverains
» pour leſquels ils avoient com-
» battu «.

L'Hiſtoire de du Gueſclin que nous annonçons, met dans tout leur jour les glorieux exploits de ce fameux Connétable : l'Auteur n'a rien négligé pour la rendre intéreſſante. La Vie du Chevalier Bayard, que lui doit déja le Public, avoit fait concevoir une opinion avantageuſe de ſes talens : il les a encore perfectionnés depuis. Docile aux avis qui lui ont été donnés par quelques Journaliſtes, il s'eſt efforcé de mettre un peu plus d'élégance & de vivacité dans

son style, auquel cependant nous lui conseillons de retoucher encore. Il a aussi tâché d'abréger les narrations, sans rien retrancher néanmoins de ce qui tend à la gloire de son Héros. Certains détails qu'une Histoire générale ne comporte pas, sont nécessaires dans une Histoire particuliere. » Telle tirade paroîtra longue à » un Lecteur ordinaire, à laquelle, dit M. de Berville, » j'ai volontairement donné une » étendue qui plaira à l'Officier » supérieur, & qui fournira des » exemples & même des leçons » au jeune Militaire intelligent : » tel autre endroit paroîtra trop » long au Militaire, qui sera lu » agréablement par l'Homme de » Lettres «. On en trouvera la preuve dans les morceaux que nous allons rapporter.

L'Auteur a partagé cette Histoire en six Livres : il fixe l'époque

de la naissance de du Guesclin vers l'an 1320. *On a conservé*, dit-il, *pendant plus de trois siecles, par respect, la chambre où sa mere le mit au monde.* Ce fut dans le Château de la Motte-Broon, près de Rennes. M. de Berville rapporte, sans y ajouter foi, divers pronostics qui accompagnerent cette naissance (1); entr'autres, un songe qu'eut la mere de du Guesclin, douée, selon lui, de trop de raison & de piété pour en chercher l'explication, mais cependant tellement frappée de ce rêve, qu'il lui

(1) *Merlin, le fameux Astrologue, avoit annoncé il y avoit long-tems, qu'il sortiroit un jour de la Bretagne un aigle qui prendroit son vol par la France, & passeroit les Pyrenées, accompagné d'un nombre infini d'étourneaux. Les événemens ont donné l'explication de cette Centurie, qui s'est accomplie en la personne de du Guesclin*, avec *d'autant plus de justesse*, dit l'Auteur, *qu'elle se rencontre* avec *son blason.*

resta dans l'esprit, malgré sa raison qui s'y opposoit. Après quelques détails un peu minutieux sur l'enfance de Bertrand, sur son indocilité, sur quelques présages de sa grandeur future, sur son changement de caractere, occasionné par les prédictions d'une Religieuse, enfin sur son éducation toute militaire, & sur son goût pour les combats, M. de Berville le suit dans les exercices où, à l'âge de quatorze ans, il essayoit de mettre en pratique les leçons qu'il avoit reçues de son pere. » Il forma un
» petit Régiment de deux ou trois
» cens enfans de son âge, se fit
» leur Général, les partagea en
» Compagnies, & leur donna des
» loix : il leur enseigna les mar-
» ches & contre-marches, à se
» ranger en bataille, à combattre
» & à aller à l'assaut, au moyen
» de petits forts qu'il avoit fait
» construire, & qu'il faisoit atta-

» quer & défendre «. Quand on voulut lui interdire ces exercices, qui ne se faisoient pas sans dangers, il obéit; mais s'il rencontroit quelqu'un de ses anciens soldats, *il le forçoit à lutter contre lui à coups de poings ou de bâton, & souvent il renvoyoit son Athlete avec un bras cassé.* Tel étoit le naturel de du Guesclin dans son enfance. Il s'échappa un jour de la maison paternelle, se refugia à Rennes, chez un oncle qui le chérissoit, prit part à un combat à la lutte qui se faisoit sur la grande Place, & y terrassa un Athlete qui en avoit déja vaincu douze des plus forts Il n'avoit alors que seize ans. Quelque tems après il se distingua à un Tournoi, où son pere, qui, sans savoir qui il étoit, lui avoit vu fournir quinze courses avec le plus grand succès, & contre lequel il n'avoit pas voulu se mesurer, parcequ'il l'avoit reconnu à son écu & à sa

cotte d'armes, fut ravi de joie & d'étonnnement, quand le jeune Bertrand se fut découvert.

L'Auteur s'étend ici sur la guerre qui s'alluma alors pour la succession de Jean II, Duc de Bretagne. Il reproche aux Historiens de n'avoir fait aucune mention de la part que du Guesclin dut prendre à cette guerre, depuis 1342 jusqu'à 1351, & d'avoir même négligé de nous instruire de sa vie privée, *s'il étoit possible qu'il eût passé huit ans dans le repos.* Il prouve que ce Héros a combattu pendant cet intervalle contre les Anglois, dans sa Province même: il se fonde sur le témoignage de Hay du Châtelet, qui, dès la premiere occasion où il le met aux prises avec eux, dit que, » si-tôt » qu'ils entendirent son cri de » guerre, NOTRE-DAME-GUESCLIN, ce cri qui leur étoit re» doutable, les effraya tellement

» que tout plia, qu'il en fut tué
» un grand nombre, & presque
» tout le reste fait prisonnier «.

Quoi qu'il en soit, ce fut surtout au siege de Rennes que du Guesclin commença à se faire connoître. Il est bon de lire le détail de ce siege dans l'Historien : il y faut lire aussi celui de plusieurs duels qu'eut à soutenir Bertrand contre les Anglois, & où il triompha. M. de Berville rapporte, au sujet d'un de ces duels, que la nouvelle du défi ayant passé du camp des Anglois dans la ville de Dinant qu'ils assiégeoient, elle y causa une allarme générale.
» Alors Thiphaine - Raguenel,
» (depuis femme de du Guesf-
» clin) dont les pronostics étoient
» regardés comme des oracles,
» & lui avoient acquis le nom de
» *Thiphaine la Fée*, dit au Peuple
» de ne rien craindre, que du
» Guesclin sortiroit du combat

» victorieux, & rentreroit le soir » même dans la ville «. L'Auteur ajoute qu'un jeune Gentilhomme de la Compagnie de Bertrand, témoin de cet horoscope, & qui aimoit tendrement son Capitaine, courut l'en instruire, & lui dire que, sur la parole de la belle Thiphaine, il pouvoit combattre avec toute assurance de vaincre l'Anglois. » Du Guesclin fut sensible » au zele de son jeune soldat, » mais il rit de sa simplicité d'a- » voir ajouté foi à une prédic- » tion. Cela est bon, lui dit-il, » pour des femmes ; mais un » homme de cœur ne donne pas » dans de pareilles superstitions, » & ne compte que sur son épée, » son courage, & , plus que tout, » sur l'assistance du Ciel «.

On trouve dans le second Livre le récit suivant. Du Guesclin attaquoit en Guyenne un fort Château. » Il étoit monté le premier

» ſur la muraille, & y avoit planté
» ſon enſeigne, en faiſant ſon cri
» NOTRE-DAME-GUESCLIN ; mais
» cet honneur faillit à lui couter
» la vie. Comme il ſe mettoit à
» pourſuivre les ennemis, qui,
» voyant les Bretons maîtres de
» leurs murailles, ſe ſauvoient
» dans la place d'armes, & comp-
» toient ſe former en corps, &
» à force de réſiſtance obtenir
» quartier, du Gueſclin mit le
» pied ſur une piece de bois pour
» aller à eux ; mais ce bois étoit
» tellement pourri qu'*il* manqua
» ſous lui, enſorte qu'*il* tomba
» de quinze ou vingt pieds de
» haut dans la cour du Château,
» & ſe caſſa une jambe. Cinq An-
» glois qui le virent tomber, &
» qui le reconnurent à ſes riches
» armes, coururent à lui pour le
» tuer & le dépouiller. Ce fut là
» qu'il eut beſoin de tout ſon
» courage & de toutes ſes forces ;

» il eut le tems de ſe ranger con-
» tre une muraille, de s'y adoſ-
» ſer, *ſoutenu ſur ſa bonne jambe*,
» & de s'armer d'une longue ha-
» che qu'il portoit toujours. Le
» *premier* Anglois qui l'aborda,
» fut aſſommé du *premier* coup;
» un moment après il en mit
» *deux autres* hors de combat, &
» ſe défendit ſi vigoureuſement
» contre les *deux autres*, malgré
» les efforts qu'ils firent pour le
» joindre, & la douleur exceſ-
» ſive qu'il reſſentoit, qu'il eut
» le bonheur d'être ſecouru par
» un brave Gentilhomme Bre-
» ton, Jean Hongar, qui l'ap-
» perçut dans cette dangereuſe
» ſituation. Hongar accourut à
» lui, tua un des deux ſoldats,
» & l'autre n'eut que le tems de
» s'enfuir : il s'approcha de Ber-
» trand, qui tomba dans ſes bras
» ſans connoiſſance. Hongar le
» crut mort; le voyant *tout en*

» *ſang ;* & appella quelques com-
» pagnons, auxquels, *tout'en lar-*
» *mes*, il demanda du ſecours.
» Ils l'envelopperent *dans* leurs
» manteaux, appercevant encore
» quelques ſignes de vie, & l'em-
» porterent *dans* ſa tente «. Les Bretons, ajoute l'Hiſtorien, le crurent tué; & dans le premier mouvement de leur affliction, ils firent tomber leur vengeance ſur les Anglois, qu'ils lui ſacrifierent juſqu'au dernier. Ils mirent le feu au Château, & commencerent à démolir les murailles, *en s'écriant tous d'une voix, qu'au moins les ruines de la Place lui ſerviroient de monument, & rendroient témoignage à la poſtérité, de leur affection & de leur valeur.*

On voit combien M. de Berville s'eſt appliqué à rendre ce récit intéreſſant. Son Ouvrage en offre beaucoup d'autres qui attachent de même le Lecteur, & aux-

quels il ne manqueroit rien, si le style en étoit un peu plus soigné; nous ne disons pas plus fleuri, persuadés, comme lui, que le style historique ne doit point l'être.

Nous donnerions trop d'étendue à notre Extrait, si nous entreprenions seulement d'indiquer les expéditions de du Guesclin, ses courses, ses exploits, ses aventures. L'Historien ne laisse échapper aucun incident, aucune particularité digne d'occuper le Lecteur; il recueille avec complaisance tout ce qui est capable de faire connoître la grande ame de son Héros, tout ce qui peut jetter de l'intérêt sur l'Histoire de sa vie, Histoire qui paroît merveilleuse en beaucoup d'endroits, & qu'on lit avec autant de surprise que d'attendrissement, tant les événemens en sont extraordinaires, tant les services que du Guesclin a rendu à la Patrie sont importans. Voici, par exem-

ple, une anecdote singuliere, que M de Berville n'avoit garde d'omettre. Le Château de Pont-Orson, dont Bertrand étoit Gouverneur, est escaladé la nuit par des Anglois; il en étoit alors absent: sa sœur, Julienne du Guesclin, Religieuse, qui couchoit auprès de Thiphaine-Raguenel, rêve qu'on surprend le Château, se réveille, se leve, prend des armes, & l'épée à la main, court à l'endroit qui lui avoit été désigné dans son rêve, trouve une échelle toute dressée contre la fenêtre de la chambre de ses femmes, & les Anglois déja presque en haut: elle les renverse, & trois d'entr'eux se tuent en tombant. Elle appelle aussi-tôt du secours, donne l'allarme dans le Château, & les ennemis se voyant découverts, prennent le parti de se retirer. Ils s'étoient ménagé une intelligence secrette avec deux femmes de chambre de Thiphai-

ne-Raguenel. » Bertrand, dit » l'Auteur, approfondit le fait, » & trouva qu'elles étoient com» plices : il n'eut besoin de per» sonne pour les punir, & se ren» dant justice lui-même militai» rement, il les fit lier ensemble » dans un sac, & jetter à la ri» viere (1) «.

Peu de tems après que du Guesclin fut fait Connétable, il se signala par une générosité bien noble envers ses troupes «. Avant que de » partir pour chasser les Anglois de » toutes les Provinces du Royau» me, il voulut donner un grand » repas à tous les Seigneurs qui » alloient servir sous ses ordres. » Tout s'y trouva, l'abondance,

(1) L'Auteur remarque que *c'étoit alors le supplice des femmes, & que la premiere qui fut pendue, le fut sous Charles VII.* Nous avons lu quelque part, que ce fut en 1449, pour avoir crevé les yeux, avec des épines, à un enfant de deux ans.

» la délicateſſe, la propreté, la » ſomptuoſité. Il fit *ſervir* à ce » feſtin un *ſervice* complet de vaiſ- » ſelle d'or qu'il avoit apporté » d'Eſpagne, & qu'il avoit eu de » la dépouille du malheureux Roi » D. Pedre. Quand les tables fu- » rent levées, il ſe fit apporter ce » ſervice, avec toute ſa vaiſſelle » d'argent & les joyaux de ſa fem- » me, (auſſi généreuſe que lui, » & qui étoit préſente), & de » tout cela il fit des partages qu'il » diſtribua à ſes ſoldats : Mes ca- » marades, leur dit-il, je vous » fais préſent de tout ce que j'ai, » pour vous donner plus d'appétit » à gagner encore tout ce que nos » ennemis poſſedent «.

Pour achever de donner une idée du travail de M. de Berville, nous allons rapporter d'après lui les principaux détails de la mort de du Gueſclin. Ce Héros fut attaqué d'une fievre continue très

violente, accompagnée des ſymptômes les plus dangereux. Il ſentit ſon état, & ne s'en allarma point. Il ſe prépara à la mort avec une tranquillité d'ame admirable, reçut avec une piété exemplaire les Sacremens de l'Egliſe, mit ordre à ſes affaires domeſtiques, fit ſon teſtament, & récompenſa généreuſement les gens de ſa maiſon.
» Quand il eut terminé ces arran-
» gemens, il fit apporter ſur ſon
» lit l'épée de Connétable, puis,
» *rappellant* ſes forces, il la prit
» toute nuë entre ſes mains avec
» autant de vigueur qu'il l'avoit
» portée au milieu des batailles,
» & la conſidéra quelques mo-
» mens en ſilence, comme pour
» ſe *rappeller* la gloire qu'il avoit
» eue à l'obtenir, & celle qu'il
» avoit acquiſe en la portant.
» Tous les Spectateurs atten-
» doient l'iſſue de cette action:
» enfin il prit la parole, & l'a-

» dreſſa au Maréchal de Sancerre : » *Je viens*, lui dit-il, *d'examiner*, » *en conſidérant cette épée, ſi j'ai* » *manqué à la bien employer : j'a-* » *voue que d'autres que moi en au-* » *roient fait meilleur uſage ; mais* » *perſonne n'auroit eu les inten-* » *tions plus pures. Je ne regrette* » *en mourant que de n'avoir pas* » *chaſſé tout-à fait les Anglois du* » *Royaume, comme je l'avois eſ-* » *péré ; Dieu en a réſervé la gloire* » *à quelque autre qui en ſera plus* » *digne que moi*, &c. «. Son lit étoit environné de vieux Capitaines qui l'avoient toujours ſuivi, & dont les ſervices & les bleſſures avoient mérité des récompenſes qu'il ne pouvoit plus ni leur donner ni leur procurer. Il les conſola, & les exhorta à continuer de bien ſervir le Roi. Il eſt juſte & géneреux, ajouta-t-il ; il vous récompenſera tous comme vous l'avez mérité. » Mais avant que de mou-

» rir, je veux vous dire encore
» une parole que je vous ai dite
» mille fois : *Souvenez-vous que*
» *par-tout où vous ferez la guerre,*
» *les Eccléſiaſtiques, le pauvre*
» *peuple, les femmes & les en-*
» *fans, ne ſont point vos ennemis;*
» *que vous ne portez les armes que*
» *pour les défendre & les proté-*
» *ger* «. Il parla encore pendant quelques momens, mais ce ne fut que de ce qui regardoit l'éternité, l'inſtabilité des choſes de ce monde, & leur fragilité. Il rendit à Dieu ſa belle ame, le 13 Juillet 1380. Il avoit alors, dit M. de Berville, 60 ans, ou, ſelon quelques autres, 62 (1). Sa mort fut honorée des larmes de toute la France, & de celles même des ennemis. Le Commandant de Caſtel-Randon, Place que les An-

---

(1) M. de Villaret, dans ſon Hiſtoire, lui en donne 67.

glois avoient promis de remettre le 12 du même mois, ayant appris ce triste événement, dit : » C'est » à M. le Connétable que j'ai » donné ma parole & que je veux » la tenir ; mais je veux que ce » soit d'une façon extraordinaire, » & qui prouve l'honneur que je » lui ai toujours porté & que je » conserve à sa mémoire : j'aurois » eu honte d'ouvrir mes portes à » tout autre que lui ; il est juste, » tout mort qu'il est, de lui ren- » dre ce que je lui dois : je vais » porter sur son cercueil les clefs » d'une Place dont il est réelle- » ment vainqueur «. En effet, ce Commandant se fit conduire avec ses Capitaines dans la maison du Connétable, lui adressa la parole, lui dit que son ame immortelle avoit eu seule le pouvoir de le réduire à rendre la Place aux François, posa les clefs aux pieds du mort, & se retira, lui & les siens ;

ſiens, tous fondant en larmes. » Ainſi, ajoute l'Hiſtorien, du » Gueſclin, toujours victorieux, » eut encore dans le cercueil l'hon- » neur d'un triomphe dont l'Hiſ- » toire ne fournit aucun exem- » ple «. Le détail des obſeques de ce grand homme eſt encore un morceau intéreſſant, mais qu'il faut lire dans l'Ouvrage même.

En général, cette Hiſtoire eſt recommandable à bien des égards : elle contient tant de choſes eſtimables, qu'il y auroit de l'injuſtice au Lecteur à ne point pardonner à un Ecrivain près de terminer ſon quatorzieme luſtre, les endroits foibles qui s'y trouvent (1).

(1) M. de Berville nous prie de faire obſerver trois corrections néceſſaires.

1°. Dans la Préface, note premiere, page vj, 1724, liſez 1524.

2°. *Ibid.* ligne premiere, page xij, liſez, *l'Art de l'Imprimerie n'ayant été inventé que dans le ſiecle ſuivant.*

3°. Dans le cours de l'Hiſtoire, *le Baſque de Mareuil*, liſez, *le Baſcle de Mareuil* C'eſt le nom d'une Maiſon noble & ancienne, encore ſubſiſtante ſous le nom de le Baſcle d'Argenteuil, dans la perſonne du Marquis d'Argenteuil, & du Chevalier d'Argenteuil, ſon frere, Commandeur de Mauvis, dans l'Ordre de Malte.

Il y a eu ſous Charles VI, un parent de le Baſcle de Mareuil, dit par ſobriquet, le Moine le Baſcle, bon guerrier. *Voyez Froiſſard & le Pere Daniel.*

Leurs armes ſont de gueules à trois macles d'argent, ſur les quartiers de Roche-Chouart, Bourbon ancien, & Rohan, avec la deviſe: *Sine maculâ macla.*

ARTICLE XXXVII.

Odes nouvelles & autres Poésies, précédées d'un Discours sur l'Ode, & suivies de quelques morceaux de Prose. Par Mr. Sabatier. A Paris, chez Sébastien Jorry, rue de la Comédie Françoise ; & Delalain, rue S. Jacques, 1766, 1 vol. *in*-12.

Comment se peut-il que l'Auteur du Temple de Gnide ait avancé dans les Lettres Persanes, que *le métier des Poëtes est de mettre des entraves au bon sens, & d'accabler la raison sous les agrémens, comme on ensevelissoit autrefois les femmes sous leurs ornemens & leurs parures?* Comment a-t-il pu dire, en passant en revue les différens Poëtes (parmi les-

quels cependant il daigne distinguer ceux qui travaillent pour le Théatre) : *Voici les Lyriques, que je méprise autant que j'estime les autres, & qui font de leur art une harmonieuse extravagance ?* M. de Montesquieu étoit Philosophe ; & M. Sabatier, dans son Discours sur l'Ode, prétend avec raison, que la Philosophie & les connoissances qui en dépendent, par le crédit universel qu'elles ont obtenu, ont diminué le goût que l'on avoit pour la Poésie lyrique. » De plus, dit-il, cet esprit d'a- » nalyse qui est le soutien de la » raison, & en même tems la » mort du sentiment & de l'ima- » gination, a voulu soumettre » l'Ode à une marche mesurée, » & en a arrêté l'essor «. Plût à Dieu que la Philosophie n'eût point fait d'autre mal ! » Elle a » éclairé toutes les Sciences, con- » tinue notre Auteur, ou plutôt

» elle a jetté un pont sur l'abyme
» qui nous en séparoit : mais
» d'une main elle traçoit de nou-
» velles routes à l'esprit, & de
» l'autre elle posoit des barriéres
» à l'imagination «. Elle a porté son compas sur tous les ouvrages qui ne sont point de son ressort : elle a voulu tout discuter, tout analyser ; elle a refroidi le cœur ; elle a anéanti le goût. Delà vient qu'aujourd'ui certaines gens regardent l'Ode comme un délire absurde. Les grandes images, les traits hardis, les écarts qui la caractérisent, leur paroissent autant d'extravagances. On a vu plus haut que c'est l'expression, peu mesurée, dont se sert M. de Montesquieu. Mais comment donc qualifiera-t-on, dans ce siecle si philosophique, le Lyrique sacré ? Il l'emporte infiniment sur tous les prophanes : cela est vrai. » Dans

» les Poëtes, a dit un Ecrivain
» très judicieux (1), c'eſt tou-
» jours l'homme qui écrit, qui
» travaille : on ſent ſon effort,
» & par conſéquent ſa foibleſſe :
» on ſent ſes vices, ſes préjugés,
» ſon ignorance, ſa corruption.
» Dans les Cantiques ſacrés, c'eſt
» l'eſprit de Dieu qui ſouffle :
» tout eſt plein, libre, lumi-
» neux, marqué au coin de celui
» qui ſe jouoit en formant l'U-
» nivers... Mais, ajoute le mê-
» me Ecrivain, il y a ici une ob-
» ſervation à faire, c'eſt que la
» Nature, telle qu'elle exiſte,
» n'étant que le plan même du
» Créateur, mis en exécution;
» & ceux qui n'ont copié que la
» Nature, & ceux qui ont été
» inſpirés par l'Auteur de la Na-

(1) M. l'Abbé Batteux, dans ſes *Principes de la Littérature*, tom. 3, p. 315.

» ture, doivent se réunir dans
» le même point : c'est la Nature qui est leur objet. Les regles de l'imitation sortant nécessairement de l'objet imité, il y a eu les mêmes regles & pour les Auteurs sacrés & pour les profanes. Le genre lyrique veut être grand, riche, sublime, hardi : il demande des tours singuliers, des élans, des traits de feu, des écarts. Il ne veut point d'ordre sensible : il évite les détails trop analysés, les généralités scientifiques, les subtilités : il lui faut des objets qu'on voie, qu'on touche, qui se remuent. Voilà les regles «.

Ces principes solides & nettement présentés, paroissent être ceux de M. Sabatier. Il revient continuellement, dans son Discours préliminaire, sur le ridicule qu'on a attaché aux *fougues* de l'Ode :

c'eſt le terme dont il ſe ſert. Il développe les cauſes d'un mépris ſi injuſte, qu'il attribue, tant aux progrès de la Philoſophie, qu'à la ſervitude à laquelle, par une fauſſe délicateſſe, nous réduiſons tous les jours la Poéſie; & il fait voir enſuite, que de tous les Peuples qui cultivent les Lettres avec ſuccès, le François eſt celui qui a le plus de talent pour le genre lyrique. Nous allons parcourir ces deux parties du Diſcours; après quoi nous rapporterons quelques-unes des plus belles ſtrophes de M. Sabatier, pour confirmer le Public dans l'idée qu'il a conçue de ſon mérite en ce genre, à meſure que ſes Odes ont paru, & pour juſtifier le deſir qu'il pourroit avoir d'en acquérir le Recueil.

Une politeſſe étudiée, une élégance molle ont énervé nos Ecrits & nos mœurs. » L'œil accoutumé » à ſe promener ſur des objets

» rians, n'a plus la force de soutenir l'appareil de la grandeur, » ou d'une horreur majestueuse. » L'ame assoupie par le luxe, ne » se réveille que pour lui; tout » ce qui ne lui en retrace pas l'image, la replonge dans le sommeil. Lui offrir des tableaux » vigoureux, c'est présenter les » instrumens de la guerre à de » lâches Sybarites couchés sur des » roses «. Ce goût efféminé a préjudicié à l'Ode, dont le principal caractere est d'exciter de grands mouvemens, & d'offrir des images fortes. Toute notre Poésie est aujourd'hui transportée sur le Théatre : elle y perd, parcequ'elle ne peut se livrer entiérement à son essor. Le goût repousse dans la Tragédie ce qui porte l'empreinte du Poëte «. Si ce genre » ouvre un champ moins vaste à » la Poésie, il ne peut que l'affoiblir, & l'Ode a dû voir le nom-

» bre de ses partisans diminuer
» à mesure que ceux de sa rivale
» augmentoient «. La Philosophie a encore nui davantage à l'Ode ; nous l'avons fait voir, avec l'Auteur, au commencement de cet extrait. » Je souhaiterois, » dit M. Sabatier, qu'un Ecrivain
» doué d'un esprit juste, d'un
» cœur sensible & d'une imagi-
» nation vive, nous donnât un
» Ouvrage dans lequel il mar-
» queroit la jurisdiction que la
» Philosophie doit avoir sur la
» Poésie. Les bornes de l'une & de
» l'autre seroient prescrites ; leurs
» droits ne seroient pas confon-
» dus. Un tel Ecrivain n'exigéroit
» pas d'un homme qui court agité
» par un puissant motif, la tran-
» quillité d'un homme qui mar-
» che pour se promener «.

Après avoir détaillé les raisons qui nous ont fait négliger le genre lyrique, M. Sabatier entreprend

de prouver qu'il eſt néanmoins analogue à notre caractere, qu'il n'a pas dû être abandonné comme celui de l'Elégie & comme quelques autres genres qui ne peuvent intéreſſer une Nation auſſi vive que la nôtre. La mode, ce tyran des arts, lui a porté les plus rudes coups : mais la mode, qui peut influer ſur la façon de penſer, ne peut rien ſur celle de ſentir. La vivacité, l'impétuoſité ſont eſſentielles à l'Ode : ces deux qualités entrent dans le caractere des François. Le climat influe ſur l'imagination ; & le François reçoit les rayons d'un Soleil favorable qui le pénetre de la chaleur néceſſaire à l'Ode. Il aime le plaiſir ; & cet amour annonce des fibres délicates, une ame ſenſible, ouverte aux différentes impreſſions. Il eſt entouré de monumens qui portent les marques de la magnificence & de la grandeur ; & il ne peut que

s'exciter & s'élever à l'aspect de ces merveilles. Telles sont les causes dont M. Sabatier fait dépendre notre talent pour la Poésie lyrique. Il prouve ensuite que si Pindare & Horace voient Malherbe & Rousseau associés à leur gloire, & que si les Nations modernes n'ont rien à opposer de comparable à ces deux Poëtes, en même tems que la supériorité de notre Nation en ce genre se trouve solidement établie, le tort qu'elle a de le négliger est tellement démontré, qu'on ne sauroit trop le lui reprocher. Mais, en louant le talent du François, en faisant voir par des exemples, que ni les Italiens, ni les Anglois, ni les Allemands n'en approchent, il voudroit qu'on étendît chez nous la carriere de l'Ode, & qu'on l'appliquât à des sujets politiques & philosophiques. » Alors, » dit-il, la Philosophie seroit » sœur de la Poésie, & leur union

» bien entendue rendroit les vé» rités plus utiles «. De la maniere dont la Philosophie établit son empire en France, nous doutons que cet accord puisse jamais avoir lieu; &, à moins qu'il n'arrive une nouvelle révolution dans les esprits, la premiere de ces deux sœurs voudra toujours regner aux dépens de l'autre. Quoi qu'il en soit, le vœu de M. Sabarier porte sur un excellent principe, celui de faire valoir, par le ton de l'inspiration, les avantages de l'Agriculture, du Commerce, &c. » L'enthousiasme, l'ame » des grandes actions, ajoute-t-il, » se communiqueroit à la Na» tion, exciteroit les sujets, & » serviroit à sa gloire «. Des réflexions très sensées sur Rousseau terminent ce Discours, qui est écrit avec chaleur, & où il y a de bonnes vues, de bons raisonnemens, de bons préceptes.

Paſſons aux Poéſies. La premiere piece de ce Recueil eſt l'Ode *ſur l'Enthouſiaſme*, qui eſt très connue & très eſtimée. *La Population*, *la Beauté*, *l'Amour de la Patrie*, *la Guerre*, *l'Eloquence*, *le Luxe*, *la Gloire*, *l'Avarice*, *la Vengeance*, *les Grands*, *&c.* forment autant d'Odes remarquables, ou par de belles images, ou par beaucoup de ſentiment. Dans l'Ode ſur l'Enthouſiaſme, l'Auteur exprime vivement les juſtes plaintes qui lui ſont échappées dans ſon Diſcours, au ſujet de la Philoſophie moderne.

Mais quoi ! la ſévere Uranie
Soumet le délire au compas :
Les yeux abattus, Polymnie
Meſure, en marchant, tous ſes pas !
Tranſports de Pindare & d'Horace,
Faut-il donc que l'art vous remplace ?
D'un torrent force-t-on les eaux ?
Les chênes, voiſins du tonnerre,
Aux ſoins qui cultivent la terre
Doivent-ils leurs pompeux rameaux !

La Nature dans ses miracles
Renverse l'ordre de ses loix :
Lorsqu'Apollon rend ses oracles,
Regle-t-il les sons de sa voix ?
Esprit divin, fureur sacrée,
Ah ! si dans mon ame inspirée
J'éprouvois vos accès fougueux,
Je peindrois LOUIS, ses merveilles :
Si les Rois méritent nos veilles,
C'est quand les Peuples sont heureux.

L'Auteur fait monter sa lyre à tous les tons. Il y a dans le premier de son Recueil, une Ode *contre le Rouge*, qu'il termine ainsi :

Zelmire, éloigne une parure
Que la Nature t'interdit :
Que ta beauté naïve & pure
Soit l'image de ton esprit :
L'esprit qu'on apprête est sans grace ;
Dans ses atours il nous retrace
Sa foiblesse & son embarras.
L'art déplaît dès qu'on le soupçonne,
Et les charmes que l'on se donne,
Annoncent ceux que l'on n'a pas.

Voici des ſtrophes touchantes d'une Ode *aux Meres, ſur la néceſſité de nourrir leurs enfans :*

Quel plaiſir, quel bonheur ſuprême
De voir naître & de careſſer
Des enfans que l'Amour lui-même
Sur votre ſein ſemble preſſer !
Votre lait eſt leur nourriture.
Quoi ! rebelles à la Nature,
Vous rejettez leurs premiers cris !
Tout vous dit : Formez leur enfance,
Il leur faut une autre naiſſance ;
Vous n'êtes meres qu'à ce prix.

Ah ! pour rendre leurs cœurs ſenſibles,
Vous devez les aimer pour eux.
Oſez-vous, Meres inflexibles,
Leur preſcrire un exil affreux ?
A peine ont-ils vu la lumiere,
Qu'une vanité meurtriere
Loin de vous place leurs berceaux.
L'uſage a dit, Qu'on m'obéiſſe.
S'il commandoit leur ſacrifice,
Vous creuſeriez donc leurs tombeaux ?

Oui, vous n'adorez que vos charmes,
Et vous craignez de les flétrir;
Mais ce fils, qu'obtiennent vos larmes,
Va, ſans doute, vous attendrir.
Ses levres errantes, débiles,
Cherchent vos mamelles fertiles
Dont le lait doit être verſé.
Embraſſe une femme étrangere,
Cher enfant, tu n'as plus de mere,
Son ſein cruel t'a repouſſé.

L'image ſuivante mérite encore de nous arrêter.

Allez donc voir, Mere indolente,
Ce fils alaité loin de vous.
Vous l'embraſſez; ſa main tremblante
Vous écarte & peint le courroux.
Votre préſence l'inquiete,
Sur ſa Nourrice il ſe rejette;
Pour elle ſeule il s'attendrit:
Son cœur lui dit qu'elle eſt ſa mere.
Qu'il la chériſſe & la révere;
La mere eſt celle qui nourrit.

Il y a de la force dans l'Ode en chœurs *ſur la ruine de Jéruſalem*

par Titus. Les Romains s'écrient:

Aux frémiſſemens du carnage,
De la flamme ajoutons l'horreur;
Et du plus funeſte ravage
Que tout retrace la fureur.
Dans le Temple que la mort regne:
Cours, Vengeance, cours l'embraſer;
Et ſi le feu doit s'appaiſer,
Que ce ſoit le ſang qui l'éteigne.

C'eſt ainſi que l'Auteur varie ſes élans, ſuivant que la matiere l'exige. Il eſt toujours dominé par ſon ſujet; & le ſentiment guide par-tout ſa plume.

Parmi les pieces qui accompagnent ſes Odes, on diſtingue quelques Epitres où brille encore ſon talent pour les images, & des morceaux de proſe qui font honneur à ſon cœur; entr'autres, une Lettre intéreſſante *ſur la néceſſité d'établir des Eſpions du mérite.* Dans l'Epitre à M. l'Abbé Poule, *ſur la Méthode de diviſer les Diſ-*

cours, on trouve ce parallele, par lequel nous terminerons notre Extrait :

L'eſprit aime la ſymmétrie,
Mais il n'atteint jamais le beau :
Gêné dans ſa route chérie,
Il eſt ſemblable à cet oiſeau
Dont le vol raſe la prairie
Ou les bords fleuris d'un ruiſſeau.
Le génie, ardent, intrépide,
Imite l'aigle audacieux,
Qui ſeul, ſans ſoutien & ſans guide,
Emporté d'une aîle rapide,
Va ſe repoſer dans les cieux.

ARTICLE XXXVIII.

DU BONHEUR. Par M. SERRES DE LA TOUR. A Londres ; & se trouve à Paris, chez Dufour, Libraire, Quai de Gêvres, *au Bon Pasteur*, 1767, 1 vol. *in*-12. avec cette épigraphe : *Vox clamantis in deserto*. Prix, *broc. en deux parties*, 2 *liv.* 8 *s.* & *rel.* 3 *liv.* Il se vend aussi *in*-8°. 3 *liv.* 12 *s. broc.* & 4 *liv.* 4 *s. rel.*

CE bonheur auquel tous les hommes aspirent, n'est il qu'une chimere ? N'a-t-il jamais existé sur la terre ? N'y aura-t-il plus d'heureux ? La méthode que M. de la Tour propose pour arriver à ce but tant desiré, prouve que le bonheur a existé, & qu'il peut exister encore. Ce n'est pas ici un vain systême : la route indiquée

par l'Auteur eſt ſimple & facile. Comme il ne ſe flatte pas que des gens ſubjugués par la Philoſophie puiſſent le ſuivre, c'eſt pour ſes enfans qu'il écrit; ce ſont eux qu'il veut conduire par un ſentier que les hommes ont abandonné depuis long-tems. Voici l'abrégé de ſon Traité, & les ſeules ſources du bonheur, ſelon lui : » Que les
» jeunes gens ſe faſſent inſtruire;
» que les hommes faits s'exercent
» dans la pratique du bien; que
» les vieillards ſe repoſent (1).

Tantôt M. de la Tour adopte les principes de l'Auteur d'Emile, tantôt il les rejette. Il approuve M. Rouſſeau dans tout ce qui regarde le premier âge; il veut ſurtout qu'on nous accoutume dès nos premieres années à aimer les

---

Ces paroles, dit-il en note, *ſont de Pythagore : mais qu'importe la ſource, ſi l'eau eſt ſalutaire?*

hommes : il proſcrit dans les enfans, l'entêtement & les fantaiſies, que Montagne appelle les racines de la cruauté & de la tyrannie. Il exige, qu'en ſortant des mains de ſa mere, le jeune enfant paſſe dans celles de ſon pere, ſans lequel il n'y a point de ſyſtême d'éducation praticable. » Je » ne marcherai point à l'aven» ture, dit-il, car mon plan d'é» ducation fut écrit dans mon » cœur au moment où je devins » pere ; & voulant élever un édi» fice ſolide, j'en vais jetter les » fondemens inébranlables : ces » fondemens ſont la Religion «.

C'eſt donc la Religion qui eſt la baſe du ſyſtême que l'Auteur propoſe. Il en réduit les préceptes à ceux-ci : *Aime Dieu & les hommes*. Il fait voir que de l'amour de Dieu naît néceſſairement l'amour des hommes. » Comment » l'impie qui méconnoît les bien-

» faits du Créateur, s'écrie-t-il,
» sera-t-il sensible à ceux des hom-
» mes ? S'il est ingrat, comment
» se fera-t-il aimer ? S'il est haï,
» comment ne se fera-t-il pas hor-
» reur ? S'il se déteste lui-même,
» à quelle espece de bonheur
» peut-il prétendre ? L'esprit d'ir-
» réligion empoisonne tout, ap-
» pesantit le joug des devoirs,
» excite à la rebellion, & nous
» rend tout insuportable. Si je
» nie l'influence divine sur les
» choses humaines, tout le sys-
» tême de la Société est détruit
» pour moi; tout me paroît ab-
» surde, révoltant; & l'instinct
» se releve sur les débris de la mo-
» ralité. Si je crois que Dieu,
» dans un certain tems, n'a pas
» donné à certains hommes un
» pouvoir légitime sur les autres
» hommes, je ne vois dans les
» Maîtres de la terre que d'in-
» justes usurpateurs «. Ce ta-

bleau contraire à mon bonheur fait germer dans mon ame les ſemences de la ſédition ; je cede en frémiſſant, *j'obéis & je hais.* Alors agiſſant en eſclave, toutes mes actions ſe reſſentent de la baſſeſſe de l'état que je me ſuis choiſi. » La Religion ſeule peut » adoucir en moi ce ſentiment » amer ; je me ſoumets ſans peine » à la volonté d'un Dieu ; je le » reſpecte dans la perſonne de » mes Maîtres ; je n'ai pas l'au- » dace de les interroger, de les » inſulter ſur le trône, d'encourir » leur juſte indignation. Si ce ſont » là des préjugés, juſte Dieu, re- » tirez de deſſus la terre l'affreuſe » vérité, & livrez nous aux pré- » jugés, ils ſont nos conſolateurs ; » & il eſt de votre bonté de nous » rendre heureux «.

Voilà dans quel ſtyle eſt écrit cet Ouvrage, auſſi agréable par la forme, qu'utile & ſimple par le fonds ;

fonds : nous ne ferons qu'en indiquer la marche. On croit communément que ce qu'il y a de plus difficile dans l'éducation, eſt de faire concevoir à un enfant les grandes vérités de la Religion : l'Auteur fait entrevoir un moyen bien ſimple d'y parvenir. Il conduit l'enfant par les raiſonnemens & les queſtions les plus triviales à des conſéquences qu'il le force de tirer lui-même ; il commence par l'éxiſtence d'un Etre créateur. Un petit cathéchiſme, non pour les enfans, mais pour les inſtituteurs, fait dans ce goût là, ſeroit très précieux.

Pour rendre l'homme heureux, M. de la Tour croit qu'il faut le rendre bon ; il veut qu'on perſuade à l'enfant que tous les hommes le ſont naturellement, & il s'attache à prouver qu'ils le ſont en effet : auſſi s'étudie-t-il plutôt à empêcher l'enfant de devenir

méchant, qu'à le rendre bon. Il le conduit dans le monde, après lui avoir fait voir la vanité des Sciences, les dangers d'une lecture mal dirigée, les inconvéniens de la retraite; c'est dans ce tableau du monde qu'il trouve les leçons les plus utiles. Ce sujet amene des matieres très importantes, le choix d'un état, les douceurs & la dignité du mariage, le caractere d'une épouse, l'amour. L'Auteur trouve dans la Philosophie Chrétienne la source du bonheur pour tous ces états. Le Ciel nous donna des passions afin de nous rendre heureux; la Religion en modifiant l'amour propre, est un frein pour toutes les passions qui émanent de l'intérêt personnel, telles que l'ambition, l'envie, la volupté. M. de la Tour veut convaincre son fils qu'il ne peut sortir des bornes prescrites à l'amour propre, sans usurper sur l'amour

divin; il lui prouve que la Religion fait trouver le bonheur dans les richeſſes & dans la médiocrité, & qu'elle eſt le plus grand motif de conſolation dans l'indigence. Elle nous ſoutient dans la maladie : elle ajoute un nouveau prix à la ſanté : elle nous fait enviſager la mort avec indifférence. L'Auteur en veut à certains Philoſophes; mais, en même tems qu'il attaque la fauſſe Philoſophie, il fait le plus grand éloge de la vraie. Il jette un coup d'œil ſur les différens ſyſtêmes des Philoſophes. Comment pourroient-ils nous donner quelques connoiſſances? ils ne ſont jamais d'accord. Il en conclut que, puiſque cette Philoſophie ne nous a rien appris, elle eſt inutile : » or, » ajoute-t-il, Socrate ne concevoit pas qu'une choſe qui n'eſt » bonne à rien, pût être bonne » en elle-même «.

Ce Traité mérite d'avoir du succès : la morale en est douce & facile. Il est certain que, si l'homme peut être heureux, c'est par la méthode que l'Auteur propose : la route est ouverte à tout le monde. Les Philosophes se tuent à chercher les moyens d'être heureux, & ces recherches suffiroient seules pour les rendre misérables.

Le Libraire avertit que, comme il achevoit l'impression de ce Traité, il lui est tombé entre les mains un Ouvrage qu'il a cru devoir y joindre. Cet Ouvrage contient des réflexions sur l'éducation des Anciens, & des vues sur la méthode des Modernes. Il est divisé en neuf Chapitres. Les principales matieres qui y sont traitées, sont 1°. qu'après le culte divin, la base de l'éducation des premiers hommes, étoit le respect & l'obéissance des enfans envers leurs peres ; que cette éducation

étoit bornée aux idées ſimples de la Loi naturelle : 2°. que les beſoins, les deſirs & les paſſions ont élévé l'homme aux plus belles connoiſſances ; & que l'émulation a fait les grands hommes & le bonheur des peuples : 3°. que l'éducation varie, comme les principes du Gouvernement ; que les plus grands Princes ont honoré les Savans, & pris les plus grands ſoins pour l'inſtruction de leurs ſujets ; mais que le charlataniſme a déshonoré la ſcience & les Savans. Le quatrieme Chapitre roule ſur les Hyéroglyphes, ſur leur invention par les Prêtres Egyptiens, ſur la décadence des Sciences occaſionnée par une étude peu ménagée. Le cinquieme traite des cauſes de la groſſiéreté des Grecs dans leur origine ; des objets de leur premiere Poéſie ; des Poëmes dramatiques ; de l'éducation par-

ticuliere des Grecs ; de leurs Philosophes ; des usages & des mœurs qu'ils emprunterent de leurs voisins ; des Edifices publics d'Athenes ; de l'Atticisme ; de l'Eloquence, des Gymnases, des Jeux publics & particuliers. Le sixieme traite des Législateurs considérés comme les premiers Précepteurs du genre humain ; de l'objet des Loix de Lycurgue & de Solon ; de la durée des unes, & de la réputation des autres : il finit par un parallele entre ces Législateurs & entre leurs Républiques. L'Auteur consacre le septieme à faire voir que les grands Empires ont besoin de grands hommes ; que le Gouvernement y veille à l'éducation publique ; que les Grands y contribuent aux progrès du génie ; que les petits Etats produisent peu d'hommes illustres. Il parle dans le huitieme des Patrons & des

Prêtres, premiers instituteurs des Romains; de l'Agriculture & de la Morale; des Honneurs & des Privileges chez les Romains; de la Langue Latine; de l'étude des Lettres Grecques; des inconvéniens de la passion des Grands de la République. Le neuvieme Chapitre regarde entiérement l'éducation parmi les Modernes; leurs récompenses; l'esprit de Corps; la fausse prévention des Fondateurs des Colleges; la négligence de la Langue maternelle dans les Ecoles publiques. L'Auteur propose aux Chefs des Universités un projet pour faire fleurir les mœurs; c'est d'y établir, en faveur de la vertu, des récompenses distribuées avec plus d'appareil que les prix des Sciences: il voudroit que les traits de sagesse, d'humanité, de candeur, de bienfaisance, fussent notés, & com-

parés dans une assemblée la plus nombreuse qu'il seroit possible, & en présence des premiers Ordres de l'Etat. Les prix y seroient distribués suivant le degré des belles actions. » Ou je me trompe, » ajoute l'Auteur, ou de pareilles » vues feroient de nos Colleges » des Ecoles aussi dignes des » Sciences, que cheres à l'hu» manité. Les germes du patrio» tisme, qui semble s'éteindre » peu à peu, pousseroient de nou» veaux rameaux; l'intérêt per» sonnel, ce monstre dévorant » des Sociétés, y seroit étouffé; » l'ame n'aspireroit qu'au grand, » qu'à l'héroïque, qu'à l'honnête; » les hommes, tournés dès l'en» fance vers le vrai mérite & l'u» tilité publique, ne mettroient » leur bonheur que dans celui » des autres, & jouiroient de » l'unique félicité qui soit à l'a» bri des événemens «.

Ce dernier Ouvrage renferme peut-être trop de choſes en trop peu de pages : c'eſt un ſommaire excellent, qui, plus étendu, n'en auroit été que meilleur : les vues de l'Auteur ſont grandes ; & les exemples qu'il propoſe, ſont très bien choiſis.

ARTICLE XXXIX.

EXAMEN du Bélisaire de M. MARMONTEL.

Scribendi rectè sapere est & principium & fons.
HORAT. *de Arte poeticâ.*

A Paris, chez H. C. de Hansy le jeune, Libraire, rue Saint Jacques, 1767, broch. *in*-12. de 104 pages. *Prix* 1 *liv.* 4 *s.* On en a fait tirer quelques Exemplaires *in*-8°. que l'on vendra 1 *liv.* 16 *s.*

NOUS prévenons nos Lecteurs que cet Examen est très sévere; que l'Auteur, aussi ardent défenseur du bon goût que de la vraie Philosophie (celle qui respecte la Religion & le Gouvernement) n'y ménage gueres M. Marmontel; que, si l'on pouvoit jamais

regretter de remplir fidélement ſon devoir envers le Public, la néceſſité de lui préſenter ſans déguiſement une cenſure utile, ſolide, mais rigoureuſe & franche, nous mettroit aujourd'hui dans ce cas-là; qu'enfin, il nous coute beaucoup d'avoir à lui rendre compte de la Critique d'un Ouvrage dont l'Auteur, accoutumé à faire goûter dans ſes Ecrits des leçons de vertu & d'honnêteté, a reconnu lui-même le danger, auſſi-tôt qu'on le lui a fait remarquer. Mais ce qui nous raſſure, eſt cette docilité même de M. Marmontel à déférer aux obſervations qui lui ont été faites, docilité qu'il a ſignalée de la maniere la plus authentique & la moins ſuſpecte, en écrivant à M. l'Archevêque de Paris, pluſieurs Lettres, *dans leſquelles*, comme s'exprime l'Auteur de la Critique, *il témoigne la douleur*

la plus vive du ſcandale qu'il a donné, & offre de faire toutes les rétractations & ſoumiſſions que ce Prélat jugera convenables. Après une telle démarche de ſa part, on peut, ſans encourir aucun reproche, entretenir le Public des défauts de ſon Ouvrage. C'eſt ce que nous allons faire en peu de mots, uniquement dans la vue de ſeconder un repentir auſſi ſincère, & en rejettant d'avance ſur l'Auteur de l'Examen, l'aigreur avec laquelle ces défauts pourront quelquefois paroître relevés.

» M. Marmontel, ſi heureux » & ſi eſtimable dans ſes autres » Contes moraux, a-t-il répondu » dans celui-ci à l'attente du Pu- » blic ? Sa Piece eſt-elle conforme » aux regles de l'Art ? Son plan » eſt-il bien conçu, bien exé- » cuté ? Les caracteres des Ac- » teurs qu'il introduit ſur la ſcêne » ſont-ils bien frappés ? La ſa-

» gesse & la vérité ont-elles en
» tout point dirigé sa plume ? «
Voilà comment est exposé le sujet de l'Examen. Avant que de le traiter dans toutes ses parties, l'Auteur, pour rapprocher les objets sous les yeux du Lecteur, fait l'analyse de Bélisaire par Chapitres; puis il en porte ce jugement, qu'il appuie sur la sensation que bien des personnes ont éprouvée à la lecture de cet Ouvrage. » Le but de M. Marmontel
» étoit de peindre un grand hom-
» me dans l'adversité, de mon-
» trer un héros aux prises avec la
» mauvaise fortune ; mais à peine
» a-t-il ébauché quelques traits de
» ce tableau, que tout d'un coup
» il abandonne son sujet, pour
» en traiter un tout-à fait étran-
» ger. Au lieu de conserver tou-
» jours cette fermeté, cette fierté
» majestueuse qui convient à un
» guerrier magnanime, Bélisaire,

» dans plusieurs Chapitres ; à
» force d'être doux, devient dou-
» cereux ; à force de vouloir at-
» tendrir le cœur, il l'affadit ;
» à force d'outrer le sentiment,
» il l'émousse. . . . Le Roman est
» sans unité de sujet & sans au-
» cun ensemble, puisque du sep-
» tieme Chapitre on peut passer
» au seizieme, sans que l'espace
» intermédiaire soit apperçu : au
» contraire, par cette suppres-
» sion, la Piece est mieux liée
» & mieux conduite. . . On com-
» mence dans le septieme Cha-
» pitre à entendre un froid Ser-
» moneur sur les devoirs de la
» Noblesse. Dans le huitieme,
» on voit un Dissertateur indis-
» cret sur la Royauté & sur le
» Gouvernement ; dans le neu-
» vieme, un Panégyriste enthou-
» siaste de la vérité & de la vertu ;
» dans le dixieme, un Pédago-
» gue mélancolique & rigoureux

» des Rois; dans l'onzieme, un
» Politique alambiqué, qui s'é-
» puiſe en vaines ſpéculations;
» dans le douzieme, un Calcu-
» lateur *anti-financier*, qui parle
» de ce qu'il n'entend pas; dans
» le treizieme, un Cenſeur cauſ-
» tique de la Cour; dans le qua-
» torzieme, un Réformateur ſyſ-
» tématique & à pure perte des
» Villes & de la Milice. Dans le
» quinzieme, qui eſt comme le
» chef-d'œuvre de tout le Ro-
» man, on découvre un Incré-
» dule moderne, traveſti en un
» Sophiſte ſubtil & ſéduiſant,
» qui s'égare & veut égarer les
» autres. Dans le ſeizieme enfin,
» on reconnoît un Copiſte ſervile
» du dénouement de preſque
» toutes les Pieces de ce genre,
» qui ſe terminent par un ma-
» riage «. Si ce ſont là autant de
vérités reconnues de la plupart
des Lecteurs de Béliſaire, il faut

convenir que le Critique, en les esquissant, n'a pas trop cherché à adoucir ses crayons.

C'est avec la même sévérité qu'il compare ce Roman au Télémaque du sage Fenelon. Bélisaire est Mentor; Justinien, Idoménée; Tibere, Télémaque; Eudoxe, Antiope. Le but est le même, c'est de former un jeune Prince à l'Art de commander. » Mais que la copie est foible & » chétive devant l'original! Que » Bélisaire est empesé, qu'il est » assommant, comparé avec Mentor! C'est un Sophiste ennuyant, » qui délaie dans un torrent de » paroles les maximes qu'il avance... Quel rôle joue Justinien » à côté d'Idoménée! Il montre » une impéritie, une foiblesse » qui fait pitié... Tibere disparoît devant Télémaque. Eudoxe » est éclipsée devant Antiope... A » peine Tibere fait quelque at-

» tention à celle qui devoit être » sa future épouse. Il paroît pres- » que dans le même moment » penser à elle, la demander en » mariage, & l'obtenir. Eudoxe » agit de même de son côté «. Nous passons légérement sur ce parallele, où tout l'avantage est du côté de Fenelon. Il n'y a point à rougir d'être inférieur à un aussi grand homme.

Dans l'examen du style, qui suit ce morceau, le Censeur releve des phrases trop subtiles, trop précieuses, *trop mignardées* pour Bélisaire. Telles sont celles-ci, & beaucoup d'autres que nous ne rapporterons pas : *Un sourire de la vertu est plus touchant que toutes les caresses de la fortune... L'ame qui est esclave de la cupidité, est sans cesse exposée en vente, pour se livrer au plus offrant... Le luxe est dans un Etat comme ces mal-*

honnêtes gens qui ont fait de grandes alliances ; on les ménage par égard pour elles, mais on finit par les enfermer. L'Auteur de l'Examen, en blâmant ces phrases recherchées, convient pourtant, qu'en général le ſtyle de M. Marmontel eſt clair, coulant, gracieux, naturel. Il attaque, en paſſant, quelques maximes qui pourroient bleſſer le Gouvernement, quelques phraſes d'un langage métaphyſique & alambiqué, *ſouvent montées au ton de nos Patriarches de la nouvelle Philoſophie* (ce ſont ſes termes) ; puis, continuant de ſuivre ſon objet, il examine le caractere donné par M. Marmontel à Béliſaire. Il lui reproche de faire parler un des plus fameux héros de l'Antiquité, comme parleroit un bel-eſprit de nos jours. Tel ſeroit, ſelon lui, le défaut d'un Peintre qui, dans un ta-

bleau, habilleroit à la Françoise un ancien Romain ou un vieux Gaulois.

Pour justifier cette critique, il fait voir *la conformité de Bélisaire, dans le quinzieme Chapitre, avec J. J. Rousseau & l'Auteur du Poëme de la Religion naturelle.* » M. Marmontel, dit-il, avoit » jusqu'à ce jour respecté la Re- » ligion dans tous ses Ouvrages: » par quelle fatalité un génie » comme le sien, qui doit à un » mérite réel sa réputation, a-t-il » eu la foiblesse d'oublier ses en- » gagemens, de se prosterner de- » vant le veau d'or, & de payer » tribut à une Philosophie insen- » sée? Son plan, son sujet, ses » Acteurs, les tems, les lieux, » ne comportoient pas un si ter- » rible écart... Malgré la dis- » tance de treize siecles, il fait » répéter par le bon homme Bé- » lisaire, les sophismes impies

» de nos prétendus Eſprits forts«. Nous ne rapporterons ici que quelques-uns de ces traits de reſſemblance; nous choiſirons les plus frappans : c'eſt une ſorte de juſtification pour M. Marmontel, que ce qu'il y a de plus repréhenſible dans ſon Livre, ne ſoit pas parti de ſon cœur.

J. J. Rouſſeau a dit que *la révélation des Chrétiens ne fait que dégrader Dieu en lui donnant des paſſions humaines*.

L'Auteur du Poëme de la Religion naturelle dit, en parlant des Chrétiens & de Dieu :

Nous l'avons fait injuſte, emporté, vain, jaloux,
Séducteur, inconſtant, barbare comme nous.

Et Béliſaire répete d'après eux :
» Des hommes ſuperbes, jaloux,
» mélancoliques (*les Chrétiens*)
» me repréſentent le Dieu que je

» dois adorer, comme un tyran
» trifte & farouche... Ils le font
» colere & violent comme eux;
» ils lui attribuent leurs vices «.

Il faut être homme de bien, dit M. Rouffeau. *Quiconque eft vraiment tel, en croit affez pour être fauvé. Je crois toutes les Religions bonnes, quand on y fert Dieu convenablement. Tout homme de bien, dans quelque Religion qu'il vive, peut être fauvé.*

Suivant l'Auteur du Poëme :

Ufages, intérêts, culte, loix, tout differe.
Qu'on foit jufte, il fuffit; le refte eft arbitraire.

Et fuivant le héros de M Marmontel : » C'eft avec tous les gens
» de bien, de tous les pays & de
» tous les âges, que le pauvre
» aveugle Bélifaire fe trouvera
» devant le trône du Dieu jufte
» & bon «.

On lit dans le Poëme :

Penses-tu que Socrate & le sage Ariſtide,
Solon qui fut des Grecs & l'exemple & le guide ;
Penses-tu que Trajan, Marc-Aurele & Titus,
Noms chéris, noms ſacrés, que tu n'as jamais lus,
Aux fureurs des démons ſont livrés en partage,
Par le Dieu bienfaiſant dont ils étoient l'image ?

Et Béliſaire ne peut ſe réſoudre à croire *qu'entre ſon ame & celle d'Ariſtide, de Marc-Aurele, de Caton, il y ait un éternel abyme.* » La Cour du Dieu qui m'attend, dit-il, ſera compoſée de » ces Titus, de ces Trajan, de » ces Antonin qui ont fait les » délices du monde «.

Enfin J. J. Rouſſeau avance que *ce que Dieu veut qu'un homme faſſe, il ne le lui fait pas dire par*

un autre homme, il le lui dit lui-même, il l'écrit au fond du cœur. Nos Catholiques, ajoute-t-il ailleurs, *font grand bruit de l'autorité de l'Eglise... Ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée?... Pourquoi faut-il des intermédiaires entre Dieu & moi?... Quand Dieu fait tant que de parler aux hommes, pourquoi faut-il qu'il ait besoin d'interpretes?*

Selon l'Auteur du Poëme :

La Nature en fait plus qu'ils n'en ont jamais dit...
Aurons-nous bien l'audace, en nos foibles cervelles,
D'ajouter nos décrets à ses loix immortelles?...
Quoi! le monde est visible, & Dieu feroit caché!

Et Bélisaire, de son côté, s'écrie : » A quoi pense un mortel » de donner pour loi sa croyance? » S'il croit sur la foi des hommes,

» quels garans pour lui & pour » moi ! Quand ils feroient infail» libles, eſt-ce un devoir pour » moi de les ſuppoſer tels ? Et » vous voulez me faire un crime » de douter de ce qu'ils déci» dent !... Laiſſez deſcendre la » Foi du Ciel, elle fera des pro» ſélites... La vérité luit de ſa » propre lumiere... Dieu n'a pas » beſoin de vous pour ſoutenir ſa » cauſe, comme il n'en a pas » beſoin pour que le ſoleil ſe leve » & que les étoiles brillent au » ciel «. (*Ainſi*, ajoute l'Auteur de l'Examen, *l'enſeignement de l'Egliſe eſt inutile*).

Cette reſſemblance de Béliſaire avec les nouveaux Philoſophes paroît d'autant plus révoltante aux yeux de ce judicieux Cenſeur, qu'il n'eſt nullement probable qu'un guerrier, *qui étoit ſoumis aux loix de la Religion & de l'Etat*, *qui*, ſuivant M. le Beau,

Beau (1), *étoit lui-même un exemple de justice, de modération & de continence*; qui, afin de signaler son respect pour la Religion de Jésus-Christ, après la conquête d'Afrique, fit porter en triomphe, parmi ses autres trophées, les Livres des Saints Evangiles, enrichis d'or & ornés de diamans précieux, » parle en Philosophe » païen, représente l'intolérance » de la Religion Chrétienne comme une *calamité* affligeante, » à laquelle il veut intéresser Tibere; qu'il se fasse l'apologiste » enthousiaste d'une doctrine anti-chrétienne, & qu'il place » dans le Ciel des hommes coupables d'excès les plus infames. »

L'Auteur, après avoir fait observer d'autres contradictions dans le caractere de Bélisaire, passe à celui de Justinien. Défaut de

(1) T. 10 de l'*Histoire du bas-Empire*.

bienséance dans ce caractere : Justinien est à chaque mot hors de lui-même ; il jette sans cesse des cris de douleur, de profonds soupirs ; il est toujours pénétré, attendri, confondu. Défaut de vérité : il réfute lui-même le quinzieme Chapitre : il dit à Tibere de ne point prendre pour guide l'enthousiasme de ce vieillard, qui n'est pas profond dans ces matieres ; (*Et il y paroît bien*, ajoute malignement le Censeur.) » Comment un Prince, qui a ainsi » exprimé ses véritables sentimens, sentimens auxquels Bélisaire n'oppose aucunes raisons solides, mais seulement » les sophismes surannés, & le » clinquant fastueux de l'incrédulité ; comment peut-on supposer qu'il calme tout-à-coup » son émotion, qu'il demeure » convaincu & persuadé, & qu'il » s'écrie : Bélisaire (*qui veut dé-*

» *truire la Religion surnaturelle*,
» *la foi des Mysteres, le zele des*
» *Princes Chrétiens*) Bélisaire est
» pieux & juste : il aime Dieu, il
» desire que tout l'adore comme
» lui ? «.

Enfin notre Critique examine les caracteres de Tibere, d'Eudoxe & d'Antonine. Ce qu'il dit du premier est très sensé. » Un
» jeune Militaire, tout brûlant
» du feu de la gloire, dans un
» âge où il ne respire que les
» combats & les actions d'éclat ;
» au lieu de faire raconter à Bé-
» lisaire ses campagnes, ses vic-
» toires, ses triomphes ; au lieu
» d'apprendre de ce fameux Gé-
» néral l'art de la guerre, est-il
» naturel qu'il aille se morfondre
» à entendre un vieillard discou-
» rir à perte de vue sur des ma-
» tieres qui devoient bien moins
» l'intéresser & le charmer ? «
Le portrait d'Eudoxe, celui d'An-

tonine, la précipitation avec laquelle le mariage de la premiere se conclut, l'indécence de lui faire donner son cœur à Tibere cinq ou six jours après avoir assisté aux funérailles de sa mere, la mort subite de celle-ci, qui expire en blasphémant, & que Bélisaire, malgré ses galanteries & ses méchancetés, a cependant la générosité de placer dans le Ciel; tout cela est scrupuleusement relevé par le Critique.

Il suit de cet Examen, selon lui, que M. Marmontel a violé les regles de l'Art : » défaut, » joute-t-il, moins pardonnable » dans un Ecrivain qui nous a » donné une Poétique, sans doute » digne de ses autres Ouvrages «. Il lui oppose celle d'Horace, & il fait voir que la fiction de Bélisaire n'est pas conforme aux préceptes de ce grand Maître. C'est par cette récapitulation qu'il ter-

mine ſa brochure. Il avoue que l'Ouvrage de M. Marmontel récrée, intéreſſe dans quelques endroits; que dans le commencement ſur-tout, on trouve des ſituations touchantes. » Mais ſes » réflexions politiques ne feront » pas grand bien ; & les principes contenus dans le quinzieme Chapitre, ne peuvent » faire que beaucoup de mal «. Voila ce qui a engagé ce Cenſeur à faire l'Examen de ce Roman, répandu dans le Public avec une rapidité incroyable, & ſaiſi avec tant d'avidité. C'eſt entrer dans les vues de M. Marmontel, que de tâcher de ramener ceux que ſon Livre a pu égarer. Son retour ſincere à la vérité y contribuera encore davantage. Qu'il diſe publiquement : *Je me ſuis livré aux erreurs d'une ſageſſe inſenſée : aujourd'hui je ſuis forcé de retourner ſur mes pas, & de re-*

prendre la route dont je m'étois écarté. » Il verra voler auſſi-tôt
» au devant de lui les cœurs les
» plus vertueux ; ils applaudi-
» ront à ſon courage : ſa gloire
» & ſes talens en recevront un
» nouvel éclat ; & ſon ame gé-
» néreuſe & ſenſible goûtera tout
» le prix & toute la douceur de
» ce triomphe «.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Mémoire en forme de Lettre, de JEAN-BAPTISTE MALACY DE SULAMAR, l'Archi-Maître, le Discoverer de la Longitude, de la Quadrature du Cercle, de la supputation du nombre 666; adressé à l'Académie Royale des Sciences à Paris, de Londres, le mardi 24 Juin 1766.

L'ARCHI-MAÎTRE, le Discoverer de la longitude, s'étoit engagé en 1764, & s'engage encore

aujourdhi, à payer *666* guinées, faiſant 16781 liv. 4 ſ. de France, contre *666* ſchelins ou *799* liv. de France, avec toutes garanties, au premier des Mathématiciens, Aſtronomes, Géographes & Savans de toutes les Nations, qui, commençant par lui conteſter le titre d'*Archi-Maître*, parviendroit à convaincre ſes Ecrits de faux en aucun point, ou de n'être pas ce qu'il y a de plus intelligible & de plus important, ou de rien enſeigner qui ne ſoit également ancien, également nouveau, comme étant expreſſément fondé ſur la vérité. L'*Archi-Maître* a découvert ce que Newton n'a jamais pu découvrir (la ſupputation du nombre *666*), principe & fondement de la quadrature du cercle; & ce que les Savans de toutes les Nations n'ont pu déterminer, c'eſt-à-dire, les quatre dimenſions perpétuelles, univerſelles; la longi-

tude, la latitude, l'altitude, la profondeur, &c. Dans ſon Mémoire & ſes Lettres à l'Académie des Sciences, il renouvelle ſes engagemens, & traite un peu durement les Académiciens, de n'avoir pas répondu à ſes Lettres, & de lui *avoir manqué d'égards*. Ceux qui ſeront tentés d'obtenir les *666* guinées & de haſarder *666* ſchelins, & qui voudront ſe mettre au fait des queſtions propoſées par l'Archi-Maître, trouveront l'Ouvrage que nous annonçons, à Londres, chez Paul Brett, vis-à-vis l'Egliſe de S. Clément, dans le Strand; & à Paris, chez Butard, Imprimeur-Lib. rue S. Jacques. C'eſt une broch. *in*-8°. de 70 p. *Prix* 1 *liv.* 4 *ſ.* Nous croyons devoir les prévénir que, s'ils parviennent à entendre l'Archi-Maître, ils auront déja mérité les deux tiers de la ſomme propoſée, & que, s'ils liſent en entier cet

Ouvrage, ſans rire, ſans s'ennuyer, & ſans s'impatienter, ils feront en droit de reclamer la totalité du prix.

FRANCE.

DE PARIS.

Un Anonyme a fait remettre à l'Académie Françoiſe, au mois de Novembre dernier, une médaille d'or de la valeur de deux cens livres, deſtinée à celui qui au jugement de cette Compagnie, auroit fait le meilleur Diſcours *ſur l'utilité de l'établiſſement des Ecoles gratuites de Deſſein, en faveur des Métiers.* L'Académie a adjugé le prix à M. DESCAMPS, Peintre du Roi, Membre de l'Académie Royale de Peinture, de celle des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, Profeſſeur de l'Ecole gratuite de Deſſein de la même Ville.

M. l'Abbé PERAU (Gabriel Louis Calabre), Diacre du Diocese de Paris, ancien Prieur de la Maison de Sorbonne, est mort en cette Ville, le 31 Mars dernier, âgé de 67 ans. On a de lui divers Ouvrages estimables, entr'autres, *les Vies des Hommes Illustres de France*, commencées par M. d'Auvigny. M. l'Abbé Perau a donné 11 Volumes de cette suite historique, qui est actuellement entre les mains de M. de Turpin. Nous avons annoncé dans notre dernier Journal les Tomes 24 & 25, que ce dernier Continuateur vient de publier. Nous nous proposons de les faire connoître incessamment.

Jésus Consolateur dans les différentes afflictions de la vie. Par le R. P. HUBERT HAYER, Récollet, ancien Lecteur de Théologie. Paris, Nyon, Quai des Au-

guftins ; G. Defprez, rue Saint Jacques ; & P. Berton, rue Saint Victor, 1767, 1 volume petit *in-12. Prix 1 livre 16 fols relié.* » C'eft par les afflictions, dit » l'Auteur à Madame la Dau- » phine, que S. Louis eft par- » venu à cet héroïfme Evangé- » lique qui l'a placé fur nos » Autels ; c'eft par les tribula- » tions que nous devons entrer » dans le Royaume du Ciel «. Il paroît que l'augufte Princeffe à qui s'adreffoit le P. Recollet étoit bien audeffus de fes confolations. Un courage que la douleur n'a pu vaincre, un héroïfme que fortifioit la préfence d'une mort inévitable, une fermeté admirable dans des fouffrances que l'exemple d'un Dieu faifoit difparoître, prouvent qu'elle n'avoit aucun befoin des motifs de réfignation que le P. Hayer expofe dans fon livre. Mais, tout inutile

qu'a pu être cet Ouvrage pour Madame la Dauphine, il n'en eſt pas moins édifiant.

Hiſtoire moderne des Chinois, des Japonnois, &c. pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire ancienne de M. Rollin. Tomes 13 *&* 14. Paris, Saillant, rue Saint Jean de Beauvais; & Deſaint, rue du Foin, 1767, 2 volumes *in*-12. *Prix* 3 *liv. rel. chacun.*

Mémoires de Mademoiſelle de Valcourt. A Amſterdam; & ſe trouve à Paris, chez Lacombe, Lib. Quai de Conti, 1767, 2 part. *in*-12 *Prix.* 2 *l.* 8 *ſ.* Le fond de ce Roman eſt l'hiſtoire de la perfidie de Théſée & de Phedre envers Ariane, ſous les noms de M. d'Ozincourt, de Madem. de Valcourt & de ſa ſœur. Il eſt vrai que d'Ozincourt n'accomplit point ſon crime; il ſe tue de déſeſpoir

de ce que Madem. de Valcourt ne pouvant consentir à faire le malheur de sa sœur, prend la résolution de se faire Religieuse. Cette sœur trahie meurt de chagrin de la fin tragique de son Amant. Madem. de Valcourt, après toutes ces pertes, prend le parti de la retraite, & vit à la campagne avec Madem. d'Ozincourt, son amie. Il y a quelques épisodes qui n'ajoutent rien à l'intérêt de ce Roman, qu'on lit avec plaisir.

Lettre d'un Citoyen de Lyon, à M. ROUX, Docteur-Régent & Professeur de Pharmacie de la Faculté de Médecine dans l'Université de Paris; avec des Observations sur les effets d'un Remede contre les maladies cancéreuses; & la Copie des Procès-verbaux & des Certificats déposés chez M. Bioche, Notaire à Paris, 1767, broch. *in*-8°. de 32 pages. *Prix* 12 *s.* Paris,

Vallat-la-Chapelle, Libraire au Palais. L'Auteur de ce Remede eſt M. Gamet, Eleve de S. Côme, & ancien Démonſtrateur d'Anatomie comparée à l'Ecole Vétérinaire de Lyon. Ses cures extraordinaires inſpirerent à un Magiſtrat de Lyon le projet d'établir à ſes dépens un petit Hôpital, afin d'y faire traiter par le ſieur Gamet, quelques pauvres femmes dont la maladie auroit été préalablement conſtatée. Le but de ce généreux Citoyen étoit de s'aſſurer, pour l'intérêt de l'humanité, de l'efficacité du Remede du ſieur Gamet, & de juſtifier ſa réputation. Cette tentative a réuſſi au-delà des eſpérances du Magiſtrat. La brochure que nous annonçons, eſt un recueil de faits authentiques, à la publication duquel l'inventeur n'a aucune part. Ce nouveau Remede eſt une compoſition liquide, qui détruit in-

ſenſiblement la cauſe du mal, en purifiant peu-à-peu le ſang du vice qui l'entretenoit. M. Gamet rendra un grand ſervice à l'humanité, s'il peut ſuppléer aux opérations cruelles qu'exige l'extirpation du cancer.

Manuel Harmonique, ou Tableau des accords pratiques, pour faciliter à toutes ſortes de perſonnes l'intelligence de l'harmonie & de l'accompagnement; avec une partie chiffrée pour le clavecin, & deux nouveaux Menuets en rondeau. Par M. DUBREUIL, *Maître de Clavecin.* A Paris, chez Lacombe, Quai de Conti; & chez l'Auteur, rue de Poitou, au Marais, 1767, *in*-8°. *Prix* 1 *l.* 16 *ſ.* La théorie des Ouvrages où l'on traite des principes de la Muſique, étant trop recherchée & trop profonde, & la plupart des Maîtres de Muſique vocale & inſtru-

mentale négligeant d'enſeigner les regles de l'harmonie, il n'eſt pas poſſible que les Amateurs ſoient inſtruits des premieres regles de l'Art. C'eſt ce qui a engagé M. Dubreuil à renfermer dans un Ouvrage auſſi ſimple que facile, les principes d'harmonie immédiatement applicables à la pratique. Il a toujours mis l'exemple à côté de la regle : les accords y ſont écrits en toutes notes ſéparées, pour être prononcées ſucceſſivement par la voix ou par les inſtrumens. Ce petit Ouvrage eſt fort eſtimé des Connoiſſeurs, & eſt très utile aux Amateurs.

Les Orphelins, Conte moral, mis en action en forme de Piece dramatique, en cinq actes en proſe. Par M. D. C. Paris, Lacombe, Quai de Conti, 1767, *in*-8°. de 110 p. *Prix* 1 *liv.* 10 *ſ.* L'Auteur aſſure qu'il ne s'étoit pas propoſé de

faire une Piéce dramatique, mais ſeulement de mettre en dialogue un Conte, dans lequel il vouloit raſſembler différens traits de bienfaiſance & de probité : il a été aſſez heureux pour manquer ſon but. Ce Drame, car c'en eſt un, eſt rempli d'intérêt ; &, quoique le fond n'en ſoit peut-être pas tout neuf, que M. D. C. en ait puiſé la principale circonſtance dans un Roman très connu, où deux enfans qui ſe croient frere & ſœur, ſe livrent à des ſentimens que la Nature condamne, il n'en eſt pas moins touchant, ni écrit avec moins de chaleur. La généroſité d'Arzélide, qui éleve comme frere & ſœur les deux jeunes gens, dont l'un eſt ſon fils, & l'autre la fille d'un infortuné, eſt peinte de la maniere la plus attendriſſante. Nous ne pouvons mieux louer cet Ouvrage qu'en diſant qu'il arrache des larmes.

Traité Hiſtorique des Droits du Souverain en France, & principalement des Droits utiles & domaniaux, à commencer à l'établiſſement de la Monarchie, en 2 vol. *in*-4°. Rozet, Libraire à Paris, rue S. Severin, ayant eu l'occaſion de ſe procurer à bon compte le fonds de ce Livre, propoſe de donner les 2 vol. au prix de 10 *l. en feuilles*, juſqu'au premier Juin prochain; paſſé lequel tems, s'il lui en reſte encore des Exemplaires, il les vendra 20 *liv. en feuilles*, ainſi qu'ils ſe ſont toujours vendus ci-devant.

Dictionnaire d'Anecdotes, de Traits ſinguliers & caractériſtiques, Hiſtoriettes, Bons mots, Naïvetés, Saillies, Reparties ingénieuſes, &c. &c. Nouvelle édition augmentée. Paris, Lacombe, Quai de Conti, 1767, 2 vol. pet. *in*-8°. de près de 400 p. chacun. *Prix*

rel. en un seul vol. 4 liv. 10 s. & broch. séparément 3 liv. 15 s.

Histoire de France, depuis l'établissement de la Monarchie, jusqu'au regne de Louis XIV. Tome 17, *commencé par M. VILLARET, & achevé par M. GARNIER, Professeur Royal, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres ; & Tome* 18, *par M. GARNIER.* Paris, Saillant, rue S. Jean de Beauvais ; & Desaint, rue du Foin S. Jacques, 1767, 2 vol. *in*-12. *Prix 3 liv. rel. chacun.*

Manuel d'Agriculture, pour le Laboureur, pour le Propriétaire & pour le Gouvernement, contenant les vrais & seuls moyens de faire prospérer l'Agriculture, tant en France que dans tous les autres Etats où l'on cultive ; avec la Réfutation de la nouvelle Méthode de M. THULL. Par M. DE LA

SALLE DE L'ETANG, Seigneur de Muyr, Tinqueux, &c. ancien Député de la Ville de Reims à Paris. Nouvelle édition. Paris, Desain *junior*, Quai des Augustins, 1767, 1 vol. *in*-8°. de plus de 600 pages. *Prix 3 liv. br.*

Histoires édifiantes, pour servir de lecture aux jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe. Nouvelle édition, revue, mise en ordre, & considérablement augmentée. Par M. COLLET, Prêtre de la Congrégation de la Mission, Docteur en Théologie. Paris, veuve Duchesne, rue S. Jacques, 1767, 1 vol. *in*-12. *Prix 3 liv. rel.*

Les Vapeurs & Maladies nerveuses, hypocondriaques & hystériques, reconnues & traitées dans les deux sexes; traduction de l'Anglois de M. WHYTT. On y a joint, 1°. *une Exposition anatomique des*

nerfs, avec fig. par M. ALEXANDRE MONRO ; 2°. *l'Extrait des principaux Ouvrages sur la nature & les causes des maladies nerveuses ; 3°. des conseils sur le régime & la conduite qu'on doit observer pour se préserver, tant de l'attaque que des retours de ces maladies. Ouvrages revus & publiés par M.* LE BEGUE DE PRESLE, *Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Censeur Royal.* Paris, Vincent, rue S. Severin, 1767, 2 volumes *in*-12. *Prix 6 liv. rel.*

Tableau du pair des Monnoies des principales Villes de l'Europe, ou la valeur intrinseque & le rapport qu'il y a entre les especes d'or & d'argent d'un Etat & celles des Etats étrangers, avec la comparaison faite de leurs poids, titre & valeur, leur parité, & le change des principales Places. La disposition dans laquelle sont rangés les

noms des Villes & leurs Monnoies, fait trouver facilement celles dont on a besoin. Les premieres colomnes à droite & à gauche contiennent les différentes divisions & valeurs des Monnoies. La seconde & la troisieme colomnes de chaque côté, sont les noms, valeur, taille, poids, titre & empreinte des principales Monnoies d'or & d'argent, les plus nouvellement fabriquées, avec la date des Edits qui les fixent. Les essais du titre desdites especes ont été faits à l'Hôtel des Monnoies de Paris. La vérification de leurs poids & la réduction qui en a été faite au poids de marc de France, est la base de ce Tableau. *Prix 6 liv.* A Paris, chez le sieur Lattré, Graveur ordinaire de Mgr. le Dauphin, rue S. Jacques, près de la Fontaine S. Severin, *à la Ville de Bordeaux*.

*La Réduction Economique, ou l'Amélioration des Terres par économie. Par M.***. Qui operatur terram suam, saturabitur panibus.* Prov. cap. 12, ỿ. 15. Paris, Musier fils, Lib. Quai des Augustins, 1767, br. *in*-12 de 155 pag. sans la Table. *Prix* 1 *liv.* 10 *s.* L'Auteur de cet Ouvrage utile, après avoir rapporté les inconvéniens d'une culture trop étendue, &, en ce sens, disproportionnée aux dépenses, se propose, 1°. de démontrer qu'il seroit infiniment plus avantageux au Laboureur de réduire sa culture à une partie de ses terres bien labourées & bien fumées, que de l'étendre au préjudice du labour & des engrais; 2°. de présenter quelques regles fixes, à l'aide desquelles le Cultivateur puisse connoître le surcroît d'amélioration qu'exige son champ pour le mettre dans toute sa valeur, ou du moins pour l'augmenter.

gmenter. Comme ses combinaisons ne sont fondées que sur l'excellence du labour & des engrais, il commence d'abord par traiter de ces deux manieres d'améliorer, dans les deux premiers Chapitres. Son nouveau plan pour la culture des terres fait l'objet du troisieme. Dans le quatrieme, il discute les objections qu'on pourroit lui opposer. Les avantages qui résultent de la réduction & de l'amélioration qu'il propose, avec quelques observations, relatives à ses principes, sur le nourrissage des bestiaux & la culture de la vigne, font la matiere du cinquieme Chapitre. Le sixieme & dernier contient quelques réflexions sur les semailles.

Traité sommaire des Coquilles, tant fluviales que terrestres, qui se trouvent aux environs de Paris. Par M. GEOFFROY, *Docteur-Régent*

de la Faculté de Médecine. A Paris, chez le même Libraire, 1767, broch. *in*-12. de 150 p. *Prix* 1 *liv.* 10 *ſ.* M. Geoffroy, après avoir publié, il y a quelques années, l'Hiſtoire des Inſectes des environs de Paris, avoit réſolu de continuer le même travail ſur les Vers, & de donner au Public l'Hiſtoire de ces animaux; mais, entraîné par d'autres occupations plus intéreſſantes, il a cru devoir laiſſer à des Naturaliſtes qui auroient plus de loiſir, le ſoin de remplir ce projet. Il s'eſt contenté de mettre en ordre ce qu'il avoit obſervé au ſujet des Coquillages; & c'eſt par cet ordre même que ſon Ouvrage eſt remarquable, en ce que preſque tous les Auteurs ont tiré les caracteres diſtinctifs, des Coquilles, au lieu qu'il les a pris des animaux qui habitent les Coquilles. Son travail, au reſte, eſt capable, ſuivant M. Adanſon,

d'inſpirer aux jeunes gens du goût pour l'étude des Coquillages, & de les exciter à augmenter par de nouvelles recherches, le nombre des quarante-ſix eſpeces qu'il a reconnues dans nos environs.

Dictionnaire pour l'intelligence des Auteurs claſſiques, Grecs & Latins, tant ſacrés que profanes, contenant la Géographie, l'Hiſtoire, la Fable & les Antiquités; dédié à M. le Duc de Choiſeul, par M. SABBATHIER, *Profeſſeur au College de Châlons-ſur-Marne, & Membre de la Société Littéraire de cette Ville (Tome* 1.) A Châlons-ſur-Marne, chez Seneuze, Impr. du Roi, dans la grande rue; & ſe trouve à Paris, chez Delalain, rue S. Jacques, 1766, *in*-8°. *Prix* 4 *liv. pour les perſonnes qui auront pris le premier vol. avant la publication du ſecond; & enſuite* 6 *liv. chaque vol.* Nous pourrons faire connoître

cet important Ouvrage, quand il ſera un peu plus avancé.

Oraiſon funebre de FRANÇOIS I, *Empereur, pour le jour de l'anniverſaire. Par le R. P.* LE CHAPELAIN, *Prédicateur de Leurs Majeſtés Imp. & R.* A Liege, chez Barth. Collette, Impr. Libraire; & ſe trouve à Paris, chez Moriſſet, Libraire, Place de Sorbonne, 1767, *in*-8°. *Prix* 30 *ſ.* Texte: *Princeps, & maximus, cecidit hodiè in Iſrael.* » Un Prince, & le » plus grand des Princes, eſt » mort aujourd'hui en Iſraël «. Au Liv. des Rois, chap. 3. Ce Diſcours, qui contient trois Parties, eſt recommandable, tant par la grandeur du ſujet, que par la réputation de l'Orateur.

L'Art de cultiver les Peupliers d'Italie, avec des Obſervations ſur les différentes eſpeces & variétés de

Peupliers; sur le choix, la disposition des Pepinieres, leur culture, & sur celle des arbres plantés à demeure. Par M. PELÉE DE SAINT-MAURICE, *Membre de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Paris, au Bureau de Sens, & Associé des Sociétés d'Agriculture de Soissons & de Tours. Seconde édition, revue, corrigée & augmentée par l'Auteur. Arboribus varia est natura creandis.* VIRGIL. *Georg. lib.* 2. Paris, veuve d'Houry, rue S. Severin, 1767, broch. *in*-8°. de 79 pag. *Prix* 1 *liv.* 4 *s.* L'utilité de cet Ouvrage est reconnue. Les nouveaux soins que l'Auteur a pris pour le perfectionner, le rendent encore plus estimable.

L'Aveugle de Palmire, Comédie pastorale, en deux actes, en vers, mêlée d'Ariettes; représentée pour la premiere fois par les Comé-

diens Italiens ordinaires du Roi, le jeudi 5 Mars 1767. Par M. DESFONTAINES. La musique de M. RODOLPHE, Musicien de S. A. S. Mgr. le Prince de Conti. Paris, veuve Duchesne, Lib. rue Saint Jacques, 1767, *in*-8°. *Prix* 1 *l.* 4 *s. avec la musique.*

M. Mustel, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, a lu à la Société Royale d'Agriculture de Rouen, un Mémoire sur la culture des *Pommes de terre*, & sur les divers avantages qu'on en peut retirer. Il a produit en même tems du pain, fait avec des pommes de terre, blanc, de bon goût, très sain, & peu différent à l'extérieur du pain de froment. Quand le bled manque ou qu'il est trop cher, de quelle ressource ne seroit point ce nouveau pain pour les pauvres, dans les Hôpitaux & dans les Vil-

lages! M. Duhamel avoit déja fait voir que l'on pouvoit retirer de la pomme de terre une farine très blanche, qui, mêlée avec celle de froment, faiſoit de bon pain. » J'en ai mangé, dit-il, où il » n'étoit entré de froment, que » ce qui avoit été néceſſaire pour » faire lever la pâte «. Les Anglois cultivent avec ſoin cette plante dans toutes leurs Colonies, ſur-tout à Sainte-Hélene, & ils la préferent à toutes les autres racines qui y croiſſent.

Deſaint, Libraire à Paris, rue du Foin S. Jacques, a reçu de Maſtricht un Catalogue d'une très belle *Collection de Quadrupedes, Amphibies, Reptiles, Teſtacées, Inſectes, Poiſſons, Papillons, & autres Curioſités les plus rares de l'Amérique*. Cette Collection a été faite avec beaucoup de ſoin

& de discernement par M. FERMIN, Médecin, qui a demeuré dix-sept ou dix-huit ans à Surinam, & qui a donné deux ou trois Ouvrages au Public. Il propose à quiconque voudra l'acheter, en totalité, de lui céder à un prix facile, une piece qui n'y est pas comprise, & qui est peut-être unique dans le monde; c'est une Bélemnite, non pas seulement l'étui, mais l'animal existant dedans. Jusqu'ici les Naturalistes n'ont pu définir ce que c'étoit que la Bélemnite (1) : on peut voir

---

(1) » Dans toutes les Langues, on a » nommé les Bélemnites, *Pierres de foudre* ou *de tonnerre*, dans la fausse supposition qu'elles étoient formées dans » les nuées, & qu'elles tomboient avec » la foudre. D'autres les ont nommées » *Pierres de Linx*, prétendant qu'elles » se formoient dans l'urine du linx. Les » Naturalistes ne sont point d'accord sur » l'origine de ce fossille : on n'a point encore prouvé d'une maniere bien décisive,

dans la Conchyologie, combien les ſentimens ſont partagés à cet égard. Il eſt avéré, par le morceau en queſtion, que c'eſt un animal : il exiſte, & le Poſſeſſeur invite ceux qui en douteroient, à ſe ſatisfaire par leurs yeux. On peut voir le Catalogue chez le Libraire ; & il donnera les informations néceſſaires aux perſonnes qui deſireront faire l'acquiſition de ce Cabinet.

Nouvelles Vies des Saints, abrégées & deſtinées à l'uſage de la Jeuneſſe, ſuivies d'une courte Réflexion ſur chacune, & rangées ſelon l'ordre du Bréviaire de Paris. Paris, Bro-

---

» ſi c'eſt une pétrification originaire du » regne animal. Eſt ce une *holothurie* » *foſſile*, ou une ſorte d'*orthoceratite*, » ou une *pointe d'ourſin*, d'une eſpece » particuliere, ou une *dent d'animal?* « *Dictionnaire d'Hiſtoire Naturelle*, par M. VALMONT DE BOMARE.

cas, Libraire, rue S. Jacques; 1767, 1 v. *in*-12 de 600. p. *Prix* 2 *l.* 10 *f. rel.* » En imitant celui qui » imite Jesus-Christ, nous par» viendrons à imiter Dieu, dit S. » Paulin « : *Imitando imitatorem Christi, perveniemus ad imitationem Dei* (Ep. 5. ad Sever.) C'est donc une excellente lecture à offrir aux jeunes gens qu'une Vie des Saints faite dans le goût de celle que nous annonçons. Tout ce qui est récit & histoire ne peut que réveiller leur attention; tout ce qui tient à la pieté ne peut qu'en faire naître des mouvemens dans leurs cœurs. Le peu d'étendue qu'on a donné à ces Vies, qui ne sont souvent que d'une seule page, ou d'une page & demie, ne sauroit d'ailleurs fatiguer leur esprit : elles méritent donc d'être accueillies, non-seulement dans les éducations domestiques, mais encore dans les Colléges, dans les Pen-

ſions, dans les Couvens; enfin dans tous les lieux où l'on forme la Jeuneſſe.

Théorie des Loix Civiles, ou Principes fondamentaux de la Société. A Londres; & ſe trouve à Paris, chez Deſaint, rue du Foin S. Jacques, 1767, 2 v. *in*-12. *Prix 6 l. rel.* Nous rendrons compte de cet Ouvrage, marqué au coin du génie, mais quelquefois hardi, ſingulier, & ſuſceptible de critique.

*Mémoires ſur la maniere d'élever les Vers-à-ſoie, & ſur la culture du Mûrier blanc, lus à la Société Royale d'Agriculture de Lyon, par M. *** de la même Société.* A Amſterdam; & ſe trouve à Paris, chez Vallat-la-Chapelle, au Palais, 1767, 1. vol. *in*-12. de 436 pag. *Prix 3 liv. rel.* Cet Ouvrage, au jugement du Cenſeur (M. Guettard) *eſt clair, précis,*

débarrassé de toutes questions inutiles. » En un mot, c'est un Ouvrage » de pratique, & d'une pratique » éclairée, établie par des expé» riences répétées, & faites en » grand «. Le Mémoire sur la culture du Mûrier, imprimé dans quelques Provinces, & même chez l'Etranger, n'étant point encore aussi répandu qu'il mérite de l'être, on l'a joint à l'Instruction sur l'éducation des Vers-à-soie. Il renferme tout ce qu'il est nécessaire aux Jardiniers de savoir sur la culture de cet arbre, depuis le semis jusqu'à la cueillette de ses feuilles, culture qui étant le principe de la récolte des Soies qu'on a en vue dans le premier Mémoire, a absolument besoin d'être connue.

Nouvelle Histoire de l'Afrique Françoise, enrichie de Cartes & d'Observations Astronomiques & Géographiques, de Remarques sur

les Usages locaux, les Mœurs, la Religion & la Nature du Commerce Général de cette Partie du Monde; avec la Description des productions, & la position des Fleuves & Rivieres qui servent à la Navigation & au Commerce de l'Afrique; leurs sondes, leurs distances respectives, & les routes qu'il faut tenir pour y naviguer; les chemins nouveaux & directs pour les Mines d'or, & pour l'extérieur de l'Afrique; la description des Forêts qui produisent la Gomme; les moyens de rendre l'Afrique une portion précieuse à l'Etat & à la Religion; enfin une Dissertation Physique & Historique sur l'origine des Negres, & la cause de leurs couleurs, avec l'exposition & la réfutation des systêmes anciens & modernes sur cette matiere. Par M. l'Abbé DEMANET, *ci-devant Curé & Aumonier pour le Roi en Afrique.* Paris, veuve Duchesne, rue S. Jacques; & Lacombe, Quai

de Conti, 1767, 2. vol. *in*-12. *Prix 5 liv. br.*

Panckoucke, Libraire à Paris, rue de la Comédie Françoise, a mis en vente deux nouveaux Cahiers des *Planches enluminées*, par MM. DE BUFFON & d'AUBENTON, savoir le neuvieme sur les Oiseaux, & le premier sur les Fleurs. Il fera paroître incessamment le dixieme cahier sur les Oiseaux, & le deuxieme sur les Fleurs. L'*Histoire Naturelle* en 15. vol. *in*-4°. rel. se vend 255 *liv* & non 155 liv comme il l'a annoncé par erreur dans les avis qu'il a fait distribuer.

Dissertation Physico-Médicale sur les Truffes & sur les Champignons, par M PENNIER DE LONGCHAMP *le fils, Docteur aggrégé de la Faculté de Médecine d'Avignon.* A Avignon, chez Roberty & Guilhermont, Imprimeur-Li-

braire ; & se trouve à Paris, chez Didot le jeune, Quai des Augustins, 1766, vol. *in*-12. de 66 p. *Prix* 15 *sols*. On ne connoît d'Ouvrage sur les Truffes, que le Mémoire de M. Geoffroy le jeune, où il n'a traité que de leur végétation, & qui est inséré dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1711. Les autres Auteurs en ont très peu parlé. Celui de la Dissertation que nous annonçons, fait part au Public de ses découvertes sur les effets des Truffes, & il analyse le Mémoire de M. Geoffroy Il n'est pas éloigné de croire que les Truffes facilitent la digestion : mais il pense que la maniere dont on les apprête concourt souvent à la déranger & à échauffer considérablement. A l'égard des Champignons, M. Tournefort a donné un savant Mémoire sur leur culture, inséré aussi dans le Recueil de l'Acadé-

mie, année 1707 Kirkerus & Ray en ont parlé. Notre Auteur rapporte quelques-uns de leurs funestes effets; & il insiste sur le peu de cas que l'on doit faire d'un mets, qui, quoique flateur au goût, n'en est pas moins dangereux.

Suite du Virgile travesti. Livres VIII. IX. X. XI. XII. A la Haye; & se trouve à Paris, chez Despilly; rue S. Jacques, 1767, 1. vol petit *in* 12. *Prix 2 liv. rel.* & 1 *liv.* 10 *sols br.* » Je ne suis ni » malade, ni cul-de-jatte, dit » l'Auteur, & je n'aurai pas pour » moi le préjugé qui a doublé le » mérite de Scarron «. Bien d'autres raisons, selon nous, doivent faire regarder la continuation du Virgile travesti, comme une entreprise très hazardée. Le burlesque n'est plus goûté; & il n'auroit jamais dû l'être. Quoiqu'il en soit,

l'Auteur a ri en composant cette suite, & il espere faire rire à leur tour ses Lecteurs. Il distingue trois classes de Citoyens : la portion la la plus sage & la moins malade, remplit la Salle de nos Comédiens François ; une autre portion plus voluptueuse, cherche à l'Opéra le plaisir de plusieurs sens ; & une troisieme plus mélancolique que les deux premieres, va prier Arlequin de la forcer à rire par toutes sortes de farces. » C'est sans doute » pour ces derniers que Scarron a » écrit, ajoute l'Auteur ; c'est » pour eux que j'écris aujour- » d'hui «. Nous souhaitons qu'ils se trouvent bien de sa recette.

Il Tempio di Gnido, nuovamente transportato dal Francese in Italiano. Parigi presso, Prault, 1767, 1 vol. petit *in*-12. *Prix* 3 *liv.* Cette traduction du Temple de Gnide, faite par M. CHARLES

VESPASIANO, & dédiée à M. le Comte de Vaudreuil, Sous-Lieutenant des Gendarmes Ecoſſois, rend, dit-on, toutes les graces de l'original. Mais n'y a-t il pas quelque reproche à ſaire au Traducteur ſur la maniere dont il parle de notre Langue dans ſa Dédicace ? Il lui refuſe en quelque ſorte l'harmonie & les graces. » C'eſt une néceſſité, dit-il, » pour quiconque veut traduire » des Ouvrages François en Langue Italienne, de donner à ſes » phraſes un tour gracieux, de » former des liaiſons & des périodes cadencées, d'animer ſon » ſtyle de figures brillantes & d'épithetes expreſſives ; enfin, de » donner au diſcours une force, » une variété, un accord ſans lequel cette Langue perdroit ſon » agrément & ſa douceur «. Ne ſembleroit-il pas que rien de tout cela ne ſe trouve dans la Langue

Françoise ? Par où donc le Temple de Gnide a-t-il paru aux yeux du Traducteur, mériter la faveur qu'il lui a faite ? Il va plus loin. » La Langue Françoise, selon » lui, s'est prêtée à un style aride » & haché, &c, pour ainsi dire, » *asthmatique* ; ces incises, ces » membres indivisibles, ces cour- » tes formules que Séneque le » premier, au préjudice de la » vraie éloquence Romaine, in- » troduisit chez les Latins, s'y » sont tous refugiés, comme dans » leur véritable asyle «. Voilà notre Langue traitée un peu rigoureusement. Mais ne seroit-ce pas le vice de quelques Auteurs que M. Vespasiano auroit pris pour celui de la Langue même ? Nous n'avons pas envie de nous engager, sur un sujet aussi délicat, dans une dissertation qui, après tout, seroit suspecte de notre part, comme le pourroit être, de

la part du Traducteur, l'extrême ſupériorité qu'il donne à la Langue Italienne. Contentons-nous de faire connoître ſon travail. S'il s'étend quelquefois un peu plus que ſon Auteur, » c'eſt, ou pour » arrondir une période, ou pour » enrichir une penſée, qui dans » l'Italien eût paru *mutilée*, *lou-* » *che*, *dénuée de graces*, *& même* » *ignoble*, s'il s'étoit aſſervi au » laconiſme François ». Il n'a pas craint d'employer plus d'ornemens & des couleurs plus vives & plus éclatantes, pour tâcher de *perfectionner* certaines peintures *qui ſemblent n'être qu'ébauchées dans l'Original*. Il a pris toute la liberté qu'exigent le génie de ſa Langue & le goût de ſa Nation, » conformes en cela, dit il, au » ſtyle Grec, qu'à la vérité M. le » Préſident de Monteſquieu n'a » pu bien contrefaire, *à cauſe de* » *la ſtérilité*, *de la ſéchereſſe & de*

» *la monotonie de la Langue Fran-*
» *çoise*, (à cagione della steri-
» lita, magrezza, aridita, e mo-
» notonia del suo natio linguag-
» gio.) « Il y a répandu encore en certains endroits, *des graces qui manquoient essentiellement* : il a quelquefois ajouté au *meilleur choix* des mots, des épithetes, & d'autres expressions *plus propres* à former des images. Enfin, conclut-il, il n'a rien omis de ce qui pouvoit rendre plus sensible & l'agrément & l'énergie de ce célebre Ouvrage. Après ce qu'on vient de lire, n'étoit-il pas plus naturel de conclure qu'il n'avoit rien omis de ce qui pouvoit procurer & cet agrément & cette énergie à l'Ouvrage de M. de Montesquieu ? Mais ce langage eût paru trop étrange dans la bouche d'un Traducteur. Que M. Vespasiano nous pardonne ces réflexions. Sa traduction est faite avec soin, avec goût, avec intelli-

gence : mais il ne tient pas à lui (du moins à ce qu'il nous semble) qu'on ne la regarde comme infiniment supérieure à l'original. Or, une traduction, dans quelque Langue que ce soit, & quelque attention qu'on y ait apportée, n'est toujours, par comparaison avec son modele, qu'une estampe à côté d'un tableau. Qu'on essaie de traduire les Fables de la Fontaine, & l'on verra qu'il y a dans la Langue Françoise, dans cette Langue si *stérile*, si *séche*, si *monotone*, des tours, des graces, une variété de style, & une richesse d'expressions, qui ne sauroient être rendus en aucune autre Langue.

TABLE DES ARTICLES

Du Journal de Mai 1767.

ARTICLE XXXI. *Récréations Historiques, &c.* page 197
ART. XXXII. *Recueil d'Observations d'Anatomie & de Chirurgie,* 213
ART. XXXIII. *Bagatelles anonymes,* 221
ART. XXXIV. *Essai sur les Erreurs & les Superstitions,* 235
ART. XXXV. *Description d'une Machine à feu, construite pour les Salines de Castiglione,* 251
ART. XXXVI. *Histoire de* Bertrand du Guesclin, 268
ART. XXXVII. *Odes nouvelles & autres Poésies de M.* Sabatier, 291
ART. XXXVIII. *Du Bonheur. Par M.* Serres de la Tour, 308
ART. XXXIX. *Examen du Bélisaire de M.* Marmontel, 322
NOUVELLES LITTERAIRES. *Mémoire sur la Longitude, &c.* 342. *Prix adjugé à M.* Decamps *par l'Académie Françoise,* 346. *Mort de M. l'Abbé* Pézau, 347. *Jésus consolateur dans les différentes afflictions de la vie,* ibid. *Histoire moderne (Tom. 13 & 14),* 349. *Mémoires de Madem. de Valcourt,* ibidem. *Lettre sur un Remede contre les Maladies cancéreuses,* 350. *Manuel harmonique,* 352. *Les Orphelins, Conte moral,* 353. *Traité historique des Droits du Souverain, &c.* 355. *Dictionnaire d'Anecdotes,* ibid. *Histoire de France (Tom. 17 & 18),* 356. *Manuel d'A-*

griculture, ibid. *Histoires édifiantes*, 357. *Les Vapeurs & Maladies nerveuses, &c. traduction de l'Anglois de M.* Whitt, ibid. *Tableau du pair des Monnoies des principales Villes de l'Europe, &c.* 358. *La Réduction économique*, 360. *Traité sommaire des Coquilles qui se trouvent aux environs de Paris*, 361. *Dictionnaire pour l'intelligence des Auteurs classiques, &c* 363. *Oraison Funebre de* François I, *Empereur*, 364. *L'Art de cultiver les Peupliers d'Italie*, ibid. *L'Aveugle de Palmire, Comédie pastorale*, 365. *Observation sur les Pommes de terre*, 366. *Collection d'Histoire Naturelle*, 367. *Nouvelles Vies des Saints*, 369. *Théorie des Loix Civiles*, 371. *Mémoires sur la maniere d'élever les Vers à soie, &c* ibid. *Nouvelle Histoire de l'Afrique Françoise*, 373. *Nouveaux Cahiers des Planches enluminées, par MM.* de Buffon & d'Aubenton, 374. *Dissertation Physico-Médicale sur les Truffes & sur les Champignons*, ibid. *Suite du Virgile travesti*, 376. *Il Tempio di Gnido, &c.* 377.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 28 Avril 1767.

GENET, Doct. de la Mais. & Soc. de Sorb. de l'Acad. des Arcades de Rome.

De l'Imprimerie de DIDOT.

JOURNAL
DE
TRÉVOUX.

JUIN 1767.
TOME CCLXIII. TROIS. PART.

AVIS.

Le prix de la ſouſcription pour ces Mémoires, dont il paroîtra réguliérement un volume le premier de chaque mois, ſera de 10 livres pour les douze volumes, rendus chez les Abonnés à Paris aux adreſſes indiquées, & de 13 livres 12 ſols, rendus en Province, où ils ſeront envoyés ſans frais par la Poſte. La modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'a été continuée d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

On pourra également ſouſcrire pour les 14 volumes de l'année derniere au prix ci-deſſus annoncé.

Le prix de chaque volume, pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit, ſera de 20 *ſ. br.*

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez P. FR. DIDOT LE JEUNE, *Libraire, rue du Hurepoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins, près du Pont S. Michel, à S. Auguſtin*, chez lequel on voudra bien adreſſer tous les Avis concernant cet Ouvrage, & les Livres que l'on ſouhaitera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres & des paquets.

Pluſieurs perſonnes déſirant ſavoir le prix de chaque Ouvrage annoncé, nous prions Meſſieurs les Auteurs & Libraires qui nous en communiquent, d'avoir la bonté d'y mettre le prix.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES
ET
DES BEAUX-ARTS.

Commencés en 1701, & connus sous le nom de *JOURNAL DE TREVOUX.*

TOME CCLXIII. JUIN, 1767.

A PARIS,

CHEZ P. FR. DIDOT LE JEUNE,
Quai des Augustins, près du Pont S. Michel.

M. D. CC. LXVII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

Ces Mémoires, commencés en Janvier 1701, forment (y compris celui-ci) 872 volumes; qui doivent être reliés en 263 Tomes.

Ann.	Vol.	Ann.	Vol.	Ann.	Vol.
1701.	9.	1725.	12.	1749.	14.
1702.	12.	1726.	12.	1750.	15.
1703.	12.	1727.	12.	1751.	14.
1704.	13.	1728.	12.	1752.	15.
1705.	12.	1729.	12.	1753.	16.
1706.	12.	1730.	12.	1754.	16.
1707.	12.	1731.	12.	1755.	16.
1708.	12.	1732.	12.	1756.	16.
1709.	12.	1733.	12.	1757.	16.
1710.	12.	1734.	12.	1758.	16.
1711.	12.	1735.	14.	1759.	16.
1712.	12.	1736.	15.	1760.	16.
1713.	12.	1737.	13.	1761.	16.
1714.	12.	1738.	13.	1762.	16.
1715.	12.	1739.	14.	1763.	16.
1716.	12.	1740.	13.	1764.	16.
1717.	12.	1741.	12.	1765.	16.
1718.	12.	1742.	12.	1766.	14.
1719.	12.	1743.	12.	1767.	6
1720.	5.	1744.	12.		
1721.	12.	1745.	12.		
1722.	12.	1746.	15.		
1723.	12.	1747.	14.		
1724.	12.	1748.	15.		

Chacun de ces volumes se vend 20 sols broché.

JOURNAL DE TRÉVOUX.

ARTICLE XL.

Traités des Contrats de Bienfaisance, selon les regles, tant du for de la conscience que du for extérieur. Par l'Auteur du Traité des Obligations. A Paris, chez Debure l'aîné, Quai des Augustins; & à Orléans, chez J. Rouzeau-Monteau, Impr. du Roi, 1766, 2 vol. *in*-12. *Prix* 5 *liv.*

Traités des Contrats Aléatoires, selon les même regles. Par le même. A Paris & à Orléans, chez

les mêmes Libraires, 1767, 1 vol. *in*-12. *Prix* 2 *liv.* 10 *s.*

QUOIQUE les matieres de ces Traités soient un peu différentes, le but de l'Auteur, qui est de mettre à la portée de tout le monde & de rendre facile l'étude de la Jurisprudence, étant le même dans ces deux Ouvrages, nous avons cru devoir n'en faire qu'un seul Extrait, pour ne pas revenir sur un objet qui pourroit ne pas être du goût de tous nos Lecteurs : nous nous contenterons de leur offrir la marche de ces Traités, & de leur en présenter les principales définitions.

L'Auteur (M. POTHIER) appelle Contrats de Bienfaisance, ceux qui ne se font que pour l'utilité de l'une des Parties contractantes ; au lieu que les autres se font pour l'intérêt & l'utilité ré-

ciproques de l'une & de l'autre Parties. La principale eſpece de Contrats de Bienfaiſance eſt la Donation, dont l'Auteur ſe propoſe de donner un Traité particulier.

» Les autres eſpeces de Con» trats de Bienfaiſance ſont, dit» il, *le Prêt à uſage* & *le Pré» caire*, qui compoſeront la ma» tiere du premier Traité. Le » *Prêt de conſomption* & les ma» tieres qui y ont rapport, fe» ront l'objet d'un ſecond. *Le Dé» pôt* fera la matiere d'un troi» ſieme; & *le Mandat* avec le » Quaſi-Contrat *negotiorum geſto» rum*, feront le ſujet d'un qua» trieme «. Telle eſt la diviſion de ce premier Ouvrage.

M. Pothier définit le *Prêt à uſage*, » un Contrat par lequel » un des Contractans donne gra» tuitement à l'autre une choſe, » pour s'en ſervir à un certain

» usage ; & celui qui la reçoit, » s'oblige de la lui rendre après » qu'il s'en sera servi. Il s'ap- » pelle *Commodatum* en termes de » Droit «. Ce Traité est divisé en quatre Chapitres. Le premier concerne la nature de ce Contrat, les personnes entre lesquelles il peut intervenir, & les choses qui en peuvent être la matiere : le second a pour objet le droit que le Prêt à usage donne à l'Emprunteur, & ses obligations : le troisieme, celles du Prêteur. On traite dans le quatrieme, du Précaire, & de quelques autres especes de Prêt, différentes du Prêt à *usage*.

Le *Précaire* est de deux especes ; » la premiere, par laquelle » on accorde précairement à quel- » qu'un la possession d'une chose ; » la seconde, par laquelle on » en accorde seulement l'usage «. L'Auteur ne traite que de cette seconde espece, & se propose de

parler de la premiere dans un Traité particulier de la possession des choses : ainsi M. Pothier prend des engagemens pour traiter peu à peu toutes les parties de la Jurisprudence.

Les especes de Prêt différentes du Prêt à usage sont, lorsque nous donnons à un autre une chose pour l'examiner, ou pour l'essayer. De ces conventions naît l'obligation de la part de celui qui reçoit, de la rendre *in individuo* à celui de qui il l'a reçue, jusques-là que, de même que dans le Prêt à usage, il feroit tenu de la restitution des fruits, s'il en avoit perçus.

Le second Traité est celui du Contrat de *Prêt de consomption* & des matieres qui y ont rapport. Ces matieres sont, » 1°. l'Usure, » parceque c'est dans ce Contrat » qu'elle se commet ; 2°. le Quasi-» Contrat, appellé en termes de

» Droit *Promutuum*, & l'action
» appellée *Condictio indebiti* «. Ce Traité est divisé en trois parties. Il est question du Prêt de consomption dans la premiere; de l'Usure dans la seconde; du *Promutuum* & de l'action *Condictio indebiti* dans la troisieme.

L'Auteur définit le *Prêt de consomption*, » un Contrat par le-
» quel l'un des Contractans donne
» & transfere la propriété d'une
» somme d'argent ou d'une cer-
» taine quantité d'autres choses
» qui se consomment par l'usage,
» à l'autre Contractant, qui s'o-
» blige de lui en rendre autant «.

Cette premiere partie est traitée dans deux Chapitres. Le premier regarde la nature de ce Contrat & des choses qui en sont susceptibles. Dans un premier article, on examine ce qui constitue l'essence de ce Contrat; dans un second, à quelle classe de Con-

trats on doit aſſigner le Prêt de conſomption: dans le troiſieme, on traite des perſonnes entre leſquelles ce Contrat peut intervenir, & des choſes qui en ſont ſuſceptibles.

Le ſecond Chapitre a pour objet l'obligation que produit ce Contrat, & l'action qui en naît. Dans ſix articles, on examine, 1°. Qui eſt-ce qui contracte l'obligation qu'il produit, & qui ſont ceux qui ſont tenus de l'action; 2°. Envers qui l'obligation eſt contractée, & qui ſont ceux qui peuvent intenter cette action; 3°. Quel eſt l'objet de l'obligation & de l'action; 4°. A qui la ſomme ou la quantité prêtée doit être rendue; 5°. Quelles exceptions on peut oppoſer contre l'action *ex mutuo*; 6°. Si le Prêteur s'oblige quelquefois envers l'Emprunteur.

La ſeconde partie traite de l'U-

ſure qui ſe commet dans le Contrat de Prêt de conſomption. On appelle intérêts ou Uſures tout ce que le Prêteur exige de l'Emprunteur de plus que le ſort principal. Il y en a de deux eſpeces ; ceux qui renferment un profit que le Prêteur retire du prêt, & qu'il exige de l'Emprunteur comme une récompenſe du prêt : on les appelle *Uſuræ lucrativæ*, ou proprement Uſures ; & ceux qui ſont dûs par l'Emprunteur comme un dédommagement de la perte, ou de la privation du profit qu'il a cauſée au Prêteur : cette eſpece d'Uſure eſt ce qu'on appelle intérêts, connus ſous la dénomination d'*Uſuræ compenſatoriæ*.

Ce Traité de l'Uſure eſt très intéreſſant, & nous ſommes fâchés que les bornes que nous nous ſommes preſcrites, ne nous permettent pas de ſuivre l'Auteur dans une diſcuſſion également ſa-

tisfaisante, relativement à la Jurisprudence & à la Théologie. L'Auteur, en approfondissant une matiere aussi délicate & aussi étendue, ne hasarde rien qui ne soit conforme aux vues de l'une & de l'autre.

Dans la troisieme partie, qui concerne le Quasi Contrat appellé *Promutuum*, & l'action *Condictio indebiti*, on examine, 1°. Ce que c'est que ce *Promutuum*, que l'on définit » Quasi-Contrat, par le- » quel celui qui reçoit une cer- » taine somme d'argent, ou une » certaine quantité de choses fon- » gibles, qui lui a été payée par » erreur, contracte envers celui » qui la lui a payée, l'obligation » de lui en rendre autant « ; 2°. Quels sont ses rapports avec le Contrat *mutuum* ; 3°. Quelle est l'obligation qui en naît.

Le troisieme Traité est sur le Contrat de *Dépôt*, » Contrat par

» lequel l'un des Contractans donne une chose à garder à l'autre, qui s'en charge gratuitement, & s'oblige de la rendre lorsqu'il en sera requis «. Ce Traité renferme quatre Chapitres. 1°. On traite de la nature du Dépôt, c'est-à-dire, des choses qui sont la matiere du Contrat, des personnes entre lesquelles il peut intervenir, de ce qui est nécessaire pour former le Contrat de Dépôt, & à quelles classes de Contrats il doit être rapporté; 2°. des obligations que produit ce Contrat, & des actions qui en naissent, c'est-à-dire, de la fidélité que doit avoir le Dépositaire à la garde du dépôt, & de la restitution du dépôt; enfin, de l'action personnelle que celui qui a donné la chose en dépôt, a contre le Dépositaire pour se la faire rendre, appellée *Depositi directa*, &c.

Le quatrieme Traité est celui du

Contrat de *mandat*, » par lequel » un des Contractans confie la » gestion d'une ou de plusieurs » affaires, pour la faire en sa » place & à ses risques, à l'autre » Contractant; qui s'en charge » gratuitement, & s'oblige de » lui en rendre compte «. Ce Traité est partagé en cinq Chapitres. Dans le premier, on examine à quelles classes de Contrats appartient celui de mandat, ce qui est de son essence, & quelle est sa forme; dans le second, les obligations que le Mandataire contracte par le Contrat de mandat, & l'action qui en naît; dans le troisieme, celles que contracte le mandat, & l'action qui en naît également; dans le quatrieme, de quelles manieres finit le mandat; enfin dans le cinquieme, les différentes especes de mandats. M. Pothier agite des questions très curieuses dans ce Trai-

té : on y trouve sur-tout un article très étendu & fort intéressant sur les *Procureurs* OMNIUM BONORUM, & sur leurs différentes especes.

La gestion de quelqu'un qui fait l'affaire d'un autre, sans aucun ordre & à son insu, ne produit aucun Contrat de mandat, mais forme entre les Parties un Quasi-Contrat, qui produit entre elles des obligations semblables à celles que produit le Contrat de mandat. L'Auteur a joint par forme d'appendice aux Traités précédens, un Traité du Quasi-Contrat, appellé *negotiorum gestorum* : il y examine quelles choses concourent à le former, & les obligations qu'il produit. Ce Traité est comme une suite de celui du mandat, & n'est pas moins bien détaillé.

Nous ne ferons qu'indiquer les principales matieres qui sont dif-

cutées dans le volume intitulé, *Des Contrats Aléatoires*. Il renferme trois Traités importans; le premier sur le *Contrat d'assurance*, le second sur le *Prêt à grosse aventure*, & le troisieme sur le *Jeu*. L'Auteur a déja traité d'une quatrieme espece de Contrat aléatoire, celui de *Constitution de rente viagere*. Il entend par Contrats aléatoires, » ceux dans lesquels » ce que l'un donne, ou s'oblige » de donner à l'autre, est le prix » d'un risque dont il l'a chargé «.

Le Traité du Contrat d'assurance est divisé en trois Chapitres. Dans le premier, on le définit » un Contrat par lequel un » des Contractans se charge du » risque des cas fortuits auxquels » une chose est exposée, & s'oblige envers l'autre Contractant, de l'indemniser de la » perte que lui causeroient ces » cas fortuits, s'ils arrivoient,

» moyennant une somme que
» l'autre Contractant lui donne,
» ou s'oblige de lui donner, pour
» le prix des risques dont il le
» charge «. On explique dans le même Chapitre, quelles sont les choses qui sont de l'essence de ce Contrat. Il est traité dans le second Chapitre, des personnes entre lesquelles ce Contrat intervient, & de sa forme; dans le troisieme, des obligations qu'il produit, des actions qui naissent de ces obligations, & des Juges qui en connoissent. On sent de quelle utilité générale est ce Traité. M. Pothier semble y avoir épuisé sa matiere : tous les cas sont prévus; & au moyen des principes qu'il établit, il en est peu qu'on ne puisse expliquer.

» Le Contrat de *Prêt à la grosse*
» *aventure* est un Contrat par le-
» quel l'un des Contractans qui
» est le Prêteur, prête à l'autre

» qui eſt l'Emprunteur, une cer-
» taine ſomme d'argent, à con-
» dition qu'en cas de perte des
» effets pour leſquels cette ſom-
» me a été prêtée, arrivée par
» quelque fortune de mer ou ac-
» cident de force majeure, le
» Prêteur n'en aura aucune répé-
» tition, ſi ce n'eſt juſqu'à con-
» currence de ce qui en reſtera;
» & qu'au cas d'heureuſe arri-
» vée, ou au cas qu'elle n'auroit
» été empêchée que par le vice
» de la choſe ou par la faute du
» maître ou des mariniers, l'Em-
» prunteur ſera tenu de rendre
» au Prêteur la ſomme avec un
» certain profit convenu, pour le
» prix du riſque deſdits effets
» dont le Prêteur s'eſt chargé «.

Il eſt traité, dans tout ce qui concerne ce Contrat, de ce qui en compoſe la ſubſtance, de la ſomme prêtée, des choſes ſur leſquelles ſe fait le prêt, des riſ-

ques, du profit maritime, du consentement des Parties, de la forme du Contrat, de l'obligation qu'il produit, de la condition dont elle dépend, & de l'action qui naît de l'obligation que contracte l'Emprunteur par le Contrat à la grosse aventure.

Le Traité du *Jeu* est un des plus curieux de ceux qu'a publiés l'Auteur. Il est divisé en trois Chapitres. On examine dans le premier, si le jeu est mauvais par le droit naturel. On rapporte dans le second, les Loix Romaines & les principales Loix du Royaume sur le jeu. Dans le troisieme, on discute la question, si celui qui a perdu une somme ou une autre chose au jeu, est obligé dans le for de la conscience de la payer, ou si au contraire celui qui a gagné, est obligé à restitution, lorsqu'il a reçu le prix du jeu. Il faut voir dans l'Auteur, ses discus-

ſions ſavantes ſur chacune de ces matieres, & les déciſions intéreſſantes dont elles ſont ſuivies. Nous n'en citerons qu'un ſeul exemple, pour faire juger des autres.

Au nombre des conditions qui doivent être obſervées dans le jeu, pour qu'il ne s'écarte pas des regles de la juſtice, l'Auteur met un conſentement parfait des Parties. Il conclut de ce principe, que lorſqu'un des Joueurs eſt dans un état d'ivreſſe, le conſentement étant de l'eſſence de tous les Contrats, le Contrat que renferme le jeu eſt nul; par conſéquent celui qui a gagné contre un homme ivre, eſt obligé à reſtitution. Mais dans le cas où l'homme ivre auroit gagné, eſt-il obligé à reſtituer? L'Auteur décide pour l'affirmative; & voici ſa raiſon. » Il eſt, dit-il, de l'eſſence du

» Contrat que renferme le jeu ;
» que le gagnant reçoive du per-
» dant le prix du risque que le
» gagnant a couru de donner une
» pareille somme au perdant,
» dans le cas auquel le perdant
» auroit gagné : or le Joueur ivre
» n'a couru aucun risque de don-
» ner aucune somme à l'autre
» Joueur, puisqu'on suppose que
» si ce Joueur ivre eût perdu, il
» n'eût pas été obligé de rien
» donner à l'autre ; donc, lors-
» qu'il gagne, il ne doit rien
» recevoir de l'autre, ne devant
» pas recevoir le prix d'un risque
» qu'il n'a pas couru «.

Nous finissons cet Extrait en exhortant M. Pothier à continuer ses travaux sur toutes les parties de la Jurisprudence. Trois objets qu'il ne perd jamais de vue, rendent ses Ouvrages très précieux : le Droit Romain, la Jurispru-

dence Françoise, & le Droit naturel, dont la conscience est le premier oracle.

ARTICLE XLI.

NOUVELLE HISTOIRE de l'Afrique Françoise, enrichie de Cartes, & d'Observations Astronomiques & Géographiques, de Remarques sur les Usages locaux, les Mœurs, la Religion & la Nature du Commerce général de cette Partie du Monde; avec la Description des productions, & la position des Fleuves & Rivieres qui servent à la Navigation & au Commerce de l'Afrique; leurs sondes, leurs distances respectives, & les routes qu'il faut tenir pour y naviguer; les chemins nouveaux & directs pour les Mines d'or, & pour l'extérieur de l'Afrique; la description des Forêts qui produisent la

Gomme; les moyens de rendre l'Afrique une portion précieuse à l'Etat & à la Religion; enfin une Dissertation Physique & Historique sur l'origine des Negres, & la cause de leurs couleurs, avec l'exposition & la réfutation des systêmes anciens & modernes sur cette matiere. Par M. l'Abbé DEMANET, *ci-devant Curé & Aumonier pour le Roi en Afrique.* A Paris, chez la veuve Duchesne, rue S. Jacques; & chez Lacombe, Quai de Conti, 1767, 2 vol. *in*-12. *Prix 5 liv. br.*

M. l'Abbé Demanet fait dans sa Préface, de sages réflexions sur l'importance du Commerce maritime. » Qu'on suive dans » notre Histoire, les époques où » notre Nation parut dans toute » sa force; on verra, dit-il, que » ces époques furent celles de sa

» Navigation,

» Navigation, & que sa puis-
» sance sur mer a diminué selon
» les mêmes degrés que son com-
» merce maritime s'est rétréci ».
Une Nation toute maritime s'en est prévalue ; elle a profité de notre indifférence à cet égard, jusqu'à ce que l'image affreuse d'une guerre sanglante ait contraint les deux Nations à se rapprocher des vues pacifiques de notre glorieux Monarque. Cette pacification fait refleurir les Arts ; elle ouvre une libre carriere à tout genre de Commerce ; elle fait renaître l'abondance, & donne une nouvelle vie à tant de parties languissantes des Etats pacifiés. » Cherchons
» donc maintenant à réparer nos
» pertes, & à nous dédomma-
» ger du ralentissement de notre
» Commerce ; tenons le rang qui
» nous est dû parmi les Puissances
» maritimes : nos propres posses-

» ſions nous en offrent les moyens.
» L'Afrique nous ouvre ſon ſein,
» pour y puiſer, comme dans une
» ſource intariſſable, des richeſ-
» ſes immenſes «.

On voit par ce début, quel eſt le principal objet du travail de M. l'Abbé Demanet. Les obſervations qu'il a faites ſur les lieux, l'ont conduit à des découvertes précieuſes pour notre Nation. Moins il avoit cru l'Afrique ſuſceptible d'un grand Commerce dans la partie Françoiſe, plus il l'a trouvée féconde dans toutes ſes branches. Il s'eſt convaincu que deux rivieres conſidérables, l'une appellée *Salum*, l'autre *Caſſamance*, qu'on avoit juſques-là regardées comme impraticables, pouvoient non ſeulement ſervir au Commerce général de l'intérieur de l'Afrique, mais encore porter nos vaiſſeaux juſqu'aux mines d'or, par une route plus

courte, plus aisée & plus sûre que celle de la riviere du Sénégal; que, par cet avantage, elles réduisoient presque à rien le Commerce de cette derniere, dont la perte devenoit indifférente à la Nation Françoise.

Ce ne sont point ici de vaines spéculations: M. l'Abbé Demanet a examiné sérieusement cette partie. Les connoissances qu'il a acquises sur les lieux mêmes, lui ont paru exiger une nouvelle Histoire de l'Afrique Françoise. Il n'a rien hasardé dans cette Histoire; il n'y parle que de ce qu'il a vu lui-même; & ce qu'il rapporte de certaines parties que les circonstances ne lui ont pas permis de reconnoître, il l'a puisé dans de bonnes sources; il a eu soin de le faire vérifier sur les lieux par des personnes intelligentes, & dont l'exactitude ne lui étoit aucunement suspecte, afin

de ne rien omettre d'utile au Commerce & à la Navigation. Il faut voir dans sa Préface, les précautions qu'il a prises pour dépeindre l'Afrique Françoise telle qu'elle est, telle qu'il l'a reconnue. Il y a une grande différence à faire de son Ouvrage, à ce qu'ont raconté certains Ecrivains & certains Géographes, qui n'ont rien vu par eux-mêmes, & qui n'ont travaillé que sur des Mémoires ou sur des rapports infideles.

Pour ne point confondre les objets, il a divisé cet Ouvrage en trois parties. Nous ne pouvons mieux en présenter l'ensemble, qu'il le fait lui même. Dans la premiere, il décrit toutes les parties de l'Afrique, les Isles habitées, leur position, leurs productions, & leur commerce respectif, comme analogue à l'Afrique Françoise, qu'il a aussi divisée dans toutes ses parties essentielles, avec

des obſervations aſtronomiques & géographiques, avec leur vraie poſition, leur diſtance reſpective, leurs productions, leurs rivieres, leurs ſondes, leur Commerce, & tout ce qui concourt à la facilité de la Navigation. » La
» partie depuis le Cap Blanc juſ-
» qu'à l'Isle d'Arguin & la Baie
» de Portendic, y tient le pre-
» mier rang; celle depuis l'Isle
» d'Arguin juſques & compris la
» Riviere du Sénégal, le ſecond;
» ainſi ſucceſſivement, en ſuivant
» les côtes juſqu'à la Riviere de
» Serre Lionne. Les trois Forêts de
» gommiers, le Département de
» Gorée, les Royaumes de la côte,
» leurs productions, leur Commer-
» ce; les Rivieres navigables, celle
» de Gambie, celles de Salum & de
» Caſſamance, nouveaux & prin-
» cipaux chemins pour les mines
» d'or & le Commerce de celles
» de l'Isle de Biſſeaux & des Isles

» qui sont aux environs; les ob-
» servations sur la traite des Cap-
» tifs, sur les marchandises utiles
» à cette traite, les moyens pour la
» faire avec avantage; les Tables
» du prix & de la valeur des mar-
» chandises d'Europe & de celles
» qu'on traite en Afrique, forment
» l'ensemble de la premiere par-
» tie ». L'Auteur, au sujet de la traite des Captifs, dit que l'Afrique Françoise actuelle, dès qu'on l'approvisionnera de marchandises convenables & suffisantes pour la traite, & qu'on ne traitera que sur un compte particulier, peut produire cinq mille Captifs par an, lesquels ne couteront pas plus de 110 livres, argent de France, par tête; d'où l'on voit le profit infini qu'il y a à retirer de cette branche de Commerce: si l'on y ajoute la traite de la cire, qui est immense & qui serviroit à lester les vaisseaux, celle du morfil, du coton, de

l'or & des cuirs, pour peu qu'on les fasse valoir, elles formeront un objet considérable & très utile à l'Etat. C'est par cette réflexion que cette premiere partie de l'Ouvrage est terminée.

La seconde renferme le tableau des mœurs & de la Religion des Africains, les observations sur leurs usages, sur les productions du pays, sur les animaux, sur les plantes, sur lés arbres aromatiques, sur ceux de construction pour les navires, enfin sur les moyens de rendre cette partie précieuse à la Religion & à l'Etat. » Pour établir solidement » la Religion Chrétienne en Afri» que, où elle commence à re» naître, il faudroit, dit l'Au» teur, commencer par y envoyer » huit à dix Missionnaires, qui » feroient même accablés d'ou» vrage; savoir, deux pour Go» rée, l'un en qualité de Curé,

» Chef des autres Miſſionnaires, » le ſecond en qualité de Vicai» re, pour remplacer le premier, » au cas qu'il vînt à mourir; vu » que Gorée renferme au-delà » de quinze cens perſonnes de » tout âge, entre leſquelles il ſe » trouve près de douze cens Chré» tiens, dont j'ai converti moi» même la plus grande partie. Le » Sénégal, qui eſt dans le voiſi» nage, & qui eſt peuplé de » Chrétiens qui gémiſſent ſous » la Religion Anglicane, four» niroit à Gorée tous les jours de » nouveaux Proſélites, & groſ» ſiroit le nombre des Chrétiens » qui y ſont, &, par conſé» quent, les habitans François. » En voici une preuve que je » donne en paſſant, ajoute l'Au» teur. Après que les Anglois ſe » furent emparés de l'Isle de » Gorée & du Sénégal, les Chré» tiens de Gorée n'eurent pas

» toute la liberté qu'ils desiroient » pour remplir les devoirs de » la Religion Catholique. Ils se » figurerent alors qu'en déser- » tant pour le Sénégal, où ils » se trouveroient en plus grand » nombre, ils pourroient y exer- » cer leur Religion sans oppo- » sition. C'est ce qui occasionna » la désertion de la plupart des » Chrétiens; &, comme ils fu- » rent frustrés de leur espéran- » ce, dès qu'ils apprirent que » les François étoient rentrés en » possession de Gorée, ils y ac- » coururent en partie, & s'y se- » roient tous rendus, si on leur » eût laissé la liberté de sortir du » Sénégal «.

On pourroit placer deux autres Missionnaires à Gambie, l'un au village d'Albréda, & l'autre à celui de Gilfrai ou lieux voisins, où les habitans sont en partie Chrétiens & en partie Mahomé-

tans, & où ces Missionnaires feroient des progrès étonnans par le grand nombre de conversions qu'ils opéreroient. » Je parle, » dit M l'Abbé Demanet, d'a» près l'expérience que j'en ai » faite en 1764. J'ai baptisé au» delà de sept cens personnes de » tout âge, sans compter un » grand nombre de Mahométans » que j'y ai convertis «. Le cinquieme Missionnaire seroit pour le Comptoir de Joal, le sixieme pour le Comptoir de Portudal, qui sont deux villages des plus considérables de la côte des Royaumes de Baol & de Sin, situés sur le terrein propre de Sa Majesté. Enfin les deux autres seroient, l'un pour Salum, l'autre pour Bisseaux. On pourroit faire construire à peu de frais, dans chacun de ces endroits, des Chapelles & des habitations pour les Missionnaires. » Il arriveroit alors

» pour le bien de l'Etat & de
» la Religion, qu'on s'élargiroit
» insensiblement, tant sur les cô-
» tes que dans l'intérieur de l'A-
» frique, sur-tout si l'on augmen-
» toit le nombre des Missionnai-
» res à proportion des progrès
» que l'on feroit dans la Reli-
» gion. Ces progrès seroient d'au-
» tant plus rapides, que les Ne-
» gres sont doués d'une mémoire
» singuliérement heureuse, &
» qu'ils joignent à cet avantage,
» un desir marqué d'embrasser le
» Christianisme «.

Comme rien ne fait plus d'impression sur les Negres que ce qui brille à la vue, M. l'Abbé Demanet voudroit que les Chapelles fussent décorées, & qu'on y fît le service divin avec une certaine magnificence. Il avoit suivi ce principe lors de sa mission en 1764, & la maniere avec laquelle il avoit tapissé le lieu destiné pour

y faire le ſervice divin, frappa d'étonnement & de joie, non ſeulement les Chrétiens, mais les Mahométans même, qui tous n'avoient jamais rien vu de ſemblable, puiſqu'aucun Miſſionnaire n'avoit paru chez eux depuis vingt ans. » Ils ignoroient, ajoute l'Au-
» teur, toutes les cérémonies avec
» leſquelles on célebre nos au-
» guſtes Myſteres, & ils furent
» pénétrés d'un ſi profond reſ-
» pect, qu'ils étoient continuel-
» lement proſternés pour adorer
» le grand Dieu vivant ſur l'au-
» tel. Les Mahométans formoient
» un corps ſéparé de celui des
» Chrétiens, & gardoient un
» profond ſilence. Lors de la bé-
» nédiction du très Saint Sacre-
» ment, qui ſe donnoit au bruit
» du canon, ils ſe proſternerent
» à l'exemple des Chrétiens, &
» m'arracherent les larmes des
» yeux, quand je vis ces infide-

» les reconnoître & se soumettre
» tout-à-coup au Maître souve-
» rain de l'Univers. Le service
» divin fini, ils vinrent en foule
» me prier de les instruire & de
» les baptiser. *Votre Dieu*, me
» dirent-ils, *est bien au-dessus de*
» *Mahomet; nous ferons tout no-*
» *tre possible pour observer sa loi,*
» *& nous serons de bons Chré-*
» *tiens* «. L'Auteur conclut que
la conversion de ces infideles est
aisée à opérer; qu'en peu de tems
on verroit cette Partie du Monde
idolâtre devenir à la fois une
portion précieuse à la Religion
& à l'Etat, puisque le nombre de
Chrétiens & de bons François ne
seroit qu'une même chose; » car
» il n'y a pas, continue-t-il,
» de Nation plus attachée à son
» Prince que l'Africain. Ce se-
» roient des sujets sur lesquels on
» pourroit compter, tant pour
» faire valoir & faciliter le Com-

» merce, que pour défendre les
» poſſeſſions de la Nation ; &
» bien tôt ils ne feroient plus
» avec nous, dans l'ordre ſpiri-
» tuel, civil & politique, qu'un
» ſeul & même corps, un ſeul
» & même eſprit, qui n'auroit
» pour but que le bien public «.

Nous nous ſommes un peu étendus ſur cette partie, pour faire connoître les vues de M. l'Abbé Demanet, vues très louables, & qui prouvent ſon zele pour la propagation de la Foi & pour la proſpérité de l'Etat.

Il a compoſé la troiſieme partie de ſon Hiſtoire d'une diſſertation phyſique & hiſtorique ſur l'origine des Negres & ſur la cauſe de leur couleur. Cette diſſertation eſt très intéreſſante : la couleur des Negres y eſt attribuée uniquement au phyſique du climat, du ſerein & du ſoleil. Les preuves de l'Auteur ſont préſen-

tées avec toute la méthode & toute la clarté possibles. Il les a renfermées dans quatre Chapitres. Le premier contient des observations curieuses sur divers phénomenes de la Nature. » Depuis le Tropique du Cancer » jusqu'au Tropique du Capri» corne, l'Afrique est peuplée » d'habitans noirs, demi-noirs » & basanés. Non seulement la » couleur les distingue, mais fait » qu'ils different des Européens » par tous les traits de leur vi» sage. Des têtes oblongues, des » nez larges, écrasés & épatés, » de grosses levres, & une che» velure crépue comme la laine de » nos moutons, paroissent cons» tituer une nouvelle espece » d'hommes «. Là le noir s'éclaircit, mais la laideur reste: ici les traits deviennent plus réguliers, mais le noir subsiste. D'autres Peuples sont *basanés*,

d'une riche taille, mais distingués par des yeux longs, étroits & placés moins droits qu'en Europe. D'autres sont *rougeâtres & basanés en mille nuances.* D'autres enfin sont d'une taille démesurée.
» Sans sortir de notre conti-
» nent, nous trouvons une es-
» pece d'hommes bien différente
» de ceux-ci. Les Lapons, habi-
» tans de l'extrémité septentrio-
» nale de l'Europe, sont les plus
» petits de ceux qui nous sont
» connus. Ces Lapons, qui sont
» du côté du Nord, & les Pata-
» gons, qui sont du côté du Mi-
» di, paroissent les termes ex-
» trêmes de la race des hom-
» mes (1)... Mais le phénomene
» le plus remarquable, & la loi

(1) Nous rapportons exprès ce passage pour ceux que l'existence des Géans Patagons intéresse, depuis que les Papiers de Londres ont excité à ce sujet une espece de fermentation dans les esprits.

» la plus constante sur la couleur
» des habitans de la Terre, c'est
» que toute cette large bande qui
» ceint le Globe d'Orient en Oc-
» cident, qu'on appelle la Zone
» torride, n'est habitée que par
» des Peuples noirs & basanés,
» malgré les interruptions que la
» mer y cause «.

M. l'Abbé Demanet, dans les trois autres Chapitres, après avoir développé fort au long l'origine des Negres, traite de la cause physique de cette couleur, réfute les différens systêmes qu'on a établis sur l'un & sur l'autre points, & résout les objections anciennes & modernes que ces systêmes ont fait naître. Parmi une foule de raisons qu'il rapporte en faveur de son opinion touchant la couleur, celles-ci nous ont paru frappantes. Le Texte sacré & la tradition constante de toutes les Nations policées de l'Univers, nous

apprennent que tous les hommes ſont ſortis d'un même pere & d'une même mere, & que nous devons regarder les blancs comme leur tige. Les premiers Africains étoient donc originairement blancs, puiſque les trois enfans de Noé & leurs femmes, préſervés du déluge pour repeupler la Terre, étoient de cette couleur. Les Sarrazins, les Maures, les Iſmaélites, les Arabes, qui dans le ſeptieme ſiecle envahirent l'Afrique Occidentale & y fixerent leur demeure, étoient blancs, baſanés ou jaunes; & après quelques générations, ils changerent de couleur, & devinrent auſſi noirs que les anciens habitans de l'Afrique. Ceux d'entr'eux qui envahirent les Royaumes de Maroc, de Salé & de Tafilet, & tant d'autres Régions plus ou également éloignées de la Zone torride, ont conſervé la couleur do-

minante des pays particuliers où ils ſe ſont établis. Les Portugais, dont les deſcendans exiſtent encore en Afrique, commencerent vers le milieu du quatorzieme ſiecle à y former des établiſſemens : ils n'étoient rien moins que noirs. Les uns s'établirent dans les Isles de Canarie, les Isles de Fer, le Pic de Ténériff, &c. les autres ſur les côtes de l'Afrique. Les premiers n'ont ſubi aucun changement de couleur depuis trois ſiecles qu'ils habitent ces Isles de pere en fils; les autres, plus voiſins de la Zone torride, après quelques générations, ſont devenus auſſi noirs que les naturels du pays. M. l'Abbé Demanet a obſervé dans les enfans de deux Portugais de nation, établis en Afrique dès l'an 1721, que les parties les plus expoſées au ſerein, au climat & à la chaleur du ſoleil, étoient plus noires

que les autres. Les enfans des Negres naiſſent blancs; ils n'ont que le cercle des ongles & des yeux brun; le reſte du corps reſſemble, quant à la couleur, à celui des enfans qui naiſſent en Europe : ſi la couleur noire leur étoit naturelle, ils l'apporteroient en naiſſant. Les Negres deviennent blancs à la mort, & deux heures après ils reprennent leur couleur; s'ils échappent des bras de la mort, ils redeviennent auſſi noirs qu'auparavant. L'Auteur a vu ces métamorphoſes, lorſqu'il adminiſtroit les Sacremens aux malades, lorſqu'il les viſitoit, & qu'il baptiſoit les enfans des Negres Chrétiens. Quand un Negre ſe noie, ſa couleur change au point qu'on le prendroit pour un Blanc. Cette couleur leur eſt donc abſolument extrinſeque & accidentelle. Elle l'eſt tellement, ajoute en dernier lieu l'Auteur, qu'elle

s'efface en plusieurs manieres. Les femmes qui blanchissent, & qui par conséquent ont souvent les mains dans l'eau, les ont blanches : ceux ou celles qui ont reçu des blessures, ou ont été brûlés dans quelques parties du corps, ont ces parties brûlées ou cicatrisées, blanches & de couleur basanée. » La couleur noire n'a
» donc aucun principe intrinse-
» que dans le sang, ni dans le
» tissu fibreux, ni dans les glan-
» des & les houppes nerveuses,
» ni enfin dans le réseau vascu-
» laire, & encore moins dans
» l'épiderme, auquel elle est tout-
» à-fait étrangere «.

Nous ne suivrons pas l'Auteur dans l'explication physique qu'il donne de la maniere dont le climat, le serein & l'ardeur du soleil influent sur la nature des corps, & par conséquent sur leur couleur. Il est bon de lire ce dé-

tail dans l'Ouvrage même. Tout ce que nous pouvons dire avec certitude, c'eſt qu'il n'a rien négligé pour aſſigner à la Phyſique des principes réels ſur un objet qui depuis ſi long-tems embarraſſe les Savans.

Il y a quelques digreſſions curieuſes dans cette Diſſertation ſur les Negres : telle eſt l'Hiſtoire que les Marabous font des trois enfans de Noé, dont l'un, ſuivant eux, étoit blanc, le ſecond baſané & cuivré, & le dernier noir. Cette Hiſtoire terminera notre Extrait. » Noé & ſa femme, diſent-» ils, étant morts, leurs trois » enfans s'aſſemblerent pour par-» tager leur ſucceſſion, qui con-» ſiſtoit en or, en argent, en » pierreries, en beſtiaux, en ar-» mes, en meubles, & ſur-tout » en tabac & en pipes. Après » l'examen de cette ſucceſſion, » ils en remirent le partage au

» lendemain. Les trois freres souperent ensemble, burent & fumerent copieusement; enfin ils se coucherent, mais ils ne dormirent pas tous également. Le Blanc, plus vigilant que les autres, se leva sans bruit, s'empara du plus précieux de la succession, & s'envola au pays que les Blancs habitent encore aujourd'hui. Le Basané ou cuivré s'éveilla à son tour, & se saisit de ce qui étoit de meilleur aloi de la succession, qu'il endossa sur les bœufs & les chameaux, & il fit sa retraite dans le pays des Maures ou des Basanés. Le Noir enfin sortit du sommeil, étonné de ne plus voir ses freres & de trouver la maison vuide, où il n'étoit resté que du tabac, des pipes, du mil, du coton, & quelques pagnes, que ses freres avoient méprisés : plein

» de colere, il fuma pour avoir
» le tems de se décider sur le
» parti qu'il devoit prendre ; en-
» fin il crut que le plus sûr étoit
» d'attendre avec patience une
» occasion favorable pour user de
» représailles, & se saisir de
» tout ce qui tomberoit sous ses
» mains, en échange des biens
» que ses freres lui avoient ra-
» vis «.

ARTICLE

ARTICLE XLII.

TESTAMENT Politique du Chevalier WALPOOLE, *Comte d'Orford & Miniſtre d'Angleterre.* A Amſterdam, chez Arkſtée & Merkus; & ſe trouve à Paris, chez H. C. de Hanſy, rue Saint Jacques, 1767, 2 vol. *in*-12. *Prix 5 liv. rel.*

C'EST au Teſtament ſuppoſé du Cardinal de Richelieu que nous devons cette foule de Teſtamens Politiques, auxquels les Princes & les Miniſtres dont ils portent les noms, n'ont jamais penſé. Il y a tout lieu de croire que celui du Chevalier Walpoole eſt du même genre. Avec un peu d'attention, le Lecteur le moins intelligent peut s'appercevoir que l'Ecrivain François ſe décele dans

ſes expreſſions mêmes. Jamais le Miniſtre Walpoole, ni ſon frere, n'a dit : *Laiſſons-les s'emmaigrir de l'embonpoint d'autrui, &c.* Il y a dans les idées, des anachroniſmes qu'un Auteur *Pſeudonyme* doit éviter avec ſoin.

Les Lettres du Miniſtre, qui précedent le Teſtament, & par leſquelles l'Auteur a voulu donner une idée du caractere du Chevalier Walpoole, ſont hors d'œuvre ; ainſi nous n'en parlerons pas : les faits qu'elles contiennent en petit nombre, ſont connus depuis long-tems.

Il y auroit cependant de l'injuſtice à refuſer des éloges à l'Auteur de ce Teſtament. Il ſemble bien connoître le génie de la Nation Angloiſe, les reſſorts de ſa Politique, & les vices de ſon Gouvernement : il découvre les précipices où les Anglois ſe jettent ſans s'en appercevoir : il met

ſous leurs yeux l'impoſſibilité où ils ſont de conſerver leurs conquêtes, & l'affoibliſſement qui doit réſulter d'un Commerce trop étendu : il leur fait voir que renfermés dans leur Isle, & en entretenant une bonne intelligence avec leurs voiſins, ils peuvent leur faire la loi ; au lieu qu'ils ſe mettent dans le cas de la recevoir, s'ils paſſent les bornes de leur puiſſance naturelle & réelle.

Ce Teſtament eſt diviſé en deux Parties. Dans la premiere, le Miniſtre, ou ſon Sécrétaire, enviſage l'Angleterre en elle même : dans la ſeconde, il la conſidere relativement aux Puiſſances avec leſquelles elle peut avoir un rapport plus intime. Comme ce Teſtament eſt compoſé de réflexions détachées, & que par-là il eſt peu ſuſceptible d'un Extrait ſuivi, nous rapporterons celles qui pourront donner à nos Lecteurs

quelque connoissance du génie du Ministre & du talent de l'Auteur.

» Ne pas mesurer ses conquê-
» tes, dit-il, sur la somme de
» sa population, c'est entrepren-
» dre de faire valoir avec une
» charrue, des terres qui en de-
» mandent six «. Le Gouvernement Anglois a calculé tous les avantages qui résultent d'un individu; » par quelle inconsé-
» quence monstrueuse va-t-il
» donc conquérir au loin, à tra-
» vers tous les dangers de la mer,
» qui engloutit les deux tiers des
» hommes sacrifiés à une ambi-
» tion si mal-entendue «.

La difficulté de conserver les conquêtes éloignées, est prouvée par l'impossibilité de retenir sous le joug les Nations incorporées. A supposer cette possibilité, » quels
» sont les retours fructueux de
» ces vastes pays dont la posses-
» sion flatte si singuliérement l'or-

» gueil des Anglois? Une Ma-
», rine immensément dispendieu-
» se, une somme considérable
» d'hommes destinés à la servir,
» la somme encore plus considé-
» rable des craintes & des allar-
» mes sur ces pays, que les Na-
» tionnaux ont le droit naturel
» de troubler, & que les autres
» Puissances convoitent «. L'Au-
teur combat l'illusion de ceux qui
croient que les Nationnaux doi-
vent s'habituer aux fers, ou, que
vagabonds dans les forêts, irri-
tés de leur misere, ils s'humilie-
ront devant des Etrangers avi-
des, qui vont leur disputer un
pâturage aride & sec. » Je ne lis
» point de Livre de Politique,
» ajoute-t-il, où l'on ne vante,
» où l'on ne prétende établir
» comme un droit légitime, le
» droit de conquête. Les grands
» vols sont-ils donc justes, &
» n'y aura-t-il que les petits lar-

» cins qui soient des injustices? «
Il compare la Marine & les facultés de l'Etat du tems de la Reine Anne, à la Marine & aux facultés de l'Etat actuel. » Quel » sera pour nous, dit-il, le résultat de cet examen? Le double de vaisseaux & le triple » de dettes. Les profits de ces » grandes conquêtes n'équivalent » donc pas les frais qu'elles entraînent. Le Gouvernement » n'est donc point exact dans son » calcul «.

L'Auteur attaque la gratification accordée à l'exportation des grains. Selon lui, il s'en faut de beaucoup que l'Agriculture dont les Anglois se glorifient tant, produise chez eux d'aussi grands avantages qu'en France.

Dans la seconde Partie de cet Ouvrage, c'est-à-dire, dans le rapport que l'Angleterre a avec les autres Puissances de l'Europe,

l'Auteur conſidere la Hollande, le Portugal, l'Electorat d'Hanovre, la Heſſe, quelquefois la Pruſſe. Il ne nous eſt pas poſſible de rapporter toutes ſes vues relativement à ces Puiſſances.

Après avoir attribué la foibleſſe du Portugal au joug que lui impoſe, dit-il, un Clergé impérieux, il met en queſtion, s'il eſt de l'intérêt de la Grande Bretagne, que la Cour de Liſbonne ſe mette par elle-même à couvert des inſultes de celle de Madrid? » Quarante-cinq ou cinquante » millions, que l'Angleterre lui » fait payer l'honneur de ſa pro» tection, ſont ſans contredit, » ſuivant lui, l'argument le plus » triomphant dont on puiſſe faire » uſage pour ſoutenir la néga» tive. L'intérêt de la Grande » Bretagne eſt de tenir cette Na» tion dans ſa dépendance, & » de ne jamais l'éclairer ſur les

» moyens de ſortir de ſa liſiere «. M. de Walpoole lui indique ces moyens, qui ſont bien ſimples; &, ſi cet Ouvrage pénétroit jamais en Portugal, le Miniſtre Anglois auroit rendu un aſſez mauvais ſervice à ſa Patrie.

L'Auteur s'éleve contre la préſomption des Anglois au ſujet de l'équilibre des Nations. » Eſt-ce » aux hommes, dit-il, qu'il appar- » tient de le vouloir tenir? C'eſt » à l'Etre ſuprême, qui d'un ſeul » regard peut anéantir les Po- » tentats, à tenir la balance. Lui » ſeul voit dans l'avenir le ſort » des Royaumes, parceque c'eſt » lui ſeul qui en regle les deſti- » nées. Quand même la Divi- » nité auroit abandonné ce ſoin » aux mortels, feroit-ce à nous, » continue-t-il, d'entreprendre » ce périlleux ouvrage? Nos di- » viſions inteſtines ſuffiſent pour » occuper notre adminiſtration «.

Il exhorte ses Compatriotes à se concilier le cœur des Irlandois, à traiter en freres les Ecossois, au lieu d'aspirer à cet empire de la mer, qui forceroit toute l'Europe de se concerter pour la destruction de la puissance Angloise. Il suppose avec quelques Anglois, que c'est l'intérêt de la cause protestante qui est le motif de ce desir qu'a la Nation de faire respecter sa puissance. Il examine si les pieuses frayeurs qu'elle a pour cette cause, sont fondées, ou si elles doivent participer à ses vues politiques. Il entre à ce sujet dans des détails curieux, mais qui nous meneroient trop loin. » Probité scrupuleuse, dit-il, » sincérité de zele pour le bien » public ; voilà, si je ne me » trompe, la Loi & les Prophe- » tes en fait de Corps politi- » que «.

Cet Ouvrage est rempli de spé-

culations solides ; l'Auteur ne ménage point les Anglois : il peut leur donner des lumieres salutaires. Il ne ménage pas davantage les autres Puissances étrangeres, qu'il paroît connoître assez bien, sur-tout la Prusse & la Russie dans leur état actuel. Ces deux dernieres ont éprouvé des changemens trop considérables depuis que ce Testament est supposé fait, pour que M. Walpoole eût pu avoir les vues qu'on lui prête.

ARTICLE XLIII.

ANECDOTES FRANÇOISES depuis l'établiſſement de la Monarchie juſqu'au regne de Louis XV. A Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin, 1767, 1 vol. *in*-8°. de 639 pag. *Prix* 4 *liv.* 10 *ſ. rel.*

LE but de l'Hiſtoire, en mettant ſous nos yeux les événemens de tous les âges, eſt moins de ſatisfaire notre curioſité, que de nous propoſer l'exemple des vertus, pour nous les faire aimer, & de nous peindre les vices dans toute leur atrocité, pour nous les faire déteſter. Monarques, Guerriers, Politiques, Citoyens, tous les hommes peuvent y puiſer des leçons de conduite : mais il ſemble que les exemples qu'on trouve dans les Faſtes de ſa propre Na-

tion devroient faire plus d'impression sur l'esprit, que ceux qui sont tirés des Annales des Peuples anciens ou des Peuples éloignés Notre respect n'augmente en raison de la distance des tems, que pour tout ce qui n'est point du ressort de la Morale ; quelque vénération que nous ayons pour les vertus d'un Epaminondas, d'un Scipion & d'un Socrate, celle que nous inspire un du Guesclin, un Catinat, un Fenelon, est toujours accompagnée d'une sorte d'affection pour ces hommes célebres, d'une sorte d'inclination naturelle, qui nous fait desirer de les imiter. On ne peut donc trop louer le zele de l'Auteur de ces Anecdotes, dont l'objet, ainsi qu'il l'annonce dans sa Préface, est de faire servir à notre instruction les vertus de nos Ancêtres, leurs fautes, leurs défauts, leurs vices mêmes, de nous

familiariser avec leurs mœurs, leurs coutumes & leurs usages. Il s'est interdit toute Anedocte scandaleuse, tout fait hazardé sur la foi d'un Ecrivain passionné, méchant ou satyrique. Un second objet de ce Recueil est » d'intéresser l'esprit en l'amusant, & de » le forcer, pour ainsi dire, à » retenir la chronologie de notre » Histoire, à connoître le génie » propre de la Nation, & à se for- » mer des idées justes sur chacun » des siecles qui se sont écoulés » depuis l'établissement de la Mo- » narchie Françoise «.

Ces Anecdotes sont rangées dans l'ordre chronologique ; les notes multipliées qui les accompagnent, renferment ou des réflexions intéressantes, ou des faits rapprochés, ou qui ne tiennent point à la Narration, en un mot ce qui peut être séparé du texte

& qui auroit interrompu la ſuite des Annales.

Nous ne pouvons que nous borner à rapporter quelques exemples pris du texte & des notes, pour donner une idée de cette collection & du ſtyle de l'Ecrivain : il s'eſt attaché à le rendre clair, exact & précis. Il prévient ſes lecteurs, qu'il n'a pas fait difficulté d'emprunter les expreſſions mêmes des Auteurs qu'il extrait, mais qu'il a eu ſoin de marquer par des guillemets, ces expreſſions adoptées.

L'Auteur, ſous le Regne de Childebert, en 553, rapporte que Théodebalde ou Thibaut, Roi d'Auſtraſie, adreſſa cet Apologue à un homme qui s'étoit fort enrichi à ſes dépens : » Un ſerpent » ſe gliſſa dans une bouteille » remplie de vin, & en but tant » qu'il s'enfla au point de ne pou-

» voir point sortir : le maître de
» de la bouteille arrive & dit au
» serpent : Rends ce que tu as pris,
» & tu sortiras aussi aisément que
» tu es entré «. Cet Apologue méritoit certainement d'être rapporté ; mais l'Auteur auroit rendu service au Roi Thibaut, si, au lieu de remplir la bouteille de vin, que les serpens n'aiment point, il l'eût remplie de lait dont ils sont très friands.

En parlant des épreuves sous le regne de Louis le Débonnaire, il dit que » quand des témoins
» attestoient un fait que les au-
» tres nioient, on choisissoit un
» Champion de chaque côté pour
» se battre avec le bouclier &
» le bâton. Le vaincu, réputé par-
» jure, avoit la main coupée ;
» les autres témoins payoient l'a-
» mende pour racheter leur main.
» Delà est venu le Proverbe : *Les*
» *battus paient l'amende* «.

On dit communément qu'*un Manſeau vaut un Normand & demi.* Ce Proverbe eſt expliqué dans une note ſur l'Edit de Piſtres de 864, donné ſous Charles le Chauve. » Cet Edit eſt un monument » très curieux ſur les anciennes » monnoies; on ne les fabri- » quoit alors que dans le Palais, » à Paris, à Rouen, à Reims, » à Sens, à Orléans, à Châlons- » ſur-Saone, à Narbonne, à Mellé » en Poitou, & à Quentovic dans » le Ponthieu, &c. « L'Auteur, dans la note en queſtion, où l'on trouve des choſes curieuſes ſur la monnoie de ce tems, obſerve que » la livre d'or ſe tailloit en 72 » ſols d'or, dont chacun vau- » droit environ quinze francs de » notre monnoie actuelle; qu'un » ſol d'or valoit quarante de- » niers; qu'il y avoit un peu de » variété dans la valeur de ces » deniers, ſuivant les lieux où

» ils avoient été frappés; & qu'un
» denier Manseau valoit un de-
» nier & demi Normand, &
» deux deniers Angevins «.

Dans la suite de cette note sur le même regne, l'Auteur nous apprend encore l'origine du Proverbe, *Disputer de la chape à l'Evêque*. » On défendit de pil-
» ler les biens d'un Evêque après
» sa mort, & on chargea l'Eco-
» nome de l'Eglise de les mettre
» en réserve pour le Successeur,
» ou pour être employés à quel-
» ques pieux usages. C'est de cet
» abus de piller les meubles de
» l'Evêque après sa mort, que
» nous est venu ce Proverbe,
» pour signifier que deux per-
» sonnes se disputent une chose
» qui ne leur appartient pas du
» tout «.

Ce fut en 991 que le célebre Gerbert, qui, de simple Moine de l'Abbaye d'Aurillac, devint

Archevêque de Reims, enſuite de Ravennes, & enfin Pape ſous le nom de Silveſtre II, inventa l'horloge à balancier. Il introduiſit en France le chiffre Arabe. Gerbert s'étoit rendu ſi habile pour ce tems-là dans les Mathématiques, qu'on le regardoit comme un Magicien. Il eſt étonnant que dans ce ſiecle barbare, il ſoit parvenu à la Papauté, malgré les préjugés que l'ignorance ne manquoit pas d'accréditer contre lui.

On trouve ſous le regne de Charles VI, une Anecdote aſſez connue, mais que nous ne laiſſerons pas de rapporter. » Ce » Prince chaſſant dans la Forêt » de Senlis, prit un grand cerf » qui portoit un collier de cui- » vre doré, avec cette inſcrip- » tion latine : *Hoc me Cæſar do-* » *navit.* On raiſonna beaucoup » ſur l'âge de ce cerf, & on crut

» assez généralement que ce César étoit un des derniers Empereurs. Le Roi en prit occasion de mettre deux cerfs volans pour support des armes de France, qu'il réduisit à trois fleurs de lis. Elles étoient auparavant sans nombre «.

A la suite de cette Anecdote est un fait plus intéressant, parcequ'il peint le caractere François. Castelmorant fut défié au combat par un Chevalier Anglois » qui parut dans la lice armé de toutes pieces, à l'exception des cuisses & des jambes qu'il avoit découvertes, sous prétexte d'une incommodité au genou. Il invite le François à l'imiter, lui jurant qu'il ne frappera pas sur ces endroits. Castelmorant le croit; au troisieme coup, il a la cuisse percée. Le Comte de Bukingham fait conduire l'Anglois

» en prison, & propose au François de le lui remettre, afin » d'en tirer une forte rançon. *Je » suis venu en Bretagne*, répond » celui-ci, *non pour gagner de » l'argent, mais pour acquérir de » l'honneur. Tout ce que je demande, c'est la liberté du prisonnier.* Le Prince envoya une » coupe d'or, & une somme considérable à Castelmorant, qui » n'accepta que la coupe «.

Si cette Anecdote offre un exemple de générosité, la suivante en offre un d'une vertu plus sublime. » Louis de Bourbon, Comte » de Montpensier, arrive à Naples après la prise de Capoue, » où il avoit donné des preuves » de la plus grande valeur. Son » premier soin est de se rendre » à Pouzzoles, au tombeau de » son pere : il y fait faire un service magnifique, & ordonne » de lever la tombe, afin d'avoir

» la consolation d'arroser de ses » larmes, les cendres d'un pere » qu'il avoit tant aimé. Ce spec- » tacle le frappe si vivement, » qu'il en expire de douleur. Le » corps de ce jeune Prince, réuni » à celui de son pere, fut ap- » porté en France. On l'appella » le Héros de la tendresse fi- » liale «.

La Scene Françoise doit son origine à la *Confrérie de la Passion*, dont le théatre fut érigé dans la grande salle de l'Hôpital de la Trinité, & à une autre Société qui prit le nom d'*Enfans sans souci*, & qui éleva aux Halles, » un théatre sur lequel ils » représentoient des Pieces dont » les sujets étoient pris des aven- » tures les plus plaisantes qui se » passoient dans la ville. Ces Pie- » ces s'appelloient *Sotises* «. Voilà la naissance de la Tragédie & de la Comédie, genres que nous

avons portés très loin, mais que nous voyons ramener par bien des gens vers leur premiere origine. Les extrêmes se touchent, & peut-être sommes-nous plus près de la *Passion* (1) & des *Sotises*, que nous ne sommes éloignés de Corneille & de Moliere.

Nous finissons par un mot de Henri IV, dont beaucoup d'Ecrivains pourroient profiter comme d'une excellente leçon. » Le Tail-» leur de ce Prince avoit com-» posé un Livre sur les Réglemens nécessaires au bien de » l'Etat, & le présenta au Roi, » qui en lut rapidement quelques » pages. Ensuite il dit à un de » ses Valets de chambre : *Allez* » *chercher mon Chancelier; qu'il* » *vienne me prendre la mesure*

(1) Ce terme doit s'entendre des Farces indécentes où nos Mysteres étoient représentés.

» *d'un habit : voici mon Tailleur*
» *qui fait des Réglemens* «.

La variété que l'ordre chronologique auquel l'Auteur s'est assujetti, répand nécessairement dans cet Ouvrage, le goût avec lequel il a choisi ses Anecdotes, & le soin qu'il a eu de jetter les réflexions & les traits d'érudition dans les notes, rendent cette Compilation une des plus amusantes & des plus utiles que nous connoissions.

ARTICLE XLIV.

CONTROVERSE *sur la Religion Chrétienne & celle des Mahométans, entre trois Docteurs Musulmans & un Religieux de la Nation Maronite ; Ouvrage traduit de l'Arabe, par M.* LE GRAND*, Secrétaire-Interprete du Roi pour les Langues Orientales ; dédié à M. le Duc de Praslin, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Chef du Conseil des Finances de Sa Majesté, Lieutenant Général de ses Armées, Ministre & Secrétaire d'Etat.* A Paris, chez Lacombe, Libr. Quai de Conti, 1767, 1 v. *in*-12. *Prix* 1 *l.* 10 *s.*

M. Le Grand, dans un Avant-Propos bien fait, trace rapidement l'histoire de la Nation *Maronite*,

ronite, loue son attachement à la Communion de l'Eglise Romaine, fait valoir le courage avec lequel plusieurs Savans de cette Nation ont soutenu contre des Docteurs Musulmans l'honneur de la Religion Chrétienne, & s'arrête à l'Ouvrage dont il donne la traduction, comme à une preuve authentique de ce courage ardent, intrépide & si saintement employé. Il y a près de cinq cens ans que l'Auteur de cet Ecrit, échappé au naufrage des tems, défendit devant un Prince infidele les droits de sa Religion. On a aujourd'hui sur la maniere d'établir ces droits sacrés tout ce que l'on peut desirer. » Cependant, dit le Traducteur, quoiqu'on sache comment on traite » certains sujets dans ce siecle, » je n'en suis pas moins persuadé » qu'on sera curieux de voir comment, sur ces mêmes matieres,

» on a raisonné dans des siecles » antérieurs au nôtre, & sur- » tout dans un tems où la bar- » barie, la fureur, l'ignorance » & le fanatisme dominoient en- » core plus que la raison «. La raison domine aujourd'hui, à ce que l'on dit; mais elle n'a que trop souvent besoin qu'on la ramene à la vérité : la traduction de M. le Grand peut y contribuer. Elle est faite avec une exactitude scrupuleuse : il y a conservé la forme de l'original Arabe; la dispute est sur le ton de la conversation : un Cénobite & trois Docteurs parlent; le Prince devant qui se passe la dispute est l'Interlocuteur. L'Alcoran & l'Evangile sont les armes avec lesquelles le Cénobite défend la Loi des Chrétiens, & terrasse ses adversaires.

Nous ne suivrons pas cette Controverse dans tous ses points;

nous nous attacherons ſeulement à quelques-uns des plus frappans, pour donner à nos Lecteurs une idée préciſe de la maniere dont argumente ce Religieux.

Voici d'abord en peu de mots ce qui occaſionna cette diſpute. » L'an 612 de l'Hégire, ſous le » regne de Léon, fils d'Etienne, » Roi d'Arménie, deux Reli- » gieux Maronites du Monaſtere » de S. Siméon, étant venus pour » quelques affaires de leur Or- » dre, à la Cour de Melikid- » daher, troiſieme fils de Sala- » heddinn (1) Ciyoub-eſſalihi, » Roi d'Alep & des pays circon- » voiſins, ce Prince les reçut » avec bonté; & juſqu'à ce que » leurs affaires fuſſent expédiées,

(1) C'eſt celui, dit le Traducteur, que nous connoiſſons ſous le nom de *Saladin*; il étoit Soudan d'Egypte : c'eſt le même qui prit Jéruſalem ſur les Croiſés.

» il les envoya loger chez ſon » frere «. Celui-ci leur fait l'accueil le plus gracieux, conçoit de l'eſtime pour un de ces deux Moines, qui étoit un vieillard vénérable, le fait aſſeoir auprès de lui, l'interroge ſur ſon âge, ſur le tems de ſa profeſſion, ſur l'auſtérité de ſa Regle, & admire la ſageſſe de ſes réponſes. Tandis qu'il converſoit ainſi avec lui, arrivent trois Docteurs de la Loi Muſulmane. » L'odeur de muſc » qui échappoit de leurs vête» mens, donnoit à connoître la » vie aiſée & délicate qu'ils me» noient «. Ils font au Prince diverſes queſtions ſur ce Religieux, diſtingué par ſa modeſtie, par la douceur de ſes traits, par ſa vieilleſſe reſpectable. *C'eſt bien dommage*, diſent-ils, *qu'il ſoit Chrétien.* A ce mot, le Prince leur propoſe de diſputer avec ce Cénobite ſur les matieres de Re-

ligion. Ils y consentent. *Abou-selamé* (c'est le nom d'un des trois Docteurs) porte la parole. Le Cénobite se défend d'agiter devant eux des questions aussi délicates. Le Prince, pour le rassurer, lui dit à l'oreille : *Je suis fils d'une Chrétienne, ma mere étoit Grecque ; parlez hardiment & avec confiance, ne craignez rien : je vous permets de vous expliquer avec toute la liberté qu'exige le sujet que vous allez traiter.* En même tems il tire de son doigt un anneau, & le met au doigt du Religieux. Alors celui-ci entre en matiere, & commence par nier que Mahomet fût Prophete & Envoyé de Dieu.

Il établit ses preuves sur les aveux mêmes qu'il force Abou-selamé de lui faire. Dieu a créé toutes choses dans le Ciel & sur la Terre, par son ordre & par sa parole : ce Dieu qui a créé le monde est un, & il n'y en a pas

d'autre : il eſt riche, bienfaiſant, libéral ; & il veut le ſalut de tout le genre humain. Le Muſulman applaudit à cette doctrine : elle eſt conforme, dit-il, à notre croyance. » Il faut donc, continue le » Cénobite, que l'Envoyé de » Dieu reçoive ſa miſſion pour » tout le monde ſans exception : » il faut auſſi qu'il ait une puiſ» ſance émanée de lui, & cer» tains ſignes qui prouvent que » ſa miſſion eſt de Dieu «.

ABOU-SEL. Qu'entendez-vous par cette puiſſance, par ces ſignes ?

LE CÉNOB. J'entends cette puiſſance, ces ſignes qu'on a admirés dans les Apôtres de Jéſus-Chriſt le Meſſie.

ABOU-SEL. Quelle puiſſance, quels ſignes vit-on dans les Apôtres ?

LE CÉNOB. On vit trois principaux ſignes, qui prouverent leur

miſſion : la vertu d'opérer des miracles, le don des Langues, & la prédication de l'Evangile par toute la Terre. Aucun de ces ſignes, ajoute le Religieux, n'a paru dans votre Prophéte; il n'en a eu que les contraires.

ABOU-SEL. Quels ſont ces ſignes contraires & oppoſés dont vous voulez parler?

LE CÉNOB. Le premier, la menace de paſſer au fil de l'épée ceux qui n'embraſſeroient pas ſa Religion; le ſecond, l'établiſſement d'une Religion qui favoriſe toutes les paſſions; & enfin la perſuaſion par ſophiſmes. Ici le Cénobite, adreſſant la parole au Prince, compare Mahomet à un homme qui ſe diroit Envoyé du Kalife auprès de lui, & qui ne ſeroit chargé d'aucune lettre, d'aucun ſigne par lequel il pût prouver la légitimité de ſon ambaſſade : » Le croiriez-vous ſur

» sa simple parole? *Non*, répond
» le Prince; *tout au contraire*,
» *je le ferois punir sévèrement pour*
» *la hardiesse qu'il auroit de vou-*
» *loir, par une imposture, se don-*
» *ner pour ce qu'il n'est pas* «.

Dans la suite de cette conversation, le Religieux développe admirablement les preuves de l'authenticité de la mission des Apôtres. Il rapporte, sur le don des Langues, cette prophétie de David : » Le son de leur voix
» s'est fait entendre par toute la
» terre, & leur parole s'est ré-
» pandue jusqu'à son extrémi-
» té (1) «. Il prouve qu'en plusieurs endroits de l'Alcoran, Mahomet établit lui-même dans les termes les plus clairs, la vérité des prédications des Apôtres, de

(1) *In omnem terram exivit sonus eorum, & in fines orbis terræ verba eorum.* Ps. XVIII, ℣. 5.

leurs œuvres, de leurs miracles, & celle de l'Evangile. Abou-selamé répond : » Nous confessons » la vérité de l'Evangile, nous » y croyons, mais pas tel que » vous l'avez. Vous en avez cor- » rompu le texte, vous l'avez » falsifié, & vous l'avez ajusté » à vos idées «. Il faut voir dans l'Ouvrage même comment le Cénobite détruit cette proposition. » Dites-moi, reprend ensuite » Abou-selamé, mettez-vous » Mahomet au-dessous du Messie » & des Apôtres ? «

LE CÉNOB. Comment oserois-je mettre l'esclave au niveau du Seigneur, la créature en parallele avec le Créateur, & égaler l'homme à Dieu ?

ABOU-SEL. Ne savez-vous pas que c'est Mahomet qui a retiré les enfans d'Ismaël de la voie de perdition, qui leur a fait quitter le culte des Idoles, qui leur a

fait connoître un Dieu vivant & éternel, ainsi qu'ont fait le Messie & les Apôtres ?

A cela le Religieux répond, qu'il est vrai que Mahomet a obligé les Arabes à abandonner le culte des Idoles, & qu'il leur a fait connoître le vrai Dieu; mais que cette connoissance a été insuffisante, & qu'elle a manqué des formes nécessaires. » Le but » principal de Mahomet, conti- » nue-t-il, étoit d'assujettir les » Arabes, de les réduire à son » obéissance, encore plus que de » leur donner une connoissance » parfaite de la Divinité «. Puis détaillant l'histoire de cet Imposteur, il tire de l'Alcoran & des traditions mêmes des Arabes, les armes les plus fortes contre sa prétendue mission, contre le don de prophétie qu'il s'attribuoit, contre les vertus & les perfections que lui supposoient ses Sec-

tateurs, contre ses enseignemens, contre sa morale. Abou-selamé ne peut nier que Mahomet n'ait eu une grande quantité de femmes, les unes par contrat de mariage, & les autres seulement en qualité de concubines; qu'il n'ait employé le sabre & versé le sang pour se faire obéir; qu'il n'ait pris la femme de Zéide; qu'il ne soit mort; *que ses membres & ses os n'aient été réduits en poussiere sous la terre* : toutes choses qui prouvent invinciblement que l'esprit d'erreur l'animoit, qu'il ne sacrifioit qu'à son ambition, qu'il étoit dominé par les passions les plus déréglées & les plus brutales, qu'enfin il n'étoit rien moins que Prophéte & Envoyé de Dieu. Mais, dit ce Docteur en récriminant, nous nions ce que vous dites du Messie. » Vous » donnez à Dieu un fils, & vous

» soutenez que le Messie est fils
» de Dieu, & avec cela qu'il
» est Dieu éternel, Créateur de
» toutes choses; & il n'est autre
» chose qu'un homme né d'une
» femme, qui auprès de Dieu
» ne differe pas d'Adam, & qui
» lui est semblable. Quel aveu-
» glement! quelle erreur mons-
» trueuse, dit encore Abou-se-
» lamé, d'adorer un homme qui,
» selon que vous l'avouez vous-
» même, a été en butte à toutes
» sortes d'ignominies, qui les a
» endurées! & vous osez après
» cela mal parler de notre Pro-
» phete Mahomet? «

LE CÉNOB. Croyez-vous que tout ce qu'a dit Mahomet dans son Alcoran soit vrai, & que ce même Alcoran soit descendu du Ciel d'auprès de Dieu?

ABOU-SEL. Oui, je le confesse, & je crois tout ce qui est écrit

dans l'Alcoran, & qu'il eſt deſcendu de Dieu à Mohammed-Muſtapha, ſon Prophete.

LE CÉNOB. N'eſt-il pas écrit dans l'Alcoran, que Jéſus-Chriſt le Meſſie eſt l'Eſprit de Dieu & ſon Verbe, qu'il a dépoſé dans le ſein de Marie ?

ABOU-SEL. Oui ; cela eſt ainſi.

LE CÉNOB. Dites-moi : l'Eſprit de Dieu & ſon Verbe ſont-ils éternels, increés ou créés ?

ABOU-SEL. Ils ſont increés, & non créés nouvellement.

LE CÉNOB. Dieu a-t-il pu être dans un tems ſourd & muet, c'eſt-à-dire, privé de ſon Eſprit & de ſon Verbe ?

ABOU-SEL. Loin de nous pareille penſée : Dieu a toujours été uni à ſon Eſprit, à ſon Verbe & à ſa puiſſance ; jamais ces principes n'en ont été ſéparés.

LE CÉNOB. Et la Parole, le

Verbe de Dieu eſt-il Créateur ou créé ?

ABOU-SEL. Sans doute, il eſt Créateur, c'eſt-à-dire, incréé.

LE CÉNOB. Qu'adorez-vous ? Dieu ou un autre que lui ?

ABOU-SEL. C'eſt Dieu que nous adorons.

LE CÉNOB. Adorez-vous Dieu avec ſon Eſprit & ſon Verbe, ou non ?

ABOU-SEL. J'adore Dieu, ſon Eſprit & ſon Verbe faiſant une ſeule eſſence.

LE CENOB. Dites donc : je crois en Dieu, en ſon Eſprit & en ſon Verbe.

ABOU-SEL. Je crois en Dieu, en ſon Eſprit & en ſon Verbe : mais prenez garde, je n'en fais pas trois Dieux, je ne reconnois qu'un ſeul Dieu.

LE CENOB. Fort bien, vous voilà de mon ſentiment, nous

sommes d'accord ; votre croyance est la mienne, & celle de tout Chrétien : c'étoit-là mon dessein de vous conduire pas à pas à la connoissance de la vérité, & à vous faire croire comme moi le Mystere de la Sainte Trinité ; le Pere qui est Dieu, le Fils qui est son Verbe, & le Saint Esprit qui procede du Pere & du Fils.
» Pendant ce tems là, le Prince
» étoit appuyé : il n'eut pas plu-
» tôt entendu la conclusion du
» Religieux, qu'il se redressa,
» & relevant sa coëffure qui lui
» tomboit sur les sourcils, il se
» mit à frapper des mains en si-
» gne d'applaudissement, & il
» dit en riant : *Par la vertu d'A-*
» *li, ô Abou-selamé, le Moine*
» *t'a fait Chrétien, & t'a fait*
» *entrer dans sa Religion, sans*
» *que tu t'en sois apperçu* «.

Ce morceau est un de ceux où le Religieux presse le plus vive-

ment ſon adverſaire : nous l'avons choiſi par préférence, afin de mieux faire connoître à nos Lecteurs la méthode employée dans cette Controverſe pour ruiner les objections des trois Docteurs Muſulmans. Abou-ſelamé couvert de honte, eſt remplacé par Aboulfadhl, qui ne ſe défend que par des injures, & à qui le Prince impoſe ſilence.

Le lendemain le Cénobite combat avec le même avantage contre Errechid-ubnul-mahdi, autre Docteur, par qui ceux de la veille s'étoient fait accompagner. » C'étoit un homme célebre par les » graces de ſon éloquence, verſé » dans les ſciences, & ſur-tout » dans les matieres de Religion «. Les queſtions agitées dans cette ſeconde diſpute nous engageroient trop avant. C'eſt toujours par des autorités tirées de l'Alcoran même, que le Cénobite prouve

l'excellence de ſa Religion & celle de l'Evangile. C'eſt votre Livre, c'eſt votre Loi, c'eſt votre Prophete, répete-t-il ſouvent à ſon adverſaire, qui certifient la vérité de la Religion Chrétienne: croire à l'Alcoran eſt, pour vous, ajouter foi à l'Evangile; l'un emporte la néceſſité de l'autre. Après avoir ainſi combattu Errechid par ſes propres paroles, par ſa propre croyance, » Préſentons main-
» tenant à cette aſſemblée, dit-
» il, toutes les Religions; met-
» tons-les en évidence : les Sa-
» béens ont un Livre, une Loi,
» une Religion, ainſi que les
» Juifs, les Chrétiens & les Mu-
» ſulmans. Jugeons par les lu-
» mieres de l'eſprit & celles de
» la raiſon, quel Livre, quelle
» Religion convient le mieux &
» a le plus de rapport à la na-
» ture increéée de Dieu; cette

» Religion sera déclarée la véri-
» table & la seule qui vienne de
» Dieu ; il conviendra alors que
» nous nous déclarions pour elle ;
» & que nous rejettions toute
» autre que celle-là «. Le Prince approuve ce moyen ; il le trouve juste ; *il n'y a qu'un ignorant & un entêté*, ajoute-t-il, *qui puisse le rejetter : en effet, quelle apparence que le Créateur eût fait pour les hommes une Loi contraire à ses idées, & à l'excellence de sa nature ?* Le Cénobite profitant de cette heureuse disposition du Prince, démontre d'abord l'absurdité du Sabéisme, passe ensuite à la croyance des Juifs, puis en vient à la morale de l'Evangile, qu'il met en opposition avec celle de l'Alcoran. C'est ici que son zele triomphe. Jésus-Christ nous a donné une Religion conforme à sa divinité, & qui y est relative

en toutes ſes parties. La vertu & la ſainteté étant ſon eſſence, il l'exige de ſes adorateurs, & il nous y a dirigés par ſa miſéricorde. » Jéſus-Chriſt, par la force » de ſa divinité, par cette force » qu'on ne peut décrire ni com- » prendre, a reſſuſcité les morts. » Mahomet a fait périr les vi- » vans ; il a employé le fer con- » tre ceux qui ont voulu lui ré- » ſiſter, le contrarier, & ne le » pas reconnoître. Jéſus-Chriſt a » conduit les hommes à la vé- » rité, les a attirés à ſon culte » par les ſignes les plus évidens, » par les miracles les plus écla- » tans. Mahomet les a attirés à » ſa croyance, en leur permet- » tant de mener une vie licen- » cieuſe, en leur imprimant de » la terreur, en employant con- » tre eux les menaces, en les » trompant par ſes fauſſes pro-

» meſſes ſur les avantages de » cette vie & ſur les plaiſirs de » l'autre «. Il a ſuivi dans ſa Loi l'impreſſion de ſes inclinations, & il l'a dirigée de façon à ſe rendre licites les plaiſirs les moins permis.

Nous ſommes entrés ſur cette infâme Loi dans quelques détails aſſez étendus, en rendant compte du *Tableau de l'Hiſtoire moderne*, par M. de Méhégan (Journal de Février 1767). La note qui eſt au bas de la page 280, offre un long paſſage de cet endroit de la Traduction de M. le Grand. Nous avons oppoſé ce que dit ici le Cénobite des abſurdités ſans nombre que renferme l'Alcoran, aux éloges que M. de Méhégan prodigue à ce Recueil de maximes impures & révoltantes.

Nous terminerons-là l'analyſe de cette Controverſe ſur la Re-

ligion Chrétienne & celle des Mahométans. Nous ajouterons ſeulement avec le Cenſeur (M. de Monty, Docteur en Théologie) que *cet Ouvrage eſt auſſi propre à convaincre nos prétendus Eſprits forts, qu'un Muſulman, s'ils étoient ſincérement diſpoſés à chercher la vérité.*

ARTICLE LXV.

LES VIES des Hommes illustres de la France, continuées par M. TURPIN (Tomes 24 & 25, contenant la Vie de LOUIS DE BOURBON II du nom, Prince DE CONDÉ.) À Amsterdam ; & se vend à Paris, chez Knapen, Imprimeur, au bas du Pont Saint-Michel, & Grand' Salle du Palais, *au bon Protecteur*, 1767, *in*-12. *Prix* 4 *liv.* 10 *s. br.* & 6 *liv. rel.*

ON doit les premiers Volumes de cet Ouvrage à M. d'Auvigny, homme d'un caractere aussi singulier que ses talens auroient été honorables à sa patrie, si une mort prématurée ne l'eût enlevé aux lettres & aux armes, auxquelles il s'étoit consacré. M. l'Abbé

Pérau, que la mort vient aussi de nous ravir, avoit pris cet Ouvrage au Tome XIII, & l'a continué jusques au XXIII. Il sentoit tout le prix de cette entreprise, dont l'utilité est assez reconnue par l'accueil favorable que le Public lui a fait. Privé de la vue, & désespérant d'y pouvoir mettre la derniere main, il songea à se choisir un Continuateur. Il connoissoit la maniere forte & élégante de M. Turpin, &, comme Eudamidas, il lui légua le soin d'entretenir ce qu'il avoit de plus cher. Il paroît que l'Héritier remplira au-delà des espérances du Testateur, les conditions du testament. Ces deux Volumes annoncent de la part de M. Turpin, les qualités les plus recommandables dans un Historien; une fidélité incorruptible, un goût délicat, une critique févere, & une force de caractere à toute épreuve.

Voici comme il débute dans son Epitre dédicatoire à Mgr. le Prince de Condé : » La Nature donne » aux Rois & aux Princes, des » Sujets ; mais, économe dans ses » dons, elle leur refuse des Amis. » De lâches Corrupteurs cher- » chent à leur plaire plutôt par » des mensonges agréables, que » par des vérités utiles. L'His- » toire moins complaisante, peut » seule leur donner des conseils » & des leçons. Sa voix fiere & » hardie releve les vertus du Hé- » ros, & démasque les foiblesses » de l'homme. C'est elle qui, in- » terrogeant les Rois dans leurs » tombeaux, les absout, ou les » flétrit. J'ose, Monseigneur, » vous consacrer l'Histoire d'un » de vos Ancêtres, &c. «

Il seroit inutile de suivre M. Turpin dans le cours de son Ouvrage ; quelque intéressans qu'en soient les détails, nous n'avons pas

pas besoin de les remettre sous les yeux de nos Lecteurs. La Vie du Grand Condé est dans la mémoire & dans le cœur de tout François. C'est le talent de l'Auteur, & non les vertus du Héros que nous devons faire connoître ; nous nous attacherons donc à rapporter quelques morceaux de cet Ouvrage ; & pour ne pas en imposer au Public, nous aurons l'attention de ne point choisir. Comme c'est le coup d'essai de M. Turpin, & les premiers Volumes de la continuation d'une Biographie estimable & faite pour la gloire de la Nation, il faut que le Public le juge à toute rigueur : nous osons croire que l'Auteur n'y perdra pas.

M. Turpin n'entre jamais dans le détail d'une affaire concernant quelque Puissance, sans avoir exposé aux yeux de son Lecteur, l'état actuel de cette Puissance.

Avant que de parler de la révolte des Catalans en 1642, il donne cette idée de l'Espagne : » Ses » frontieres défendues, ou par » les mers ou par les Pyrenées, » étoient à l'abri de toute inva- » sion étrangere : maîtresse du » nouveau Monde, elle possé- » doit encore Naples & le Mi- » lanois dans l'Italie, la Sicile » & la Sardaigne dans la Médi- » terranée. Après le démembre » ment des Pays-Bas, il lui res- » toit encore dix riches Provin- » ces dans la Flandres. Mais ce » colosse accablé sous son propre » poids, renfermoit dans ses » membres trop épars, le vice » de sa destruction & le germe » de son dépérissement. Un Roi » foible, gouverné par un Mi- » nistre plus courtisan que poli- » tique, crut pouvoir tout oser, » parcequ'il ne sut pas tout pré- » voir «.

L'Hiſtoire de Condé offre ſans ceſſe des ſieges & des batailles; il eſt difficile qu'un Auteur ne ſe reſſemble pas quelquefois dans ſes deſcriptions. M. Turpin a l'art de les varier, en ſe conformant toujours à la vérité : non ſeulement il ſait ennoblir les moindres détails ; mais, comme s'il avoit fait une étude de l'art militaire, il ſuit tous les mouvemens des armées, & ne laiſſe échapper aucune manœuvre : le mot propre, le mot technique ne lui manque jamais, ainſi qu'il arrive à beaucoup d'Ecrivains. Il ſeroit trop long de donner des exemples de ce que nous avançons; mais le Lecteur peut comparer les récits des batailles de Condé, Lens, Saint-Antoine, Arras, Rocroi, Senef, &c. Soit que ce Héros triomphe, ou qu'il ſoit vaincu, ſoit qu'il aſſiege, ou qu'il force les aſſiégeans à la re-

traite, c'est par-tout la même clarté, la même précision, le même ordre. Avant que de décrire la bataille de Lens, M. Turpin fait, comme le Général, la disposition des troupes; il vient ensuite à l'action. » A huit heures du » matin, l'armée Françoise s'é» branla tout à la fois. Le Prince, » de tems en tems, faisoit faire » halte, pour tempérer l'ardeur » bouillante du soldat, & pour » l'accoutumer à contempler sans » effroi son ennemi. L'Archiduc » s'avança avec beaucoup de ré» solution; & plein de confiance » dans la valeur de ses troupes, » il croyoit marcher à une vic» toire assurée. A mesure qu'il » s'avançoit, il étoit obligé de » ranger ses troupes en bataille, » ce qui donnoit aux François » beaucoup d'avantages sur lui. » Le Prince de Salms, à la tête » de la premiere ligne, vint fon-

» dre au galop sur la nôtre qui
» ne marchoit qu'au pas. C'étoit
» un spectacle terrible de voir
» ces deux lignes qui venoient
» de se joindre, rester immobi-
» les à la vue l'une de l'autre.
» Il sembloit qu'un étonnement
» réciproque enchaînât leurs bras
» & suspendît leur courage. Les
» chevaux se touchoient bouche
» contre bouche : chaque Cava-
» lier, le pistolet à la main,
» n'avoit qu'à lâcher son coup
» pour tuer son adversaire ; mais
» tous étoient retenus par l'or-
» dre de leur Général. Enfin les
» Espagnols plus impatiens ti-
» rerent les premiers, &c. « Ceux qui liront l'Ouvrage de M. Turpin, s'appercevront aisément qu'il y a dans cette Histoire des morceaux bien supérieurs encore à celui que nous venons de citer.

L'Auteur ne parle jamais d'un personnage intéressant, qu'il n'en

trace le caractere; son pinceau à cet égard est d'une vigueur & d'une vérité singulieres : on peut juger des autres par celui de la Princesse Palatine. » C'étoit, dit-il, » une femme forte, une intelli-» gence sublime, qui par la su-» périorité de sa raison, avoit » acquis le droit de commander » à tous les esprits. Fiere & pau-» vre, elle trouvoit des ressour-» ces pour être magnifique & li-» bérale. Flattant ses sens, sans » y être asservie, elle partageoit » ses momens entre les plaisirs & » les affaires. Voluptueuse, mais » ennemie du scandale & de la » débauche, elle préserva tou-» jours son esprit des foiblesses » de son cœur. Elle fut respectée » dans ses mœurs, par un privi-» lege attaché à la supériorité » du mérite, qui subjugue les » suffrages & fait taire la cen-» sure «.

M. Turpin ne refroidit point ſes narrations par des réflexions inutiles ; il n'en haſarde que lorſqu'elles ſont néceſſaires. Il peint Condé dans les dernieres années de ſa vie. » La plupart des Lec- » teurs, dit-il, ſont curieux de » connoître les ſentimens des » grands Hommes ſur la Reli- » gion. Le motif de cette cu- » rioſité eſt facile à démêler. L'in- » crédule, perſuadé que celui qui » a fait de grandes choſes avoit » de grandes lumieres, compte » avec complaiſance parmi les » héros de l'incrédulité, un Ven- » dôme, un Catinat. Il aime à » voir que Spinoſa fut ſobre, » continent & déſintéreſſé ; que » Bayle, ſans ambition & ſans » fiel, étoit auſſi indulgent pour » les autres, que ſévere à lui- » même ; comme ſi ceux qui ont » bien vécu ne pouvoient avoir » mal raiſonné. L'homme véri-

» tablement Chrétien, continue
» l'Auteur, eſt animé d'un mo-
» tif plus ſublime : ſa foi devient
» plus ardente & plus vive, lorſ-
» qu'elle eſt ſoutenue par d'illuſ-
» tres exemples. Il ſe complaît
» à voir Arnauld, Paſchal & Boſ-
» ſuet courbés ſous le joug de la
» Religion. Et lorſqu'il apper-
» çoit les Philoſophes ſuperbes
» errer au milieu des ténebres,
» il trouve dans leurs égaremens,
» de nouveaux motifs pour ren-
» dre grace au Dieu qui l'é-
» claire «.

Nous voudrions pouvoir copier le tableau pathétique de la mort chrétienne du Prince de Condé : depuis l'inſtant de ſa maladie juſqu'à ſon dernier ſoupir, c'eſt une ſuite de ſcenes plus attendriſſantes les unes que les autres. » Auſſi-
» tôt que l'âge eut impoſé ſilence
» à ſes paſſions, le Philoſophe
» indocile & ſuperbe, devint

» Chrétien humble & ſoumis. . .
» Le ſpectacle de ſes parens &
» de ſes amis que la mort lui
» avoit enlevés, avoit préparé
» ſon cœur à cette heureuſe ré-
» volution. Il avoit vu mourir
» la célebre Palatine en odeur de
» ſainteté : elle paſſa de l'incré-
» dulité & du ſein des plaiſirs,
» à une docilité &. à une morti-
» fication qui effacerent le ſou-
» venir d'une vie mondaine &
» voluptueuſe. L'éclat de ſa con-
» verſion, l'auſtérité de ſa vie
» édifierent la Capitale. Le com-
» merce qu'elle aſſuroit entrete-
» nir avec les Anges, la fit paſ-
» ſer pour une ame privilégiée
» aux yeux de la moitié de la
» France; l'autre moitié la crut
» folle. Le Prince de Condé qui
» avoit été témoin de ſa patien-
» ce, fut ébranlé en la voyant
» ſoumiſe «.

Avant que de finir, nous rap-

porterons encore, pour l'inſtruction de quelques hommes de ce ſiecle, le morceau ſuivant, ſur le courage que fit voir Condé, lorſque les Médecins, preſſés de s'expliquer, lui apprirent qu'il étoit à propos de ſonger aux Sacremens. *Voilà parler*, leur dit-il. *Mon Dieu, vous m'appellez à vous, que votre volonté ſoit faite.* On ne remarqua pas la moindre altération ſur ſon viſage. Gourville étant entré alors dans ſa chambre, il lui dit : *Eh bien, Gourville, mon ami, c'en eſt fait, l'arrêt eſt prononcé.* » La Philoſophie » impuiſſante à nous ſoutenir » dans ces derniers momens, ne » peut produire qu'une inſenſi- » bilité brutale. La Religion plus » conſolante, nous promet une » exiſtence nouvelle, nous for- » tifie contre l'horreur naturelle » d'un éternel anéantiſſement. » On doit lire le calme dans les

» yeux de celui qui va jouir, &
» l'on ne doit attendre que de
» la ſtupidité de celui qui penſe
» qu'il va ceſſer d'être. Cette per-
» ſuaſion d'une immortalité aſ-
» ſurée inſpire à Condé cette mê-
» me confiance, ce mépris de la
» mort qu'il avoit à la tête d'une
» armée «.

Le talent de M. Turpin pour l'Hiſtoire ne ſauroit être trop encouragé. Ses ſentimens ſur l'honneur, ſur la vertu, ſur la Religion; ſon ſtyle noble, élégant & pur, feront regretter qu'il n'ait pas commencé plutôt à ſe faire connoître.

ARTICLE XLVI.

*HISTOIRE de la Nouvelle Yorck, depuis la découverte de cette Province jusqu'à notre siecle; dans laquelle on rapporte les démêlés qu'elle a eus avec les Canadiens & les Indiens; les Guerres qu'elle a soutenues contre ces Peuples; les Traités & les Alliances qu'elle a faits avec eux, &c. On y a joint une Description Géographique du Pays, & une Histoire abrégée de ses Habitans, de leur Religion, de leur Gouvernement Civil & Ecclésiastique, &c. Par M. WILLIAM SMITH. Traduite de l'Anglois par M. E.*** Avec cette épigraphe : *Nec minor est virtus, quàm quærere, parta tueri.* A Londres; & se trouve à Paris, chez Aug. Mart. Lottin, l'aîné,

Imprimeur-Libraire de Mgr. le Dauphin, rue S. Jacques, 1767, 1 vol. *in*-12. de 415 p. *Prix 2 liv. 10 s.*

L'IGNORANCE où l'on eſt en Angleterre, & même dans les Colonies Angloiſes, de l'Hiſtoire de ces Colonies & des avantages infinis qu'elles procurent, a engagé M. Smith à publier, en faveur de ſes Compatriotes, l'Ouvrage que nous annonçons » Le commun du » Peuple, dit-il, regarde ces » plantations comme des déſerts » ſauvages, incultes & barbares, » au point que bien des gens » aimeroient mieux mourir que » d'y être tranſportés «. Cette indifférence pour s'inſtruire de leurs véritables avantages, va ſi loin parmi les Anglois, que M. Smith aſſure que les Tribunaux publics, auxquels ces vaſtes do-

maines ont été confiés, n'ont commencé à les connoître que depuis peu d'années. La raiſon qu'il en donne, eſt que les Gouverneurs étoient incapables d'inſtruire les Tribunaux, & que ceux dont ces Tribunaux étoient compoſés, étoient trop avides de leur fortune, pour s'occuper des intérêts du Public. Delà les inimitiés perpétuelles entre les Gouverneurs & ceux qui leur étoient ſoumis; delà le peu de progrès du Commerce, le peu de ſuccès des tentatives pour s'aſſurer l'amitié des Indiens & la poſſeſſion des Lacs, pour défendre les frontieres & étendre la Domination Angloiſe. M. Smith rend aux François la juſtice d'avoir tenu une conduite toute oppoſée. Le Gouvernement d'Angleterre regardoit les Colonies comme indignes de ſon attention, parcequ'il ne les connoiſſoit pas. D'ailleurs les divi-

ſions continuelles entre les Gouverneurs & le Conſeil, avoient toujours fait échouer toutes les entrepriſes. Ces diviſions durerent juſqu'en l'année 1720, que M. Burnet fut chargé du Gouvernement de cette Province. Si ſes prédéceſſeurs avoient eu autant de zele & de capacité que lui, » il y a long tems, dit l'Auteur, » qu'avec le ſecours de la Grande » Bretagne, nous aurions ſupplanté notre ennemi commun, » ou du moins fait échouer ſes » projets. Mais hélas! ajoute-t-il, » on a négligé cette importante » affaire juſqu'au moment que le » Général Shirley a fait ſavoir » au Miniſtere les progrès qu'il » avoit faits ſur l'Ohio dans la » Penſylvanie «.

Ce n'eſt préciſément qu'à l'arrivée de M. Burnet, que l'Hiſtoire de la Nouvelle York devient intéreſſante, ſur-tout pour un Lec-

teur François. Elle est divisée en cinq parties. La premiere comprend ce qui s'est passé depuis la découverte de la Colonie par Henri Hudson, en 1608, jusqu'à sa reddition en 1664 : cette époque contient la cession que Charles II fit au Duc d'Yorck, son frere, le 12 Mars 1664, de plusieurs terreins dans l'Amérique; les différends entre les Anglois & les Hollandois sur les limites; & enfin l'abandon que firent les Hollandois de New-Amsterdam, qui, après la réduction de l'Isle de Manhattans, prit le nom de Nouvelle Yorck. La réduction des Rivieres d'Hudson & du Sud, l'expédition de la Baie de Délaware, & l'alliance avec les cinq Nations, terminent cette premiere partie.

La seconde commence à l'époque de la reddition de cette Colonie, & finit à son établisse-

ment lors de la révolution, c'est-à-dire, en 1690. Cette partie intéresse par des événemens plus remarquables. Outre la tableau des troubles intestins de la Nouvelle Yorck, elle offre le récit des différends entre les François & les Anglois, & de l'expédition des Indiens dans le Canada contre Montréal : elle présente aussi plusieurs détails curieux sur les mœurs des Indiens (1).

(1) La maniere dont ils se préparent à la guerre est fort étrange. » Avant que » de se mettre en campagne, ils font un » grand festin, dans lequel on leur sert » de la chair de chien : ce repas est suivi » d'une danse militaire. Les Guerriers y » assistent, tout le corps barbouillé de » vermillon, ce qui leur donne un air » effroyable. Ils se levent, chantent leurs » exploits & ceux de leurs Ancêtres, ce » qui allume un enthousiasme militaire » dans toute l'assemblée. Le lendemain » de la danse, ils se mettent en marche » à la file les uns des autres pendant quel-

La troisieme partie renferme ce qui s'est passé depuis la révolution en 1691, jusqu'à la seconde expédition contre le Canada : elle finit à l'arrivée, en 1709, du Lord Jean Lovelace, Gouverneur. Les querelles particulieres à la Colonie, quelques incursions des Indiens & une expédition des Anglois sur le Canada, que le Comte de Frontenac rend infructueuse, sont les principaux objets de cette troisieme partie.

La quatrieme, depuis l'année

» ques milles, en gardant un profond
» silence. Après que la procession est fi-
» nie, ils dépouillent un gros chêne de
» son écorce, & représentent sur son
» tronc ainsi dépouillé, le dessein de leur
» expédition. La figure d'un canot, avec
» le nombre d'hommes qu'il contient,
» marque la force de leur parti; & l'on
» connoît à la figure de l'animal (par
» exemple, du renard) ou de tel autre
» emblême qui est peint à la poupe, la
» Nation qu'ils ont dessein d'attaquer «.

1709, jusqu'à l'arrivée du Gouverneur Burnet, contient le préparatifs des Anglois pour la conquête du Canada; une députation en Angleterre de cinq *Sachems* ou Chefs des Nations Indiennes (1); les malheureux suc-

(1) L'Auteur observe que l'arrivée de ces cinq *Sachems* fit beaucoup de bruit en Angleterre » *La Populace les suivoit* » *par-tout, & l'on vendoit leurs portraits* » *dans les rues.* La Cour étoit dans ce » tems là en deuil, à l'occasion de la » mort du Roi de Dannemarck. On ha» billa donc ces Rois Américains en » deuil, à la mode d'Angleterre, à l'ex» ception qu'à la place de la piece de » drap qu'ils portoient sur leurs épau» les, on leur donna un manteau d'é» carlate galonné en or. Ce fut le Tail» leur de la Comédie qui imagina cet » habillement, & la Reine en fit la dé» pense «. *Rica*, dans les Lettres Persanes, dit que les Habitans de Paris sont d'une curiosité qui va jusqu'à l'extravagance. A son arrivée, tout le monde vouloit le voir : des gens qui n'étoient pres-

cès de l'expédition tentée par les Anglois contre le Canada ; les mécontentemens des Indiens, & le commencement des opérations des Commissaires pour la fixation des limites.

La cinquieme partie commence au tems où William Burnet se chargea du Gouvernement de cette Province, c'est-à-dire, à l'année 1720, & va jusqu'au commencement de l'administration du Colonel Cosby. Voici une partie des éloges que l'Auteur donne à M. Burnet, fils du célebre Docteur, Evêque de ce nom : » Ce Gou-

---

que jamais sortis de leur chambre, disoient entr'eux : *Il faut avouer qu'il a l'air bien Persan.* Il trouvoit de ses portraits par tout ; il se voyoit multiplier dans toutes les boutiques, sur toutes les cheminées. On voit par la remarque de M. Smith, que c'est assez mal-à-propos que l'on reproche aux Parisiens seuls cet excès de curiosité.

» verneur, dit-il, étoit un hom-
» me ſenſé & poli, extrêmement
» verſé dans l'étude des Belles-
» Lettres, ſpirituel & très ſo-
» ciable. Il s'étudioit à plaire au
» Peuple; il étoit gai, complai-
» ſant & ennemi du faſte; il ai-
» moit à fréquenter les familles
» qui avoient quelque réputa-
» tion dans la Province. Jamais
» Gouverneur n'expédia plus d'af-
» faires à la Chancellerie. Il ad-
» mit au Conſeil des perſonnes
» habiles & ſavantes. M. Burnet
» fit ſentir le danger qu'il y
» avoit de laiſſer établir les Fran-
» çois dans le voiſinage des An-
» glois. Sous ſon Gouvernement,
» les affaires publiques furent
» conduites ſans ſoupçon & ſans
» jalouſie, & rien ne troubla la
» tranquillité de l'Etat politi-
» que «.

L'Auteur s'attache à l'heureuſe adminiſtration de M. Burnet,

comme à une preuve non équivoque que la ſource de tous les déſaſtres des Colonies eſt dans la méſintelligence entre les Tribunaux & les Gouverneurs, méſintelligence preſque toujours occaſionnée par l'indocilité des uns & par la fierté des autres, & ſouvent par les vues intéreſſées de tous. Cependant, malgré la ſageſſe de ce Gouverneur, on trouva moyen de rendre ſa conduite ſuſpecte. La révocation de l'Edit de Nantes jetta pluſieurs Proteſtans François dans la Nouvelle Yorck. Ils y avoient deux Miniſtres; Burnet en prit un en amitié à cauſe de ſon ſavoir. L'affection qu'il portoit à ce Miniſtre & la protection qu'il lui accorda, lui ſuſciterent des ennemis ſecrets, qui parvinrent à l'éloigner, en lui donnant le Gouvernement de la Baie de Maſſachuſet.

L'Hiſtoire de M. Smith finit à l'année 1732, que M. William Coſby arriva avec une commiſſion de Gouverneur de la Nouvelle Yorck & de la Nouvelle Jerſey. L'Auteur dit qu'il laiſſe à d'autres le ſoin de rapporter les événemens poſtérieurs à ce tems-là; & il ajoute cette réflexion; » Un Ecrivain qui publie les fautes des vivans, ne peut manquer de s'attirer leur colere & leur reſſentiment. Tout homme qui écrit l'Hiſtoire de ſon tems, doit toujours ſe tenir ſur ſes gardes, & ne tirer ſon coup qu'après que la mort l'a mis à couvert de la malice & de la fureur de ſes adverſaires «.

On a joint à cette Hiſtoire une Deſcription Géographique de la Nouvelle Yorck, ſuivant la diviſion qui en fut faite en douze Comtés, par un acte de l'Aſſemblée (ou Conſeil) en 1712. L'Auteur

y parle de la Population, des Mœurs, des Usages, du Climat, des Manufactures, du Commerce. Les choses que les Habitans exportent dans les Indes Occidentales, sont le pain, les pois, la farine de seigle, le bled d'Inde, les pommes, les oignons, les planches, les poutres, les chevaux, les moutons, le beurre, le fromage, les huitres marinées, le bœuf & le porc salé. Il paroît que ce commerce est très considérable, puisqu'il n'y a point d'année qu'on n'embarque 80000 barils de farine. Depuis le 9 Décembre 1755 jusqu'au 23 Février suivant, on a embarqué, au rapport de l'Auteur, 12528 muids de graine de lin pour l'Irlande. Le commerce des pelleteries est encore, selon lui, un article important, » quoique les François y aient beaucoup nui depuis quelque tems «. Celui du bois

bois de Campêche eſt auſſi très avantageux.

L'Auteur indique les moyens d'augmenter le Commerce de la Nouvelle Yorck : aucune des Colonies Angloiſes ne lui paroît avoir une ſituation plus avantageuſe pour le faire avec fruit. Il termine ſa deſcription par des détails ſur le Gouvernement Eccléſiaſtique, ſur le Gouvernement Civil, & ſur les Loix & les Tribunaux.

Il ſeroit à deſirer que M. Smith eût continué ſon Hiſtoire juſqu'à la fin de la derniere guerre. Dans celle des tems qui la précedent, on en entrevoit les germes. Cet Ouvrage contient des choſes très intéreſſantes ; il eſt écrit ſans prétention, & l'on doit ſavoir gré au Traducteur de l'avoir fait connoître en France.

ARTICLE LXVII.

ABREGÉ de l'Histoire de Port-Royal, par M. RACINE, de l'Académie Françoise; Ouvrage servant de Supplément aux trois Volumes des Œuvres de cet Auteur. Imprimé à Vienne; & se trouve à Paris, chez Lottin le jeune, rue S. Jacques, 1767, 1 vol. petit *in*-12. *Prix* 1 *liv.* 10 *s. broché.*

NOUS ne nous étendrons pas beaucoup sur cet Abrégé. » Boileau, dit l'Editeur, le regar- » doit *comme le plus parfait mor-* » *ceau d'Histoire que nous eussions* » *en notre Langue*; & M. l'Abbé » d'Olivet, ce Critique judi- » cieux, dit aussi qu'il doit don- » ner à M. Racine, *parmi ceux* » *de nos Auteurs qui ont le mieux*

» *écrit en prose, le même rang qu'il*
» *tient parmi nos Poëtes* (1) «.
Nous croyons devoir nous arrêter à ce jugement. Nous considérerons, en conséquence, cette Histoire du côté du style : c'est par cet endroit sur-tout, que, portant le nom de Racine, elle doit intéresser la plupart des Lecteurs.

Louis Racine nous apprend l'origine de cet Ouvrage dans les Mémoires de la Vie de son Pere.
» Les Religieuses de Port-Royal
» ayant, dit-il, été obligées de
» présenter un Mémoire à M.
» l'Archevêque de Paris, au su-
» jet du partage de leurs biens
» avec la Maison de Port-Royal
» de Paris, mon Pere, toujours
» disposé à leur rendre service
» dans leurs affaires temporelles,
» fit pour elles ce Mémoire.

(1) *Histoire de l'Académie Françoise*, Tome II, pag. 343.

» Quoiqu'il ne contînt qu'une explication en peu de mots de leur recette & de leur dépense... M. l'Archevêque en ayant apparemment goûté le ſtyle, & voyant quelquefois mon Pere à la Cour, lui dit, que, puiſqu'il avoit été élevé à Port-Royal, perſonne ne pouvoit mieux que lui le mettre au fait d'une Maiſon dont il entendoit parler de pluſieurs manieres différentes, & qu'il lui demandoit un Mémoire Hiſtorique, qui l'inſtruiſît de ce qui s'étoit paſſé. Tous ceux qui ont eu quelque liaiſon avec mon Pere, ajoute Louis Racine, ont toujours reconnu la même ſimplicité dans ſes mœurs que dans ſa foi, & ont en même tems admiré le zele avec lequel il ſe portoit à ſervir ſes amis.... Avec ce même zele il écrivit l'Hiſtoire de Port-Royal, dans

» l'espérance de rendre favora-
» bles à ces Religieuses les sen-
» timens de leur Archevêque, &
» sans intention, selon les appa-
» rences, de la rendre publique.
» Il remit cette Histoire, la veille
» de sa mort, à un ami «.

Racine mourut le 21 Avril 1699, & son Ouvrage ne sortit des ténebres qu'en 1742; encore ne parut-il pas alors tout entier: feu M. l'Abbé Racine, entre les mains duquel il en étoit tombé une copie, se contenta d'en insérer des extraits dans son Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique. C'est d'après cette même copie qu'on a fait l'édition complette qui paroît aujourd'hui. Elle contient deux parties. Dans la premiere, Racine trace l'Histoire de l'Abbaye de Port-Royal depuis sa fondation, faite en 1204 par Eudes de Sully, Evêque de Paris, de la Maison des Comtes de Champagne, pro-

che parent de Philippe Auguste, (1) jusqu'à sa destruction, qui obligea M. Arnauld d'aller finir sa vie dans les pays étrangers. La seconde partie renferme tous les détails de cette derniere époque.

Dans l'intention où nous sommes de nous fixer à des morceaux capables de faire connoître le talent de M. Racine pour l'Histoire, nous pensons que les caracteres de quelques personnages illustres de ces tems-là, outre qu'ils rempliront notre objet, contribueront encore à intéresser plus particuliérement nos Lecteurs, par l'attrait attaché aux noms célebres, tels que ceux de S. Cyran, de Paschal & d'Arnauld.

Voici ce que Racine dit du premier. Jean du Vergier de Hau-

(1) C'est lui dont on voit la tombe en cuivre, élevée de deux pieds à l'entrée du Chœur de Notre-Dame de Paris.

ranne, Abbé de S. Cyran, faisoit admirer la pénétration de son esprit & la profondeur de sa doctrine. M. Zamet, Evêque de Langres, qui eut occasion de le connoître particuliérement, fut épris de sa rare piété & de ses grandes lumieres. Ce Prélat avoit formé le projet d'instituer un Ordre de Religieuses spécialement consacrées à l'adoration du Mystere de l'Eucharistie, *& qui, par leur assistance continuelle devant le Saint Sacrement, réparassent en quelque sorte les outrages que lui font tous les jours, & les blasphêmes des Protestans, & les Communions sacrileges des mauvais Catholiques.*
» C'étoit un homme plein de
» bonnes intentions & fort zélé,
» mais d'un esprit fort variable
» & fort borné. Il avoit plusieurs
» fois changé le dessein de son
» institut : il vouloit d'abord en
» faire un Ordre de Religieux

» plus retirés & encore plus auſ-
» teres que les Chartreux ; puis
» il jugea à propos que ce fût un
» Ordre de Filles. Sa premiere
» vue pour ces Filles étoit qu'elles
» fuſſent extrêmement pauvres,
» & que, pour mieux honorer le
» profond abaiſſement de Jéſus-
» Chriſt dans l'Euchariſtie, elles
» portaſſent ſur leur habit toutes
» les marques d'une extrême pau-
» vreté. Enſuite il imagina qu'il
» falloit attirer la vénération du
» Peuple par un habit qui eût
» quelque choſe d'auguſte & de
» magnifique ; mais la Mere An-
» gélique deſira que tout ſe reſ-
» ſentît de la ſimplicité religieu-
» ſe. Il avoit fait divers autres
» Réglemens, dont la plupart
» eurent beſoin d'être rectifiés.
» Comme il n'avoit rien plus à
» cœur que de porter les Filles
» du Saint Sacrement à la plus
» haute perfection, il jugea que

» personne ne pouvoit mieux l'ai-
» der dans ce dessein, que ce
» grand serviteur de Dieu (l'Ab-
» bé de S. Cyran). Il le conjura
» donc de venir faire des exhor-
» tations à ces Filles, & même
» de les vouloir confesser. L'Ab-
» bé lui résista assez long-tems,
» fuyant naturellement ces sortes
» d'emplois, & se tenant le plus
» renfermé qu'il pouvoit dans
» son cabinet, où il passoit, pour
» ainsi dire, les jours & les nuits,
» partie dans la priere, & partie
» à composer des Ouvrages qui
» pussent être utiles à l'Eglise «.
Après cet éloge du recueillement de l'Abbé de S. Cyran, l'illustre Auteur cite le témoignage suivant, que lui a rendu un Prélat (1) » non moins considérable,
» dit-il, par sa piété que par sa

(1) M. de Laval, Evêque de la Rochelle.

» naiſſance « : *Ce ſavant homme n'avoit point d'autres ſentimens que ceux qu'il avoit puiſés dans l'Ecriture Sainte & dans la Tradition de l'Egliſe. Sa ſcience n'étoit que celle des S. Peres ; il ne parloit point d'autre langage que celui de la parole de Dieu ; & bien loin de conduire les ames par des voies particulieres & écartées, il ne ſavoit point d'autre chemin pour les mener à Dieu, que celui de la pénitence & de la charité.* Racine fait enſuite le récit de l'empriſonnement de cet Abbé. La liberté ne lui fut rendue qu'à la mort du Cardinal de Richelieu, » Dieu ayant permis » cette longue priſon pour faire » mieux connoître ſa piété ex- » traordinaire, à laquelle le fa- » meux Jean de Verth, qui avec » d'autres Officiers étrangers étoit » auſſi alors priſonnier au Bois » de Vincennes, rendit un té- » moignage très particulier ; car

» le Cardinal de Richelieu ayant
» voulu qu'il fût ſpectateur d'un
» Ballet fort magnifique qui étoit
» de ſa compoſition, & ce Gé-
» néral ayant vu à ce Ballet un
» certain Evêque qui s'empreſ-
» ſoit pour en faire les honneurs,
» il dit publiquement, que le
» ſpectacle qui l'avoit le plus ſur-
» pris en France, *c'étoit d'y voir*
» *les Saints en priſon & les Evê-*
» *ques à la Comédie* «.

Arrivé au tems où Paſchal commença à connoître Port-Royal, cette connoiſſance, dit Racine, ſe fit par le moyen de Mademoiſelle Paſchal, ſa ſœur, Religieuſe dans ce Monaſtere. » Cette ver-
» tueuſe fille avoit fait beaucoup
» d'éclat dans le monde par la
» beauté de ſon eſprit, & par
» un talent ſingulier qu'elle avoit
» pour la Poéſie; mais elle avoit
» renoncé de bonne heure aux
» vains amuſemens du ſiecle, &

» étoit une des plus humbles Re-
» ligieuses de la Maison. Lorsqu'elle y entra, elle avoit voulu donner tout son bien au Couvent; mais la Mere Angélique & les autres Meres ne voulurent pas le recevoir, & obtinrent d'elle qu'elle n'apporteroit qu'une dot assez médiocre. Un procédé si peu ordinaire à des Religieuses excita la curiosité de M. Paschal, & il voulut connoître plus particuliérement une Maison où l'on étoit si fort au dessus de l'intérêt. Il étoit déja dans de grands sentimens de piété, & il y avoit même deux ou trois ans que, malgré l'inclination & le génie prodigieux qu'il avoit pour les Mathématiques, il s'étoit dégoûté de ces spéculations, pour ne plus s'appliquer qu'à l'étude de l'Ecriture & des grandes vérités de la Religion. La connois-

» ſance de Port-Royal, & les » grands exemples de piété qu'il » y trouva, le frapperent extrê- » mement. Il réſolut de ne plus » penſer uniquement qu'à ſon ſa- » lut. Il rompit dès-lors tout » commerce avec les gens du » monde; il renonça même à un » mariage très avantageux qu'il » étoit ſur le point de conclure, » & embraſſa une vie très auſ- » tere & très mortifiée, qu'il a » continuée juſqu'à la mort «.

En parlant du Cardinal de Retz & de ſa liaiſon avec MM. de Port-Royal, Racine dit : « On » ne prétend point le juſtifier de » tous les défauts qu'une violente » ambition entraîne d'ordinaire » avec elle; mais tout le monde » convient qu'il avoit de très » excellentes qualités, entr'au- » tres, une conſidération ſingu- » liere pour les gens de mérite, » & un fort grand deſir de les

» avoir pour amis. Il regardoit » M. Arnauld comme un des premiers Théologiens de son siecle, étant lui-même un Théologien fort habile; & il lui a » conservé jusqu'à la mort cette » estime qu'il avoit conçue pour » lui dès qu'ils étoient ensemble » sur les bancs; jusques-là qu'après son retour de France, il a » mieux aimé se laisser rayer du » nombre des Docteurs de la Faculté, que de souscrire à la » censure dont elle avoit flétri » M. Arnauld. . . La vérité est » pourtant, continue Racine, » que tandis qu'il fut Coadjuteur, c'est-à-dire, dans le tems » qu'il étoit à la tête de la *Fronde*, » Messieurs de Port-Royal eurent très peu de commerce avec » lui, & qu'il ne s'amusoit gueres alors à leur communiquer, » ni les secrets de sa conscience, » ni les ressorts de sa politique «.

Il nous reste à faire voir de quelle maniere Racine parle de M. Arnauld. Voici le portrait qu'il en fait : » Tout le monde » fait que c'étoit un génie admi- » rable pour les Lettres, & sans » bornes dans l'étendue de ses » connoissances ; mais tout le » monde ne fait pas, ce qui est » pourtant très véritable, que cet » homme si merveilleux étoit aussi » l'homme le plus simple, le plus » incapable de finesse & de dissi- » mulation, & le moins propre, » en un mot, à former ni à con- » duire un parti ; qu'il n'avoit » en vue que la vérité, & qu'il » ne gardoit sur cela aucunes me- » sures, prêt à contredire ses » amis, s'ils avoient tort, & à » défendre ses ennemis, s'il lui » paroissoit qu'ils eussent raison... » Lorsqu'il prit la plume pour » défendre les droits du Roi » Jacques, le Prince d'Orange

» exigea de tous ses Alliés, & » sur-tout des Espagnols, de chasser ce Docteur de toutes les » terres de leur domination.... » On a su de quelques amis, » qui ne le quitterent pas dans » cette extrémité, qu'un de leurs » plus grands embarras étoit d'empêcher que, dans tous les lieux » où il cherchoit à se cacher, » son trop grand zele pour le Roi » ne le fît découvrir. Il étoit si » persuadé que ce Prince ne pouvoit manquer dans la conduite » de ses entreprises, que sur cela » il entreprenoit tout le monde; » jusques-là que sur la fin de ses » jours, étant sujet à tomber » dans un assoupissement que l'on » croyoit dangereux pour sa vie, » ces mêmes amis ne savoient pas » de meilleur moyen pour l'en » tirer, que de lui crier, ou que » les François avoient été battus, » ou que le Roi avoit levé le

» ſiege de quelque Place ; & il
» reprenoit toute ſa vivacité natu-
» relle pour diſputer contre eux,
» & leur ſoutenir que la nouvelle
» ne pouvoit pas être vraie «.

Nous ne pouvons mieux finir que par ce trait. Le petit nombre de morceaux que nous venons de citer, ſuffit pour donner à nos Lecteurs une idée de la maniere dont toute cette Hiſtoire eſt écrite, & pour les mettre en état d'apprécier le jugement que Boileau (ami de Racine) en a porté.

ARTICLE XLVIII.

*HISTOIRE Naturelle & Civile de la Californie, contenant une description exacte de ce Pays, de son Sol, de ses Montagnes, Lacs, Rivieres & Mers, de ses Animaux, Végétaux, Minéraux, & de sa fameuse Pêcherie des Perles; les Mœurs de ses Habitans, leur Religion, leur Gouvernement, & leur facon de vivre avant leur conversion au Christianisme; un détail des différens voyages, & tentatives que l'on a faites pour s'y établir & reconnoître son Golfe & la Côte de la Mer du Sud: enrichie de la Carte du Pays & des Mers adjacentes; traduite de l'Anglois, par M. E.*** A Paris, chez Durand, Libraire, rue Saint Jacques, 1767, 3 vo-

lumes *in*-12. *Prix 7 liv.* 10 *ſ. reliés.*

Le Privilege porte : *Hiſtoire Naturelle & Civile de la Californie, traduite de l'Original Eſpagnol de* MICHEL VENEGAS, *J. Mexicain, en Anglois, & de l'Anglois en François par M.****

ON n'a eu juſqu'ici qu'une connoiſſance très imparfaite de la Californie : quelques Géographes ont prétendu que c'étoit une Isle ; d'autres l'ont repréſentée comme une Péninſule. La queſtion eſt reſtée indéciſe juſqu'au commencement de ce ſiecle, que le Pere Kino publia ſa découverte, » laquelle, dit le Traducteur Anglois, dans ſa Préface, eſt fondée ſur ſon paſſage par terre du Nouveau Mexique dans la Californie, par où l'on s'eſt convaincu que la Mer Ver-

» meille n'eſt autre choſe qu'un » Golfe ou une Baie fort étendue, » & la Californie une vraie Péninſule, telle que les premiers » Hiſtoriens Eſpagnols nous l'ont » dépeinte «. Faute d'avoir ſuffiſamment connu ce pays, on ne s'eſt point accordé ſur ſa nature, ſur ſon étendue, ſur ſes habitans. On n'a pu encore fixer ſes bornes du côté du Nord, objet, dit le même Traducteur, d'autant plus important pour nous, qui ſommes Sujets d'une Puiſſance maritime, » que le but de toutes les tentatives que nous avons » faites pour trouver un paſſage » au Nord-Oueſt, eſt de découvrir une route vers les côtes » de la Californie, route qui, ſi » nous avions le bonheur de la » trouver, abrégeroit conſidérablement nos voyages aux deux » Indes... Le plus sûr moyen de » réuſſir dans cette entrepriſe,

» ajoute l'Anglois, eſt de faire » uſage de ce que l'on connoît » pour découvrir ce que l'on » ignore, à quoi rien n'eſt plus » propre qu'une connoiſſance » exacte de la Californie, con- » noiſſance que les Eſpagnols ſeuls » peuvent nous procurer «. C'eſt dans cette vue qu'il faut conſidérer l'Ouvrage de Michel Venegas; ce ſont les lumieres qu'il donne ſur cette Péninſule, qui font ſon principal mérite. Tout y eſt détaillé de la maniere la plus claire, la plus ample & la plus circonſtanciée. Le but de l'Auteur, au jugement de l'Ecrivain Anglois, eſt bien moins d'amuſer le Lecteur, que de l'éclairer & de l'inſtruire.

Cet Ouvrage eſt diviſé en quatre parties. Dans la premiere, l'Auteur traite du nom & de la ſituation de la Californie; il décrit ſon Golfe, ſes Côtes, ſes Is-

les, ſon ſol, ſon climat; il en donne l'Hiſtoire naturelle, ſans oublier la Pêcherie des perles, & la manne qu'on n'auroit jamais cru que ce pays pût produire. Il entre enſuite dans un détail curieux des Nations, du langage, des mœurs, du caractere des Californiens, dont il décrit le Gouvernement civil & militaire. Il traite enfin de leur Religion; ſur quoi il obſerve que ceux qui habitoient le continent, lorſque les Eſpagnols en firent la découverte, étoient entiérement exempts d'idolâtrie, n'avoient que peu ou point de cérémonies, mais quelques opinions ſpéculatives aſſez ſingulieres; au lieu que dans les Isles, les Peuples, par les fraudes & les artifices de certaines gens qui les dirigeoient, étoient en proie à la ſuperſtition, & gémiſſoient ſous le plus dur eſclavage. Toutes ces matieres forment

autant de Sections plus ou moins étendues. Dans celle où il est question des mœurs des anciens habitans de la Californie, l'Auteur dit que » les marques caractéristiques de ces Peuples, de » même que de tous les autres » Indiens, sont la stupidité & » l'insensibilité, le défaut de » connoissance & de réflexion, » l'inconstance, l'impétuosité, » un appétit aveugle, une paresse » excessive qui leur fait abhorrer » la fatigue & le travail; l'a» mour du plaisir & des amuse» mens, quelque insipides & bru» taux qu'ils soient; la pusilla» nimité & le découragement; » en un mot, le défaut total & » absolu de tout ce qui consti» tue l'homme, & le rend rai» sonnable, inventif, traitable, » & utile à lui-même & à la So» ciété... On auroit de la peine, » continue l'Auteur, à trouver

» dans le recoin le moins fré-
» quenté du Globe, une Nation
» auſſi ſtupide, auſſi bornée,
» auſſi foible d'eſprit & de corps
» que les malheureux Califor-
» niens. Leur intelligence ne va
» pas au-delà de ce qu'ils voient:
» les idées abſtraites, les rai-
» ſonnemens les moins compli-
» qués ſont hors de leur portée «.
On penſe bien que de tels Peuples doivent avoir des mœurs très ſingulieres. Entr'autres particularités que l'Auteur rapporte à ce ſujet, en voici une qui leur eſt commune avec les habitans du Breſil.
» C'étoit, dit-il, la coutume
» chez les Californiens, que les
» femmes, auſſi-tôt après avoir
» accouché, fuſſent ſe baigner
» avec leurs enfans dans le pre-
» mier ruiſſeau, allaſſent cher-
» cher du bois & du fruit dans
» les forêts, & fiſſent toutes les
» autres fonctions du ménage,
» tandis

» tandis que le mari reſtoit éten-
» du de ſon long dans ſa cahutte,
» au pied d'un arbre, feignant
» d'être malade ; & cette farce
» continuoit pendant trois ou
» quatre jours ». Dans la Section concernant la Religion chez les anciens Californiens, l'Auteur dit qu'on n'a trouvé juſqu'ici parmi eux aucune trace d'idolâtrie, qu'ils ne rendoient aucun hommage aux créatures, qu'ils n'avoient aucune image de fauſſes Divinités qui fuſſent l'objet de leur culte. Ils ne connoiſſoient ni fêtes, ni prieres, ni vœux, ni expiations ; ils ne s'adreſſoient ni en public ni en particulier à la Divinité, dont ils n'avoient aucune idée. On leur attribue cependant certains dogmes qui ont de quoi ſurprendre le Lecteur, & qui ont fait croire à pluſieurs Miſſionnaires qu'ils étoient originairement deſcendus de quel-

que Peuple Chrétien. Dans ce que l'Auteur rapporte de la Religion des Edues ou Péricues méridionaux, de celle de la Nation de Loretto & de celle des Cochimies, on voit que ces Peuples avoient non ſeulement une idée de l'unité & de la nature de Dieu, en tant que pur eſprit, comme auſſi des Etres ſpirituels, mais encore quelques foibles lueurs de la Trinité, de la génération éternelle du Verbe, & de quantité d'autres articles de la Religion Chrétienne, mêlés d'une foule d'abſurdités. Nous nous bornerons à la doctrine de la Nation des Cochimies, la plus nombreuſe, la plus étendue, & en même tems la plus ſpirituelle, la moins brutale & la moins extravagante dans ſes dogmes. » Ces » Peuples croient qu'il y a dans » le Ciel un Dieu, dont le nom, » dans leur Langue, ſignifie *ce-*

» *lui qui est vivant*, qui, sans
» être marié, a eu un fils auquel
» ils donnent deux noms, dont
» l'un signifie *la fin* ou *la perfec-*
» *tion de la terre*, & l'autre *le*
» *léger.* Il y en a, disent-ils, un
» autre, dont le nom est *celui*
» *qui fait les Dieux;* & quoi-
» qu'ils donnent ce nom à tous
» les trois, cependant, lorsqu'on
» leur demande combien il y a
» de Dieux, ils répondent qu'il
» n'y en a qu'un, qui a créé le
» ciel & la terre, les animaux,
» les arbres, les fruits, de mê-
» me que l'homme & la femme.
» Ils ont aussi quelques notions
» des mauvais Esprits, & ils di-
» sent que le grand Dieu, sa-
» voir, celui qui est vivant, créa
» certains Etres invisibles, qui
» se révolterent contre lui, &
» qui sont ses ennemis, aussi-
» bien que ceux des hommes;

» ils leur donnent les noms de » menteurs, de fourbes & de sé» ducteurs. Ils ajoutent que, lorf» que les hommes meurent, ces » Efprits ont foin de les enter» rer, pour qu'ils ne voient point » le Dieu vivant «.

La feconde partie contient l'Hiftoire de la Californie, depuis fa premiere découverte, jufqu'à l'arrivée des Jéfuites. Cette découverte fut faite fous la direction du fameux Cortez, qui y vint en perfonne en 1536, & qui ayant débarqué dans le Golfe, lui donna fon nom; les Efpagnols, pour faire honneur à ce grand Capitaine, l'ayant appellé depuis Mer de Cortez, Mer Vermeille, ou Golfe de la Californie. L'Auteur entre dans de très grands détails fur les diverfes tentatives qu'on a faites en différens tems pour acquérir une con-

noiſſance parfaite de l'étendue & des productions de cette Péninſule.

La troiſieme partie traite de la réduction de la Californie par les Jéſuites, & de la conduite qu'ils y ont tenue juſqu'à notre ſiecle. L'Auteur nous apprend que la Cour d'Eſpagne & ſes Vicerois dans les Indes, laſſés de quantité d'expéditions inutiles & couteuſes, ayant renoncé à cette affaire, elle fut repriſe par le Pere Euſebe François Kino, qui ſe rendit par terre dans la Californie, & qui s'aſſura par-là, comme nous l'avons déja fait obſerver, que ce n'étoit point une Iſle, mais une Péninſule. Les Miſſionnaires ont depuis pouſſé leurs découvertes, converti les Indiens, formé de petits établiſſemens, & cultivé le terrein qui eſt autour, au point d'y planter des vignobles, dont le vin égale en bonté celui de l'Europe.

L'Auteur ne laiſſe rien à deſirer ſur tous ces faits ; » de ſorte qu'on » peut dire, ſuivant la réflexion » du Traducteur Anglois, que, » quoique l'Hiſtoire de cette par- » tie du monde ne renferme pas » des événemens fort remarqua- » bles, ceux dont elle traite y » ſont rapportés avec autant de » clarté que d'exactitude «.

La quatrieme & derniere partie renferme quelques piéces auxquelles on renvoie dans le corps de l'Ouvrage. De ce nombre eſt le fameux voyage du Capitaine Sébaſtien Viſcaino en 1602, dans lequel on trouve un détail curieux & circonſtancié de la côte occidentale de la Californie. Il eſt ſuivi de la deſcription de la côte orientale, tirée d'un voyage fait en 1746. On y a joint les extraits des voyages du Capitaine Woods Rogers, & du Lord Anſon, avec des remarques critiques de l'Auteur,

principalement sur le dernier.

Nous ajouterons encore au compte succinct que nous venons de rendre de cet Ouvrage, quelques réflexions du Traducteur Anglois sur l'idée que l'on en doit avoir. » On ne laisse pas, dit-il, » d'y trouver quantité de traits » frappans, capables de réveiller » l'attention du Lecteur par leur » nouveauté & par la maniere » dont ils sont rapportés... On » y verra que le systême du Car» dinal Alberoni s'étendoit jus» qu'à la Californie, & qu'en » embrassant le commerce des » deux Indes, il se proposoit de » rendre à la Monarchie Espa» gnole la vigueur qu'elle a per» due, en rétablissant une circu» lation uniforme dans tous ses » membres. On y apprendra que » ce n'est point sans fondement » que les Espagnols craignent » d'être envahis, même dans ces

» Régions reculées, par une Nation de laquelle, au jugement d'un très habile Politique, ils n'avoient pas plus à craindre il y a cinquante ans, que des habitans qui sont dans la Lune; que la découverte d'un passage au Nord-Ouest n'est rien moins que problématique, dans l'opinion de ceux que leur situation met en état d'en juger, & que la crainte où ils sont que les Anglois ne forment des établissemens dans cette contrée, & ne la joignent à leurs autres Colonies, est plus fondée qu'on ne pense ».

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SUEDE.

DE STOCKOLM.

M. DUHAMEL DU MONCEAU, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, a été nommé le 11 Avril, Membre de celle de Stockolm.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK.

La Société de Physique de cette Ville a proposé pour l'année 1767, un Prix de cinquante Ducats, qui sera adjugé au meilleur Mémoire sur cette question : *Comment on pourroit prévenir les ensablemens*

qui deviennent de plus en plus considérables, & l'accroiſſement ultérieur des ſablieres dans le Diſtrict appellé Nehring (1); *& quels ſont les moyens les plus efficaces & les moins couteux pour remédier à ce mal ?*

ITALIE.

DE TURIN.

Penſieri di PASCAL, *ſopra la Religione, ed alcuni altri ſoggetti, colla Vita del medeſimo, prima*

(1) C'eſt un terrein long de onze milles & large d'un demi-mille, ſitué à cinq milles de Dantzick, près de Studthof, bordé au Nord par la Mer Baltique, & au Midi par la Viſtule. L'objet de la Société eſt de parvenir à découvrir des moyens plus efficaces que les digues dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent, pour remédier aux enſablemens que la Mer Baltique y produit depuis plus de quarante ans, & qui augmentent tous les jours.

traduzione dal Franceze di Carlo Francesco Badini : *Aggiuntavi la Lettera del Sig. Abate* Gauchat, *contro la Critica del Sig.* Voltaire, *intorno a' suddetti Pensieri ; come anche il Pegio de' Pensieri di* PASCAL, *fatto dal Sig. Abate* Houtteville, *dell' Accademia Francese. In Torino* 1767 : *appresso li fratelli* Reycends *e* Guibert, *Libr. sul Cantone di Strada nuova*, 2 vol. *in*-12. très bien imprimés, en beau papier, avec le Portrait de PASCAL. G. Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, à Paris, rue S. Jacques, a reçu quelques Exemplaires de ce Livre, qu'il vend 7 *liv.* 4 *sols rel. très proprement en écaille, à filets d'or ; &* 5 *liv. en feuilles.*

FRANCE.

DE GRENOBLE.

Méthode pour faire promptement des progrès dans les Sciences &

dans les Arts. Par M. VALLET, Lieutenant-Général de Police. (» Les » caractères de l'Alphabet paroissent inutiles; mais si l'on combine les Lettres, alors on est » étonné de voir qu'elles deviennent les élémens des mots & » la représentation de nos pensées «. BACON, *dans la distribution de son Ouvrage.*) A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, Impr. Ordinaire du Roi, rue du Palais; & se trouve à Paris, chez Barbou, Impr. Libr. rue des Mathurins, 1767, 1 vol. *in*-12. de 156 pages. *Prix 1 liv. 10 s. br.* Sous la forme d'un Livre élémentaire, dans lequel on réduit en méthode l'art d'analyser, l'art de dresser des Tables d'analyse, & l'art de combiner ces mêmes Tables, l'Auteur cache une critique fine & enjouée, & une morale utile, qu'il égaie par des exemples plaisans. Le ton sérieux qu'il

affecte dans cet Ecrit ne fait qu'ajouter à la gaieté du badinage. C'eſt dommage que quelques idiotiſmes en déparent la diction. Voici un exemple des regles de l'analyſe, que nous prenons au haſard dans ce ſingulier Ouvrage.

Deſcription de la Phyſionomie d'Arlequin.

» IDÉE TOTALE ET DIVISION.
» Arlequin eſt un petit Domeſti-
» que More, dont l'habit même
» annonce la folie.

» DÉTAIL. Ce Gueux revêtu
» croit avoir droit de jouer le
» rôle de Seigneur, parcequ'il a
» une épée de bois, & une queue
» de liévre qui ſert de panache
» ou de plumet à ſon chapeau.
» Arlequin ſe donne des airs,
» parcequ'il porte un habit de
» toutes couleurs, formé d'un
» amas de petits morceaux trian-

» gulaires, rebuts inutiles & ri-
» dicules de la coupe des draps
» les plus précieux.

» RÉCAPITULATION. Après
» avoir décrit l'habillement, ve-
» nons à l'analyse scrupuleuse du
» personnage qui le porte.

» DÉTAIL. Les *cheveux* d'Arle-
» quin sont de laine crêpée, com-
» me ceux des Mores; le *front*
» chauve, arrondi, saillant, plein
» de tubercules & de cicatrices,
» annonce l'éruption du sang,
» c'est-à-dire, un étourdi, un
» fourbe, un quérelleur; ses *sour-
» cis* épais, arqués, froncés,
» joints comme ceux du lion,
» décelent l'admiration igno-
» rante & l'humeur colere; ses
» petits *yeux* vifs, hagards, dé-
» signent la distraction; son *nez*
» camus, ses *oreilles* pointues
» comme celles de Midas, sont
» une preuve que la nature l'a
» formé pour un modele de ses

» jeux ; ses grosses *levres* & sa
» large *bouche*, sont l'enseigne
» d'un ivrogne & d'un gourmand;
» le *parler* gras, affecté, minau-
» dier, publie la fatuité volup-
» tueuse ; son *menton* avancé
» comme celui d'Alexandre &
» d'Auguste, ses *épaules* hautes
» & sa *démarche* sur la pointe
» des pieds, dénotent un am-
» bitieux, cependant fort con-
» tent de sa petite personne ; les
» *attitudes*, les *contorsions*, les
» *lazzis*, les *contrastes* perpétuels
» de sa tête, de ses pieds, de
» ses mains, & de tout son petit
» corps, dévoilent la pétulance,
» l'inconsidération, la balourdise
» & l'équivoque d'un ignorant,
» toujours agité par des passions
» violentes & diverses.

» CONCLUSION. De tout ce dé-
» tail on peut conclure que le
» personnage d'Arlequin est un
» amas excessivement comique

» des caracteres d'un fou, d'un
» fourbe, d'un fat & d'un volup-
» tueux.

» RÉFLEXION. Un tel perfon-
» nage ne doit être toléré fur un
» Théâtre François que comme
» un remede violent, fait pour
» dérider le front des vaporeux,
» des Stoïciens, des Gens ftu-
» dieux ou de la populace «.

DE PARIS.

Le 28 Avril dernier l'Académie Royale des Infcriptions & Belles-Lettres tint fa Séance publique d'après Pâques. Le Prix qui avoit été remis il y a deux ans, a été adjugé à M. MATHON DE LA COUR. Le fujet étoit d'examiner, *par quelles caufes & par quels degrés les Loix de Licurgue fe font altérées chez les Lacédémoniens jufqu'à ce qu'elles aient été anéanties.* Une perfonne qui n'a

pas voulu être nommée a fait remettre à l'Académie la somme nécessaire pour frapper une seconde Médaille, qui a été donnée à M. l'Abbé de Gourcy, dont le Mémoire avoit été jugé digne de l'*accessit*. Cette Compagnie propose pour le prix de la Saint Martin 1768, la question suivante: *Quels furent les noms & les attributs divers de Jupiter chez les différens Peuples de la Grece & de l'Italie: Quelles peuvent être l'origine & les raisons de ces attributs?* Le Prix sera une Médaille d'or de 500 liv. Les Piéces seront écrites en Latin ou en François, & adressées, port franc, au Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le premier Juillet 1768.

Le 29 du même mois l'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique; & M. de Fouchy, Secrétaire perpétuel, an-

nonça que le Prix proposé pour cette année, *sur la meilleure maniere de mesurer le tems à la mer*, étoit remis à 1769. Ce Prix sera double, c'est-à-dire de quatre mille livres. L'Académie a distingué parmi les Ouvrages qui lui ont été adressés, un Mémoire accompagné d'une Montre d'une nouvelle invention, dont l'Auteur est M. LE ROY, Horloger de S. M., Fils & Successeur de Julien Le Roy. On doit incessamment essayer cette Montre sur mer, afin de constater les avantages que l'on en peut retirer pour la Navigation.

Voyage de ROBERTSON *aux Terres australes, traduit sur le Manuscrit Anglois.* A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Hérissant fils, Libr. rue S. Jacques, 1767, 1 vol. *in*-12. de 474 pages. *Prix 2 liv.* 10 *s. br.*

Principes & Observations économiques. Est modus in rebus, &c. A Amsterdam, chez Marc Michel Rey; & se trouve à Paris, chez le même Libr. (Hérissant fils). 1767, 2 vol. *in*-12. *Prix 4 liv. br.*

Magasin énigmatique, contenant un grand nombre d'Enigmes ingénieuses, choisies entre toutes celles qui ont paru depuis un siecle. Paris, veuve Duchesne, rue S. Jacques, 1767, 1 vol. *in*-12. de 384 pag. *Prix 2 liv.* On nous dit pour faire valoir ce Magasin, que les Rois d'Orient se faisoient un honneur de composer & de résoudre des Enigmes On cite à ce sujet, dans la Préface, ce passage de Salomon : *Un homme intelligent parviendra à composer des Paraboles, à pénétrer les paroles des Sages & leurs sentences obscures.* PROV. I. 5. On rapporte l'Enigme que proposa Samson aux trente

jeunes hommes qui l'accompagnerent, après qu'il eût épousé une fille des Philistins : *la nourriture est sortie de celui qui mangeoit, & la douceur est sortie du fort.* Ces citations ne sont-elles pas un peu déplacées à la tête d'un pareil Recueil ? Il suffisoit de dire, en faveur de ceux qui aiment à deviner des Enigmes : » Pourquoi » dédaigner les personnes qui se » plaisent à remplir ainsi de tems » à autres, les vuides de certains » momens de la journée où l'on » est las du jeu, ou de tout au- » tre amusement ? « Nous ne trouvons pas mauvais encore, qu'on fasse observer au Lecteur que les Enigmes dont ce volume est composé, sont les plus ingénieuses qu'on a pu découvrir. » Il » est vrai, ajoute-t-on, que dans » le nombre assez considérable » qu'il renferme, il y en a qui le » sont bien moins que d'autres ;

» mais le Lecteur en rencontrera
» qui lui feront souhaiter d'être
» un nouvel Œdipe, tant elles
» peuvent donner de l'exercice
» à l'esprit, & tant elles en dé-
» celent dans ceux qui en sont les
» Auteurs «. Nous n'avons rien à ajouter à cette remarque, sinon qu'on trouve effectivement dans ce Magasin quelques Enigmes bien choisies.

Examen des Faits qui servent de fondement à la Religion Chrétienne, précédé d'un court Traité contre les Athées, les Matérialistes, les Fatalistes. Par M. l'Abbé FRANÇOIS. Paris, Lacombe, quai de Conti, 1767, 3 vol. *in*-12. *Prix 6 liv. broch.* L'Approbation du Censeur (feu M. Salmon, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne) nous tiendra lieu d'Extrait pour ce Journal-ci. On ne peut mieux caractériser qu'il l'a fait cet Ou-

vrage important, où les droits de la Religion ſont ſoutenus & vengés avec beaucoup de zele & de lumieres. » Ce Traité, le plus » complet que je connoiſſe, » dit M. Salmon, eſt diviſé en » trois Parties. Dans la premiere » ſe trouvent les preuves de l'e- » xiſtence de Dieu, le dévelop- » pement de ſon idée, la ré- » futation des hypothèſes des » Athées, les devoirs généraux » de l'Homme, ſa liberté, ſon » immortalité. Dans la ſeconde » Partie, après diverſes réflexions » ſur la néceſſité d'une Religion » révélée, ſur ſes caracteres, ſur » ſes preuves, ſur les moyens » d'arriver à la certitude de ces » preuves; on expoſe en géné- » ral les faits qui ſervent de fon- » dement à la Religion Chrétien- » ne. On démontre enſuite l'au- » thenticité & l'inſpiration des » Livres de l'ancien & du nou-

» veau Teſtament. Puis on s'ap-
» plique à faire voir par la compa-
» raiſon de ces Livres, que Jéſus-
» Chriſt eſt le Libérateur promis
» au genre humain après la chûte
» du premier Homme, qu'il a
» été figuré par la loi donnée au
» Peuple Juif, & qu'il a été an-
» noncé par les Prophêtes du
» même Peuple. Dans la troiſie-
» me Partie, pour rendre iné-
» branlables les Fideles dans la
» Foi, & pour arracher à l'in-
» crédulité ſes Proſélytes, on
» donne une expoſition plus dé-
» taillée des faits qui ſervent de
» fondement à la Religion Chré-
» tienne, & on venge ces faits
» de la critique des Incrédules
» au ſujet des Miracles de Jéſus-
» Chriſt; des aveux qu'ont faits
» les Auteurs Juifs & Payens; du
» pouvoir que ſe ſont attribué les
» premiers Chrétiens ſur les Dé-
» mons, & d'opérer d'autres Mi-

» racles ; du caractere des premiers Sectateurs du Christianisme ; de l'accroissement de cette Religion sous les Empereurs qui l'embrasserent ; de la vertu des premiers Chrétiens ; de leur attachement invincible à Jésus-Christ ; des lumieres répandues sur la terre par l'Evangile ; de la sagesse & de la perfection qui y ont été apportées par la même voie ; des moyens pour les simples de parvenir à la connoissance de la vérité de l'Evangile, & de la Société établie par Jésus-Christ pour en être le dépositaire. On ajoute diverses Réflexions sur les Juifs, sur les Hérétiques, sur les Chrétiens scandaleux, sur l'origine qu'assigne l'Auteur du Despotisme oriental au Christianisme ; enfin sur la maxime qu'il faut toujours prendre le parti le plus sûr. On ter-

» mine

» mine cet Ouvrage par une dou-
» ble récapitulation ; la premiere
» eſt un peu plus étendue ; la
» ſeconde plus courte, & n'eſt
» proprement qu'une confeſſion
» de Foi, mais plus raiſonnée
» pour mettre tout Fidele en état
» de rendre compte de ſon eſpé-
» rance, ſuivant le précepte de
» S. Pierre «. M. Salmon conclut que cet Ouvrage eſt très propre à affermir les Fideles dans l'amour de la Religion Chrétienne, & à ramener les Incrédules.

Nicole de Beauvais ; ou l'amour vaincu par la reconnoiſſance. Par Madame ROBERT. A la Haye ; & ſe trouve à Paris, chez Deſaint, rue du Foin ; Deſpilly, veuve Ducheſne & Delalain, rue Saint Jacques ; Cellot, rue Dauphine ; & Panckoucke, rue de la Comédie Françoiſe, 1767, 2 parties *in*-12. petit format. *Prix* 3 *livres.*

Nicole eſt une jeune Payſanne, aimée de Charlot, Jardinier. Séparés par les événemens, Nicole tombe entre les mains d'un Financier brutal & groſſier. Le haſard conduit chez lui Madame de Beaumont : touchée des graces & de la naïveté de la jeune perſonne, elle l'enleve & la retire auprès d'elle. Nicole devient un prodige : elle eſt aimée d'un Baron de Saint-Firmin, que ſa jalouſie porte à faire un défi à un homme qui a voulu la reconnoître pour ſa fille. Elle aime le Baron, mais la mort qu'il a donnée à ſon Bienfaiteur, lui fait ſacrifier tous ſes ſentimens à la reconnoiſſance. Il y a pluſieurs épiſodes dans ce Roman.

Tractatus de Religione juxta methodum Scholaſticam adornatus, authore Gregorio SIMON, *Sacræ Facultatis Pariſienſis Doctore Theo-*

logo. » Traité de la Religion assujetti à la méthode scholastique ; seconde Edition «. Paris, Guill. Desprez, rue Saint Jacques, 1766, 3 vol. *in*-12. *Prix 9 liv. rel.* Les injures que l'impiété fait tous les jours à la Religion Chrétienne, ont engagé M. Simon à disposer dans l'ordre scholastique les preuves qu'il a tirées des meilleurs Auteurs qui ont écrit pour la défendre. Il a eu recours au Texte Grec & Hébreu, lorsqu'il a eu besoin d'expliquer quelques endroits de l'Ecriture. Il ne s'est servi, au reste, de l'autorité de l'Ecriture & des SS. Peres que très sobrement. Ce Traité est divisé en deux Parties. La premiere concerne la Religion naturelle. Il s'agit dans la seconde de la Religion surnaturelle ou révélée. L'Auteur en discute les différentes especes de certitudes, ses qualités & ses avantages, & les

ſignes divins & extraordinaires de la révélation : il la prouve par la comparaiſon de la Religion Chrétienne avec les Religions étrangeres. La premiere Partie, qui a pour objet la Religion naturelle, traite de l'exiſtence, de l'unité & de la Providence de Dieu, de la ſpiritualité de l'Ame, de la néceſſité & de l'exiſtence de la Religion naturelle, de ſa nature, de ſes principes ; l'Auteur examine dans cet Article le ſyſtême de Hobbes ſur l'origine & la diſtinction du bien & du mal moral, & celui de Spinoſa : il y traite de la Sanction de la Loi & de la Religion naturelles, de l'inſuffiſance de cette Loi & de cette Religion, & de la néceſſité de la révélation, de ſa poſſibilité, de ſon exiſtence. Dans la ſeconde Partie, il fait voir les moyens qu'on doit employer pour appuyer la Religion révélée, la na-

ture, la force & l'efficacité de ces moyens, & les argumens qui doivent servir à la prouver. Cette Théologie, quoiqu'assujettie à la méthode scholastique, est bien supérieure au jargon qui a si longtems régné dans les Écoles; & si la Philosophie moderne a tenté de porter atteinte à la Religion, elle a du moins l'avantage d'avoir fourni à ses Défenseurs des armes dignes de cette Science sacrée.

Lettres d'Adélaïde de Dammartin, Comtesse de Sancerre, à M. le Comte de Nancé, son Ami. Par Madame RICCOBONI. Paris, Humblot, rue S. Jacques, 1767, 2 parties *in-12. Prix 3 liv. broch.* Madame de Sancerre, malheureuse, indignement trahie par un Epoux qui, en abusant de la vertu & de la bonté de sa Femme, a le secret de lui imputer tous ses torts, parcequ'elle a la sagesse de

taire les outrages qu'on lui fait, devient veuve, & ne peut résister aux vertus & aux qualités de M. de Montalais : ce sont les progrès de cette passion qui font le sujet des Lettres qu'elle adresse à M. de Nancé. Ce Roman est écrit d'un style séduisant, les caracteres en sont dessinés avec force & avec sagesse, les contrastes ménagés avec art; enfin il ne le cede en rien à ceux du même Auteur qui ont eu tant de succès.

Catalogue des Livres provenans de la Bibliotheque de M. L. D. D. L. V. disposé & mis en ordre, avec une Table alphabétique des Auteurs, par GUILL. FRANÇ. DE BURE *le jeune*. Paris, de Bure J. Libr. quai des Augustins, 1767, 2 vol. *in*-8°. (La Vente de cette Bibliotheque se fera vers le mois de Novembre prochain, après la S. Martin, & sera indiquée par

des Affiches particulieres.) On trouve en tête de ce Catalogue, qui contient 5633 articles, & qui nous a paru bien fait, l'Avis ſuivant. » Nous avions promis » de donner au Public, dans le » courant de cette année, la der» niere Partie de la *Bibliographie* » *inſtructive*; mais ayant été obli» gés d'interrompre nos occupa» tions, pour nous attacher uni» quement à l'arrangement de la » Bibliotheque dont nous lui of» frons aujourd'hui le Catalogue, » nous croyons devoir le préve» nir que cette derniere Partie » de la *Bibliographie* ne ſera en » état de lui être préſentée que » dans les ſix premiers mois de » l'année prochaine «. Cette Partie contiendra l'Hiſtoire, & formera 3 vol. *in*-8°.

Dictionnaire du Vieux Langage François; contenant auſſi la Lan-

gue Romance ou Provençale, & la Normande, du neuvieme au quinzieme Siecle; enrichi de Passages en vers & en Prose, pour faciliter l'intelligence des Loix, des Usages, des Coutumes & des Actes publics: avec un Coup d'œil sur l'origine, sur les Progrès de la Langue & de la Poésie Françoises, des Fragmens des Troubadours & des autres Poëtes, depuis Charlemagne jusqu'à François I; dédié à la Ville d'Avignon. Par M. LACOMBE (Supplément, *6 liv. broché.*) Ce Supplément est beaucoup plus ample que le premier volume. L'un & l'autre se trouvent à Paris, chez Nicolas Augustin Delalain, rue S. Jacques. En considérant ce nouveau travail de M. Lacombe, on ne peut qu'applaudir aux soins que cet Ecrivain a pris pour porter à un certain degré de perfection un Ouvrage aussi utile & aussi précieux: on ne peut que de-

ſirer qu'il ſe hâte de nous donner l'Hiſtoire de la Poéſie Françoiſe dont il s'occupe, & dans laquelle il eſt très capable de bien mettre à profit les ſecours & les conſeils généreux de M. Lacurne de Sainte-Palaye. Les Recherches que contient la Préface de ſon Dictionnaire méritent que nous y revenions une autrefois. Nous en ferons inceſſamment un Article particulier de notre Journal.

Expoſition de la Loi Naturelle. Par M. l'Abbé B. A Amſterdam ; & ſe trouve à Paris, chez Lacombe, Libr. quai de Conti, 1767, br. *in*-12 de 71 pages. *Prix* 12 *ſols.* Une netteté & une préciſion ſingulieres dans les idées & dans les expreſſions ; voilà ce qui caractériſe ce petit Ouvrage. Pour prouver qu'il exiſte un *juſte*, un *injuſte*, un *bien*, un *mal moral*, une *innocence*, un *crime*, avant

toute *Société*, l'Auteur envisage les hommes *vivans dans l'état de simple multitude sans aucune Société.* » Deux hommes Sauva-
» ges sont partis de deux endroits
» divers pour cueillir des fruits,
» chasser ou pêcher, & pourvoir
» à leur subsistance : ils se rencon-
» trent, passent tranquillement
» sans s'insulter, sans se battre,
» sans se déchirer, sans se bles-
» ser, sans se mettre à mort.
» Deux autres se trouvent ail-
» leurs ; au lieu de penser di-
» rectement à leurs besoins, ils
» s'attaquent, se chargent de
» coups, se couvrent de plaies
» profondes ; l'un des deux reste
» sur la place, en proie aux dou-
» leurs, privé de l'usage de ses
» membres, ou même entiere-
» ment de la vie Lesquels ont
» suivi la Loi de nature, lesquels
» l'ont violée ? lesquels ont *bien*
» fait, lesquels ont fait *mal ?* les-

» quels ont été *justes*, lesquels » *injustes?* Lesquels sont *innocens*, » lesquels sont *criminels?* S'il » existe sous le ciel une créature » portant figure humaine, qui » ne trouve point dans son ame » de réponse à cette question, » ce n'est pas pour elle que nous » l'avons proposée : c'est pour les » *hommes* que nous écrivons, » non pour des monstres qui n'en » auroient que l'apparence «. Ce passage suffit pour donner une idée de l'Ecrit que nous annonçons. Il offre quelques autres exemples familiers, non moins sensibles, non moins instructifs. Nous apprenons qu'il est de l'Auteur des *Ephémérides du Citoyen*, Ouvrage auquel nous avons payé plus d'une fois le tribut d'Eloges qu'il merite, & dont il a paru, depuis qu'on lui a donné une nouvelle forme, cinq volumes remplis d'excellentes choses, de critiques

fines & judicieuſes, de vûes utiles & bien préſentées, & de piéces fugitives très intéreſſantes.

UN MEMBRE de l'Académie de la Rochelle, voulant donner une marque de ſon amour pour la Patrie & les Lettres, lui a remis les fonds néceſſaires pour une Médaille d'or de la valeur de ſix cens livres qui doit être adjugée par l'Académie au meilleur Diſcours dont le ſujet ſera l'*Eloge d'Henri IV*. Cette Médaille doit être frappée exprès : elle repréſentera d'un côté le Portrait de ce Roi, ſi cher à la Nation Françoiſe, qui en fut auſſi le Pere. Le revers ſera décoré de cette deviſe : *Le bien bon ami des Rochelois*, paroles que ce grand Prince avoit adoptées, & qui font autant d'honneur à ſon cœur, qu'elles ſont précieuſes & ſacrées pour les Habitans de la Rochelle. On lira dans l'Exer-

gue: *Prix adjugé par l'Académie Royale de la Rochelle en* 1768. Les Etrangers feront admis au concours comme les Regnicoles. Les Académiciens Titulaires & Aſſociés en ſont ſeuls exceptés. Les Diſcours, écrits en François, ſeront d'une demie heure de lecture au moins L'Académie voulant laiſſer un tems ſuffiſant pour traiter un ſi beau Sujet, ne diſtribuera le Prix qu'en Décembre 1768. Elle tiendra dans ce mois une Aſſemblée publique, pour lire l'Ouvrage couronné. Les paquets doivent être adreſſés, francs de port, avant le 15 Octobre 1768, à M. de la Faille, Secrétaire perpétuel de l'Académie. Les Auteurs qui ſe feront connoître directement ou indirectement ne concourront point. Chaque Diſcours portera en tête une Deviſe répétée ſur un Billet cacheté qui contiendra le nom & la demeure de l'Auteur.

Panthée, Tragédie. Par M. TRAVERSIER. A Amſterdam; & ſe trouve à Paris, chez Dufour, Libr. quai de Gêvres, 1766, *in*-12. *Prix* 1 *liv.* 10 *ſols.* Nous avons ſix Tragédies & un Opéra de Panthée. La derniere Tragédie qui a paru ſous ce titre eſt celle de Triſtan. M. Traverſier l'a trouvée trop ſimple, & il avoue qu'il eſt peut-être tombé dans le défaut oppoſé; qu'on pourra lui reprocher trop d'action & de perſonnages, des *négligences* dans la diction, un *ſtyle diffus*, &c. Mais il s'excuſe en diſant qu'il a renoncé à faire repréſenter ſa Piece, & que dès-lors ces défauts diſparoiſſent. Cette conſéquence ne nous ſemble pas juſte. Il eſt vrai que *tout ce qui n'eſt pas théâtral n'en eſt pas* toujours *pour cela moins digne d'être lû:* mais alors c'eſt au coloris que le Lecteur s'attache principalement; & il ne falloit pas faire

entrer parmi les défauts que M. Traverſier s'efforce de juſtifier, ceux qui ont rapport au ſtyle.

Thémiſtocle, Tragédie. Par M. MOLINE (*Homines ad Deos nullâ re propius accedunt quàm ſalutem hominibus dando.* CIC. *pro Ligario*). Paris, Dufour, quai de Gêvres, 1767, *in-8°. Prix 1 liv. 10 ſols.* Thémiſtocle a fourni le ſujet de deux Tragédies; l'une de Du Ryer, & l'autre du P. Folard. Il n'y a pas aſſez d'intérêt dans la premiere, ſuivant M. Moline; & la ſeconde manque des reſſorts néceſſaires pour exciter la terreur ou la compaſſion. Quant à la ſienne, il dit » Qu'il s'eſt plus étu-
» dié à peindre les paſſions de
» Thémiſtocle *avec* la noble ſim-
» plicité des Anciens, qu'à le fai-
» re combattre contre lui-même
» *avec* des aſſauts d'eſprit, ou à
» le faire parler en Métaphyſi-

» cien qui vient *avec* de pom-
» peuſes ſentences, apprendre au
» Spectateur ce qu'un Héros doit
» être, & ne lui montre jamais
» ce qu'il eſt «. Le monologue ſuivant, tout rempli de ſentences (qui ne ſont, à la vérité, rien moins que pompeuſes) ne juſtifie gueres l'avantage que M. Moline ſe donne ici ſur nos Tragiques modernes.

En vain, foibles mortels, vous bravez les hazards;
En vain vous recherchez la gloire aux champs de Mars:
Quand ſur vous la fortune épuiſe ſes largeſſes,
La pauvreté vous ſuit au milieu des richeſſes.
L'homme doit être libre; un éclat imposteur
Ne le rend point heureux: lui ſeul fait ſon bonheur.

. . . .

L'on ne goûte jamais de gloire & d'allégreſſe

Qui n'entraîne avec ſoi *ſa* honte & *ſa*
triſteſſe.

Au comble du bonheur, de nos rapides
jours
Rien ne peut arrêter ni rallentir le cours:
En bute aux paſſions qui triomphent du
Sage,
Souvent la liberté nous met dans l'eſ-
clavage.
Jamais l'ambition ne ſatisfait nos vœux;
L'homme eſt toujours à plaindre en ſe
croyant heureux.

. . . .

Des apprêts de la mort le foible s'épou-
vante;
Un Héros magnanime eſt fait pour la
braver.

. . . .

Non; le corps & l'eſprit ne forment
point la vie. . . .
Plutôt que de régner avec ignominie,
Un Sage conquérant doit terminer ſon
ſort.
La vie eſt ſon trépas: ſon triomphe eſt
la mort.

Journal de Bruxelles ou le Penſeur, dédié à S. A. R. Mgr. le Duc Charles de Lorraine, &c. Par M. DE BASTIDE, *Auteur du nouveau Spectateur.* A Bruxelles, de l'Imprimerie Royale; & ſe trouve à Paris, chez Delalain, rue Saint Jacques. Ce Journal paroît tous les quinze jours par Cahiers de 96 pages *in*-12. La Souſcription eſt de 18 liv. de France par an.

» Pouvoir connoître les hommes, » dit M. de Baſtide, approfondir » les choſes, régler ſa conduite » & ſes mœurs ſur l'impreſſion » des faits prudemment préſentés » & analyſés; diſcerner le vrai » & le faux eſprit, les vrais & les » faux talens, les vraies & les » fauſſes vertus; parvenir à prononcer ſans erreur ſur l'état actuel de la ſociété; devenir capable de rendre juſtice aux différens eſprits & aux différentes Nations; être en état de

» confidérer fans préjugé les Scien-
» ces, les Lettres, les beaux Arts
» par rapport à l'effet moral ; voir
» enfin la fcène entiere de la na-
» ture, fans illufion & fans hu-
» meur ; la voir dans des Ta-
» bleaux fouvent gais, quelque-
» fois touchans : voilà le but de
» cet Ouvrage «. Ce préambule promet beaucoup. Le talent de M. de Baftide eft connu. Les encouragemens qu'il reçoit à Bruxelles le lui feront développer avec avantage. La pureté de fes intentions éclate dans ce qu'il dit au fujet des Livres. *On en a fait beaucoup pour l'efprit : on en a fait fort peu pour la raifon & pour le bonheur.* N'eft-ce donc rien que cette derniere fcience ? » Doit-
» on rendre les hommes plus in-
» fortunés, plus coupables ou
» plus infenfés, en augmentant
» leur révolte par des maximes
» hardies, leur malignité par des

» ſatyres cruelles, & leur triſteſ-
» ſe par des réflexions affreuſes ?
» Cette ſeule queſtion prouve la
» néceſſité d'un Livre raiſonnable
» & gai «.

Eſſai ſur l'uſage & les effets de l'Ecorce du Garou, vulgairement appellé Sain-Bois, *employé extérieurement contre les Maladies rebelles & difficiles à guérir ; Ouvrage à la portée de tout le monde. Par M. A. L***. Docteur en Médecine, Apothicaire Major des Hôpitaux Militaires, & des Camps & Armées du Roi pendant la Guerre de 17.... (Non tam moles, quàm virtus.)* Paris, P. Fr. Didot le jeune, quai des Auguſtins ; & Delalain, rue S. Jacques, 1767, 1 vol. *in-12. Prix 1 liv. 4 ſols br.* On eſt plus que jamais perſuadé de l'utilité des cauteres dans bien des maladies : celui que M. L***. propoſe eſt extrêmement doux,

& commence à prendre faveur. C'eſt après en avoir ſuivi avec attention les effets, qu'il a entrepris d'en étendre l'uſage. *Le deſir d'être utile, en préſentant un moyen ſimple, facile & propre à guérir pluſieurs infirmités opiniâtres, a animé*, dit-il, *ſes recherches.* Un motif auſſi louable doit faire accueillir ſon Livre. On y verra combien les Habitans de l'Aunis ont de confiance dans le Garou, combien ce Topique, qui s'applique ſur la partie extérieure du bras, ou ſur le gras de la jambe, dépure facilement & promptement les humeurs mal ſaines du corps, à combien de maladies rebelles M. L* * *. le croit propre, & combien il eſt aiſé en même tems de ſe le procurer. Nous exhortons nos Lecteurs à ne pas traiter indifféremment cet Ouvrage, & les Praticiens à ſuivre ſérieuſement & avec le même zèle

que M. L* * *. les expériences que l'on peut faire du remede qui en eſt l'objet.

Diſſertation ſur les Maladies Vénériennes : Ouvrage pratique, traduit de l'Anglois du Docteur TURNER. Paris, P. Fr. Didot le jeune, Quai des Auguſtins, 1767, 2 vol. *in*-12. *Prix* 5 *l. rel.* On lit dans un Avertiſſement du Traducteur, que le Docteur Turner, Médecin-Chirurgien Anglois, connu par pluſieurs bons Livres de Chymie, donna en 1737, la cinquieme Edition de ſa Diſſertation pratique ſur les Maladies Vénériennes. Le ſuccès répondit au mérite de l'Ouvrage, & ne fit qu'accroître la réputation de l'Auteur. M. Turner, en raſſemblant un grand nombre d'obſervations curieuſes & intéreſſantes, a parfaitement bien développé la nature de ce mal, & détaillé le traitement qui lui convient.

TABLE DES ARTICLES

Du Journal de Juin 1767.

ARTICLE XL. *Traités des Contrats de Bienfaisance=Traités des Contrats Aléatoires*, pag. 389
ART. XLI. *Nouvelle Histoire de l'Afrique Françoise*, 407
ART. XLII. *Testament Politique du Chevalier* Walpoole, 433
ART. XLIII. *Anecdotes Françoises*, &c. 443
ART. XLIV. *Controverse sur la Religion Chrétienne & celle des Mahométans*, 456
ART. XLV. *Les Vies des Hommes illustres de la France (T. 24 & 25.)* 478
ART. XLVI. *Histoire de la nouvelle Yorck*, 492
ART. XLVII. *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, 506
ART. XLVIII. *Histoire naturelle & civile de la Californie*, 522
NOUVELLES LITTERAIRES. *Election de l'Académie de Stockholm*, 537. *Prix de la Société Physique de Dantzick*, ibid. *Pensieri di* Pascal, 538. *Méthode pour faire promptement des progrès dans les Sciences*, 539. *Prix de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres*, 544. *Prix de l'Académie Royale des Sciences*, 545. *Voyage de* Robertson, 546. *Magasin énigmatique*, 547. *Examen des Faits qui servent de fondement à la Religion Chrétienne*, 549. *Nicole de Beauvais*, 553. *Tractatus de Religione*, &c. 554. *Lettres d'Adelaïde de Dammartin, Comtesse de Sancerre*, 557. *Catalogue des Livres provenans de la Bibliotheque de M. L. D. D. L. V.* 558. *Supplément au*

TABLE.

Dictionnaire du Vieux Langage François, 559. *Exposition de la Loi Naturelle*, 561. *Prix de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle*, 564. *Panthée, Tragédie*, 566. *Thémistocle, Tragédie*, 567. *Journal de Bruxelles*, 570. *Essai sur l'usage & les effets de l'Ecorce du Garou*, 572. *Dissertation sur les Maladies Vénériennes*, 574.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 28 Mai 1767.

GENET, Doct. de la Maiſ. & Soc. de Sorb. de l'Acad. des Arcades de Rome.

De l'Imprimerie de DIDOT.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0409